ESSAI SUR LES CAUSES DE LA REVOLUTION ET DES GUERRES CIVILES...

Pompee-Valentin Baron de Vastey





ESSAI

SUR

LES CAUSES

DE LA

RÉVOLUTION

ET DES

GUERRES CIVILES D'HAYTI,

FAISANT

Suite aux Réflexions Politiques Sur Quelques Ouvrages et Journaux Français, Concernant Hayti.

Timeo Danaos et dona ferentes.
Enéide.

PAR *Monsieur le* BARON DE VASTEY, *Chancelier du Roi, Membre de son Conseil Privé, Maréchal de camp de ses armées, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Henry, etc.*

A SANS-SOUCI,
De l'Imprimerie Royale.

1819, An 16ème de l'Indépendance.

INTRODUCTION.

NOUS n'avons jamais aimé les discussions polémiques; elles répugnent à nos cœurs et à nos principes; nous les avons toujours évités avec soin de crainte d'être agresseurs, et si quelquefois nous nous sommes élancés dans cette arène, c'est malgré nous, et contre notre propre volonté, que nous y avons été entraînés; mais alors provoqués par une juste et légitime défense, nous n'avons pas hésité de monter à la brèche pour combattre les ennemis de notre pays et de notre gouvernement, sous n'importe quelle forme ou quelle couleur qu'ils aient pu se montrer.

L'hydre colonial s'agite encore; ses rugissemens ont traversé la vaste étendue des mers et sont parvenus

jusqu'à nous; nouvel *Antée*, il se multiplie et se métamorphose sous mille formes diverses pour nous combattre; et c'est au milieu de nous, c'est dans notre propre sein qu'il compte emprunter les forces et les poignards, avec lesquels il veut nous desunir, pour nous déchirer et nous percer le cœur. Pour y parvenir, il dirige contre nous ses armes favorites, le mensonge, la ruse, la perfidie et la calomnie, cortèges ordinaire du méchant, du lâche et du faible; les armes que nous employerons pour le combattre seront celles de l'homme droit et courageux, la raison, la vérité et la justice; elles nous donnent la force, la valeur et l'adresse d'Hercule, pour étouffer, dans leur naissance, les projets atroces de ce monstre d'astuce et de perfidie.

Dans notre dernier ouvrage, ayant pour Texte : *Réflexions Politiques, etc, etc.* qui est parvenu en France,

d'après les preuves que nous avons sous les yeux, nous y avions refuté le livre de M. le Borgne de Boigne, intitulé : *Nouveau Système de Colonisation pour Saint-Domingue, combiné avec la création d'une Compagnie de commerce, pour rétablir les Relations de la France avec cette île, etc.*

Après avoir combattu toutes les objections, les prétextes mêmes que l'auteur s'était efforcé d'établir pour opposer à la reconnaissance de l'Indépendance d'Hayti, nous avions assis d'une manière incontestable nos droits et nos prétentions, qui sont fondés sur la cause la plus juste et la plus équitable qui aie jamais existée.

En réfutant et en détruisant les assertions mensongères et les calomnies de M. le Borgne de Boigne, sur notre situation politique, cela nous avait conduit à developper la nature et le principe du gouvernement du

Royaume d'Hayti, et ensuite à exposer suivant la Declaration du Roi, du 20 Novembre 1816, le système politique, fixe et invariable que le Cabinet de Sa Majesté Haytienne était déterminé de suivre à l'égard de la France; nous étions persuadés que nous nous étions suffisamment expliqués, et nous étions loin de nous attendre à voir reproduire les mêmes objections et d'autres encore plus erronnées que celles que nous avions déjà combattues.

Ce n'est donc pas des lumières que l'on nous demande, on en sait plus que l'on ne voudrait savoir; ce n'est donc pas non plus des renseignemens, car on connaît notre situation, on l'a sous les yeux; mais on voudrait nous faire tomber dans de nouveaux pieges que l'on nous tend pour nous faire dévier de nos principes politiques et nous entraîner, par ce moyen, d'echelon en échelon, graduellement, de

conséquence en conséquence, dans les chaînes de l'esclavage ou à une destruction inévitable.

Ce premier pas obtenu, nos ennemis n'en demandent pas davantage. Notre vie sera donc en combat perpétuel avec les ex-colons; car nous serons toujours inaccessibles à la séduction, à la flatterie et à la crainte; et l'on ne pourra jamais nous faire départir de cette base inébranlable, que nous avons cimenté par notre sang et consacrée par nos lois; *Indépendance* ou *la Mort !* Voilà tyrans l'objet de nos vœux et de notre résolution invariable.

Nous avions cependant lieu d'espérer d'après le cours des événemens en Europe, le triomphe des principes libéraux, hautement professés, que le gouvernement français, maintenant éclairé sur notre véritable situation,

aurait renoncé franchement et loyale- ment à soutenir des prétentions aussi injustes que chimériques, pour revenir à des principes plus conformes aux intérêts généraux de la France; nous étions fondés à croire que les intrigues, les passions et les clameurs des ex-colons avaient cessés d'influencer les conseils du gouvernement, convaincus de leur inutilite et de leurs extrava-gances.

Dans le Sud-Ouest d'Hayti les évé-nemens se présentaient également sous un aspect non moins favorable qu'en France; le chef ambitieux qui avait porté le trouble et la guerre civile dans le sein de sa patrie, Pétion venait de mourir d'inanition, de remords et de chagrins; dans sa courte maladie, il avait refusé de prendre tous les remèdes et les alimens qui pouvaient le rappeler à la vie; désespéré de voir les trames odieuses

odieuses qu'il avait ourdies avec les Dauxion Lavaysse, les Colombel et les Milcent, contre sa patrie, entièrement découvertes; honteux de s'être vu dans la nécessité de retracter les propositions déshonorantes qu'il avait faites de payer tribut à la France et aux ex-colons, convaincu du crime de haute-trahison et de complicité avec un espion, par quinze chefs d'accusation, dressés contre lui, sur des preuves légales et authentiques signées de sa propre main, pour avoir conspiré et attenté à la liberté et à l'indépendance du peuple haytien; flétri dans l'opinion de ses compatriotes et des étrangers; Pétion enfin, dégouté d'une vie odieuse, déchiré par les remords, était descendu dans la tombe sans avoir pu ni osé se justifier d'un crime aussi épouvantable. Ainsi mourut le héros, le législateur et le bienfaiteur

de la République, chargé du crime de lèze-nation et de lèze-humanité; ses complices ne lui decernèrent pas moins les honneurs de l'apothéose. Et *Marat* aussi, surnommé l'*ami du Peuple*, reçut les honneurs du panthéon; mais au jour de la raison et de la vérité, ses restes impurs furent jettés à la voierie. Espérons que le jour de la raison et de la vérité viendra pour ce traître, et que justice lui sera aussi rendue. En attendant, nous sommes fâchés de troubler sa cendre; mais il faut rendre à chacun ce qui lui appartient et traiter chacun selon ses œuvres; en nous acquittant de ce devoir impérieux, nous croyons encore que c'est un bien faible tribut que nous payons à sa mémoire!

Après la mort de ce traître qui semblait, dans ses derniers momens, avoir emporté avec lui le génie du mal, de la discorde et de la guerre

civile, notre gouvernement crut l'instant favorable pour ramener et diriger l'esprit national vers un même but, à l'*unité* de vœux et de volonté ; malgré que nos paroles de *paix*, d'*union* et de *réconciliation*, ne furent point accueillies, comme nous avions tout droit de l'espérer, notre auguste et bien-aimé Souverain, ne fut pas moins satisfait d'avoir suivi l'impulsion de son cœur, et d'avoir encore fait tous ses efforts pour opérer le bonheur général et les vrais intérêts de la nation, Sa Majesté attend du temps et de la réflexion, que la générosité de sa démarche et la grandeur de ses sentimens soient appréciées par les gens de bien de cette partie d'Hayti.

La voix de la raison, ne pouvant encore prévaloir sur celle des passions, le Roi tourna son attention et ses soins sur la situation intérieure du Royaume, s'occupa des moyens d'améliorer et de

perfectionner notre état de sociabilité; l'Instruction Publique, l'établissement des Ecoles Nationales et des Académies, leur police et leur discipline, la prospérité de l'Agriculture, la multiplicité des propriétaires, la restauration des bonnes mœurs, par le respect et l'encouragement donnés aux mariages, fixèrent toute la sollicitude de Sa Majesté.

Pendant l'espèce de trêve qui s'est établi entre tous les partis, la guerre de plume, la seule que nous nous faisions depuis long-temps avait cessée; nos ennemis intérieurs et extérieurs semblaient être plongés dans un profond sommeil, et nous, nous avions aussi cessé d'écrire contre des hommes qui s'emblaient s'avouer vaincus par leur profond silence. Nous exercions nos plumes inexpérimentées sur des objets plus rians, plus conformes à nos goûts et à nos penchans, sur la culture

des lettres et des sciences qui embellissent notre vie et font la consolation de nos jours !

Mais, alors le Congrès d'Aix-la-Chapelle n'avait pas encore eu lieu ; l'armée d'occupation n'avait pas encore évacué le territoire francais ; le temps de s'agiter et de s'intriguer n'était pas encore venu pour les ex-colons ; aucun écrit du Port-au-Prince n'etait non plus parvenu jusqu'à nous, qui pût nous faire soupçonner qu'il existât encore un esprit de haine et d'animosité contre nous ; nous nous félicitions à voir ces heureuses dispositions dans les esprits ; nous pensions que les propres intérêts des complices de Pétion, et un respect pour eux-mêmes leur avaient sagement conseillés à garder le silence, et à ne point se traduire scandaleusement aux yeux des nations, comme ils n'ont cessé de le faire ; nous pensions qu'étant entièrement désabusés sur l'impossibilité

de pouvoir mettre à exécution les plans criminels entamés et laissés par leur coriphé, *pour réduire les noirs dans l'esclavage sous le joug des français*; et qu'ayant déjà échoué dans leurs machinations infernales, ils seraient revenus à d'autres principes; nous pensions que de pareils hommes, qui s'étaient entâchés du crime de *lèze-nation* et de *leze-humanité* auraient craint, pour eux-mêmes, de se reproduire sur la scène du monde, et qu'ils n'auraient jamais eu l'impudeur d'oser remuer le bourbier de crimes, où leur perfidie les avaient plongés, sans être certains de faire revivre d'odieux souvenirs, sans laisser exhaler une odeur infecte et cadavereuse.

Etrange erreur où nous étions! il n'y a donc aucune consideration humaine qui puisse arrêter ces insensés, ces hommes coupables et pervers? ni leurs propres intérêts, que dis-je?

Honneur, Gloire, Patrie, rien ne peut donc les émouvoir ! ! !

Tandis que nous étions dans la sécurité, ils ourdissaient, dans le silence, de nouvelles trames contre Hayti, contre leurs frères et leurs concitoyens; ils ressaisissaient le fil interrompu de la première conspiration, pour en poursuivre l'exécution; *Colombel* et *Milcent* formaient une ligue au Port-au-Prince de concert avec les ex-colons en France; ils fabriquaient et imprimaient dans cette ville de plates diatribes, où ils inventaient les impostures les plus grossières, et les plus atroces calomnies pour diffamer et avilir le caractère haytien, ils s'exerçaient à injurier l'homme généreux qui sortait de leur parler de *paix, d'union*, de *réconciliation*, *d'intéret général*; celui enfin qui avait démontré dans toutes les circonstances, où la patrie avait été menacée, qu'il possedait le

savoir, le pouvoir et la volonté, de défendre les droits du peuple haytien! O vous qui avez pu vous laisser prévenir à la lecture de ces pamphlets dégoûtans, et qui peut-être leur avez prêté une oreille attentive, considérez un instant avec moi quels sujets ont pu provoquer ces impostures et ces vociférations, quels motifs ont pu leur donner naissance, pour rallumer le courroux, la rage et la fureur de ces traîtres, contre le Grand Homme qui en est l'objet. *Une démarche généreuse et conciliatoire*, des *paroles de paix*, *d'union* et *d'intérêt général*!.. Tels sont les sujets, les motifs et l'occasion de ces diatribes. Et c'est en effet dans l'union des haytiens, dans la fraternité qui doivent régner entre des hommes qui ont les mêmes intérêts et la même cause à défendre qu'existe le vrai danger pour des traîtres vendus

aux

aux ex-colons ; et nous ne pouvions jamais leur faire une plus grande offense, ni une plus cruelle injure que de leur parler de la réunion et de la réconciliation de la grande famille haytienne ; nous ne pouvions jamais les toucher du côté qui leur soit le plus sensible et le plus redoutable ; mais ils auront beau faire, et beau s'agiter pour reculer ce moment heureux ; tôt ou tard cette *réunion* aura lieu, et des compatriotes et des frères se donneront malgré eux le baiser fraternel pour ne plus se désunir jamais !

Tandis que nous présentions l'olivier de la paix à nos frères et à nos concitoyens du Sud-Ouest, Colombel, Milcent et les ex-colons, ne restaient pas oisifs, ils appellaient à grands cris, dans leurs pamphlets, les haytiens aux combats et au carnage; les gazettiers français, leurs *échos fidèles*, répondaient à leurs cris de guerre. A les entendre, le sang haytien

avait encore ruisselé, de nouveau, dans les champs de *Cibert* et de *Santo*; quatre mille hommes y avaient péris de part et d'autre, (c'était autant de gagné pour les ex-colons), malheureusement pour eux tout ce calcul de sang humain et de destruction, n'était que dans leur imagination et sur le papier; car nous autres *barbares du Nord*, nous étions en parfaite tranquillité à célébrer des mariages, et à donner des fêtes et des divertissemens dans notre bonne ville de *Sans-Souci*; pendant que nos ennemis s'occupaient à faire circuler contre nous leurs odieux libelles en France, et dans les autres contrées de l'Europe, distillaient leur poison et nous diffamaient dans l'opinion publique, portaient, par leurs atroces calomnies, le poignard, le chagrin, l'amertume et les alarmes dans le cœur des philantropes, et faisaient triompher de joie et d'espérance nos implacables ennemis!...

Nous étions loin de pouvoir soup-

çonner une trame aussi détestable, une combinaison aussi atroce contre nous.

Cependant, outre la description des batailles sanglantes que nous avions livrées, nous voyions de temps en temps paraître dans les gazettes françaises des articles virulens dirigés contre le caractère personnel du Roi d'Hayti; ces articles avaient été copiés mot à mot dans les pamphlets fabriqués au Port-au-Prince par les gazettiers français, et ils avaient eu la maligne et adroite précaution de les insérer dans leurs journaux sans signature et sans désigner la source, où ils les avaient puisés, de crainte de nous montrer le bout de l'oreille, et de provoquer une réponse; de sorte que nous n'y faisions aucune attention, et comme l'enormité des impostures, l'atrocité des faits portaient un caractère si odieux et si extravagant, le Roi, lui-même, en se les faisant lire riait de la démence et de la folie des gazettiers français; et

nous étions tellement persuadés que ces impostures, qui n'ont pas l'ombre de la vraisemblance et du sens commun, qu'on lit comme les Mille et Une Nuits, étaient de pures inventions fabriquées en France par des nouvellistes, aux gages des ex-colons, que nous en faisions le plus profond mépris. Cette conduite qui nous était tracée par la raison, n'a pas laissé néanmoins que de préjudicier à nos intérêts, momentanément, dans l'étranger; notre silence semble avoir été interprêté contre nous; nos ennemis en ont profité pour accréditer leurs calomnies; ces impostures atroces ont été accueillies avidement par les ex-colons, qui se sont empressés de les débiter pour se faire des partisans et nous créer de nouveaux ennemis; des hommes déjà prévenus, d'autres bien intentionnés, mais qui n'ont pas une connaissance exacte des hommes et des choses du pays, ont pu se laisser prévenir contre

nous ; nos amis mêmes ont pu recevoir une impression défavorable ; il nous importe donc d'éclairer leur religion, de rectifier l'opinion publique, de refuter et de confondre nos calomniateurs, et cette tâche ne nous sera pas difficile, à présent, surtout que nous connaissons et que nous savons d'où partent les coups ; car personne ne pourra jamais croire que ces pamphlets, fabriqués et imprimés au Port-au-Prince, nous soient parvenus par la voie de Paris ! ... *Colombel* et *Milcent*, ces traîtres, stipendiés par les ex-colons, ont employé un détour de deux mille lieues, pour nous faire passer leurs infâmes productions et pour combler la mesure de leur scélératesse. C'est au tribunal de leurs complices qu'ils semblent vouloir nous citer, nous acceptons leur défi, mais nous récusons ce tribunal ennemi ; jamais nous ne le prendrons pour juge, entre eux et nous, c'est au tribunal des

nations et à l'opinion des gens de bien, de tous les pays, que nous en appelons !

Tels sont les puissans motifs qui nous ont porté à entreprendre cet écrit.

Des complots perfides et des machinations perverses des ennemis d'Hayti, il en est résulté ;

1° De nouvelles observations sur la structure politique de notre gouvernement, dont on a attaqué la *nature* et le *principe monarchique*, pour avoir l'occasion de le comparer avec son opposé la *République*.

2°. Qu'après avoir attaqué la forme du gouvernement, ils se sont attachés, par des imputations fausses et calomnieuses à attaquer la personne et le caractère du Souverain qui en tient les rênes ; ces deux attaques liées ensemble étaient naturelles, l'une était la conséquence de l'autre.

3°. Qu'ils ont fortifié le système de duplicité et de mensonge des ex-colons qui égarent et trompent de

nouveau l'opinion publique en France ; qu'ils y ont fait naître de nouvelles objections et de nouvelles prétentions plus erronnées et plus ridicules que celles qui avaient été déja mises en avant.

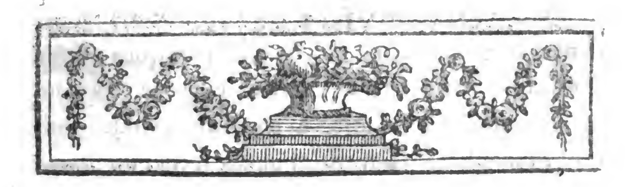
Ayant fait un examen impartial de ces différentes opinions, d'après les documens que nous avons sous les yeux, nous avons reconnu que la plupart des personnes en France étaient dans la plus grande erreur sur la véritable situation d'Hayti, n'ayant eu pour fixer leur jugement que les rapports mensongers, les calomnies et les fausses inductions, qui leur ont été donnés par les ex-colons ou leurs adhérens.

Nous avons pensé que de semblables erreurs pouvaient devenir bien préjudiciables et entraîner des maux incalculables aux deux pays ; nous avons cru que c'était rendre un service signalé à la France, à Hayti et à

l'humanité entière, que de rectifier l'opinion, en rétablissant la vérité dans tous ses droits.

D'ailleurs des hommes estimables, sous tous les rapports, quoique divisés, avec nous d'intérêt et d'opinion politique, on pu se tromper et entraîner d'autres hommes dans leurs erreurs, ils ont pu faire un tort préjudiciable, sans préméditation ni mauvais desseins; il nous est donc essentiel de détromper les uns et les autres.

Nous regrettons seulement que la briéveté du temps et notre santé affaiblie par la maladie cruelle à laquelle nous sommes en proie, nous aient empêché de perfectionner cet ouvrage, comme nous l'aurions désiré, nous réclamons donc l'indulgence de nos lecteurs.



CHAPITRE PREMIER.

Des Causes Principales qui ont conduit le Peuple Haytien à la Liberté, et de la Liberté à l'Indépendance.

HAYTI manque d'une histoire générale écrite par un indigène du pays; la plupart des historiens qui en ont donné quelques fragmens étaient des européens; ils ne se sont occupés principalement que de la partie historique, qui les concernent, et quand ils ont été entraîné, par le sujet, à parler des indigènes, ils l'ont fait avec cet esprit de préjugé et de partialité, qu'ils ne peuvent abandonner du moment où il s'agit de la compétition des *noirs* avec les *blancs*.

D'ailleurs, il faut considérer que ces historiens n'ont eu, pour se guider, que des matériaux fabriqués par des blancs. Les événe-

mens et les faits y ont été tronqués d'une étrange manière ; la vérité exposée dans un faux jour ; la balance a toujours penché tout d'un côté et rien de l'autre , et en outre comme il faut avoir une connaissance parfaite des hommes et des choses du pays dont on écrit l'histoire, il n'est donc pas étonnant si des écrivains, d'ailleurs d'un grand talent , aient errés dans ce qu'ils ont écrit sur Hayti, et donnés des fragmens d'histoire très-défectueux.

Ce manque d'une histoire générale, exacte et véritable, occasionne de grandes difficultés à l'écrivain politique, l'entrave et l'arrête à chaque instant , dans sa marche; et pour pouvoir bien réfuter ses adversaires et se rendre clair et intelligible, à ses lecteurs , il est obligé de remonter à la source des événemens et des faits pour faire sortir la vérité enveloppée par ses adversaires dans les ténèbres du mensonge.

D'après cette déduction, nous avons été entraînés à faire un exposé succinct des principaux événemens de la révolution d'Hayti, et des causes qui l'ont fait naître. Nous les

avons placés comme des jalons pour nous guider avec nos lecteurs dans ce labyrinthe, sans cependant nous écarter des bornes étroites que nous nous sommes prescrites, pour ne pas tomber dans la prolixité et perdre de vue l'objet essentiel pour lequel nous écrivons.

Sans plus long préambule, nous entrons en matière.

Avant la révolution de 1789, la population d'Hayti se divisait en trois *castes* distinctes qui se subdivisaient entre elles suivant les préjugés établis par le Système Colonial;

Savoir :

40,000 blancs qui se divisaient en grands-planteurs et petits-blancs.

30,000 de couleur et noirs soi-disant libres qui se divisaient en autant de classes qu'il y avait de gradations de couleurs, plus ou moins rapprochées du blanc (1).

(1) Voyez les Instructions secrètes du Ministre Malouet, les ouvrages de Moreau de Saint-Méry et des ex-colons.

500,000 noirs esclaves natifs et africains avaient aussi leur part des préjugés coloniaux; les créoles se divisaient avec les africains, et dans ces deux classes, les domestiques, cochers, commandeurs, tout ce qui était attaché aux blancs, et qu'on appelait alors *bons sujets* se divisaient des malheureux esclaves attachés à la houe.

Un esprit d'égoïsme, d'orgueil et de vanité régnait dans toutes les classes; les grands-planteurs méprisaient les petits-blancs; les petits-blancs méprisaient les hommes de couleur et noirs affranchis, et ceux-ci a leur tour les malheureux esclaves.

Telles sont les bases du système colonial; elles reposent sur l'esclavage et les préjugés de couleur dans la vue de conserver à la blanche la prééminence dont les ex-colons sont si jaloux.

Nous ne parlerons pas du commerce prohibitif; cette branche du système ne concernait que les ex-colons avec la métropole; alors nous ne nous occupions pas du commerce, nous n'en étions que les instrumens. Une population aussi considérable, composée d'élé-

mens aussi divers et de principes aussi hétérogènes, devait ressentir immanquablement les effets d'une révolution ; on n'avait besoin que d'une très-faible étincelle pour mettre le feu à tant de matières combustibles qui couvaient dans son sein.

La révolution sortait de consacrer en France les principes éternels et indestructibles des droits de l'homme, réuni en état de société; la liberté, l'égalité, proclamées aux yeux de tant d'hommes qui gémissaient sous l'oppression du despotisme colonial et d'un barbare esclavage, ne pouvaient manquer de produire de terribles effets, qui devaient, par leurs explosions, renverser et détruire de fond en comble le Système Colonial à Saint-Domingue.

Pour détruire ce Système enraciné par le temps et les préjugés, il n'y avait que deux manières, soit par la volonté des oppresseurs, et avec le secours du temps, ou bien malgré eux par des secousses violentes qui devaient nécessairement entraîner une lutte de crimes, de sang et de destruction, pendant plusieurs années, entre les opprimés et les oppresseurs ; c'est ce qui est arrivé: l'inflexibilité du caractère, les injustices et la tyrannie des ex-colons ont produit cette

lutte terrible qui s'est prolongée jusqu'à nos jours; et l'hydre colonial, dans son agonie, ose pousser encore de vains rugissemens !

Tandis que les royalistes et les républicains étaient aux prises en France, et que la révolution marchait à pas de géant, Saint-Domingue suivait le mouvement qui lui était tracé par la métropole : les grands-planteurs et les petits-blancs, se querellaient, se disputaient et se battaient ; les uns voulaient que l'on arborât la cocarde blanche, les autres la tricolore. Dans toutes leurs réunions, dans les sociétés, à table ou en public, il n'était question que des droits de l'homme, de la liberté et de l'égalité, etc.

Les domestiques et autres affidés qui approchaient des blancs, prétaient une oreille attentive à ces discussions qui avaient pour eux, outre l'attrait de la nouveauté, un grand intérêt ; c'était l'objet de leurs entretiens, et ils en rendaient compte à leurs camarades. Les blancs ne prenant pas garde à ce qui se passait à l'entour d'eux, croyaient que nos sens trop obtus et trop grossiers ne pouvaient rien comprendre des discussions politiques ;

tant ils étaient aveuglés par les préjugés qu'ils ont contre les noirs; préjugés qui ne peuvent encore les abandonner jusqu'aujourd'hui.

Nous avons dit qu'un esprit d'égoïsme et d'orgueil, inhérent au Système Colonial, dominait dans toutes les classes; les grands-planteurs ne voulaient faire aucune cession de droits aux petits-blancs qui, de leur côté, voulaient bien avoir les mêmes droits que les premiers, mais les refusaient aux hommes de couleur; et ceux-ci qui voulaient être les égaux des petits-blancs, refusaient de faire aucune cession de droits aux noirs.

C'est ainsi que l'infortuné Ogé, ne réclamant les droits civils et politiques que pour les hommes de couleur seulement, refusa de suivre les conseils du brave et généreux Chavanne qui l'engageait de faire participer les noirs aux mêmes avantages; et par-là se priva volontairement du concours d'une force immense; il fut la triste victime de ses erreurs, les blancs ne lui en tinrent aucun compte; et il expira sous la roue avec les siens.....

C'est ainsi que dans les différens concordats qui eurent lieu entre les blancs et les hommes de couleur, les noirs furent toujours sacrifiés par les deux partis.

Néanmoins le sang de ces martyres, le sang d'Ogé et de Chavanne, versé ignominieusement sur un échafaud, criait vengeance, et contribuait à donner l'élan à la révolution !

La population blanche se partageait en deux partis distincts ;

Les grands-planteurs que nous appellons maintenant les *ultra-colons*, car ils n'ont pas changé de systeme, formaient le parti *royaliste* et faisaient cause commune avec les émigrés, les espagnols et les anglais contre la France.

Les blancs attachés aux principes révolutionnaires que nous appellons maintenant les *libéraux* ou *constitutionnels* formaient le parti républicain.

La population noire et jaune devint les instrumens des deux partis ; les grands-planteurs insurgèrent les noirs au nom des rois de France et d'Espagne, pour les opposer aux républicains ; et les républicains se virent forcés de proclamer la liberté générale, pour pouvoir opposer les noirs aux planteurs, aux espagnols et aux anglais (1).

Les généraux Jean-François, Biassou, Bou-

(1) Voyez la Proclamation du commissaire Sonthonax qui publie la liberté générale, suscitée par l'insurrection de Galbaud et des planteurs.

quemand,

quemand, Candi, etc. combattaient au nom des rois de France et d'Espagne, contre la république française, et les généraux Toussaint Louverture, Vilatte, Léveillé, et tant d'autres guerriers haytiens combattaient au nom de la République française, contre les émigrés, les espagnols et les anglais.

Les uns et les autres devaient être les malheureuses victimes de leur crédulité et de leur dévouement aux blancs.

Jean-François, Biassou, Candi et tant d'autres qui avez versé votre sang pour les rois de France et d'Espagne, qu'êtes-vous devenus ? Jean-François a terminé ses jours dans l'exil, Biassou et Candi ont été inhumainement replongés dans l'esclavage, et enfouis tout vivans dans les mines du Mexique ! Et vous Toussaint Louverture, Vilatte et tant d'autres guerriers haytiens, quelle a été la récompense des services éminens et de votre sang versé pour ces ingrats républicains ? Toussaint est mort dans les horreurs d'un cachot, dans les tortures, de froid, de faim et de misère ; Vilatte, avant d'expirer, a senti ses entrailles déchirées par le poison ; des

milliers de nos frères ont été les victimes de leur crédule fidélité. O cruelle ingratitude! ô crime détestable ! ô mes compatriotes ! quand cesserez-vous donc d'être les instrumens et les victimes de ces monstres ? Partie des hommes de couleur et noirs, anciens libres, se jetta parmi les républicains, et partie parmi les royalistes ; la masse de la population noire suivait l'impulsion qui lui était donnée, et s'était aussi partagée entre les deux partis ; la cocarde blanche était d'un côté et la tricolore de l'autre, et sous les noms spécieux de Roi, de Liberté, de République, nous combattions et nous versions notre sang sans savoir pourquoi, sans même nous douter que nous n'étions que des instrumens, employés à notre propre ruine, par les blancs royalistes et républicains ; car nous étions loin de penser que les blancs divisés entr'eux d'opinions politiques, étaient parfaitement d'accord à notre égard, et marchaient par des chemins différens à un même but, c'est-à-dire, qu'ils voulaient se servir d'un parti pour écraser l'autre, et ensuite réduire à l'esclavage, le parti qui aurait servi d'instrument à la victoire !

C'est ainsi qu'ils se sont servis du général Rigaud, comme instrument, dans l'intention d'écraser le général Toussaint, et qu'ensuite ils ont voulu plonger le parti victorieux, le général Toussaint et les siens dans l'esclavage.

Mais que l'on ne se trompe point, le général Rigaud vaincu, a été accueilli par les français; en conséquence le général Toussaint victorieux devait être leur victime, et il l'a été; si au contraire Rigaud eût été victorieux, Toussaint eût été à son tour accueilli par eux; enfin l'un et l'autre devaient être leurs victimes. Que l'un ou l'autre fut vainqueur, l'expédition française n'en aurait eu pas moins lieu; cette guerre civile n'en était que le prélude, le victorieux eût été dans la nécessité de combattre ou de se soumettre à l'esclavage.

Certes, le parti en était pris en France; et par ce qui est arrivé à la Guadeloupe au malheureux Pélage, à l'immortel Delgresse et aux infortunés indigènes de cette île qui gémissent maintenant dans l'esclavage, après avoir joui des douceurs de la liberté, nous pouvons juger, si nous avions eu le malheur d'avoir été les plus faibles, de la manière

injuste, cruelle et barbare que nous aurions été traités.

Le général en chef Toussaint Louverture avait remis la totalité de l'île sous les bannières de la France, et en avait chassé les étrangers et les grands-planteurs qui étaient avec eux.

La République était triomphante.

Le général Toussaint s'occupait, sans relâche, à effacer les maux de la guerre, à rétablir le bon ordre et à faire prospérer l'agriculture; il accordait une protection particulière et spéciale aux ex-colons, qui jouissaient de leurs ci-devant propriétés, comme dans l'ancien régime, à l'exception qu'ils ne pouvaient ôter la vie aux noirs ni les déchirer à coups de fouet, suivant leurs caprices et leurs volontés.

Mais l'esclavage ne régnait plus, et le général Toussaint était puissant; cet ordre de choses ne pouvait convenir à la France et aux ex-colons; il fallait commencer par affaiblir les forces et diminuer la puissance du général Toussaint, pour rétablir l'esclavage.

C'est dans ces vues que le général Hédouville fut envoyé à Saint-Domingue par le

gouvernement français, avec des instructions sécrètes pour allumer la guerre civile entre les noirs et les hommes de couleur.

Alors le général Rigaud commandait la Province du Sud, sous les ordres du général Toussaint, et il était, parmi les généraux de couleur, le plus ancien et le plus accrédité par ses services, et le seul qui pouvait être le compétiteur du général Toussaint.

Hédouville, qui brûlait de jetter la pomme de discorde entre ces deux chefs, les appela auprès de lui au Cap; dans une des conférences avec le général Toussaint, Hédouville lui proposa d'arrêter le général Rigaud: *arrêter Rigaud*, s'écria le vertueux Toussaint, *il vaut autant mieux m'arrêter moi-même*.

Hédouville, ne pouvant séduire le général Toussaint, tourna ses regards du côté du général Rigaud qu'il trouva plus accessible; il flatta ses vues ambitieuses, lui délivra le brevet de général en chef, et partit pour France, après avoir allumé les brandons de la discorde et de la guerre civile.

Dans les deux armées on voyait flotter le drapeau tricolor, dans les deux armées l'on

combattait pour et au nom de la République Française ; quelle était donc la cause de cette guerre civile ? Qui l'avait nécessitée ? qui l'avait fait naître ? Répondez-nous donc traîtres et artisans de nos troubles civils, Colombel, Milcent et vos pareils, répondez-nous ? quels étaient les fauteurs et les auteurs de cette guerre désastreuse ? A qui pouvait-on justement imputer les calamités innombrables qui en ont résulté ? sans doute c'est au général Hédouville et au général Rigaud qu'on doit les imputer ; à Hédouville, pour avoir eu la perfidie de faire un général en chef lorsqu'il y en avait déja un de nommé et qui n'avait pas été légalement destitué ; au général Rigaud, pour avoir eu la bassesse, l'injustice et l'ambition d'accepter le brevet de général en chef contre tous les principes de l'honneur et de la hiérarchie militaire. Le général Rigaud ne savait-il pas que le grade de général en chef ne pouvait lui revenir ? ne savait-il pas qu'en l'acceptant, il plongeait sa patrie, ses frères et ses concitoyens dans une guerre civile toujours cruelle et désastreuse ? si Rigaud n'eut pas été un traître, un ambitieux, un instrument des français, aurait-il

entraîné le général Toussaint, malgré lui, sur le champ de bataille, et l'obligé à son tour, de servir d'instrument à la vengeance des blancs et du gouvernement français et à leurs projets de destruction ? N'aurait-il pas reculé d'épouvante et d'effroi à la vue des maux incalculables qu'il allait occasionner à son pays ? Hélas ! l'histoire de nos guerres civiles passées est le miroir de nos guerres civiles présentes, puissent-t-elles n'être pas celles à venir !

La première guerre civile a été suscitée par l'ambitieux Rigaud, et la seconde, qui n'est qu'une réaction de la première, par l'ambitieux Pétion ; l'un et l'autre de ces deux généraux ont été les instrumens que les français ont employé pour nous diviser et nous détruire.

Dans cette guerre désastreuse pour les haytiens, et profitable seulement pour les blancs, on vit ces derniers se partager du côté du général Toussaint et du côté du général Rigaud ; des deux côtés, ils furent les champions les plus ardens de la guerre civile, pour exciter les haytiens aux combats et au carnage. Des maux incalculables furent les

résultats de leurs perfides conseils (1). O vous instrumens des ex-colons, Colombel et Milcent qui appelez à grands cris, dans vos insignifiantes diatribes, les haytiens à la guerre civile; vous qui avez l'audace de nous reprocher les calamités de la guerre allumée par Pétion, pourquoi ne rejettez-vous pas aussi sur le général Toussaint les calamités de celle occasionnée par Rigaud? Quoi! c'est vous qui nous provoquez sans cesse à la guerre civile; c'est vous qui nous appelez au meurtre, au carnage et aux combats; et c'est vous qui nous calomniez et qui nous reprochez la mort des infortunées victimes qui ont été moissonnées par vos perfides machinations! ah! vils scélérats, c'est vous qui les avez assassinées; c'est vous qui les avez entraînées dans l'erreur, pour servir vos passions, et qui avez creusé leurs tombeaux; et si nous avions eu la faiblesse de nous laisser entraîner par vos

(1) L'abbé Bosquet rédigeait les proclamations du général Rigaud, un nommé Salenave celles du général Toussaint.

provocations

provocations perfides ; si nous n'avions pas pénétrés vos desseins ténébreux, le sang haytien aurait encore coulé dans les champs de Cibert et de Santo, et vous pendant l'action, vous seriez restés derrière le rideau, à rediger de nouveaux pamphlets, pour faire l'énumération des morts, et un pompeux étalage des malheurs publics, pour représenter à vos complices les membres épars de vos compatriotes, la terre baignée de leur sang, et vous réjouir ensemble du résultat de vos complots et de vos forfaits ; et après avoir été les auteurs, fauteurs et provocateurs de ces maux, vous voudriez encore nous les imputer et nous charger du poids de vos propres crimes ? . .

Après le départ de Rigaud, blancs royalistes et républicains, grands-planteurs et petits-blancs, tous se rangèrent autour du général Toussaint; Rigaud n'avait pu renverser le général Toussaint comme Hédouville se l'était proposé, les ex-colons prirent un autre moyen pour y parvenir ; aidés et secourus par les prêtres, non-concordatistes, qui dominaient l'esprit du général Toussaint, ils entourèrent

ce chef infortuné, ils lui prodiguèrent des fêtes et les plus basses adulations. C'était le nouveau Spartacus, le grand homme prédit par Raynal, et en même temps, ils tramaient en France et dans le pays, les nouveaux moyens qui devaient l'entraîner à sa perte.

Pour parvenir à l'exécution de leurs perfides projets, ils conseillèrent au général Toussaint d'établir des règlemens de police, presque aussi durs que ceux de l'ancien régime pour lui aliéner le cœur et l'esprit des noirs ; ils le portèrent à immoler le général Moyse, son propre neveu, sous le prétexte d'une conspiration contre les blancs ; ils lui suggérèrent de faire une constitution qui le rendait presque indépendant de la France, ce qu'il aurait dû faire tout-à-fait ou point du tout ; car une pareille mesure ne supporte point de milieu, il faut être dépendant ou indépendant, l'un ou l'autre, et le général Toussaint en se rendant à moitié indépendant de la France, s'exposait à sa vengeance, sans s'être donné les moyens de pourvoir lui résiter. Les ex-colons lui suggérèrent aussi l'idée de licencier une grande partie de ses troupes pour

les renvoyer à la culture; ils firent encore plus; ils poussèrent l'impudence jusqu'à lui faire nettoyer et applanir les grands chemins, tailler les haies, pour faciliter le passage de l'artillerie et de l'armée française; l'infortuné, en prenant ces fausses mesures, avait été persuadé qu'il travaillait au bonheur de ses frères et de son pays, et il en était certes bien convaincu.

Tandis que les ex-colons préparaient dans le pays la chute du général Toussaint, ceux qui étaient en France s'agitaient auprès de Bonaparte, lui fournissaient des moyens pécuniaires, lui donnaient des conseils atroces qui nous attirèrent bientôt l'expédition de Leclerc sur les bras.

Alors tous se réunirent contre l'infortuné Toussaint; blancs royalistes, blancs républicains, grands-planteurs et petits-blancs; conseillers, prêtres concordatistes ou non-concordatistes, tous pour cette fois furent d'un accord unanime; la cause était générale, il s'agissait de l'esclavage ou de la destruction des noirs, il ne pouvait exister aucune division dans les opinions.

Et nous aveugles que nous étions, que

faisions nous alors ? on nous vît courir, en très-grand nombre, à l'envi les uns des autres, au-devant du joug de fer qui nous était réservé!

Nous sommes français se disait-on ; la France nous a donné la liberté ; la France ne peut nous apporter de nouveaux fers, après les avoir brisés : c'était un crime de le supposer et d'en parler; c'était une infamie d'en concevoir la pensée.

Tout le département du Sud se rendit sans tirer un seul coup de fusil ; c'était une conséquence de la récrimination de la guerre de Rigaud ; on vît les hommes de couleur et noirs, anciens et nouveaux libres, se précipiter en foule dans les bras des français, *de leurs frères devant Dieu et devant la République*. Jamais conquête ne fut plus facile ; à peine un vingtième de la population prêtât une faible résistance.

Le propre frère du gouverneur Toussaint, le général Paul Louverture, à Santo-Domingo, et Clerveaux, à Saint-Yague, livrèrent aux français la partie espagnole, avec leurs troupes, sans combattre. Ces deux chefs avaient été séduits et gagnés par leur confesseur l'évêque *Mauvicl*, et le général Kerverseau.

Le gouverneur Toussaint ne s'était point préparé à la guerre ; il n'avait donné aucun ordre à ses généraux, puisqu'il n'avait eu aucune intention hostile contre la France, et qu'il l'avait au contraire servie avec un zèle, une fidélité et un dévouement à toute épreuve.

Les généraux Jean-Jacques Dessalines et Henry Christophe furent les seuls qui résistèrent aux français. Maurepas résista bien d'abord, mais il se rendit ensuite, entraîné par le conseil des blancs.

Nous ne suivrons pas la marche des armées dans cette campagne ; nous ne donnerons pas la description des batailles, des combats, des embuscades et des traits d'héroïsme et de bravoure qui ont illustré nos braves guerriers ; un jour peut-être nous pourrons nous en occuper ; en ce moment ces détails nous éloigneraient trop de notre sujet ; le temps presse, nous nous hâtons d'y revenir.

En France Bonaparte avait rallié tous les partis, jacobins, républicains, émigrés, royalistes anciens et nouveaux ; tous s'étaient rangés sous l'influence de son puissant génie. Il en était de même à Saint-Domingue de la caste blanche ; elle s'était groupée autour du

général Leclerc ; et les ex-colons les plus acharnés composaient son conseil privé (1).

Si l'union et un parfait accord régnaient parmi les blancs, il n'en était pas de même parmi les indigènes ; ils se divisaient en deux partis distincts, l'un pour le gouverneur Toussaint et l'autre pour les français. Ce dernier parti était trois fois plus nombreux que le premier ; nous le diviserons en deux classes, la première en instrumens volontaires, et la seconde en instrumens involontaires.

La première classe, et c'était fort heureusement la moins nombreuse, était composée d'hommes vendus aux français et initiés dans leurs projets ; ils étaient indigènes, noirs et jaunes de la peau seulement, mais blancs ex-colons de caractère et de principes : ils étaient et sont encore les ennemis implacables de leurs frères et de leur pays ; tels que *Pétion*, *Laplume*, *Bardet*, *Larivière* ; *Louis Labelinais*, *Noël Mathieu*, *Jolicœur*, *Colombel*,

(1) Au Cap, Belin de Villeneuve, Colet, Dumas, Domergue, O'Gorman et Camfrancq ; au Port-au-Prince Desrivières, *espèce de chevalier*, Guieu et Bion, Ango, Baudamant, Saint-Syr, Lecun et Cottel ; aux Cayes, Mongin, *ancien juge le plus féroce*, Labiche, Lothon, Desongards, le curé Grisset, Gravet, etc. formaient le conseil de Leclerc.

Milcent, etc. aussi nous les considérons comme des ex-colons, pire même, car ce sont des traîtres ; ils méritent d'être esclaves, on ne peut leur en souhaiter davantage ! ...

Ceux-ci, nous les rangeons dans la classe des instrumens volontaires.

La seconde classe était composée du plus grand nombre et des haytiens les plus éclairés ; ils étaient tous de bonne foi ; ils étaient persuadés que les français étaient venus pour maintenir la liberté ; tels que *Maurepas*, *Médard Thomany*, *Lamahotière*, *etc.* enfin tous les haytiens qui combattaient sous les français et qui ont été leurs victimes, étaient des instrumens aveugles et involontaires.

Quoi, l'on nous dira, les haytiens les plus éclairés furent les instrumens les plus aveugles? oui certes, et c'est la vérité ; les hommes qui avaient le plus de lumières et une morale plus épurée eurent plus de peine à se persuader qu'une grande nation, que des français eussent voulus se souiller par un acte d'ingratitude et de perfidie, encore sans exemple! au lieu que la défiance naturelle de nos concitoyens des montagnes nous servit bien mieux que nos faibles lumières ; ils voyaient des blancs armés, cela leur suffisait : inquiets pour leur *liberté*, ils se procuraient secrètement des armes, ils

s'enfonçaient dans la profondeur des bois, et se préparaient à la guerre.

C'est de ses braves habitans des forêts, vrais fondateurs de la liberté et de l'indépendance, que nous avons reçus cette grande et salutaire leçon qui doit nous servir à jamais de préservatif: *Qu'il faut avoir de grandes lumières pour se laisser approcher par un ennemi perfide et rusé, sinon le parti le plus court et le plus sûr est de s'en éloigner et de ne se laisser jamais aborder qu'avec les armes à la main.*

La guerre se faisait avec activité; les indigènes du parti français combattaient avec acharnement leurs frères et leurs concitoyens, retirés dans les montagnes, qui tenaient pour le gouverneur Toussaint, ayant sous ses ordres les généraux *Jean-Jacques Dessalines*, *Henry Christophe* et *André Vernet*, les seuls qui lui étaient restés toujours fidèlement attachés.

Les indigènes qui combattaient dans les rangs des français étaient toujours placés aux avants-gardes des troupes françaises, leur servaient de guides, levaient les embuscades, donnaient

donnaient les assauts. Les postes les plus dangereux et les feux les plus meurtriers leur étaient réservés, sous le prétexte qu'ils avaient une connaissance parfaite des localités du pays.

Cependant le gouverneur Toussaint, aux sollicitations réitérées du général Leclerc, se décida à traiter de la paix; il choisit pour son négociateur le général Henry Christophe, et le général Leclerc prit le général Hardy.

Toussaint avait déjà reçu de Henry de longs et signalés services; il connaissait sa probité, sa loyauté et son caractère incorruptible. Sans doute Leclerc connaissait aussi Hardy et avait ses raisons pour justifier son choix.

Ces deux généraux s'abouchèrent; la correspondance qui eut lieu à cette occasion a été rendue publique, par la voie de l'impression; elle fait autant d'honneur au général Christophe, qu'elle couvre de honte et d'infamie le général Leclerc, qui ensuite osa lui proposer d'arrêter le gouverneur Toussaint!

Par suite de cette négociation et après trois mois de guerre, le gouverneur Toussaint con-

clut la paix avec le général Leclerc, et se soumit avec les généraux sous ses ordres.

Alors le désarmement des cultivateurs s'opéra ; ils rentraient de toutes parts sur leurs habitations et se livraient aux travaux des cultures.

Tout était pacifié ; encore quelques années, que dis-je ? encore quelques mois de dissimulation, c'en était fait de notre liberté !.... Lorsque l'on nous aurait présenté de nouvelles chaînes d'esclavage, nos bras désarmés n'auraient plus été en mesure de pouvoir les repousser ; il aurait fallu les reprendre et rentrer dans le néant d'où nous sortions ; il aurait fallu rentrer encore dans ce cercle horrible de larmes, de peines et d'ignominie, il aurait fallu encore vivre et courber sa tête sous le joug de ces despotes, supporter leur orgueil, leur dédain et notre humiliation. Non, non, non, plutôt mille coups de poignard dans le cœur !!!

Les passions effrénées qui dominent les ex-colons et l'inflexibilité de leur caractère, devaient encore nous sauver ! Dieu juste et puissant ! Dieu rénumérateur, vengeur des

crimes et des parjures, tu souflas dans leurs cœurs cet esprit de vertige, cette soif de l'avarice, de la haine et de la vengeance qui les aveuglaient, et tu fis contribuer leurs vices même à notre délivrance !

Point d'esclavage, point de colonies, s'écriaient ces furieux ; *il faut que les noirs soient tous esclaves, ou il faut qu'ils soient tous noyés, pendus et brûlés. Il faut en faire un bois-neuf*, ajoutaient-ils (1) !

Le temps des ménagemens était passé ; ils engagèrent le général Leclerc à prendre les mesures les plus violentes contre les infortunés haytiens.

Le gouverneur Toussaint est arrêté, lié et garrotté, comme un criminel, embarqué pour France avec ses officiers et sa famille, dans l'instant où il était à table chez le général Brunet : *vous osez m'arrêter ; vous déshonorez un officier d'honneur*, s'écriait l'infortuné gouverneur Toussaint, au général Brunet et à ses aides de camp qui faisaient l'office de gendarmes et de bourreaux ; *est-ce ainsi que vous observez la foi des traités ; vous êtes des traîtres et*

(1) *Bois-neuf*, veut dire dessoucher un terrein et ne pas y laisser une trace.

des parjures ; le Ciel est juste ; je serai vengé. Ce furent les dernières paroles que ce grand homme prononça sur la terre de sa patrie, sur cette terre qu'il avait conquise pour la France, et qui était encore remplie de son nom, de ses services et de ses exploits ! Il fut vengé sans doute, mais il ne lui fut pas donné de voir ce beau jour de la vengeance.

Dès ce moment le signal des proscriptions fut donné d'un bout de l'île à l'autre.

Le détail des horreurs et cruautés de tous genres qui font frémir la nature épouvantée, nous éloignerait de notre objet; il nous suffit de dire que les femmes, les enfans, les vieillards, qui avaient été jusqu'alors épargnés dans nos guerres, amis ou ennemis, tous furent envoyés pêle-mêle, et confondus ensemble, à la mort, qui les attendait sous les formes les plus hideuses. Arrêter, noyer ou pendre signifiait la même chose. Ces barbares avaient créé un nouveau vocabulaire. Noyer deux cents individus, c'était un coup de filet national; pendre c'était monter en grade; être dévoré par les chiens, c'était descendre dans l'arène; fusiller c'était laver la figure avec du plomb; et brûler enfin, c'était opérer chaudement; l'ancien régime était réorganisé.

Tout nègre ou mulâtre, qui était esclave avant la révolution, rentrait sous les lois de son maître, qui le louait, le vendait, en tirait le parti qu'il voulait.

Nos malheurs étaient parvenus à leur comble ; les insurrections partielles commencèrent à éclater de toutes parts.

Leclerc vit alors Dessalines pour la première fois, (dit Boisrond Tonnerre, de qui nous empruntons ce passage, de ses mémoires pour servir à l'histoire d'Hayti page 45). « Il com-
» mençait à se façonner à la cruauté colo-
» niale, et par conséquent avait appris de ses
» conseils, que pour vaincre à St-Domingue
» deux classes d'hommes réunies pour mainte-
» nir la liberté, il fallait les diviser. Il s'atta-
» cha donc à mettre la dernière main au projet
» commencé par Hédouville. Leclerc flatta
» Dessalines, le combla d'éloges qu'il prétendit
» que méritait sa conduite, l'assura qu'il pou-
» vait compter sur la bienveillance spéciale du
» gouvernement, et que le Premier Consul,
» d'après les rapports avantageux qu'il avait
» faits en sa faveur, ne tarderait pas à lui défé-
» rer une récompense digne de lui. Il usa enfin
» de tous ces lieux communs de politique par

» lesquels les blancs, et surtout les français
» croyent piper les noirs et les jaunes. Dessa-
» lines vit à quel homme il avait à faire et se
» tint sur ses gardes; après donc avoir remercié
» le capitaine-général, il le supplia de croire
» que son plus vif désir était de se retirer en
» France avec toute sa famille, que du reste il
» s'en remettait aux bonnes intentions du gou-
» vernement auquel il était dévoué pour tou-
» jours. Vous nous êtes trop nécessaire ici, lui
» répondit Leclerc; vous ne partirez pour
» France qu'avec moi, et ce ne sera tout au
» plus que dans six mois. Donnez-moi la
» satisfaction de vous présenter au Premier
» Consul; vous savez qu'il est mon beau-frère?
» cette époque est bien tardive, lui répondit
» Dessalines; mais je ne veux que vous obéir. »
Soit que Leclerc fut réellement sa dupe, soit qu'il ne le crut pas assez fin pour découvrir le piège qu'il lui était tendu, il commença à lui insinuer que jusques-là il ne lui avait pas été possible de découvrir quels étaient les vrais ennemis du gouvernement français; mais qu'il espérait, par son moyen apprendre quels gens il fallait combattre

pour rétablir le bon ordre et l'harmonie.
« Quand aux colons, dit-il, ils sont si mal-
» heureux et ont si peu d'influence, qu'il n'est
» pas présumable qu'ils trouvent leur compte
» dans les troubles, ils ont tous leurs familles et
» leurs biens en France. Ne serait ce pas plutôt
» aux hommes de couleur que nous devrions
» tous nos malheurs ? » Dessalines sentit toute
la conséquence de sa réponse, et la fit dans
les vues du capitaine-général ; « Puisque nous
» sommes du même avis, dit ce dernier, je
» pense que le seul parti à prendre serait de
» les exterminer tous ; mais je suis embar-
» rassé sur le choix des moyens ; les troupes
» françaises sont tellement diminuées par
» les maladies, qu'à peine nous en reste-t-il
» assez pour garder nos villes ; je serais donc
» d'avis que vous levassiez une armée de cinq
» mille hommes du pays pour cette expédi-
» tion qui ne durera qu'autant de temps que
» vous voudrez mettre à la faire. Attendez,
» ajouta-t-il, je vais vous en expédier l'ordre,
» de même que celui de prendre la quantité
» d'armes et de munitions qui vous sera
» nécessaire. » En effet, il écrivit l'ordre de
sa propre main et remit au général Dessalines

cinq cents doubles louis pour les frais de cette expédition, en le prévenant qu'il partirait quand il le jugerait à propos. Avant de quitter le Cap, il était de l'intérêt de Dessalines de voir tous les généraux français et de sonder leurs dispositions. Il vit Dugua, chef de l'état major de l'armée, qui, sans doute, mécontent dès-lors du capitaine-général, lui apprit que la 13e demi-brigade (1) devait-être incorporée comme sapeurs dans la garde d'honneur, et qu'il voyait avec peine que les malheureux qui composaient ce corps allaient être sacrifiés. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller la sollicitude de Dessalines qui, immédiatement après la visite qu'il venait de faire à Dugua, apprit ce qui venait de se passer aux Gonaïves. » (2)

Parfaitement éclairé sur les projets perfides du général Leclerc, le général Dessalines s'empressa de les communiquer aux autres généraux ses compagnons d'armes ; et ils résolurent unanimement de prendre les armes contre les français.

Dessalines, comme le plus ancien et le

(1) Troupes noires.

(2) Le général Toussaint venait d'y être arrêté,

plus

plus élevé en grade, parmi les généraux, fut reconnu sous le titre de *Général en Chef de l'Armée des Indigènes.*

C'est une chose bien remarquable, que les généraux noirs ont toujours résisté à la séduction des blancs, et déjoué leurs trames perfides !

Le commisssaire Sonthonax proposa au général Toussaint de faire détruire les hommes de couleur par les noirs ; indigné de cette proposition odieuse, il le fit arrêter et embarquer. Hédouville lui fit la même proposition à l'égard de Rigaud, elle fut de même rejettée avec indignation, et il contraignit aussi Hédouville à s'embarquer pour France.

On vient de lire que Leclerc fit cette proposition à Dessalines qui résista non-seulement à cette infamie, mais s'empressa d'en donner connaissance aux hommes de couleur. Le Roi Henry tint une conduite aussi généreuse, lorsqu'il était général de brigade, cantonné avec ses troupes à la Petite-Anse, il s'empressa d'aviser Pétion, alors colonel, qui était sous

ses ordres, et le général Clerveaux, qui était cantonné au Haut-du-Cap, du sort funeste dont ils étaient menacés ; et ils résolurent de concert à prendre les armes, pour se soustraire à la perfidie et à la vengeance des français. Depuis, de semblables propositions furent insinuées au Roi qui les repoussa avec horreur ; mais n'anticipons pas ; en attendant, nous n'hésiterons pas à dire que c'est au patriotisme, à la fermeté et au profond discernement de ce grand homme que le peuple haytien doit son salut, sa liberté et son indépendance. !

Si les généraux noirs ont principalement résisté à la séduction des blancs, il n'en a pas été de même des généraux de couleur qui ont été toujours assez faibles pour se laisser séduire et servir d'instrumens aux blancs contre les noirs.

Cependant Colombel et Milcent accusent les noirs de vouloir détruire les hommes de couleur, tandis que l'histoire du pays et la vérité des faits démontrent au contraire que les hommes de couleur doivent leur conservation aux généraux noirs qui n'ont jamais

voulu servir d'instrumens aux blancs pour opérer leur destruction.

Quoi donc, vont s'écrier Colombel et Milcent, n'est-il pas vrai que les noirs ont détruit beaucoup d'hommes de couleur dans nos guerres civiles; comment pouvez-vous donc dire que les hommes de couleur doivent leur conservation aux généraux noirs? Nous leur répondrons : si des hommes de couleur ont été détruits, c'est par la faute des généraux de couleur Rigaud et Pétion; parce que, s'ils avaient résistés à la séduction des blancs, comme les généraux noirs, il n'y aurait point eu de guerre civile. Et il est si vrai que les hommes de couleur doivent leur conservation, aux généraux noirs, Toussaint, Dessalines et Henry Christophe, que s'ils avaient eu la faiblesse de prêter l'oreille aux insinuations perfides des blancs, et se laisser séduire, il n'existerait plus d'hommes de couleur..... et les blancs seraient au comble de leurs vœux. Mais ces généraux patriotes, sages et prudens ont senti que les intérêts des deux classes étaient liés indissolublement; et si les généraux de couleur eussent été aussi patriotes,

aussi sages, aussi prudens, et qu'ils n'eussent pas été dominés par un esprit d'ambition démesurée, nous eussions restés constamment d'accord, toujours unis, et nous n'aurions pas eu à déplorer les maux de la guerre civile.

C'est à l'époque de cette prise d'armes générale, dont nous avons déjà parlé, que la mort nous délivra de Leclerc. Nous ne dirons rien de son caractère personnel, sinon que c'était un ange de bonté en comparaison du monstre qui lui a succédé (1).

Le général en chef de l'armée des indigènes rallia bientôt tous les partis; instrumens volontaires et involontaires, tous furent obligés ou de fuir avec les français, ou de se jetter dans les bras de leurs frères, qu'ils avaient combattus avec tant d'aveuglément; trop heureux encore de trouver un refuge assuré auprès d'eux.

Pétion, fut un des instrumens volontaires, qui se rendirent au général Dessalines, pour éviter la mort dont il était menacé; ce général l'accueillit avec bonté, l'admit dans son intimité, lui voua une amitié tendre et paternelle qui ne se démentit jamais. Il était loin

(1) Rochambeau.

de penser qu'il accueillait dans son sein le monstre qui devait un jour le faire assassiner, et qui réservait le même sort à son successeur!

Enfin, après avoir éprouvé toutes les vicissitudes de la fortune et nous être abreuvé dans la coupe du malheur; après avoir été pendant douze ans le jouet et la victime de toutes les factions qui s'étaient succédées à Saint-Domingue; après avoir versé notre sang dans les combats, par mille blessures, et sans aucune utilité réelle pour notre pays; nous étions parvenus à combattre pour nos vrais et véritables intérêts; nous n'étions plus des instrumens que l'on faisait mouvoir pour notre propre destruction, pour une cause qui nous était étrangère. Pour la première fois nous faisions une guerre *nationale;* nous combattions pour nos droits, pour la liberté, pour l'indépendance, pour notre patrie, pour nous-mêmes, afin de nous soustraire à la mort et à la tyrannie de nos bourreaux. Les français étaient d'un côté, les indigènes de l'autre; la haine et la vengeance enflammaient notre courage; l'amour de la patrie et de la liberté guidait nos pas! Nous avions nos propres injures et

nos frères impitoyablement égorgés à venger; Nous nous précipitions aux combats avec des cris d'allégresse; nous combattions corps à corps; chacun était jaloux d'immoler son ennemi, et chacun brûlait de verser son sang pour la patrie, la liberté et l'indépendance! Heureux encore de pouvoir verser jusqu'à la dernière goutte pour une si belle cause! Après une lutte terrible et sanglante, les opprimés et les victimes étaient restés les vainqueurs et les seuls maîtres du champ de bataille!

Le voile de l'erreur et du mensonge s'était enfin déchiré: au soleil radieux de l'indépendance, toutes les factions se dissolvèrent comme un vent impétueux disperse les nuages; notre atmosphère épurée par la victoire, nous commençâmes à respirer l'air pur de la liberté et de l'indépendance! Victorieux, environnés des débris des vaincus, nous portions fièrement nos regards autour de nous! Les 40,000 ex-colons, grands-planteurs et petits-blancs, la belle et nombreuse armée dite expéditionnaire, tout avait disparu de notre sol; l'affreux système colonial, l'esclavage, les préjugés de

couleurs et le commerce prohibitif, étaient détruits de fond en comble; le fantôme de la France, cette chimère qui nous avait si long-temps égarés, s'était évanoui à nos yeux; dans notre enthousiasme, nous élevâmes sur leurs débris encore fumans la Colonne immortelle de notre indépendance !

Enfans libérés d'Hayti, prosternons-nous aux pieds de l'Eternel, et rendons-lui mille actions de grâces! admirons la profondeur de ses desseins, et les voies impénétrables qu'il emploie pour délivrer les opprimés et châtier les oppresseurs !..

Nous étions les victimes et les instrumens aveugles dont les ex-colons se servaient pour consommer notre propre ruine, et eux-mêmes étaient les instrumens que Dieu employait pour nous délivrer. Ils s'étaient servi de nous comme de vils instrumens pour assouvir leurs passions; et sans le vouloir, ils nous ont conduits à la *liberté*. Frappés d'un esprit de vertige et d'aveuglément, ils voulurent nous ravir ce bien précieux et combler la mesure de leurs injustices et de leurs iniquités, et ils nous conduisirent encore, contre leur gré, à *l'indépendance !*

C'est donc aux passions effrénées des ex-colons, à leurs crimes innombrables ; que la France doit imputer à jamais la perte de la plus belle et de la plus riche de ses possessions d'outre-mer !

Telles sont en abrégé, les causes principales qui nous ont conduit à la liberté, et de la liberté à l'indépendance ! . . . .



CHAPITRE II.

Du Gouvèrnement d'Hayti sous le Gouverneur-Général JEAN-JACQUES DESSALINES.

APRÈS l'expulsion de l'armée française, les vainqueurs s'occupèrent à adopter une forme de gouvernement, et à se constituer en peuple libre et indépendant.

On ne pouvait raisonnablement espérer de trouver de grandes lumières et de grands principes de législation, parmi des hommes qui sortaient de secouer le joug de l'esclavage et de l'ignorance, parmi des hommes qui avaient encore le cœur ulcéré et l'esprit aigri par les malheurs, et qui sortaient de soutenir une guerre opiniâtre et barbare, qui avaient toujours vécus dans les dangers, dans les bois et dans la poussière des camps.

Aussi trouve-t-on dans les actes d'alors

l'enthousiasme, l'exaltation et l'énergie qui retracent parfaitement l'esprit qui animait leurs auteurs.

Le Ier Janvier 1804, à-peu-près deux mois après l'expulsion de l'armée française, le général en chef de l'armée des indigènes convoqua les généraux, les principaux de l'armée et du peuple en assemblée générale de la nation, aux Gonaïves, à l'effet de prendre les mesures qui devaient assurer le bonheur du peuple, sa liberté et son indépendance !

De nos premiers pas dans la carrière législative devait dépendre le bonheur ou le malheur de notre pays ; mais nous fîmes alors une faute capitale ; peut-être c'est d'elle d'où découlent toutes les calamités de nos guerres civiles ; c'est de n'avoir pas su bien nous constituer ; mais alors nous n'avions pas encore acquis l'expérience et la prudence que nous avons aujourd'hui ; nos idées n'étaient point fixées sur le mécanisme des gouvernemens représentatifs et monarchiques, et nos législateurs savaient mieux manier l'épée que la plume.

Il était donc naturel qu'une assemblée com-

posée de guerriers eût adopté un gouvernement purement militaire.

L'acte de l'indépendance fut proclamé; les généraux, les officiers, le peuple et les troupes jurèrent unanimement à la postérité, à l'univers entier *de renoncer à jamais à la France et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.*

On ne fit point de constitution.

Jean-Jacques Dessalines, général en chef de l'armée des indigènes, fut nommé et proclamé Chef du gouvernement sous le titre de *Gouverneur-Général à vie*, avec le droit de faire la paix et la guerre.

Ce titre ne pouvait convenir à un gouvernement indépendant; mais comme il avait été donné au général Toussaint, on le donna, par esprit d'habitude au général Dessalines, sans réfléchir à la véritable acception du mot qui ne pouvait plus convenir à notre changement de situation. Le nom de l'île fut changé, le *Saint-Domingue des Français* fit place à l'ancienne *Hayti*; et de ce nom, les indigènes *noirs* et *jaunes* adoptèrent la dénomination générique de *haytiens*.

Il n'est pas inutile de remarquer que nous tenons autant à ces nouvelles dénominations que les français s'obstinent à conserver à l'île le nom de *Saint-Domingue*, soit dans leurs actes ou dans leurs écrits.

Le gouverneur-général fit une adresse très-patriotique au peuple d'Hayti, où il retraça avec énergie les calamités, les horreurs et les injustices que nous avions éprouvées des français, et la nécessité où nous étions de vivre libres et indépendans ou mourir !

Après la dissolution de l'assemblée, les généraux retournèrent dans leurs commandemens respectifs.

Les généraux de division étaient ainsi placés : *Henry Christophe* au Cap, *Clerveaux* à la Marmelade, *Vernet* aux Gonaïves, *Gabart* à Saint-Marc, *Pétion* au Port-au-Prince, et *Geffrard* aux Cayes.

Après le gouverneur-général, le général de division Henry Christophe était le plus ancien des généraux de l'armée, et il était le seul noir de ce grade élevé ; les cinq autres généraux de division étaient de couleur. Cette remarque prouve plus que tout ce que l'on

pourrait dire quelles étaient les dispositions du général Dessalines en faveur des hommes de couleur.

Le gouverneur-général avait d'abord fixé le siége du gouvernement sur la ci-devant habitation Laville, et ensuite il le transporta sur la ci-devant habitation Marchand, située à la plaine de l'Artibonite, au pied de la grande chaîne de montagnes des Cahos. Il y bâtit au pied du morne une ville qui eut le nom de son fondateur, et il s'occupa de la fortifier, en établissant des forteresses au pied, dans le flanc et au sommet de la montagne.

Jamais position ne fut plus mal choisie, sous tous les rapports. Si le gouverneur-général eût placé le siége du gouvernement au Port-au-Prince ou aux environs de cette ville, il eût été plus à même de surveiller l'Ouest et le Sud, et probablement, il n'y aurait point eu de guerre civile; mais l'Artibonite avait été le théâtre de ses exploits militaires; il avait battu les français à la Crête-à-Pierrot, aux Verrettes, à Saint-Marc, et au Camp-Marchand; la connaissance des lieux et des personnes, ses goûts, la force de l'habitude

l'emportèrent sur la raison d'état qui voulait que l'on préférât le centre de l'île, à toute autre position pour l'établissement du siége du gouvernement.

Cependant, à mesure que l'on s'avançait dans la carrière du gouvernement, l'on sentait que l'on s'était mal constitué ; le titre de gouverneur-général ne convenait point ; on n'avait pas de pacte constitutionnel ; sans plus délibérer on résolut, après dix mois, de changer la forme du gouvernement.



CHAPITRE III.

De l'Empire.

L'IRRÉFLEXION ou plutôt l'esprit d'habitude avait fait donner au *Général en Chef de l'armée des indigènes* le titre de *Gouverneur-Général ;* l'esprit d'imitation lui fit déférer celui *d'Empereur.*

Bonaparte, premier consul s'était fait déférer ce titre ; le gouverneur-général, aussi bien, pouvait le prendre ; c'était passer d'un excès à un autre ; car si le titre de gouverneur-général ne pouvait convenir à une nation indépendante parce qu'il suppose un pouvoir secondaire dépendant d'une autorité plus élevée, le titre fastueux d'empereur ne nous convenait pas mieux, puisqu'il suppose aussi dans celui qui le possède la puissance réelle en territoire, population, etc.

Dans les dispositifs des actes de la nomination de l'empereur, il était dit: *que l'autorité suprême ne veut point de partage ; l'empereur*

était nommé à vie, avec le droit de choisir son successeur ; il renonçait formellement à l'usage de faire passer la puissance dans sa famille, et il ne devait jamais avoir égard à l'ancienneté quand les qualités requises, pour bien gouverner, ne se trouveraient pas réunies dans le même sujet, etc.

La constitution était conforme aux dispositifs ; *les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire étaient réunis dans la même main ;* il y avait bien de nommé un Conseil d'Etat, mais il se trouvait nul et sans attributions, par le fait même de la constitution ; il y avait aussi deux Ministres, un des Finances et de l'Intérieur, l'autre de la Guerre et de la Marine et un Secrétaire d'Etat.

Une pareille constitution était un monstre en politique. L'empire était une République élective, et la constitution consacrait des principes diamétralement opposés à la République et qui ne pouvaient convenir, tout au plus, qu'à un gouvernement purement *despotique ;* et d'un autre côté, par un bouleversement étrange des idées, la constitution consacrait les principes les plus *démocratiques*.

Hélas !

Hélas! que nous étions loin du jour où nous sommes maintenant! Si nous avions eu alors assez d'expérience, de sagesse et de prudence; nous eussions fondé la monarchie constitutionnelle, et nous nous serions donné des institutions utiles et un gouvernement stable et régulier; que de maux et de calamités nous nous serions évités! Nous sommes bien excusables, sans doute, d'avoir errés, dès nos premiers pas, dans l'art difficile du gouvernement, quand nous voyons de vieilles nations, qui sont au milieu des foyers de lumières, commettre des fautes, peut-être, aussi graves que les nôtres; mais comme dans tous les pays c'est le peuple qui est toujours la victime des erreurs de ses législateurs; que c'est toujours lui qui les paye par ses larmes, son sang et ses richesses, et que, grâce au ciel, nous les avons bien payés, qu'il nous soit donc permis de les déplorer après en avoir été les tristes et infortunées victimes!

Nous avons déjà dit dans plusieurs de nos ouvrages que l'empereur Dessalines, brave guerrier, ardent patriote, ayant les meilleurs intentions possibles pour faire le bonheur de

ses concitoyens et de son pays, manquait de talens nécessaires pour bien gouverner; et à ce premier malheur il joignait encore celui de s'entourer d'hommes immoraux et corrompus, vendus aux français, qui l'entraînèrent à sa perte, comme les ex-colons avaient entraîné le gouverneur Toussaint.

Il est fastidieux, sans doute, de se répéter; mais il est des vérités que l'on ne peut trop souvent reproduire quand le salut d'un pays et de tout un peuple en dépend! Le premier devoir de l'écrivain politique est d'éclairer, le second de dire la vérité sans crainte; il ne doit voir que ce qui est juste, utile et avantageux à son pays; il ne doit pas craindre de froisser ni de choquer les intérêts, les opinions, les passions de qui que ce soit; il doit dévouer généreusement sa vie pour le bonheur, la gloire et le salut de sa patrie, et s'il ne se sent pas assez de force d'âme pour exécuter son entreprise, s'il ne peut faire une abnégation entière de sa personne, il doit cesser d'écrire, se taire et briser sa plume!....

Par une ordonnance, du 26 Juillet 1805, an deux de l'indépendance, l'Empereur nomma

le général de division Henry Christophe, Général en Chef de l'armée d'Hayti, André Vernet, Ministre des Finances et de l'Intérieur, et Etienne Elie Gérin, Ministre de la guerre et de la Marine.

Les généraux de couleur Pétion, Geffrard et Gabart furent maintenus dans leurs commandemens. (1)

Alors les haytiens qui s'étaient expatriés volontairement avec les français cherchaient les moyens de pouvoir rentrer dans le sein d'une patrie qu'ils avaient déchirée, pour y exciter encore de nouveaux troubles. L'Empereur mû par des intentions libérales, plutôt que réfléchies, leur permit d'entrer dans le pays, et ordonna de payer les frais de leurs passages ; bientôt on vit arriver *Blanchet*, *Dartiguenave*, *Faubert*, *David Trois*, tous partisans des français et de Pétion, les ennemis les plus cruels de leur pays.

L'Empereur accueillait ces hommes perfides et ingrats avec bonté, les comblait de ses

(1) Clerveaux, Gabart et Geffrard, ces trois généraux de couleur sont morts à peu-près dans le même temps.

faveurs; mais il ne mirent pas sitôt le pied à terre qu'ils se joignirent à Pétion et travaillèrent, de tous leurs efforts, aux moyens de bouleverser l'empire et d'allumer la guerre civile.

Le but de cette faction était de porter Pétion à la tête du gouvernement; pour cet effet, il fallait détruire les deux chefs noirs Jean-Jacques Dessalines et Henry Christophe qui avaient droit au gouvernement, par l'ancienneté de leurs services, par le vœu du peuple et de l'armée. Voici comme les factieux s'y prirent pour exécuter leurs projets; leurs agens étaient apostés de toutes parts, ceux qui étaient auprès de la personne de l'Empereur l'excitaient à persécuter les hommes qui lui étaient attachés et qui ne voulaient point prendre part à la conspiration; par ce moyen les conspirateurs avaient le double avantage d'éloigner de l'Empereur ses propres amis et d'empêcher la vérité de parvenir jusqu'à lui. Les complices répandus dans les provinces travaillaient sourdement à égarer l'esprit public Papalier aux Cayes, Gérin à l'Anse-à-Veau, où il s'était retiré, feignant d'être malade;

Blanchet jeune aux Gonaïves, faisait de fréquens voyages de l'Ouest et au Sud; David Trois, déguisé en pacotilleur, parcourait le pays, se rendait dans les montagnes du Rochelois, au Môle, au Port-de-Paix, au Gros-Morne, au Cap-Henry, pour nouer le fil de la conspiration qui devait avoir son effet de toutes parts.

Pétion était l'âme du complot; il était le puissant mobile qui faisait tout mouvoir; il affectait d'avoir pour l'Empereur la plus tendre amitié, qui de son côté, était complètement aveuglé sur son compte, et avait en lui une confiance illimitée. Pétion possédait la tactique des grands conspirateurs; il s'attachait à se rendre, de jour en jour, plus populaire, flattait le peuple, caressait les troupes, autorisait la licence et la démoralisation; il s'affubla du masque de la philosophie; il abandonna ses devoirs; il avait l'air de ne rien ambitionner, honneurs, ni grades, ni richesses, il méprisait tout; sous les haillons de Diogène, il cachait ses désirs immodérés; et tel qu'un nouveau *Sixte-Quint*, cet hypocrite marchait hardiement, et dans une parfaite sécurité à l'exécution du plan qu'il s'était tracé.

Un désordre général eut lieu dans l'empire ; les finances désorganisées, les troupes sans paye et sans habillemens, la vérification des titres de propriétés poussée à l'extrême, sans un juste examen ; la corruption des gens qui occupaient les fonctions les plus éminentes, un mécontentement général qui se manifestait sourdement dans le peuple et les troupes, menaçaient l'état d'une subversion prochaine. Toutes ces calamités étaient encore envénimées et agravées par les complices de Pétion, les partisans des français qui arrivaient de tous côtés, et se rendaient dans l'Ouest et le Sud pour préluder au grand drame qui devait avoir lieu. (1)

Dans ce débordement de mœurs corrompues, le général en chef Henry Christophe cherchait en vain à y opposer une digue, il avait maintenu, autant qu'il était en son pouvoir, plus

(1) Il est à remarquer qu'à chaque fois que les français ont voulu faire une entreprise contre le pays, ils se sont fait précéder par des espions et des agens secrets ; les prêtres ont été les instrumens particulièrement employés pour cet effet, ainsi que les indigènes de la peau, blancs ex-colons par principes et par caractère, tels que Milcent, Colombel, Labelinais, etc.

d'ordre et de régularité dans l'administration, et la discipline parmi les troupes. Sa conduite privée, ses mœurs régulières avaient fait tourner tous les regards vers lui ; il était l'espoir des gens de bien et des pères de famille.

L'empereur n'apportait aucun remède à ces maux ; il les ignorait complètement, il était aveuglé par sa prospérité et par les flatteurs ses alentours qui lui cachaient les gémissemens du peuple ; ces vils flatteurs ; ces hommes corrompus et méchans ne s'occupaient que de futilité, de danses, de bagatelles, d'intrigues de femmes, etc ; ils étaient bien éloignés de vouloir lui donner des conseils salutaires qui pouvaient lui faire ouvrir les yeux sur sa situation, et le sauver du péril qui le menaçait, et consolider son gouvernement ; l'Empereur se jettait lui-même dans le piége que lui tendaient ses ennemis, qui l'entraînaient à négliger ses devoirs et à commettre des actions indignes de lui, pour lui faire perdre l'amour et la vénération du peuple, et être immolé ensuite avec plus de facilité.

Cependant Pétion et ses complices ne se dissimulaient pas qu'ils auraient de grands obstacles à surmonter, pour parvenir à leurs desseins. L'empereur abattu, le timon de l'état revenait de droit au général en chef; ce premier pas obtenu, ils n'avaient encore rien fait, ils avaient tout à craindre et à redouter du peuple et des troupes: ils résolurent de se servir du nom du général en chef, pour opérer avec moins de dangers la révolution qu'ils méditaient.

Ils fabriquèrent une lettre au nom du Général en Chef qui appelait le peuple et les troupes à la révolte contre l'empereur; en agissant ainsi, les conjurés atteignaient un double objet, dans le cas où l'empereur aurait échappé de leurs embûches, ils le compromettaient avec le Général en Chef. Ainsi d'une manière ou de l'autre, ils ne pouvaient manquer de faire tomber l'Empereur sous leurs coups, ou le Général en Chef sous ceux de l'empereur.

Le complot éclata le 10 Octobre, 1806 dans la plaine des Cayes; les partisans de l'Empereur

furent

furent sacrifiés à la vengeance des conjurés:

Le Ministre de la Guerre Gérin, qui prétextait être malade à l'Anse-à-Veau, se mit à la tête de l'insurrection du Sud et marcha avec les troupes sur le Port-au-Prince.

Pétion, pour tenir l'Empereur dans une sécurité traîtresse, lui annonça qu'une insurrection s'était manifestée dans le Sud et qu'il partait pour en arrêter le cours.

L'empereur qui avait en Pétion la plus grande confiance se reposa entièrement sur lui et lui ordonna de prendre des mesures pour appaiser ces troubles.

Pétion partit du Port-au-Prince avec ses troupes dans l'intention de faire jonction avec celles du Sud; il emmena avec lui le général Germain, dont il n'était pas sûr, et donna ses ordres par terre et par mer que personne ne sortit de la ville, pour empêcher que l'Empereur ne fût instruit de se qui se passait; Pétion laissa ses troupes au Grand-Goave, et se rendit auprès de Gérin au Petit-Goave où ils s'abouchèrent ensemble. Les deux corps d'armée firent jonction au Grand-Goave; là, ils arrêtèrent le général Germain défilèrent

pour le Port-au-Prince et entrèrent dans cette ville le 16 Octobre, avec les généraux Yayou, Magloire, Ouagnac et autres principaux instrumens de la conjuration.

Pendant ce temps l'Empereur était à Dessalines ; après avoir donné quelques ordres préalables à son départ, il prévint le général en chef de l'insurrection qui avait éclatée dans le Sud, en lui mandant de se tenir prêt à marcher au premier ordre ; il laissa le commandement de Dessalines et de la Province de l'Ouest au ministre des finances André Vernet, avec ordre de faire défiler successivement les troupes de l'Ouest pour le joindre, en cas qu'il en eut besoin, et il partit pour l'Arcahaye presque seul, suivi de quelques aides de camp et d'une faible escorte de cavalerie.

Le général en chef, à la réception de la lettre de l'empereur, fût pénétré de la plus vive inquiétude ; il dépêcha de suite un de ses aides de camp auprès de l'empereur pour lui demander ses ordres pour marcher, et lui recommander de ne pas s'aventurer sans troupes et sans être bien informé de la situation des choses, mais malheureusement l'aide de

camp ne put atteindre l'empereur ; arrivé à la Source-Puante (1), il apprit que l'empereur n'était plus.

Une incroyable fatalité le conduisait à la mort ; dans sa route pour l'Arcahaye, il rencontra un de ses aides de camp, qu'il avait précédemment envoyé en mission dans le Sud ; cet officier qui n'avait pu pénétrer que jusqu'à Miragoane, rendit un compte exact à l'empereur et l'engagea de ne pas entrer au Port-au-Prince sans troupes ; mais l'empereur qui avait une confiance aveugle dans Pétion, et dont l'âme intrépide était au-dessus de la crainte, méprisa l'avis salutaire qui lui était donné et chassa l'aide de camp de sa présence.

A l'Arcahaye, il prit pour sa garde les six compagnies d'élite du 3e régiment et les fit défiler sous le commandement du colonel Thomas et du lieutenant colonel Gédéon, avec ordre d'aller l'attendre aux portes du Port-au-Prince, à l'endroit appelé le Pont-Rouge ; pour lui il s'arrêta sur la ci-devant habitation Labarre où il se reposa ; c'est dans cet endroit,

(1) Distante de six lieues du Port-au-Prince.

où, voyant la fumée au loin dans les montagnes du Sud, il dit à ceux qui l'entouraient: *Qu'à l'heure qu'il était son compère le général Petion devait être à tirer le fusil.* Tel était encore son aveuglement sur le compte de ce traitre.

La garde dont il est question se rendit effectivement sur le Pont-Rouge; en attendant l'empereur: la majeure partie des officiers se dispersa sur les habitations avoisinantes; on allait entrer dans une ville qu'on supposait en paix, on n'avait aucune méfiance ni inquiétude.

Pétion en aprenant l'arrivée de cette troupe, résolut de la gagner et d'en profiter pour tendre un stratagème à l'empereur; il envoya pour cet effet le général Yayou, un des instrumens les plus aveugles de la conjuration, qui parvint par ses caresses, à corrompre les officiers et à faire entrer cette garde au Port-au-Prince, et on le remplaça aussitôt par un autre bataillon du 15eme des troupes du Sud; Pétion poussa la perfidie jusqu'à faire mettre un commandant à la tête de ce bataillon de la même corpulence et avec le même habillement qu'avait le commandant Gedéon pour

pouvoir mieux tromper l'Empereur, qui reconnaissant de loin ces troupes n'aurait eu aucune méfiance

Gérin, Yayou, Magloire et autres se postèrent avec leurs troupes en embuscade des deux côtés.

Depuis le Port-au-Prince jusqu'au morne *Drouillard* et même plus loin encore, dix mille hommes d'infanterie et de cavalerie avaient été apostés par les conjurés, de manière que l'infortuné empereur ne pouvait leur échapper.

Pendant que tout ceci se passait hors de la ville, Pétion, renfermé paisiblement chez lui, attendait l'issue de l'événement; fidèle à ses maximes hypocrites, il faisait agir par-dessous main ses complices, dans le double dessein de tirer un parti avantageux des circonstances. Si les conjurés réussissaient dans leurs entreprises il devait s'approprier de tous les avantages résultant de la mort de l'Empereur; et dans le cas où il eût échappé à ses embûches, il s'était réservé les moyens de pouvoir se déclarer en sa faveur, en jettant tout l'odieux de cet attentat sur ses complices.

La vie de cet homme extraordinairement dissimulé est remplie de traits semblables;

il s'est toujours joué de ses amis comme de ses ennemis, pour parvenir à ses fins.

Dans la nuit du 17 Octobre, l'Empereur se mit en route pour le Port-au-Prince; il n'avait avec lui qu'une vingtaine de personnes qui formait son escorte. Il n'arriva rien d'extraordinaire dans la route.

Il traversa toute la plaine du Cul-de-Sac dans la plus parfaite sécurité, sans rencontrer personne qui l'avertit de ce qui se tramait contre lui.

Arrivé à quelque distance du Pont-Rouge, l'Empereur vit des troupes rangées en bataille des deux côtés du chemin, il les prit pour celles qu'il avait envoyé-là pour l'attendre, et il continua de s'avancer sans aucune défiance; il était déjà enfoncé bien avant au milieu des embuscades, sans que lui ni personne de sa suite s'en fussent apperçus: arrivé sur les troupes, il entend le commandement d'apprêter les armes et des cris mille fois répétés de *halte! halte!* l'Empereur dans cet instant reconnaît son erreur; il est trahi; il se voit au milieu du 15e régiment. Ce chef intrépide qui avait bravé la mort dans mille dangers s'élance au travers des bayonnettes, et

s'écrie : *Soldats, ne me reconnaissez-vous pas?* Il saisit sa canne, frappe et écarte les bayonnettes dirigées contre lui. Les troupes saisies de terreur et de respect n'osaient lever la main sur leur empereur, qui s'avançait toujours au milieu des rangs ; alors un des plus audacieux osa le coucher en joue, l'Empereur aussitôt le tua d'un coup de pistolet : c'est dans cet instant que Gérin, Yayou et autres Chefs des conjurés qui étaient cachés dans l'embuscade, commandèrent le feu ; il s'en suivit une décharge générale, le cheval de l'Empereur fut tué, et lui-même renversé percé de coups. C'est ainsi que mourut le chef de l'empire, au milieu de ses compagnons d'armes, de sa gloire et de ses travaux, après un an, dix mois et vingt-six jours de règne!

Le seul commandant de ses gardes le colonel Marcadier, périt bravement à ses côtés en le défendant.

C'est alors que l'on vit un blanc français nommé *Verret*, favori de Pétion, que l'Empereur avait conservé et promu au grade d'adjudant général, s'avancer pour mutiler le corps inanimé de cet infortuné et le dépouiller

de sa montre et de ses bijoux (1) ; c'est alors que l'on vit un *Georges*, d'exécrable mémoire, lui couper un pouce de la main et le vendre ensuite dix portugaises à un étranger!... c'est alors que le cadavre. . . . . mais, ô comble d'horreur! . . . . .

On l'insulte, on l'outrage encore après sa mort.

C'est ainsi que Pétion parvint à faire détruire son chef, son ami et son bienfaiteur, pour se préparer les moyens de s'emparer de la première autorité et d'allumer la guerre civile.

(1) Ce *Verret* commande maintenant dans le Sud.



CHAPITRE IV.

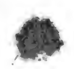
Troubles et Guerres Civiles.

OH douleur ! Qu'ils sont coupables ces hommes perfides et ambitieux qui ont attiré dans le sein de leur malheureuse patrie toutes les calamités d'une guerre civile ! Qu'ils sont criminels ceux qui, témoins de tous les désastres qu'elle a occasionnés, de tout le sang qu'elle a fait verser, font encore tous leurs efforts pour la perpétuer, au lieu de chercher les moyens de l'éteindre et d'apporter un remède efficace à ce fléau destructeur ! Nos plaies saignent encore, ne devons-nous pas plutôt y verser un baume salutaire pour les cicatriser, au lieu de chercher à les r'ouvrir ?

Jamais, non jamais nous ne donnerons à nos compatriotes les affreux et perfides conseils des *Colombel* et des *Milcent* ; ces traîtres soudoyés par nos ennemis, n'écrivent que pour exciter la guerre civile, la haine et la vengeance, et porter leurs concitoyens à s'entr'égorger ; mais nous

que le seul amour de la patrie embrâse, nous n'écrivons que pour rétablir la paix, l'union, l'oubli et le pardon des injures, pour conserver un sang précieux que nous ne devons répandre que pour la liberté et l'indépendance. Si nous rappelons les malheurs de nos guerres civiles, c'est contre notre propre volonté; nous y avons été entraînés, comme dans les champs de bataille, malgré nous, par nos adversaires; et encore, nous n'écrivons plutôt que pour porter un remède à ces maux, et nous justifier de tout reproche, que dans les vues de réveiller d'odieux souvenirs que nous voudrions, s'il était possible, ensevelir pour jamais.

L'empereur n'était plus : si les abus de son administration avaient été les seules et véritables causes de sa chûte, cette commotion politique n'aurait point eu d'autre suite. Les rênes du gouvernement remises dans les mains du Successeur légitime, n'auraient fait que passer d'une main à une autre, ce n'eut été qu'une transition de gouvernement ; mais comme nous l'avons déjà observé, le but de Pétion était de s'emparer de la première autorité; en détruisant l'empereur, il n'avait franchi que le premier obstacle, il lui en restait un second,



c'était le général en chef qu'il fallait aussi détruire, pour parvenir au souverain pouvoir.

Mais comme la révolution qui venait d'avoir lieu s'était opérée en son nom, il fallait en faire naître une nouvelle pour obtenir un semblable résultat.

Avant d'aller plus loin, nos lecteurs nous sauront gré, d'esquisser le caractère de ces deux principaux personnages qui occuperont, quoique d'une manière bien différente, une grande place dans l'histoire de nos guerres civiles.

Henry Christophe, depuis le commencement de sa vie privée et politique, s'est toujours montré franc, probe et rempli d'honneur; bon père de famille, observateur rigoureux de la discipline, sévère à lui-même pour remplir ses devoirs; actif, brave et courageux; d'un caractère extrêmement vif; incapable de feindre ni de dissimuler; il a toujours exprimé hautement ses pensées et agit de même; juste envers les bons, sévère aux méchans, il sut toujours récompenser le mérite et punir le vice; il apporta sur le trône ses vertus privées et publiques; sa franchise, sa droiture et sa justice,

son caractère et ses principes inflexibles lui ont souvent nui dans les affaires, et ses ennemis en ont toujours profité pour faire tourner ses propres vertus contre lui-même.

Alexandre Pétion était son opposé en tout et partout; c'était, sans contredit, le plus hypocrite, le plus artificieux et le plus ambitieux de tous les hommes; autorisant le vice et le désordre, *bon* jusqu'aux méchants, caressant et flattant le peuple pour acquérir la popularité; fourbe et traître; faisant assassiner ses ennemis par-dessous main; il joignait à une profonde dissimulation, les ruses et tous les talens d'un grand conspirateur; en un mot, il avait tous les vices en partage; ordurier dans sa vie privée, sans mœurs, c'était bien l'homme le plus accompli pour faire le malheur de son pays.

Henry Christophe avait des droits incontestables au gouvernement et à la gratitude de ses concitoyens, par ses longs et éminens services comme général en chef, et comme le plus ancien officier de l'armée; il avait réuni tous les suffrages des gens de bien; au lieu qu'Alexandre Pétion n'avait et ne pouvait avoir aucune prétention quelconque au gouverne-

ment ; il y avait bien d'autres généraux qui étaient au-dessus de lui par l'ancienneté de leurs rangs et de leurs services. Pétion n'était renommé à Hayti que par ses nombreuses trahisons, et cette popularité qu'il avait gagnée, n'était que le résultat de sa démoralisation ; il n'en parvint pas moins, comme nous allons le voir, par ses intrigues, à diviser son pays, à usurper l'autorité et à allumer la guerre civile.

Dès l'instant de la chûte de l'Empereur, le pays se trouva partagé, par le fait même, malgré que cette funeste et cruelle séparation ne parut pas d'abord sensible, elle n'en existait pas moins réellement.

Les troupes de la première division de l'Ouest qui s'étaient mises en marche pour aller joindre l'Empereur, sous le commandement du général Martial Besse, s'arrêtèrent à l'Arcahaye, pénétrées de douleur à la nouvelle de la mort de leur chef suprême ; elles voulaient marcher sur le Port-au-Prince, pour venger sa mort, mais leur général les détournèrent de leur dessein, quoiqu'avec peine, et les engagèrent plutôt à retourner dans leurs cantonnemens, pour y demeurer paisibles et soumises.

La province du Nord et la première division de la province de l'Ouest qui n'avaient pris aucune part à l'événement, ne reconnaissaient que l'autorité du général en chef et n'obéissaient qu'à ses ordres immédiats ; au lieu que la province du Sud et la seconde division de l'Ouest qui avaient opérée la révolution, n'obéissaient et n'exécutaient que les ordres émanés de Pétion et de Gérin ; ces deux chefs avaient bien l'air d'agir et d'obéir aux ordres du général en chef, mais ils ne les exécutaient que suivant leur bon plaisir. Dans cet état de choses, la guerre civile ne pouvait tarder d'arriver.

Les conjurés étaient restés au Port-au-Prince. Après la mort de l'Empereur, ils tinrent conseil ; le fougueux Gérin opinait que l'on marchât de suite sur la ville de Dessalines, lieu où étaient renfermés les trésors du tyran ; disait-il ; mais comme il aurait fallu auparavant combattre, l'artificieux Pétion fut de l'avis contraire, et s'y opposa. Il représenta que la révolution s'étant faite sous le nom du général en chef, si on marchait sur des troupes qui obéissaient à ses ordres, c'était se montrer

à découvert contre lui et commettre un acte d'agression qui pourrait leur faire un tort considérable dans l'esprit du peuple et de l'armée ; Pétion qui avait son plan de conduite tout tracé préférait d'employer la dissimulation, la perfidie et la séduction plutôt que la force ouverte, pour combattre son ennemi, qu'il espérait d'attirer dans un piége semblable à celui qu'il avait tendu à l'empereur, et de le faire succomber sous ses coups, avec autant de facilité.

Voici les moyens qu'ils employèrent et la manière qu'ils s'y prirent.

Il fallait exposer aux yeux du peuple et de l'armée et rendre compte au général en chef des causes qui avaient nécessité l'événement qui venait d'avoir lieu ; en conséquence Gérin écrivit au général en chef, de l'Anse-à-Veau, le 12 Octobre 1806, et lui rend compte de l'insurrection des Cayes et des causes qui l'ont amenée ; sa lettre commence par ces mots : » *Mon cher Général, tous les militaires et le peuple vous regardent depuis long-temps comme le Successeur au Gouvernement d'Hayti* ». Et la termine ainsi : « *Mais bien*

de vous reconnaître pour le premier chef de cet Empire, jusqu'à ce que le moment heureux de vous le prouver de vive voix soit arrivé ».

Le 13 Octobre, les chefs de l'armée du Sud écrivent collectivement au général en chef, pour lui rendre compte de leur levée en masse : « *Nous ne vous cacherons pas*, disent-ils, *digne Général en Chef, que nous croyons votre indignation au moins égale à la nôtre ; et nous vous proclamons avec joie et à l'unanimité le Chef Suprême de cette Isle, sous quelle dénomination qu'il vous plaise de choisir. Tous les cœurs sont à vous ; nous jurons devant Dieu de vous être toujours fidèles, et de mourir pour la liberté et pour vous*.

L'on y voit encore ces mots : *Acquin, l'Anse-à-Veau, Jacmel, sont pour vous et pour nous* ». Et ensuite : « *Nous attendons, Général en Chef, vos ordres pour l'ensemble de nos opérations ; soyez notre protecteur et celui d'Hayti ; nous espérons que Dieu bénira la bonne cause* ».

Le

Le lendemain de la mort de l'empereur, le Ministre de la guerre Gérin, par sa lettre du 18 Octobre 1806, coroborre celle du 13 :

« *Le tyran n'est plus et l'allégresse publique applaudit à cet événement comme elle vous nomme pour nous gouverner. Le peuple et l'armée ne doute pas, Excellence, que vous vouliez bien agréer les fonctions qu'il vous charge par une volonté générale bien prononcée et spontanée* ».

Pétion, lui-même, l'artificieux Pétion écrivit au général en chef après l'événement. Sa lettre datée du 16 parle de l'événement arrivé le 17 ; il la termine par ce paragraphe :

« *Nous n'aurions pas achevé notre ouvrage, Général, si nous n'avions pas été pénétrés qu'il existait un chef fait pour commander à l'armée avec toute la latitude du pouvoir dont il n'avait eu jusqu'à ce jour que le nom ; c'est au nom de toute cette armée toujours fidèle, obéissante, disciplinée, que nous vous prions, Général, de prendre les rênes du gouvernement, et de nous faire jouir de la plénitude de nos droits, de la liberté pour*

laquelle nous avons si long-temps combattus, et d'être le dépositaire de nos lois auxquelles nous jurons d'obéir puisqu'elles seront justes ».

Les généraux assemblés au Port-au-Prince rédigèrent une Proclamation portant pour titre: *Résistance à l'Oppression*, dans laquelle ils s'expriment ainsi :

« *En attendant le moment où il sera possible de l'établir* (la Constitution) *nous déclarons que l'union, la fraternité et la bonne amitié, étant la base de notre réunion, nous ne déposerons les armes qu'après avoir abattu l'arbre de notre servitude et de notre avilissement, et placé à la tête du gouvernement un homme dont nous admirons depuis long-temps le courage et les vertus, et qui, comme nous, était l'objet des humiliations du tyran ; le peuple et l'armée dont nous sommes les organes proclament le général Henry Christophe Chef Provisoire du Gouvernement Haytien, en attendant que la Constitution, en lui conférant définitivement ce titre auguste, en ait désigné la qualification* ».

Or, toutes ces pièces authentiques prouvent

évidemment que l'on s'était servi du nom du général en chef pour faire mouvoir le peuple et les troupes, et que la voix publique l'appelait à la première magistrature de l'état.

Pétion dont le dessein était d'attirer le général en chef au Port-au-Prince, pour le faire tomber dans le même piége qu'il avait tendu à son prédécesseur, l'engageait de s'y rendre; mais prévoyant qu'il ne pourrait attirer le général en chef dans son piége, il commença par prendre ses mesures pour porter le peuple et les troupes des provinces de l'Ouest et du Nord à la révolte; pour cet effet, il dissémina des agitateurs de toutes parts, par mer et par terre, qui circulaient des proclamations et des écrits incendiaires pour exciter le peuple à la révolte contre le général en chef; Pétion ne gardait aucune mesure; il embauchait les troupes, et les faisait entrer au Port-au-Prince; il recrutait, formait des compagnies d'artillerie et de cavalerie, et se disposait à lever l'étendard de la révolte.

Pétion avait reconnu le général en chef pour être le chef du gouvernement, et Petion

exerçait les actes de la puissance souveraine. Il cassait et changeait les autorités civiles et militaires, qu'il faisait remplacer par d'autres à son gré; disposait des trésors de l'état et des magasins, il faisait juger et condamner à mort sans soumettre les jugements au chef du gouvernement, comme l'exigeaient les lois; il faisait massacrer inhumainement les officiers supérieurs qui lui étaient suspects. Les généraux Moreau et Guillaume Lafleur avaient eu la tête tranchée aux Cayes et à Aquin; le général Germain, les adjudans généraux Boisrond Tonnerre, secrétaire de l'empereur, et Mentor avaient été bayonnettés au Port-au-Prince, sous ses yeux et par ses ordres; les colonels Bazile et Aoua avaient été assassinés avec une foule d'autres officiers noirs. *Colombel* et *Milcent*, vous qui nous reprochez les horreurs de cette guerre civile que vous avez allumée, et que vous cherchez à perpétuer, répondez-nous? Tandis que Pétion, votre corriphée faisait ruisseler le sang haytien au Port-au-Prince, avait-il coulé une goutte de sang dans le Nord par les ordres du général en chef? non sans doute; bien au contraire le chef du gouvernement voyait avec douleur l'exaspération des

esprits et les excès auxquels on s'était porté; il fit tous ses efforts pour calmer les passions, ramener les esprits au bon ordre et à la raison!

Pour éviter tout sujet de guerre civile, sans blâmer les causes qui avaient amenées ce malheureux événement, sans choquer les auteurs de cette catastrophe, il tint un juste milieu et chercha par ses proclamations et par ses mesures à rétablir la tranquillité, et à organiser le gouvernement sur de nouvelles bases.

Par sa Proclamation du 2 Novembre, le chef du gouvernement s'exprima ainsi :

« *C'est n'avoir rien fait que de détruire une mauvaise administration sans lui en substituer une meilleure, et sans se garder des désordres de l'anarchie trop facile à se glisser dans la transition politique d'un régime à un autre. Souvenez-vous que le gouvernement qui va désormais garantir vos droits et assurer le prix de vos privations demande de vous l'obéissance, le respect à vos chefs, l'observation de la discipline militaire, et l'exécution des lois, voilà les conditions sans lesquelles il lui est impossible de faire un pas dans la nouvelle carrière qui vient de lui être ouverte.*

Et il la termine par ces paroles : « *Le gou-*

vernement veut le maintien de la plus parfaite union, et le sacrifice de toute haine, de toute ambition, de tout esprit de parti, et n'a d'autre but que le salut de l'état ».

Alors le chef du gouvernement s'occupa de faire convoquer les assemblées primaires pour nommer les députés qui devaient se reunir pour créer une nouvelle constitution. Pétion et Gérin furent chargés de convoquer les assemblées de la province du Sud et de la deuxième division de l'Ouest.

Le siége du gouvernement était au Cap; c'était la résidance du chef du gouvernement; c'était dans cette ville, selon toutes les règles, que l'assemblée constituante devait se tenir; mais Henry, pour donner aux généraux et magistrats du peuple une preuve de sa bonne foi et de sa loyauté, pour ôter l'idée même de soupçon qu'il voulut influencer cette assemblée, consentit, malheureusement, qu'elle se tint au Port-au-Prince, dans un lieu éloigné de sa présence et de son influence; il était loin de prévoir que Pétion ferait servir sa loyauté et la droiture de ses intentions contre lui et son pays.

A entendre Pétion et Gérin, la paix, l'union étaient rétablies; ils avaient renversés le seul obstacle au bonheur du pays, et ils continuaient à garder les troupes du Sud réunies au Port-au-Prince, malgré les proclamations et les ordres du chef du gouvernement qui ordonnaient que les troupes fussent renvoyées dans leurs cantonnemens respectifs, comme étaient toutes les troupes du Nord et de l'Ouest; c'est dans une ville où allaient s'assembler les magistrats qui devaient travailler à la constitution, qu'ils gardaient une armée nombreuse en armes; cela ne prouve-t-il pas qu'elle était leur arrière pensée?

Les députés du Nord et de partie de l'Ouest devaient commencer leurs opérations, à une époque indiquée; mais ceux du Sud et de la deuxième division de l'Ouest n'arrivaient pas; Pétion remettait de jour en jour l'ouverture de l'assemblée constituante et refusait même d'indiquer le lieu où les séances devaient se tenir; il voulait gagner du temps pour intriguer et se préparer le terrein.

Le jour enfin de l'ouverture du corps législatif arriva; à la vérification des pouvoirs, il

se trouva *soixante-quatorze* mandataires au lieu de *cinquante-six* que l'assemblée devait être composée. Pétion et Gérin avaient donnés perfidement une majorité de *dix-huit* députés dans les deux divisions du Sud pour parvenir à leurs fins. Indépendamment de la terreur qu'ils imprimaient à cette assemblée, par leur présence et par la force armée, elle était comprimée, et n'était pas libre dans ses délibérations.

En vain les députés du Nord et de la première division de l'Ouest représentèrent que l'assemblée était illégalement constituée ; leurs représentations furent rejettées par la majorité absolue qu'eurent les députés des deux divisions du Sud et de la deuxième division de l'Ouest. Les députés du Nord protestèrent contre les opérations de cette soi-disant assemblée constituante.

Après tant d'épreuves, d'insultes et d'aggressions, il n'était plus permis au chef du gouvernement d'être le spectateur tranquille des malheurs de sa patrie ; il avait souffert dans ces temps d'effervescence tout ce que le bien du

pays

pays lui avait permis de tolérer ; mais la mesure était parvenue à son comble ; les lois étaient méconnues et méprisées ; il ne pouvait pas laisser égorger et opprimer ses concitoyens à ses yeux, et il voyait clairement que le but de Pétion était de s'emparer des rênes du gouvernement ; il marcha donc contre le Port-au-Prince, et il rencontra dans les champs de Cibert, le Ier Janvier 1807, l'armée de Pétion qui était aussi en marche pour envahir la première division de l'Ouest (1).

Nous voici parvenus à expliquer l'origine et les causes de nos dissentions civiles ; nos

(1) Pétion y fut vaincu ; il dut son salut à la générosité d'Henry qui mit en liberté un grand nombre de prisonniers sur le champ de bataille, et arrêta la marche de son armée victorieuse sur le Port-au-Prince pour éviter l'effusion du sang ; là il écrivit à Pétion et à Gérin pour leur proposer généreusement la paix ; il donna par ce moyen à Pétion le temps de se fortifier et de rallier ses troupes. Henry fit la même faute qu'Annibal aux portes de Rome, après la bataille de Cannes ; à l'exception cependant qu'Annibal combattait des étrangers, pour lesquels il ne devait avoir aucun ménagement, au lieu qu'Henry combattait ses compatriotes ; ce qui rend cette faute militaire excusable.

lecteurs pourront juger quels ont été les auteurs, fauteurs et provocateurs des désastres qui en ont été les suites; et ils verront sans doute, avec indignation, comment un peuple de frères, uni par les mêmes intérêts, a été cruellement entraîné à se diviser par les intrigues et l'ambition démesurée d'un seul homme.

CHAPITRE V.

Continuation du même Sujet. La Présidence des deux Côtés.

L'INSTANT fatal était arrivé ; le sang haytien avait coulé, par des mains haytiennes ; la guerre civile avait éclatée ; toutes les horreurs et les calamités qu'elle entraîne après elle, devaient encore affliger notre triste et malheureuse patrie.

Henry Christophe avait été reconnu et proclamé unanimement, par le peuple et les troupes, chef du gouvernement haytien, et les généraux et magistrats qui venaient de méconnaître son autorité, avaient été les premiers qui l'avaient reconnu et proclamé en cette qualité ; ils avaient tous juré de lui être fidèles, comme l'on peut s'en convaincre à la lecture de leurs actes.

Cependant Pétion avait réussi, par ses intri-

gues, à les armer contre le chef qu'ils avaient eux-mêmes choisi et nommé, et les porter à trahir leurs sermens.

Les abus de l administration de l'empereur et sa tyrannie avaient été le prétexte employé pour consommer sa perte; mais que pouvait-on reprocher alors au chef du gouvernement, pour prendre les armes contre son autorité? avait-il commis aucun acte de tyrannie ou d'abus de pouvoir? avait-il malversé, mal administré? non sans doute; puisqu'il n'avait pas eu encore le temps de gouverner, et nous défions nos adversaires de nous prouver le contraire de cette assertion; pas un seul homme n'avait été arrêté, pas une goutte de sang n'avait encore coulé par ses ordres; tous les actes des généraux et magistrats du Sud-Ouest prouvent au contraire quelle était la confiance que le peuple et l'armée avaient en son grand caractère et en ses vertus. Qui pouvait donc autoriser à méconnaître son autorité et porter les généraux et magistrats, le peuple et les troupes du Sud-Ouest à se délier du serment de fidélité et d'obéissance qu'ils lui avaient juré? eux surtout qui avaient été les premiers

à le proclamer et à le reconnaître pour le chef du gouvernement haytien, de leur propre volonté, et par un mouvement spontané de leurs cœurs, sans même le consulter, sans qu'il l'aie jamais sollicité, ni demandé; mais par un funeste égarement, l'homme qui avait été proclamé unanimement chef du gouvernement haytien, l'homme qui avait été reconnu universellement probe et vertueux, le seul capable de bien conduire les affaires publiques; du 17 Octobre au 1er de Janvier, par une fatalité inconcevable, avait cessé dans ce court intervalle d'être ce qu'il avait été à leurs propres yeux, et il était représenté à la multitude comme un tyran qui avait tout à coup perdu ses droits, ses vertus, son habileté, par ceux-là même qui trois mois auparavant l'avaient déclaré et jugé le seul digne et capable de les gouverner ! quel changement prodigieux! comment pouvait-on le méconnaître et prendre aussi bénévolement les armes contre son autorité? quelles pouvaient être les véritables causes de cette guerre cruelle, atroce, et barbare ? quels motifs assez puissans pouvaient exister pour porter des concitoyens,

un peuple de frères à s'entr'égorger ? les mêmes absolument les mêmes qui avaient nécessité la guerre civile de Rigaud et du général Toussaint : ce sont les seules et véritables causes, jamais il n'en a existé d'autres.

Comme Toussaint, Henry a été entraîné, malgré lui et contre son cœur, sur le champ de bataille ; comme Rigaud, Pétion a été également injuste, ingrat et ambitieux ; comme Rigaud, il a été le vil instrument de la vengeance des blancs ; s'il n'eût consulté que les vrais intérêts de sa patrie, s'il n'eût écouté que la voix de la droite et pure raison, si son cœur avait été accessible à l'humanité, n'aurait-il pas reculé d'épouvante et d'effroi à la vue des maux incalculables qu'il allait attirer sur sa patrie ? Ne savait-il pas que la première autorité ne pouvait lui revenir, et que voulant se saisir des rênes du gouvernement, il allumait indubitablement la guerre civile ? Ne savait-il pas tous les maux qui allaient en résulter ? Pouvait-il les ignorer ? lui qui avait été témoin et un des artisans de la guerre de Rigaud contre le général Toussaint ? Pourquoi donc entreprenait-il une semblable guerre

qui devait produire de pareils résultats ? Tout cela ne prouve-t-il pas évidemment que Pétion a tout sacrifié pour satisfaire son ambition démesurée, et que les généraux et magistrats, le peuple et les troupes du Sud-Ouest ont été trompés et égarés pour servir les passions et les intérêts d'un seul homme ?

Dans cette guerre civile, malheureuse et désastreuse pour le peuple haytien, les blancs comme dans toutes nos précédentes guerres, jouèrent leurs rôles accoutumés ; ils conseillaient et intriguaient des deux côtés ; ils aidaient de tout leur pouvoir aux deux partis à se faire tout le mal possible : des deux côtés, ils s'empressaient de fournir des armes, des munitions, des vaisseaux, des provisions, etc. On a vu même qu'aussitôt qu'un parti était prêt à succomber, ils faisaient tous leurs efforts pour le relever, afin de perpétuer la guerre civile.

Eh ! que font-ils maintenant ? croit-on qu'ils aient renoncé à leurs projets favoris de nous diviser et de nous armer les uns contre les autres ? Que font maintenant *Colombel*, *Milcent* et les français établis au Port-au-Prince, aux Cayes, à Jérémie, à Jacmel ? ne sont-ils pas à travailler à corrompre l'esprit

national, et à se faire des partisans ? Ne sont-ce pas des serpens que les haytiens de cette partie nourrissent dans leur sein, qui, sous le prétexte de commerce, sont envoyés pour exciter de nouveaux troubles et allumer la guerre civile (1) ?

Après la bataille de Cibert, du Ier Janvier 1807, toutes communications cessèrent entre les deux partis : la séparation du pays qui n'était que simulée, devint effective ; *l'unité* de gouvernement et de forces fût rompue ; les ennemis d'Hayti furent au comble de leurs vœux ; ils conçurent de nouveau le fol et barbare espoir de profiter de nos dissentions, et de se servir d'un parti pour écraser l'autre.

Cependant, des deux côtés l'on travaillait à se donner une nouvelle forme de gouvernement et à se créer une nouvelle constitution.

Un Conseil d'Etat, composé de généraux et de citoyens notables de la province du Nord et de la première division de l'Ouest, fut

---

(1) Le nommé *Sureau*, négociant français, a ses maisons de commerce établies au Port-au-Prince, à Jacmel et aux Cayes ; c'est le banquier du gouvernement de la République.

fut convoqué au Cap et créa la constitution du 17 Février 1807.

Ce conseil stipula pour les trois provinces du Nord, de l'Ouest et du Sud. Le Gouvernement eut le titre d'*Etat d'Hayti*, et son premier Magistrat celui de *Président et Généralissime des Forces de terre et de mer. Cette charge était à vie et le Président avait le droit de se choisir un successeur parmi les généraux seulement. Le pouvoir législatif était confié à un Conseil d'Etat; il y avait un Surintendant de nommé, chargé des finances, de la marine et de l'intérieur, avec un Secrétaire d'Etat qui était chargé de la rédaction et du contre-seing de tous les actes publics, de la correspondance extérieure et intérieure.*

Cette constitution renfermait des principes plus monarchiques que républicains, elle était convenable au temps et aux circonstances orageuses où elle avait été faite.

Les généraux et magistrats du Sud-Ouest se constituèrent aussi et stipulèrent également pour les trois provinces du Nord, de l'Ouest et du Sud.

Dans cet état de choses, il n'y avait de droit réel et incontestable que le droit *primordial ;* le général en chef avait été reconnu chef du gouvernement Haytien par le peuple des trois provinces ; la souveraineté existe dans l'universalité des citoyens ; une fraction du peuple ne pouvait stipuler pour l'autre ; le chef du gouvernement ne pouvait être dépouillé légalement de ses droits que par le concours unanime du peuple. Néanmoins le gouvernement du Sud-Ouest se constituât sous le titre de *République d'Hayti ; la Constitution était basée sur celle des Etats-Unis d'Amérique ; la charge de Président était pour quatre ans, avec un Sénat chargé du pouvoir législatif.*

Contre tout principe d'honneur, de justice et d'équité, Pétion fût nommé Président de la république et il parvînt au comble de ses vœux.

Des deux côtés paraissaient des proclamations et des écrits où l'on se rejettait réciproquement les torts de la guerre civile ; les reproches les plus amers aigrissaient les esprits, fomentaient les troubles, et étaient les avant-coureurs des scènes sanglantes qui devaient bientôt avoir lieu.

Henry Christophe d'un caractère énergique, franc et probe, fort de la bonté et de la justice de sa cause, marchait ouvertement à ses desseins; au lieu qu'Alexandre Pétion, fourbe adroit, artificieux et rusé, marchait à l'exécution de ses projets ténébreux, par des chemins couverts.

En prenant le timon de l'état, Henry s'occupa sérieusement de ses devoirs; il réorganisa toutes les branches du service public, il fit cesser tous les désordres qui avaient existés sous le gouvernement précédent; son œil vigilant embrassait tous les détails de l'administration de l'état; police, justice, finances, commerce, culture, discipline des troupes; partout il apporta cet esprit d'ordre qui le distingue si éminemment et qui est la principale cause aujourd'hui de la tranquillité dont nous jouissons, de notre force et de notre puissance!

Pétion, en prenant les rênes de l'administration, ne s'était pas écarté de ses principes démagogique dans l'intérieur de la république; il caressait et flattait le peuple pour se rendre de plus en plus populaire; il autorisait le vice

et le désordre, le rapt, le viol, le vol, les crimes et l'assassinat ; tout était toléré au Port-au-Prince et se commettait sous ses yeux ; dans les rues on enlevait le chapeau sur la tête des passans ; et la nuit, les négocians étrangers étaient obligés de se barricader dans leurs magasins et de faire usage des armes à feu pour se garantir du pillage. Un homme avait-il violé, Pétion en riait et disait : *laissez-le faire* : un autre avait-il volé, *c'est un pauvre diable*, disait-il, *sans doute il avait des besoins* : un autre avait-il assassiné, au lieu de lui appliquer la loi du talion, Pétion disait : que *c'était impossible, car ce serait deux hommes de moins au lieu d'un*...

Il avait détruit l'empereur pour les abus de son administration, et dans la sienne propre il se commettait cent fois plus d'abus et de crimes qu'il ne s'en était jamais commis sous l'administration de l'empereur. Dans ses proclamations et ses discours, il affectait d'avoir une grande répugnance à faire répandre le sang haytien, et dans les instructions qu'il donnait à ses généraux, il leur ordonnait *de*

tout détruire, de mettre tout à feu et à sang, et de faire tout le mal possible (1).

Dans le silence et la méditation du cabinet, il inventait et combinait des moyens atroces et perfides pour faire répandre des flots de sang ; il dirigeait ses plans machiavéliques particulièrement contre les hommes de couleur du Nord, qui furent hélas ! les victimes de son atroce perfidie. Pétion savait, par expérience, qu'à la faveur de son épiderme, il aurait pu gagner et tromper des malheureux assez faibles, pour se laisser entraîner à ses insinuations et à ses perfides conseils ; Pétion savait, dans ses calculs diaboliques, qu'en les excitant à la révolte contre le premier chef il devait en résulter trois choses qui les obligeraient ou à prendre les armes pour servir son parti, ou à périr, ou à fuir, pour se ranger de son côté ; de sorte que de quelque manière que l'événement se tournât, ce traître plus rusé que Machiavel même, n'avait qu'à

---

(1) Telles sont les instructions qu'il avait données au général Lamarre ; nous avons la pièce originale sous les yeux.

gagner ; dans le cas où les hommes de couleur qu'il avait séduits auraient été victorieux ; son parti triomphait ; massacrés dans leur révolte ou obligés de prendre la fuite pour se rallier de son côté, c'était toujours à son avantage ; outre qu'il affaiblissait les forces de son ennemi, il augmentait les siennes.

Après l'issu de l'événement il savait encore en profiter ; il avait l'air de s'apitoyer sur le sort des infortunés qui avaient péris par ses machinations et ses perfides conseils ; il affectait d'accueillir avec empressement ceux qui avaient échappés à ses embûches et aux massacres ; il les présentait au public, et pour combler la mesure de sa scélératesse, le résultat de ses crimes et de ses forfaits, lui fournissait encore des argumens pour faire un tableau effrayant des malheurs publics, pour représenter Henry Christophe comme un monstre, comme un tyran. Après ses scènes publiques, il jouait dans son cabinet un rôle tout différent ; venait-on lui dire qu'il existait encore des hommes de couleur dans le Nord, malgré les événemens qui avaient eu lieu, Pétion répondait, *tant pis, je voudrais qu'on les eût exterminés*

jusqu'au dernier, que font-ils là? Son plan en excitant des troubles et la révolte dans notre sein, était de nous obliger à faire tout le mal possible, à prendre des mesures violentes et de sévérité, qui ne pouvaient que nous éloigner les cœurs et lui faire des partisans. Venait-on lui dire qu'un de ses gens avait été pris par nos patrouilles, qu'on ne lui avait rien fait, qu'on l'avait relâché avec de bons traitemens; *tant pis*, disait Pétion, *si on lui avait coupé la tête, un autre n'aurait pas eu envie de se laisser prendre*. Tel était l'homme artificieux, à qui Henry Christophe, franc et de bonne foi avait à faire: est-il étonnant d'après cela, si nous avons éprouvé tant de maux et de calamités? mais ce qui doit surprendre et qui surpasse l'imagination, c'est de nous les entendre reprocher, par ceux-là mêmes, qui ont été les auteurs et les provocateurs de ces maux! Ce n'est pas sur quelque faits d'accidens que l'on doit juger les chefs des gouvernemens, mais c'est sur l'ensemble de leur conduite; et dans l'analyse que nous faisons des événemens, on verra quel a été l'aggresseur et le véritable auteur des malheurs publics.

Pétion avait été le seul et unique auteur de la guerre civile; et il avait assez d'audace et d'astuce pour vouloir s'en justifier et en jetter tous les torts sur le chef du gouvernement!

Dans un de ses écrits du 17 Janvier 1807 tendant à se justifier, il s'écrie: *que ne puis-je faire retentir ma voix comme la trompette du jugement, jusqu'aux antres profonds de nos rochers pour y porter des paroles de paix et de consolation, c'est là mon ambition, la manière dont je voudrais intriguer et non pas voir ruisseler à grands flots le sang de nos frères déjà trop infortunés.*

Nous verrons comme ses paroles étaient d'accord avec sa conduite!

Dans la même année il multiplie ses attaques et ses aggressions en un nombre infini; il envoie le général d'Artiguenave à la Grande-Rivière, pour exciter le peuple à la révolte et à mettre tout à feu et à sang; ce général est arrêté et puni de mort. Il engage le général Cangé à insurger la province de l'Ouest; Martial Besse s'oppose à ses desseins, l'arrête; et Cangé éprouve le châtiment qu'il avait mérité.

mérité. Pétion fait soulever le neuvième régiment au Port-de-Paix et il envoie à son secours, le général Lamarre avec des forces considérables, et lui donne ordre, *de tout détruire et de faire tout le mal possible, de s'emparer de la ville du Môle et de s'y fortifier* (1).

Il fait attaquer simultanément le Mirebalais; il est vigoureusement repoussé; il s'empare de la ville des Gonaïves par trahison, il en est chassé après avoir pillé et incendié les malheureux habitans; il assiège Saint-Marc avec une nombreuse armée, il est obligé de lever le siége et de prendre la fuite honteusement; il dirige une forte armée contre le *Sourde*, dans le cœur du Nord, ses troupes sont entièrement défaites, et le fameux *David Trois* un des chef de cette armée y perd la vie. Que d'infortunés haytiens ont été moissonnés dans ces malheureuses campagnes, victimes de l'ambition de Pétion! ce traître n'avait cependant dans la bouche que son amour pour la paix, sa répugnance à répandre

(1) Les papiers du général Lamarre, ont tombé dans nos mains lors de la prise de cette ville.

N

le sang, son peu d'ambition, tandis qu'il s'agitait dans tous les sens pour s'emparer de la première autorité ; il envoyait de tous côtés des émissaires, pour porter le peuple à la révolte et à la guerre civile, faisait des préparatifs immenses, nous attaquait par mer et par terre et faisait couler des flots de sang.... Henry faisait tête à l'orage, se portait partout avec la rapidité de l'aigle et partout il était victorieux !

Un parti puissant se déclare dans le Sud en sa faveur, Jean-Baptiste Dupérier dit *Goman*, prend les armes, et se maintient dans les montagnes inaccessibles de la *Hote* ; là, il a toujours résisté à toutes les forces qui ont été envoyées contre lui, et aux moyens de séductions et aux pièges qui lui ont été tendus pour le soumettre.

Cependant les généraux dont Pétion s'était servi de l'influence pour détruire l'Empereur, et usurper l'autorité, commençaient à s'apper-cevoir qu'ils n'étaient que les instrumens des projets de ce factieux ; ils virent mais trop tard, dans quelles erreurs ils s'étaient laissés entraîner, et les maux qui en résultaient

pour leur pays. Le repentir était dans leurs cœurs, ils osèrent murmurer; Pétion aussitôt résolut leur perte.

Magloire, sénateur et général, fut sa première victime; il est assassiné à Jacmël avec une foule de braves citoyens; les exécuteurs des ordres de Pétion, Bonnet et David Trois s'enrichirent de leurs dépouilles. Bientôt après, Yayou, sénateur et général, Yayou même, son ami, son Seïde, l'instrument aveugle de ses passions, qu'il avait surnommé le *Brutus d'Hayti*, éprouve le même so t que Magloire; il est assassiné au fort Campan dans les montagnes de Léogane, par des satellites envoyés par Pétion. Chervain commissaire des guerres au Port-au-Prince et beaucoup d'aut es sont sacrifiés à l'ambition de ce nouveau Robespierre, qui choisissait et frappait les têtes les plus altières pour asseoir son autorité sur leurs cadavres sang'ans !

Eh toi Gérin ! toi son égal ! son émule et son complice! toi qui as tout fait, tout sacrifié, qui lui a servi de marche-pied pour parvenir à usurper la puissance, tu ne seras pas exempt; tu seras aussi sa victime; tu as été

injuste, ingrat et parricide, tu périras ; tu seras immolé de la même manière que tu as sacrifié celui à qui tu devais ta vie, ta réputation et ta gloire (1).

Le général et sénateur Gérin était tombé dans une pleine disgrace ; il était nul ; ses conseils n'étaient plus écoutés ; mécontent de l'administration de Pétion, il méditait un changement de gouvernement ; il feignit d'être malade, et se retira à l'Anse-à-Veau, où il prenait ses mesures, pour jouer un rôle pareil à celui qu'il avait joué du temps de l'empereur.

Gérin et Lamarre s'estimaient beaucoup ; ils étaient compagnons d'armes, très-liés, et entretenaient une correspondance mutuelle et active ; Lamarre vit avec douleur la disgrace de Gérin, et il ne sut pas renfermer dans son cœur son ressentiment, il tint au Môle quelques propos indiscrets, qui furent aussitôt

---

(1) Gérin commandait le Petit Trou des Baradaires lors de la première guerre civile sous Rigaud ; il fut fait prisonnier par le général Dessalines, qui reçut ordre du général Toussaint de le faire fusiller ; Dessalines éluda l'exécution de cet ordre et sauva la vie à Gérin !

rapportés à Pétion, qui dès ce moment, conçut une aversion décidé pour les hommes du Sud qu'il prit en horreur; et il résolut de rendre nul, ou de faire détruire tous les chefs de cette partie, qui pourraient traverser ses projets ou porter quelque obstacle à ses vues ambitieuses.

Il jura la perte de Gérin; et comme il craignait le retour de Lamarre et des troupes du Sud dans leurs foyers, il voulut que la ville du Môle leur servit de tombeau. La correspondance de Gérin et Lamarre ne nous laisse aucun doute à cet égard (1).

Tandis que Pétion abandonnait Lamarre au Môle, livré à ses propres ressources, il

---

(1) *Boucassin, ce* 6 *Juillet* 1809.

Et. ELIE GÉRIN, Général de Division, Commandant l'Armée en l'absence du Président.

Au Général de Brigade Sénateur LAMARRE Commandant l'Armée Expéditionnaire,

Général Ami et cher Collègue,

Ce n'est que depuis deux jours que votre lettre du 26 expiré m'est parvenue, j'ignore si une des miennes vous a été remise par le citoyen J. J. Dartiguenave.

Je m'attendais bien à vos sentiments d'allégresse;

prenait ses mesures, pour renverser ou détruire les chefs influens du Sud, les uns par les autres. Il ne pouvait entrer dans les plans de Pétion de les faire arrêter, juger et condamner

---

mon brave camarade, lorsque vous auriez appris mon retour au service dans l'armée. Votre attachement pour moi, et cet enthousiasme pour la patrie, ne pouvaient manquer de vous suggérer un espoir assez flatteur; mais hélas, j'avais conçu une toute autre idée, sans y mettre d'attachement; cependant l'événement n'a que trop malheureusement justifié mes doutes; mes conseils sont toujours pris à contre-pied : une colonne envoyée dans le Nord sous le commandement du colonel Lys, contre et malgré tout ce que j'ai pu faire observer, vient de rentrer le 3 en plaine, après avoir éprouvé la perte irréparable du colonel David Troye, notre ami, citoyen courageux et vertueux, officier rempli d'honneur. Enfin la perte de cet officier est plus préjudiciable à la république que celle d'un régiment; mais que faire? la mort est notre métier, et j'estime que ceux qui ont déjà péris sont plus heureux que nous. Et ne faut-il pas que tout finisse? Enfin mon cher camarade après avoir tenté de traverser la rivière de l'Artibonite avec une colonne de 2,500 hommes à 2 lieues au-dessus de la rivière dit Fer-à-Cheval pour tomber sur le bourg du Mirebalais, ce que je ne pus exécuter à cause de la force du torrent et de la crue d'eau. De retour à l'armée je proposais d'aller chercher du

à mort, c'eût été se montrer à découvert et prodiguer du sang; c'eût été sapper les fondemens de sa popularité et de sa puissance, qu'il avait assis sur son extrême bonté, ou plutôt son extrême hypocrisie.

A l'Anse-à-Veau, il oppose à Gérin, Bruny

---

canon au Port-au-Prince et tout ce qu'il fallait pour le siége du bourg des Verrêtes ce qui nous eut mis en même de nous établir depuis ce point; au bourg de l'Arcahaye et la rive gauche de l'Artibonite nous eut servi de limite des Verrêtes, au Grand-Bois; près de 30 lieues de pays nous tombait en possession. Ce plan ne fut point adopté. Et la colonne partit; je ne sais pourquoi on conduit ici l'armée, d'ici à Pois, de Pois ici etc. Enfin voyant toutes ces irrésolutions je fis tomber dans l'oreille du Président que s'il voulait que je m'offrirais aux troupes d'embarquer avec elles moyennant qu'on me donnerait cinq bataillons, que je feindrais d'aller à Jérémie mais j'eus fait voile pour le Mole, ou nous eussions donné un coup de collier en débarquant les matelots et soldats de la flotte, pour débloquer cette place. Vous étant remis sur l'offensif, j'eus r'embarqué les troupes venues avec moi pour aller terminer cette pestilentielle insurrection de Jérémie définitivement, c'était l'affaire de trois mois, on eut au mois de Février traversé l'Artibonite avec une armée de plus de neuf mille hommes, et peut-être

Leblanc, commandant du 16e régiment, dont Gérin avait été autrefois le colonel; Bruny l'attaque dans sa maison; Gérin surnommé *Côte de Fer*, par ses compagnons d'armes, pour son intrépidité, sa bravoure et ses nombreuses cicatrices, se renferme et s'y barricade, avec la compagnie de grenadiers qui formait sa garde, et s'y défend vigoureusement: la maison s'écroule sous le feu du canon; Gérin sort, il est frappé par l'éclat

---

de dix mille; tous ces beaux plans n'ont point été adoptés et j'ignore ce qu'on fera; l'armée s'affaiblie par les désertions, les maladies, les congés.

L'ennemi à ce que je crois veut prendre l'offensif car deux de ses régimens. se sont montrés au vieux bourg de Mirrebalais depuis deux ou trois jours. Enfin je ne peux que gémir sur le sort qui menace le pays : tandis que presque tous les six mois l'occasion de terminer cette guerre se présente; *gardez ceci pour vous mon brave camarade, et attendant tout de quelque heureux événement, car ce n'est qu'un génie invisible qui a veillé sur nos destinées jusqu'à ce jour*. Adieu mon ami.

Je vous embrasse cordialement,

Signé, Et. GÉRIN.

d'une

d'une pierre et tombe ; un sappeur du 16e lui tranche la tête ; ses braves grenadiers périssent à ses côtés ; son cadavre inanimé est traîné sur la place publique de l'Anse-à-Veau, par ses anciens compagnons d'armes, comme lui-même avait fait traîner celui de l'empereur sous ses propres yeux !

Pétion élève Bruny le Blanc au grade de général, pour le récompenser de cet exploit.

Amis ou ennemis le débonnaire Pétion, faisait ainsi détruire tout ce qui lui portait obstacle.

Le régiment des éclaireurs du Sud se soulève et va augmenter l'armée de *Goman* ; Pétion emploie contre les officiers de ce corps ses ruses artificieuses ; il invente et fabrique des lettres, pour les compromettre, les fait jeter dans les environs des postes de Goman, qui, à la vue de ces lettres, soupçonne ces officiers de trahison, et les immole sans le savoir, à la vengeance et à la perfidie de Pétion : que de victimes innombrables n'a-t-il pas sacrifiées ! et c'est lui que l'on ose nous

représenter comme un ange de bonté, avare du sang humain ! Pourquoi montrer nos plaies à découvert ? Faut-il soulever le voile qui les couvre ? eh ! comment pourrions-nous les guérir si nous n'osons en sonder la profondeur ? Colombel et Milcent, voilà les résultats des guerres civiles et des crimes qu'enfante l'ambition, dont vous provoquez le retour par vos écrits incendiaires : c'est vous, ce sont vos calomnies, vos injustices et vos reproches, qui nous ont réduits dans la dure et cruelle nécessité de vous faire ce tableau ; vous avez fait un pompeux étalage des malheurs publics dans le Nord, et vous avez gardé le plus profond silence sur ceux qui ont malheureusement eu lieu dans le Sud-Ouest : quoi donc ? le sang des Guillaume Lafleur, des Moreau, des Germain, des Mentor, des Boisrond Tonnerre, des Magloire, des Yayou, des Gérin, des Chervain, des Delvare, des Henry, etc. etc. Nous ne finirions pas s'il fallait tous vous les nommer ; leur sang répandu, disons-nous, n'était-il donc pas précieux ? n'était-il pas celui des haytiens, vos concitoyens et vos

frères ? Ah ! cessons de nous faire des reproches inutiles dont il ne peut résulter aucun bien ! Parce que nos maux ont été grands s'agit-il de les perpétuer ? parce que notre sang a coulé par torrent, faut-il le répandre encore de nouveau ? Cherchons plutôt les moyens les plus sages et les plus prudens, les plus prompts et les plus efficaces, pour mettre un terme à nos dissentions civiles, pour éviter à jamais le retour de ces calamités publiques ; faisons un plus noble et plus digne usage des moyens que la Divine Providence a mis dans nos mains pour nous régénérer, et travaillons de concert et sur de *nouveaux frais* à consolider nos droits, notre liberté et notre indépendance, et à fermer les plaies de notre trop malheureuse patrie.

Le siége du Môle se faisait avec vigueur ; en vain Lamarre écrivait à Pétion, pour le solliciter de faire évacuer cette ville ; Pétion lui ordonnait de ne point abandonner le terrein ; en vain Lamarre lui demandait des secours et lui faisait un tableau effrayant de la situation où était réduite son armée ; Pétion lui ordonnait de tenir bon jusqu'à la dernière

extrémité : « Citoyen Président, (lui écrivait » ce général), si une situation dont on ne » peut regarder l'image, sans en être juste- » ment effrayé peut suffire pour justifier l'envoi » réïtéré de mes lettres, vous me trouverez on » ne peut plus excusable ; surtout quand dans » la présente vous trouverez de faibles por- » traits qui ne pourront manquer de toucher » la sensibilité de votre âme ; oui, Citoyen » Président, vous dire qu'après des succès » éclatans, les braves qui en ont été les ins- » trumens tombent aujourd'hui sous mes yeux » et meurent d'inanition ; vous dire que mal- » gré la constance, avec laquelle ils ont cons- » tamment bravé tous les dangers et soutenu » de grandes privations ; ils se voyent ébranlés ; » éludent avec regret le devoir et cherchent » loin de nous dans les parages ennemis, où » une mort énévitable ou des racines de vivres » qui prolongent de quelques jours leur triste » existance, etc. etc ».

Après avoir rendu compte de ses opérations, ce général, digne d'un meilleur sort, termine sa lettre par ces mots : « Car l'on n'envisage

» pas sans douleur celui que le plomb meur-
» trier respecte mourant sous les armes sans
» pouvoir être secouru, et comme dans une
» semblable hypothèse le désespoir peut en-
» traîner à tout, j'ai lieu de tout appréhender;
» si le courage des braves sous mes ordres
» joint à leur noble détermination pouvaient
» seuls suffire pour n'avoir point de crainte;
» je n'aurais point à me plaindre, car ils
» possèdent ces vertus et j'ose dire sans va-
» nité qu'ils tirent de leurs chefs d'aussi durs
» exemples; c'est le court abrégé que je vous
» fait, Citoyen Président, autrement je ne
» finirais jamais; il me reste à tout espérer
» de vos secours paternels, sauvez l'armée,
» digne de votre attention par des plus prompts
» envois des choses de première nécessité,
» d'un renfort et de ce que l'on ne peut se
» passer sans mourir ».

Pétion promettait toujours des secours, il attendait pour les envoyer un vaisseau, des frégates, et tout cela n'arrivait pas: il ordonnait à Lamarre de ne pas abandonner le point important du Môle: « il s'agit du salut

« commun (lui disait-il) un cœur comme
« le vôtre ne peut pas balancer. (1) »

Les assiégeans et les assiégés faisaient des prodiges de valeur, Lamarre en visitant ses lignes est emporté d'un boulet de canon ; ce guerrier méritait de verser son sang pour une cause plus belle et plus juste ; admirateur du mérite partout où il se trouve, Henry, donna des éloges à ses talens, sa bravoure et son intrépidité(2). Eveillard prit le commandement; quelques jours après il périt sur le champ de bataille, et fut aussitôt remplacé par Toussaint Boufflet. Henry touché des calamités qu'éprouvaient les assiégés, leur fit proposer de capituler, mais ils repoussèrent ses offres généreuses avec dédain, et arborèrent le drapeau rouge ou le pavillon sans quartier : après la résistance la plus opiniâtre, la ville et les forts furent emportés de vive force ; les assiégés contraints de les abandonner, firent leur retraite et se défendirent vigoureusement ; environnés de toutes

(1) Lettre de Pétion à Lamarre du 5 Juin 1810.

(2) C'est ce général qui avait défait au Petit-Goave la garde de Rochambeau, où Netherwood, adjudant-commandant y perdit la vie.

parts par l'armée victorieuse ils furent réduits de mettre bas les armes, et de se rendre à discrétion ; selon les lois de la guerre ces troupes pouvaient être passées au fil de l'épée, elles avaient obstinément refusé de capituler, elles avaient arboré le pavillon sans quartier dans l'instant où elles étaient réduites à la dernière extrémité, sans pouvoir se défendre davantage, ces chefs s'étaient rendus coupables et responsables de tout le sang qu'une résistance inutile avait fait verser de part et d'autre ; Toussaint Boufflet et Jean Gournaut, les deux chefs supérieurs devaient être punis de mort suivant les lois de la guerre et ils l'ont été. Ils n'ont pas été assassinés après avoir capitulé, comme Colombel l'a faussement affirmé et s'ils avaient voulu ils auraient conservé le sang de beaucoup de braves, qu'ils ont sacrifiés par leur opiniâtreté, et leur vie eût été épargné ! Il y a loin de la mort de ces deux chefs aux assassinats des généraux sénateurs Magloire, Yayou et Gérin: Pétion ne savait-il pas qu'en envoyant Lamarre et les troupes du Sud dans le cœur du Nord, il les exposaient à une destruction certaine et inévitable? ne savait-il

pas, qu'en insurgeant le neuvième régiment contre son gouvernement, il l'exposait à être détruit comme rebelle ?

Et à présent que ces calamités publiques ont eu lieu, les complices de Pétion, ont l'air de plaindre les malheureux qu'ils ont faits, les victimes qu'ils ont sacrifiées, par leurs perfides conseils et leurs injustes aggressions. Si Pétion au lieu d'envoyer Lamarre et les troupes du Sud dans le cœur du Nord, les eût gardés pour la défense de leurs foyers, nous n'eussions pas été réduits dans la nécessité de les combattre et ils n'eussent point été les victimes de ses projets ambitieux : le brave Lamarre serait peut-être plein de vie, que dis-je, il a péri de la mort des braves, dans ses foyers il eût été assassiné comme Gérin son ami, Magloire, Yayou et tant d'autres !

Les troupes du Sud, après leur reddition, officiers et soldats furent organisés en un corps, sous le nom de *Légion du Sud*, ce corps forme aujourd'hui le régiment de Sans-Souci No 30, cette troupe a été constamment traitée, habillée et payée à l'instar des autres régimens du Royaume.

Sur

Sur ces entrefaites, un événement important se passait dans le Sud.

Rigaud arrive de France le 7 Avril 1810, il aborde aux Cayes; envoyé une seconde fois par Bonaparte pour se former un parti à Hayti, il est accueilli avec allégresse par le peuple de cette ville; Pétion apprend cette nouvelle comme un coup de foudre, mais il dissimula sa surprise et son mécontentement, il invita Rigaud à se rendre auprès de lui au Port-au-Prince, où ils eurent leur première entrevue.

Ces deux chefs également perfides et ambitieux se trouvaient placés dans une situation tout à fait singulière.

Rigaud voyait avec un secret dépit, Pétion son ancien subordonné, qui était devenu par ses intrigues et le concours des événemens, son chef et tout-puissant; l'orgueil de Rigaud en était blessé, son amour propre humilié; il connaissait Pétion par expérience et le jugeait indigne de remplir la place éminente qu'il occupait, et déjà dans son cœur il machinait les moyens qu'il pourrait employer pour le renverser, et prendre une place qu'il croyait

lui être dûe, et qui avait été déjà l'objet de son ambition.

Pétion, de son côté, voyait avec crainte et un pressentiment secret, Rigaud son ancien chef, qu'il connaissait beaucoup plus habile, plus capable et plus brave que lui; il connaissait la grande influence qu'il avait dans le Sud; et il prévoyait déjà que Rigaud n'était venu que pour le supplanter, et Pétion se proposait bien de le faire succomber dans quelques piéges, qui l'en aurait empéché ? l'amour propre humilié de l'un, l'ambition de l'autre offensée, l'un fort de son ancien titre, l'autre du nouveau, formaient un contraste original digne d'exercer le pinceau d'un historien habile!

Quoiqu'il en soit, Pétion accuillit Rigaud, avec tous les déhors d'une feinte amitié; il le combla de caresses, et comme il fallait l'employer d'une manière ou d'une autre, il le chargea en qualité de général de division, de faire la guerre à Goman dans le Sud, de le soumettre, ou d'arrêter ses progrès dans le quartier de la Grande-Anse.

Personne ne fut la dupe de l'entrevue de ces deux chefs, de leur cordial accueil et

de leur feinte amitié ; l'on connaissait le caractère de ces deux hommes également injustes, ingrats et ambitieux ; et l'on prévoyait déjà que ces deux profonds scélérats qui avaient occasionnés, tant de maux à leur patrie, ne resteraient pas long-temps unis.

Rigaud était le parrain de Goman ; il espérait pouvoir le persuader à se rendre ou à entraîner son filleul dans un piége qui aurait terminé la guerre ; mais les efforts et les ruses de Rigaud furent inutiles ; Goman persista dans sa résolution, et sut éviter les embûches de son indigne et artificieux parrain.

Alors, la République d'Hayti, sappée de toutes parts par les vices de son administration, menaçait d'une ruine prochaine.

L'armée expéditionnaire avait succombée au Môle, les rènes de l'administration étaient abandonnées au pillage, le gouvernement grévé de dettes, le crédit public anéanti. Dès l'instant où Pétion était parvenu à la présidence, il avait foulé aux pieds la constitution, méconnu les lois ; le corps législatif avait été dissout ; le prétendu Sénat avait disparu ; une partie des sénateurs égorgée, l'autre dispersée dans l'exil ou ayant fuie dans

l'étranger ; uniquement occupé que du soin de sa conservation personnelle, Pétion ne voyait toute la République que dans la ville du Port-au-Prince ; là il avait aggloméré toutes ses ressources, réuni toutes les troupes de la seconde division de l'Ouest, sur lesquelles il portait toute son attention ; tandis que le reste des troupes du Sud, qui n'avaient pas été sacrifiées au Môle, et qui étaient sous le commandement de Rigaud à faire la guerre dans le Sud, étaient sans paye, sans habillement, et dans un état de dénuement complet, Pétion s'était attaché à épuiser les ressources en tous genres de ce département.

Presque point de lois ; celles existantes étaient sans force et sans vigueur ; les citoyens privés de la justice ; le plus grand désordre régnait dans la République.

Cependant la constitution était belle, sage et républicaine ; elle était basée sur celle des États-Unis d'Amérique. Quel exemple pour ceux qui ne s'attachent qu'à une vaine théorie, et qui croyent qu'il ne s'agit que de faire de belles constitutions pour opérer le bonheur des peuples ? mais la raison et l'expérience

nous démontrent qu'il faut premièrement avoir un caractère national, des mœurs et des vertus !

Dans cet état de choses ; le premier Novembre 1810, Rigaud résolut d'opérer la scission du Sud avec la seconde division de la province de l'Ouest ; il appuya sa résolution sur l'état de mort où était la constitution. « La souveraineté réside dans le peuple, (disait il) et le peuple reprend ses droits quand il lui plaît ».

Pauvre peuple, c'est toujours en se servant de ton nom et de tes droits que les factieux t'abusent ! Rigaud convoqua les citoyens notables de la province du Sud en assemblée départementale, se fit nommer et proclamer général en chef du département du Sud, avec le pouvoir de faire des lois et de nommer aux places civiles et militaires, assisté cependant d'un conseil privé ; c'était un despotisme militaire le plus détestable de tous les gouvernemens.

Ainsi, se réalisèrent ce que les gens sensés avaient prévu sept mois auparavant ; ainsi se justifièrent et les craintes de Pétion et les espérances de Rigaud ; l'on vit encore que l'ambition était l'idole à laquelle ces deux chefs

avaient toujours sacrifiés! l'on fut convaincu qu'il n'y avait que le souverain pouvoir qui pouvait satisfaire leurs désirs immodérés ; ils avaient été constamment unis de vues et d'intérêts ; mais du moment qu'ils ont eu le même objet pour l'ambition, ils n'ont pu s'accorder : est-il étonnant d'après cela, si l'un et l'autre de ces deux chefs ont méconnu l'autorité des généraux Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et Henry Christophe ?

Arrêtons-nous ici un instant, et contemplons les effets et les résultats des crimes de l'ambition ! Versons des larmes de sang sur notre malheureuse patrie ! Pleurons les cruelles infortunes du peuple haytien, d'un peuple bon et généreux, digne d'un meilleur sort !

Oui, c'est l'ambition, cette cruelle et barbare passion, c'est cette soif insatiable des honneurs et des pouvoirs, qui a produit tous les crimes, tous les désastres et toutes les horreurs de nos guerres civiles ! c'est par elle que notre malheureuse patrie a été déchirée et mise en lambeaux ; son territoire et sa population morcelés ; qu'un peuple bon, sensible et généreux a été rendu cruel, féroce et

barbare; c'est par elle que nous avons vu des généraux, des sénateurs, des magistrats, des milliers de braves soldats, des défenseurs de la liberté et de l'indépendance, des femmes et des enfans inhumainement égorgés; nos campagnes dévastées; les horreurs de la famine; nos villes réduites en cendres ou livrées au pillage; un crêpe lugubre couvrant la patrie; des veuves et des orphelins, des familles entières exterminées ou réduites dans la plus affreuse misère; c'est par elle enfin, que nous avons vu notre caractère national avili et dégradé, nos ennemis triomphans de nos discordes civiles en profiter pour nous humilier, nous faire des propositions odieuses et dégradantes, tendantes à nous asservir! . . . . .

Tels ont été, haytiens, les effets et les résultats des crimes de l'ambition; tels ont été les crimes de Rigaud et de Pétion. Puisse ce tableau déchirant de nos malheurs passés attendrir le cœur de nos compatriotes et les porter à réfléchir mûrement sur notre situation présente et à venir! Puissent les chefs qui tiennent le gouvernail des affaires publiques

mettre de côté leurs passions et leurs intérêts privés, pour se pénétrer du sort du peuple haytien, de leurs compatriotes encore malheureux puisqu'ils sont *divisés* et se convaincre qu'il n'y a que la *paix*, *l'union* et la *fraternité* parfaitement établies qui peuvent seules faire leur bonheur ! Voudrions-nous voir le retour de ces temps d'horreurs et de calamités ? non sans doute ? Voudrions-nous voir de nouveau déchirer le sein de notre patrie et faire couler encore le sang de nos frères et de nos concitoyens ? Eh ! quel est le monstre inhumain qui voudrait voir de semblables horreurs; il n'y a qu'un *Colombel*, qu'un *Milcent*, qui peuvent en désirer le retour, où le sang haytien a coulé par la main des haytiens; des deux côtés, il n'y a pas eu de victoires, il n'y a eu que des désastres; dans les guerres civiles le parti victorieux a toujours eu à pleurer sur le sort du vaincu ! Depuis cinq ans, nous avons sagement reposé nos armes: réservons-les désormais contre les ennemis de notre liberté et de notre indépendance, si nous sommes attaqués ! Quant à nos dissentions

civiles,

civiles, n'employons pour les terminer que la saine raison, la sagesse, la prudence, la justice et l'humanité: ces armes n'ont rien de cruel ni de dangereux; pourquoi donc effraient-elles si fort *Colombel* et *Milcent !* Qu'ont-elles donc de si terrible ces paroles de *paix*, d'*union* et de *reconciliation* qui les font frissonner? Mais n'interrompons pas ici le cours de nos réflexions; en temps et lieux, nous dirons à Colombel et à Milcent quels sont le *sujet* et la *cause* de leurs craintes et de leur terreur!..

Eloignons donc de nos conseils ces esprits turbulens, ces têtes exhaltées et volcanisées; les injures, les haines et les passions n'ont jamais produit rien de bon; elles ferment les cœurs à l'amour et à la raison; elles les aigrissent et les éloignent; elles provoquent la vengeance; *Colombel* et *Milcent* le savent bien; car c'est la tactique des méchans!...

Eloignons, dis-je, ces conseillers perfides, ces provocateurs de la guerre civile, qui savent toujours se mettre à couvert des dangers; qui demandent les combats, eux qui n'ont jamais tiré un seul coup de fusil pour la liberté et l'indépendance de leur pays!

O mes chers compatriotes! Je vous conjure au nom de la patrie, au nom de cette patrie qui nous est si chère, qui est la seule terre que nous puissions habiter avec honneur et jouir de tous les bienfaits du Créateur! Faisons une abnégation entière de nos haines et de nos passions! Oublions nos maux et nos erreurs passées! Ensévelissons-les dans un profond abîme, pour ne nous occuper que de *l'état présent* des choses actuelles! Raisonnons sans partialité, juste et sagement sur nos véritables intérêts; c'est le seul but qui nous anime et que nous nous sommes proposé: fasse le ciel que nous puissions l'atteindre!...

Il est évident que Rigaud et Pétion ont été les seuls auteurs des malheurs publics; c'est une verité si incontestable qu'elle n'a plus besoin d'être démontrée, mais les crimes et les forfaits de ces deux hommes, ne sont pas ceux de leur couleur; ils sont à eux seuls et leur appartiennent exclusivement.

Si Rigaud et Pétion au lieu d'être de *couleur* eussent été aussi-bien *blancs* ou *noirs*, leur cause n'en eut pas été plus juste ni meilleure, parcequ'elle est essentiellement injuste et

mauvaise, dans son principe et dans son caractère; et certainement on n'aurait pas pu imputer à la classe blanche ou noire les crimes de ces deux ambitieux. Il serait donc insensé, injuste et barbare d'attribuer à la classe des hommes de couleur, en général, les résultats de l'ambition de Rigaud et de Pétion, leurs crimes et leurs forfaits; car les haytiens de couleur en sont parfaitement innocens, et ils en ont été plus particulièrement les victimes!...

Tous les peuples ont eu le malheur de voir naître dans leur sein des ambitieux, des profonds scélérats, qui ont souillé le nom, la gloire et le caractère de leurs nations, par des crimes et des forfaits inouis: tous les peuples ont eu leur *César Borgia*, leur *Cromwel* et leur *Robespierre*; mais une nation ne peut être jamais coupable des crimes de quelques ambitieux!

Le peuple haytien ne peut être coupable des crimes de Rigaud et de Pétion; les haytiens des deux couleurs ont été également trompés, et ont été mêmes les victimes des passions de ces deux factieux.

Le Nord-Ouest ayant été toujours com-

mandé par des généraux noirs, et le Sud-Ouest par des généraux de couleurs ; il en est résulté que les écrivains européens, qui ne connaissent pas bien les localités du pays, ont tombé dans de grandes erreurs : à les entendre raisonner, ils croyent que les noirs habitent le Nord-Ouest exclusivement, et que le Sud-Ouest n'est habité uniquement que par les hommes de couleur ; delà, ils ont dit les *nègres* dans le Nord et les *mulâtres* dans le Sud ; tandis que la population haytienne dans les trois provinces qui forment le territoire d'Hayti, le *Nord*, l'*Ouest* et le *Sud*, est composée et mélangée dans une proportion à peu près, plus ou moins, suivant les lieux, de *quatorze quinzième* de *noirs* et d'*un quinzième* de *couleurs*.

Dans la paix comme dans la guerre ce mélange a constamment existé, et cela ne peut être différemment, puisque c'est la nature qui forme les liens de familles et qui veut le croisement des races ; l'une de ces couleurs ne s'est jamais séparée de l'autre pour se jetter exclusivement d'un côté : mais dans nos guerres civiles, soit avec les blancs ou entre nous-

mêmes, la population a pris part dans ces guerres, suivant le territoire où elle s'est trouvée placée, plutôt que suivant les opinions et les couleurs des individus. Dans la guerre de la révolution (comme aujourd'hui par exemple), il y a eu des hommes de couleur et noirs royalistes, et il y en a eu aussi de républicains ; et tel homme de couleur ou noir qui était royaliste au Port-au-Prince, sous les anglais, s'il se fut trouvé aussi bien au Cap, sous les français, eût été républicain ; et tel autre homme qui était républicain au Cap, s'il se fut aussi bien trouvé au Port-au-Prince, eût été royaliste.

Nous ne voulons pas dire qu'il n'y a point eu d'opinions fixes à Hayti, que les hommes y sont commes des girouettes ; au contraire, il y a eu des hommes à parti et d'autres bien prononcés dans leurs opinions ; mais cela ne fait pas une règle générale. Dans tous les pays, la masse du peuple suit le torrent qui l'entraîne ; et dans toutes nos guerres, il est certain que la masse de la population s'est partagée suivant le territoire et non suivant les opinions et les couleurs.

Delà, il est résulté qu'il s'est trouvé dans le Nord-Ouest beaucoup d'hommes de couleur qui ont servi les généraux Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et Henry Christophe, avec un dévouement et une fidélité inviolables; et dans le Sud-Ouest, il s'est également trouvé beaucoup de noirs qui ont servi Rigaud et Pétion avec un dévouement et une fidélité aveugles.

Si les *quatorze quinzièmes* de noirs qui composent la population du Sud-Ouest, avaient voulu s'opposer aux projets ambitieux de Rigaud et de Pétion, n'est-il pas évident et clair comme le jour que le *un quinzième* de couleur n'aurait pas pu les empêcher ? Or, les noirs aussi bien que les jaunes ont méconnu leurs véritables intérêts qui étaient de rester toujours unis et indissolublement attachés. Ils se sont laissés tromper : entraînés par les illusions de l'ambition, ils se sont désunis; des haines interminables se sont établies; et comme s'il n'y avait pas eu déjà assez de cause de désunion et de guerres civiles; une antipathie absurde, un préjugé ridicule s'est élevé entre les haytiens du Nord,

de l'Ouest et du Sud, qui croyent valoir mieux les uns que les autres, uniquement parce qu'ils sont de provinces différentes !

C'est à un gouvernement réparateur, sage et conciliant, à faire disparaître successivement toutes les causes de désunion et de guerres civiles. Le Roi d'Hayti ne peut être le Roi d'une province, mais bien celui du Royaume; et le chef d'une nation ne peut être un chef de parti ; il est le chef de la nation ; l'intérêt d'un gouvernement est de tout réunir ; et l'intérêt d'un parti est de tout diviser ; un gouvernement réunit toute la force nationale, et n'a point à craindre d'ennemis au dehors ; l'esprit de parti ne tend, au contraire, qu'à perpétuer la désunion et la guerre civile, qui fait, en tout temps et en tous pays, l'espoir et le triomphe de l'étranger.

Le cours de la révolution nous ayant démontré que les blancs nos ennemis, de tous les partis, divisés entr'eux d'opinions politiques, étaient parfaitement d'accords, lorsqu'il s'agissait de la destruction des haytiens ; la cause des blancs français, dis-je, étant *unique*, celle des haytiens, quoique divisés

d'opinions doit être aussi *unique*, pour leur conservation ; le salut commun exigeait et exige encore qu'ils demeurent toujours unis et indissolublement attachés !

Or, il était de la saine politique que dans une population, composée de *quatorze quinzième* de noirs et d'*un quinzième* de couleurs, les rênes du gouvernement fussent confiées, de préférence, dans la main d'un *noir*, plutôt que dans celle d'un homme de *couleur :* les intérêts bien entendus de la nation et des hommes de couleur même sl'exigeaient ; et ici le hazard avait voulu que la raison et la justice fussent d'accord avec la saine politique !

Si les généraux Rigaud et Pétion eussent été sages, justes et prudens, ils ne se seraient jamais écartés de ces principes fondamentaux, qui peuvent seuls faire le bonheur du pays, assurer la tranquillité et la conservation des hommes de couleur qu'ils ont inhumainement et perfidement sacrifiés à leur ambition démesurée ! Si les hommes de couleur avaient bien fait, au lieu de servir d'instrumens à la cause de Rigaud et de Pétion, ils se seraient

opposés

opposés aux projets de ces deux ambitieux qui n'avaient aucun droit au gouvernement, et en agissant ainsi les hommes de couleur seraient devenus les plus fermes appuis de l'autorité légitime; et ils auraient trouvé cette protection, cette sûreté, cette garantie, qu'ils cherchaient vainement, en prenant une route opposé !

Si dans le temps Rigaud eût été généralement abandonné par les siens propres, Pétion n'eut pas été tenté d'imiter son exemple.

Espérons néanmoins que les hommes de couleur et noirs du Sud-Ouest reviendront à leurs véritables intérêts; qu'ils prendront la route qui leur est tracée par la saine politique, la raison, la justice et l'humanité; et qu'ils n'auraient dû jamais abandonner !

Cependant Pétion n'osait pas employer la force ouverte contre Rigaud, il dissimulait son ressentiment; et suivant son habitude, il se mit à travailler son rival par-dessous main et à se faire des amis et des partisansdans le Sud

Rigaud qui n'était pas en retour d'adresse et de perfidie travaillait de son côté, son rival et cherchait aussi à se faire des amis et des partisans au Port-au-Prince.

Les généraux Bonnet et Lys, attachés au parti de Pétion, furent les premiers qui l'abandonnèrent et se rendirent aux Cayes, auprès de Rigaud qui les accueillit avec empressement. Pétion voyant la défection de ces deux généraux, et que la scission du Sud avait lieu définitivement avec l'Ouest, fit marcher des troupes contre le Sud, sous les ordres des généraux Delvarre et Gédéon; Rigaud de son côté réunissait les siennes à Aquin, et se disposait à marcher au Pont de Miragoane, limite des deux départemens, pour disputer l'entrée du Sud aux troupes de l'Ouest.

Pétion, qui avait toujours la précaution d'appuyer par la négociation ses projets hostiles, avait fait précéder son armée par une députation des citoyens notables du Port-au-Prince. Cette députation trouva Rigaud à Aquin, à la tête de ses troupes; ce général écrivit à Pétion que son dessein n'était pas de lui faire la guerre; mais qu'il l'engageait d'ordonner à ses

généraux de se retirer de suite du territoire du Sud ; et se mit aussitôt en marche pour aller à leur rencontre les y contraindre ou les combattre.

Pétion vit le danger imminent où il allait se trouver ; son sort désormais ne dépendait que d'une bataille : il se hâta de se rendre au Pont de Miragoane, pour empêcher les deux armées d'en venir aux mains. Là, les deux chefs eurent une conférence, le 2 Décembre 1810, en présence des deux armées. Rigaud montra la grande supériorité qu'il avait sur Pétion, et lui parla avec beaucoup de hauteur et de fermeté. Pétion montra son extrême faiblesse et sa pusillanimité ; néanmoins il réussit à tromper Rigaud : il feignit qu'il avait appris que l'armée du Nord était en marche pour les attaquer et profiter de leurs dissentions, et que divisés, comme ils étaient, il leur serait impossible de pouvoir lui résister ; Rigaud, trompé par cet artifice, convint avec lui d'un pacte fédératif ; par lequel Pétion devait commander la seconde division de l'Ouest, et Rigaud la province du Sud ; et que les dettes contractées avant la scission,

devaient être réparties entre les deux gouvernemens pour être payées ; il demeura convenu que dans le cas où Pétion serait attaqué par l'armée du Nord, Rigaud serait obligé de marcher au secours du Port-au-Prince avec ses troupes.

Par cet arrangement, l'on voit que Pétion *Président de la République d'Hayti*, se trouvait réduit à n'avoir sous son commandement direct que la ville du *Port-au-Prince* seulement et son *arrondissement*; et pour comble de malheur, la charge du Président allait devenir vacante, les quatre années pour la réélection d'un nouveau Président, allaient être révolues.

C'est alors que Pétion se souvint qu'il avait dissout le Sénat, et qu'il ne pouvait se faire réélire à la présidence sans le concours du corps législatif; il se trouva dans un singulier embarras : les membres du sénat, comme nous l'avons déjà dit avaient été égorgés, dispersés, ou fuyant dans l'étranger ; il n'existait au Port-au-Prince que quelques sénateurs qui végétaient dans l'oubli : ceux du Sud s'étaient retirés dans leur département qui n'était plus sous ses ordres.

Pétion vit qu'il lui était impossible de convoquer le sénat sans le secours de son compétiteur. Le 18 Décembre, il écrivit à Rigaud pour l'engager à faire réunir en assemblée générale les citoyens notables de l'Ouest et du Sud, pour travailler à un nouveau pacte constitutionnel qui pouvait leur convenir. Rigaud s'empressa d'accepter cette proposition avec joie, espérant pouvoir influencer cette assemblée et de se faire nommer à la charge de Président; comptant sur la grande majorité qu'auraient les deux divisions du Sud sur la seconde de l'Ouest, et de pouvoir jouer à Pétion le même tour et les mêmes intrigues que celui-ci avait fait usage lors de la première assemblée constituante.

Mais le rusé Pétion, prévoyant le dessein de Rigaud, par une seconde lettre du 4 de Janvier, détruisit les dispositions qu'ils avaient prises en commun le 18 de Décembre. Il indiqua Léogane, ville qui était sous ses ordres, pour être le lieu de la réunion de cette assemblée; là il était certain de l'influencer par sa présence, de le circonvenir par ses troupes, et de se rendre maître des délibérations.

Pétion savait aussi que Rigaud n'aurait pas osé se présenter dans cette assemblée, sans courir le risque d'être arrêté, ou de tomber dans quelques pièges qu'il n'aurait pas manqué de lui tendre.

Pour mieux corroborer encore ses mesures, Pétion donna des nouvelles instructions sur lesquelles, il voulait que les opérations de cette assemblée fussent basées ; alors Rigaud, voyant que Pétion ne cherchait que les moyens de pouvoir le tromper et de l'attirer dans quelques piéges, résolut de le déjouer dans ses desseins ; il protesta contre la lettre et les instructions précitées, suspendit toute espèce de nomination de députés à l'assemblée générale, et maintînt ses arrêts et ses proclamations qui séparaient le gouvernement du Sud d'avec celui de l'Ouest (1).

Ainsi l'on vit se renouveller, entre ces deux ambitieux, les mêmes scènes et les mêmes intrigues qui avaient déja eu lieu ; l'on vit l'artificieux Pétion agir en 1810 à l'égard

---

(1) Arrêts et Proclamations de Rigaud des 2, 5 et 6 Novembre 1810, an 7ème.

de Rigaud, comme il avait agi en 1807 à l'égard de Henry Christophe.

La charge de *Président* étant échue, Pétion, désappointé dans tous ses projets, fût réduit au triste expédient de rassembler quelques membres du Sénat, qu'il convoqua au Port-au-Prince ; et il eut assez de front et d'impudeur de se faire réélire Président de la République d'Hayti, par cette fraction de sénateurs, incompétemment et illégalement *assemblés.* Quelques hommes sans mission, sans mandats, sans caractères, pouvaient-ils stipuler au nom du Peuple ? la mauvaise foi, l'injustice et l'ambition ont donc été dans tous les temps les bâses de cette République!!!

C'est ainsi que le débonnaire Pétion, cet homme sans ambition, s'est fait nommer trois fois consécutivement à la charge de Président ; c'est ainsi qu'il a insulté au bon sens de son Sénat en jouant trois fois la comédie de sa réélection à la Présidence ; et Dieu sait s'il l'eut jamais quittée, si la mort ne l'avait guéri des peines de cette vie, et ne l'avait arraché aux illusions de l'ambition !

Pendant que tous ces événemens se passaient

à Hayti, la guerre se faisait en Europe avec acharnement; les vaisseaux anglais couvraient les mers; Pétion n'osait manifester ouvertement les intentions favorables qu'il avait envers la France, crainte de s'attirer les anglais, joints avec nos forces sur les bras; mais il correspondait secrètement avec Ferrand à Santo-Domingo, et avec la France par des agens secrets. Il envoyait en France un certain *Tapiau*, homme de couleur, pour négocier un traité avec Bonaparte, et recevait au Port-au-Prince le nommé *Liôt*, émissaire du ministre de la marine Décrès (1).

Pétion qui s'était fait haytien malgré lui

---

(1) C'est à la fin de 1813 que ce Tapiau conclut le traité, dont il est ici question, avec Bonaparte, qui devait envoyer dans le Sud-Ouest *quinze mille hommes de troupes françaises, soixante mille fusils, deux cents milliers de poudre à canon, tous les colons blancs qui se trouvaient en France*, pour, de concert avec Pétion, essayer de réduire le pays, sous le pouvoir de Bonaparte.

Pétion envoya un brick à Bordeaux qui reçut une partie des armes et munitions qui furent débarquées à Jacmel, comme sortant du Portugal.

pour

pour éviter la mort, dont il était menacé par les français, lors de l'expédition de Leclerc; en cas d'événement qui l'aurait obligé de fuir du pays, se réservait ainsi une planche pour se sauver du naufrage; et il rivalisait déjà avec Rigaud à qui aurait livré le pays à la France, et entraîné leurs concitoyens dans les chaînes de l'esclavage.

Rigaud, de son côté, ne perdait pas de vue ses intérêts privés; et en cas d'événemens qui l'eussent obligé de quitter le pays, il mettait à couvert des fonds considérables, dans l'étranger; il envoyait des cargaisons de café en France et aux États-Unis d'Amérique (1).

Tandis que ces deux ambitieux se disputaient les lambeaux de notre patrie et d'une autorité qui ne revenait ni à l'un ni à l'autre, le gouvernement du Nord se consolidait.

Henry s'occupait à policer le peuple, à rétablir le bon ordre et la discipline; il prenait connaissance de l'administration des finances et des ressources de l'état; il faisait prospérer l'agriculture et le commerce; il veillait à ce

(1) Un de ses bâtimens fut pris, par nos croiseurs, chargé de café, allant à Bordeaux; un français nommé *Servan*, agent de Rigaud, était à bord.

S

que la justice fût rendue exactement au peuple, avec les moindres frais possibles ; il exigeait que tous les fonctionnaires publics fussent établis, et donnait lui-même l'exemple des bonnes mœurs.

La plus grande tranquillité régnait dans les provinces ; l'on pouvait voyager jour et nuit dans les grands chemins ; et dans les villes, l'on pouvait coucher les portes ouvertes, sans craindre d'accident, tant que l'ordre et la police avaient été bien établis.

C'était déjà avoir beaucoup fait, que d'avoir pu établir le bon ordre dans le sein d'une population qui avait été corrompue et boule-versée si long-temps par la révolution et les guerres civiles : c'était avoir beaucoup fait que de comprimer les vices ignobles qui troublent la société, les passions pour les femmes, le jeu et l'ivrognerie, qui ont été les causes de tant de crimes, dans le cours de la révolution et de nos guerres civiles.

Ces vices inhérens à l'état d'esclavage où nous sortions et aux climats chauds, venaient d'être encore fortifiés et poussés au dernier degré de démoralisation, par l'exemple des

crimes et des vices que nous avait donné l'armée française. Des femmes mariées, des filles vierges avaient été violées ou obligées de se livrer par la terreur, à la brutalité des généraux français: les officiers et soldats, à l'exemple de leurs chefs, se livraient à des orgies et à des horreurs, que notre plume se refuse de décrire. Des tables de jeux étaient dressés de toutes parts; l'ivrognerie et tous les excès de la débauche étaient poussés à leur comble; l'irréligion, le viol, l'assassinat, le vol et le pillage se commettaient impunément sous nos yeux, par des hommes plus éclairés que nous et qui se disaient chrétiens: comme il n'y a rien qui influe sur les hommes comme l'exemple, nous pouvons dire sans injustice que nous devons aux français une grande partie des vices et des passions qui ont occasionné bien des crimes et des horreurs dans nos guerres civiles.

Il fautconnaître le caractère, les mœurs et les habitudes d'un peuple, avant de fixer son jugement, sur le gouvernement et la constitution qui lui convient le mieux; si nos critiques les avaient bien connus, ils n'eussent pas porté un jugement erroné et prématuré.

La guerre civile n'avait point détourné l'at-

tention de Henry sur la guerre étrangère que nous nous attendions à soutenir. Du Nord à l'Ouest, il faisait achever et mettre dans un état complet de défense toutes les forteresses placées sur le sommet des montagnes les plus inaccessibles. Son œil vigilant parcourait la carte, suivait avec inquiétude les progrès immenses de Bonaparte sur le continent européen.

Il donnait des secours à nos voisins les espagnols pour chasser les français de Santo-Domingo; il envoyait des armes et des munitions de guerre, à ses frais et dépens, au général espagnol Don Juan Sanchez Ramirez.

Ses armées de terre et de mer étaient parfaitement organisées; ses finances dans un état florissant. Dans cet état de prospérité rien ne pouvait empêcher Henry de porter la guerre au Sud-Ouest qui était divisée et menaçait ruine de toutes parts; c'était l'instant favorable; mais la guerre civile avait toujours repugné à son cœur généreux; il ne l'avait faite qu'avec regret et que lorsqu'il avait été attaqué sur son territoire, pour repousser une injuste aggression et la force par la force.

Bien loin de penser à faire la guerre, Henry étant informé de la triste situation du Sud-Ouest, touché des malheurs du peuple de cette partie, se décide à faire une démarche conciliatoire ; il envoye au Port-au-Prince une députation qu'il fait accompagner par *douze militaires* des différens corps du Sud, faits prisonniers au Môle, pour éclairer leurs concitoyens sur les traitemens qu'ils avaient éprouvés ; cette députation était chargée de proposer au général Pétion de rétablir la paix par des moyens conciliatoires.

A l'arrivée de la députation au Port-au-Prince, Pétion était absent, il était allé au Pont de Miragoane pour s'aboucher avec Rigaud. Pétion saisit cette circonstance pour épouvanter son rival, et lui faire entendre que l'armée du Nord était en marche, que divisés comme ils étaient, ils ne pourraient faire tête à l'orage qui allait fondre sur eux: par cette imposture, il trompa Rigaud, et conclut avec lui ce pacte fédératif, dont nous avons déjà parlé.

Comme on voit, la tactique des Colombel et des Milcent n'est pas nouvelle, elle est de leur maître en hypocrisie, en ruse et en

artifice; à chaque fois que nous leur avons parlé de *paix* et de *réunion*, ils ont crié aux armes et vociféré mille injures; la raison en est claire et simple; c'est le seul moyen de ne pouvoir s'entendre, de faire naître des craintes et des inquiétudes, et de reculer la *réunion;* mais la tactique des méchans n'a qu'un temps; une fois dévoilée, elle n'est plus dangereuse; ce n'est plus qu'une ruse ridicule qui couvre de honte et d'infamie ceux qui en font usage pour masquer leurs projets.

Si Pétion avait livré bataille à Rigaud, il était perdu sans ressources; mais il sçut dissimuler son ressentiment, il usa d'artifice, gagna du temps et triompha de son rival.

Après s'être assuré des dispositions de Rigaud, il se hâta de retourner au Port-au-Prince, où il renvoya la députation, sans vouloir entendre parler ni de *paix* ni de *réunion*, et il poussa la perfidie jusqu'à garder les douze militaires du Sud qui auraient dû être renvoyés, suivant le droit des gens et toutes les règles de l'honneur.

Henry qui n'avait été à Saint-Marc, que dans des vues pacifiques, s'en retourna dans

sa Capitale, bien résolu de ne pas continuer la guerre civile; mais d'attendre du temps, que la lassitude des esprits et l'excès des maux ayent ramenés les haytiens à la raison et à leurs véritables intérêts, à l'*unité de vœu* et *de gouvernement*.

Loin de penser à continuer une guerre impolitique, atroce et barbare, une toute autre idée nous occupait sérieusement; nous pensions à prendre les moyens les plus efficaces qui pouvaient nous garantir et empêcher le retour de ce fléau destructeur; l'expérience que nous avions sous les yeux nous démontrait assez que les républiques ne sont propres qu'à fomenter les troubles et à faire naître la guerre civile. A chaque changement de gouvernement, il s'était toujours présentés des ambitieux, toujours prêts à s'emparer du timon de l'état et à déchirer le sein de leur patrie.

Henry est mortel, et l'on prévoyait qu'à sa mort l'état pourrait être bouleversé et la guerre civile allumée; les hommes sensés, les pères de familles, ceux qui aiment la durée et la stabilité des gouvernemens, parce qu'ils y trouvent leur bonheur, leur sûreté et leur

garantie, pensaient que la Monarchie constitutionnelle et héréditaire est le seul et unique moyen de nous préserver des malheurs, des révolutions et des guerres civiles, parce que dans cette sorte de gouvernement; les règnes se succèdent paisiblement, sans secousses, qu'il ferme les portes à toutes les ambitions, et que l'Héritier du Trône étant connu, devenait le point de mire, ou tous se réunissaient; que recevant une éducation et des principes convenables à un Prince destiné à régner, et que façonné dans les manières et les habitudes du gouvernement, il devait être plus propre à en conduire les rènes !

La Monarchie Constitutionnelle présentait en outre au peuple toutes les garanties qui peuvent consolider ses droits et faire son bonheur. Les conseillers d'Etat, les citoyens notables, avec le vœu du peuple et de l'armée, résolurent de changer la forme du Gouvernement, et d'établir la Monarchie à Hayti !!!

Heureux si nous n'avions à entretenir nos lecteurs que des bienfaits, qu'un gouvernement ferme, juste et paternel a répandus sur le peuple haytien; mais hélas! nous aurons à les entretenir de déplorables événemens; et quelques-unes de nos pages seront encore ensanglantées dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

De la Monarchie et de la République d'Hayti.

Tous les gouvernemens sont placés entre deux écueils fameux en naufrages, le *despotisme* et l'*anarchie;* l'un est aussi dangereux que l'autre à la stabilité des empires et au bonheur des peuples; chez les uns, la liberté comprimée conduit au despotisme; chez les autres, la liberté licencieuse entraîne à l'anarchie. Chaque genre de gouvernement a donc ses inconvéniens et ses dangers; c'est pourquoi les législateurs les plus sages ont cherché les milieux, en évitant de tomber dans les extrêmes.

Les publicistes modernes ont beaucoup écrit sur la nature et le principe des différens gouvernemens; ils ont donné naissance à bien de systèmes théoriques.

La manie du siècle étant de tout réduire en règles générales et de tout soumettre à des calculs géométriques ; la science de gouverner a été considérée comme une machine, et la préférence a été donnée au gouvernement représentatif sur tous les autres, parce que les trois pouvoirs y sont distribués et sagement balancés.

Si le monde moral comme le monde physique pouvait se gouverner invariablement par les lois de la mécanique, tout dans la nature prendrait une marche uniforme et régulière ; mais l'immobilité contraire aux lois qui régissent l'univers, n'est point aussi le partage de l'homme : les intérêts et les passions feront toujours rompre l'équilibre et pencher la balance des pouvoirs soit d'un côté ou de l'autre.

Déjà une grande partie de l'Europe éclairée a adopté la forme du gouvernement représentatif et s'est donné des chartes constitutionnelles, qui consacrent plus ou moins tous les droits : sans doute il serait à désirer que tous les peuples de la terre fussent propres à cette sorte de gouvernement.

Mais comme il n'y a point deux peuples dans le monde qui se ressemblent, il n'y a point non plus deux constitutions semblables. Pour que tous les peuples pussent se ranger sous la forme du gouvernement représentatif, il faudrait aussi qu'ils eussent le même degré de lumière et de civilisation, le même climat, le même langage, les mêmes mœurs, les mêmes habitudes et les mêmes besoins.

L'expérience de tous les siècles nous apprend qu'il importe peu quelles soient la forme et la dénomination des gouvernemens pour rendre les peuples heureux; le point essentiel et que nous indique la saine raison, est que les gouvernans doivent être sages, justes, éclairés et bienfaisans, et que les gouvernés doivent avoir de la religion, des vertus et des mœurs.

C'est pour atteindre ce but que doivent se diriger tous les efforts du législateur; et en effet, à quoi servirait la constitution la plus belle en théorie, si l'exécution en était impraticable et ne produisait aucun résultat satisfaisant? Il faut donc commencer avec le législateur d'Athènes par corriger les

vices de sa nation, lui former un caractère national, lui donner des mœurs et des vertus, et penser avec le célèbre Montesquieu, que la meilleure constitution n'est pas la plus belle en théorie, mais celle qui convient le mieux au peuple pour lequel elle a été faite.

Ce serait aussi une erreur de penser et que détruit l'expérience, de croire que la liberté règne plutôt dans les républiques que dans les monarchies. Le peuple le plus libre qui ait jamais existé sur la terre et qui jouisse de la plénitude de ses droits politiques est le peuple anglais, et il est gouverné par un gouvernement monarchique.

L'histoire des républiques anciennes et modernes nous démontre le contraire; elles ont produit des multitudes de tyrans; et jamais a-t-il existé une plus affreuse tyrannie que celle de Robespierre, sous les comités de Salut Public et de Sûreté Générale, qui opprimaient la république française?

C'est d'après l'expérience de tous les siècles que nos législateurs se sont guidés, lorsqu'ils

ont fondé la monarchie haytienne ; ils n'ont pas cherché à faire une constitution belle en théorie , dont l'exécution fût impossible ; mais une constitution d'une application facile, simple et convenable à nos besoins actuels.

Nous sortions de l'état de république, nous étions rassasiés des vices de ce gouvernement chancelant ; nous cherchions un port assuré qui pût nous mettre à couvert des tempêtes révolutionnaires. Ce sont l'expérience et les malheurs qui nous ont conduits de la République à la Monarchie.

Par la Constitution du 28 Mars 1811 , le Président *Henry Christophe* est déclaré *Roi d'Hayti* , sous le nom de *Henry* ; ce titre, ses prérogatives et immunités , héréditaires dans sa famille , dans les descendans mâles et légitimes en ligne directe par droit d'aînesse, à l'exclusion des femmes.

L'Epouse du Roi, déclarée Reine d'Hayti, et l'héritier présomptif de la couronne dénommé Prince Royal.

Les membres de la Famille Royale portent le titre de Princes et de Princesses, et sont qualifiés *d'Altesses Royales*.

La majorité de nos Rois est fixée à l'âge de *quinze ans*, et pendant la minorité, le Royaume doit être gouverné par un régent choisi parmi les Princes les plus proches parens du Roi.

Le gouvernement est en outre composé d'un grand Conseil d'Etat, d'un Conseil Privé, de quatre Ministres, *savoir :* celui de la Guerre et de la Marine, des Finances et de l'Intérieur, le Secrétaire d'État, Ministre des Affaires Etrangères et celui de la Justice.

A son avènement au trône, ou à sa majorité, le Roi prête serment sur l'évangile, en présence des Grandes Autorités du Royaume; ce serment royal est ainsi conçu :

« Je jure de maintenir l'intégrité du territoire et l'indépendance du Royaume; de ne jamais souffrir, sous aucun prétexte quelconque, le retour de l'Esclavage ni d'aucune mesure féodale contraire à la liberté et à l'exercice des droits civils et politiques du peuple d'Hayti; de maintenir l'irrévocabilité des apanages et ventes des biens du Royaume, de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire de la grande famille haytienne, dont je suis le Chef ».

Cette Constitution ne renfermait qu'un très-petit nombre d'articles, elle était convenable à notre situation actuelle ; d'ailleurs, une Constitution n'est pas un Code de Lois, elle n'en est que la base, et nos Législateurs, en s'oocupant de nos besoins présens, pensaient qu'à mesure que la nation ferait des progrès dans l'ordre social, nos lois devaient s'améliorer et s'amender, changer même aveo nos mœurs, notre civilisation et nos lumières, qu'elles ne pouvaient atteindre tout-à-coup ce degré de perfection, qui ne peut être un fruit prématuré, mais bien le résultat d'une longue expérience et du temps!

Le 6 Avril suivant, la Constitution fût proclamée en présence du Conseil d'État et des autorités civiles et militaires, du peuple et des troupes assemblées, elle fût accueillie avec les transports de la plus vive allégresse, et aux cris mille fois répétés de Vive le Roi! Vive la Reine! Vive le Prince Royal et vive la Famille Royale!

L'on vit ensuite paraître successivement les divers actes qui organisaient la nouvelle formè du gouvernement.

L'Édit du Roi qui crée une noblesse héréditaire dans le Royaume d'Hayti, avec des titres et apanages, pour récompenser les services rendus à l'État, porte : « Nous déclarons » formellement que nous n'entendons exclure » qui que ce soit de l'admission dans l'ordre » de la noblesse, chaque fois que d'importans » services nous serons rendus, soit dans la » carrière civile ou militaire, par ceux de » nos sujets qui se dévouent à notre personne » et à la défense de notre Royaume ; que les » vertus, les talens sont les seules distinctions » qui valideront à nos yeux et à ceux de nos » successeurs ».

La noblesse créée était composée de *quatre Princes, sept Ducs, vingt-deux Comtes, trente-un Barons* et *quatorze Chevaliers*. La création de la noblesse était de l'essence de la monarchie, l'une ne pouvait exister sans l'autre ; point de Monarque point de Noblesse, point de Noblesse point de Monarque (a dit Montesquieu) et ce légiste célèbre et immortel, ajoute, que la noblesse est le grand ressort des gouvernemens monarchiques.

L'institution

L'institution de la royauté et de la noblesse à Hayti, a pu choquer les idées de quelques niveleurs; mais comme l'on trouve cette institution chez tous les peuples les plus libres, les plus civilisés et les plus éclairés de la terre, qu'elle est consacrée par l'expérience de tous les siècles, son excellence reconnue et proclamée par les plus célèbres législateurs, nous n'avons pas craint de nous égarer en marchant sur les traces de nos dévanciers, et en imitant tout ce que le monde a produit de plus sage et de plus grand. Tout ce qui est ancien a été nouveau; si l'ancienne noblesse est respectable, la nouvelle l'est aussi, car elle deviendra ancienne à son tour; les critiques et les sarcasmes que les démagogues ont fait pleuvoir sur nos institutions, ne peuvent inspirer d'autres sentimens que le plus profond mépris; si quelques détracteurs de la monarchie ont dit: *que la noblesse est une espèce de billon qui tous les jours se démonétise*, les apologistes, de ce gouvernement ont dit, avec bien plus de fondement: *que la création de la noblesse est une monnaie dont le titre est inaltérable et dont la mine résidant dans l'honneur ne*

peut être épuisée. Si nous voulions faire pleuvoir à notre tour un déluge de critiques, et de sarcasmes sur nos adversaires les *Colombel* et les *Milcent*, ces émules des *Grachus Babœuf*, des *Marat*, *etc.* nous ne manquerions certainement pas d'argumens, mais nous les abandonnons à leur système chimérique et insensé. N'est-ce pas aussi le comble du ridicule et de la folie que de vouloir établir la confusion des rangs, l'égalité absolue ? le riche et le pauvre, le fort et le faible, le brave et le lâche, l'homme éclairé et l'ignorant, peuvent-ils être égaux ? les simples données du bon sens ne proscrivent-ils pas dans une société organisée cette égalité imaginaire ? que veulent donc nos adversaires ? qu'entendent-ils par le mot *égalité ?* sans doute, c'est l'égalité des droits devant la loi, la seule qui puisse exister sur la terre ? Eh bien ! dans les royaumes d'Angleterre, de France et d'Hayti, les citoyens ne jouissent-ils pas de cette égalité ? ne sont-ils pas jugés pardevant les mêmes tribunaux et les mêmes lois ? Liberté ! égalité ! bien précieux de l'homme pour lequel nous avons tant combattu, tant

versé de sang ; combien n'a-t-on pas abusé de vos noms sacrés ! les uns ont cru que la liberté, signifiait de faire sa volonté, et les autres que l'égalité exigeait la confusion des rangs et des fortunes ? C'est avec ces mots magiques qui ont tant d'attrait et d'empire sur le cœur de l'homme que les factieux de tous les pays trompent et égarent le peuple ; et c'est toujours en lui parlant de son bonheur et de ses droits qu'ils sont parvenus à l'enchaîner.

Egalement ennemi du despotime et de l'anarchie nous croyons d'après le divin Platon ; « qu'un état n'est jamais heureux ni sous le joug de la tyrannie, ni dans l'abandon d'une trop grande liberté. Le plus sage parti est d'obéir à des rois, sujets eux-mêmes aux lois. L'excessive liberté et la grande servitude sont également dangereuses et produisent à peu près les mêmes effets ».

Après l'Edit qui crée l'ordre de la noblesse parut celui portant la création de l'ordre royal et militaire de Saint Henry.

Le Roi, s'en est déclaré le Chef Souverain, Grand Maître et Fondateur ; l'ordre était composé du Prince Royal, de *seize grands croix*,

trente-deux commandeurs, et d'un nombre de chevaliers indéterminé ; la dotation de l'ordre est de 300,000 livres de revenus.

Immédiatement furent organisées, la maison Civile du Roi, celle de la Reine, l'éducation du Prince Royal, et des Princesses Royales.

La maison militaire du Roi fut aussi créée et organisée simultanément ; l'on choisit pour cet effet dans l'armée des militaires d'un mérite éprouvé, l'on en composa cinq corps d'infanterie et de cavalerie, désignés sous le nom de Gardes du Corps, Chevau-Légers du Roi, Chevau-Légers de la Reine, Chevau-Légers du Prince Royal, et un corps de grenadiers connue sous le nom de Gardes Haytiennes ; l'on ajouta depuis à ces cinq corps, le corps de Royale Artillerie et celui des Chasseurs de la Garde.

Le 30 Mai, les grands Dignitaires, les Officiers civils et militaires du royaume prêtèrent le serment entre les mains de Sa Majesté ; *d'obéissance aux Constitutions du Royaume et de fidélité au Roi !* et le 2 Juin suivant, LL. MM. Henry Ier et Marie-Louise, furent sacrés et couronnés Roi et Reine d'Hayti.

Le Roi en montant sur le trône conserva son même caractère; ses mœurs privées et publiques ne reçurent aucune atteinte, il ne fut pas ébloui, comme le commun des hommes, de sa prospérité et de sa fortune; il considéra la royauté comme un fardeau qui lui imposait de nouvelles obligations et des devoirs à remplir envers le peuple, plutôt que comme un titre qui relevait l'éclat et la majesté de la puissance!

Ici, je regrette infiniment, la nécessité où je me trouve de terminer cet ouvrage le plus promptement possible, pour ne pas laisser manquer l'à-propos, ce qui m'oblige de me circonscrire dans des bornes très-étroites, et de retrancher une infinité de faits et d'actions qui auraient rendu ma narration plus animée et plus intéressante; j'aurais pu aussi m'étendre davantage sur les traits les plus remarquables de la vie héroïque de Henry et peindre le caractère physique et moral de cet homme extraordinaire si diversement représenté; j'aurais pu dessiner les traits caractéristiques des principaux personnages de la famille royale et de la cour d'Hayti,

ainsi que des haytiens qui se sont les plus illustrés par leurs travaux, soit dans la guerre, soit dans les lettres, dans les arts et les sciences; mais hélas! le temps fuit devant moi, le temps si précieux, si nécessaire, si indispensable pour la méditation et l'arrangement de ses idées. J'écris de mémoire et à la hâte, sans pouvoir me livrer à faire des recherches et un examen approfondi des matériaux que j'ai autour de moi, souvent même au milieu des douleurs et des plus cruelles souffrances; serait-il donc étonnant que mes tableaux ne fûssent que de faibles esquisses? Néanmoins peut-être mes lecteurs me sauront bon gré de les avoir faiblement crayonnés, les gens de lettres sauront apprécier les efforts et les difficultés que j'ai eu à surmonter, pour fournir ma carrière; je réclame leur indulgence sur les fautes de littérature d'un insulaire qui n'est pas versé dans les lettres, qui écrit par nécessité, par l'amour qu'il porte à son pays pour le triomphe de la justice, de la vérité et de l'humanité!

Je reprends mon sujet.

Henry est originaire de l'île de la Grenade, maintenant âgé de *cinquante-un* ans; bel

homme, grande taille, bien proportionné, le port majestueux, le regard pénétrant; dans ses mœurs privées il est bon père, bon mari, époux délicat et attentionné; pendant *vingt-cinq ans* d'union, la Reine, son auguste épouse, a toujours été l'objet de sa plus tendre affection et il a pour ses enfans un attachement et une amitié vraiment paternelle.

C'est cependant ce père tendre, cet époux affectionné que l'on a osé indignement calomnier ; c'est lui qu'un Colombel ! . . . . . mais n'anticipons pas . . . . Homme de bon conseil, ami généreux ; ses conseils et sa bourse ont toujours été aux services de ses amis ou de ses serviteurs.

Comme homme public, magistrat, guerrier, citoyen, Henry a souvent donné des preuves de son génie, de son ardent patriotisme et de son rare courage ; intrépide dans les combats, son sang a coulé plus d'une fois pour la cause de la liberté et de l'indépendance !

Vif et impétueux, il a exposé sa personne dans les dangers ; mais dans les affaires publiques et dans le commandement des armées, sa prudence ne l'abandonne jamais, et il ne donne rien au hazard.

Henry dort peu, mange vîte; il est actif, et infatigable, consulte rarement les médecins, connaît son tempéramment et les remèdes qui lui conviennent.

Tel que les grands hommes, artisans de leurs propres fortunes, son caractère a des contrastes, ses habitudes et ses manières lui sont propres; grand admirateur de la vérité, ennemi du mensonge et de la flatterie, ses principes sur l'honneur et la probité sont invariables.

Henry n'a pas reçu l'éducation d'école, mais il possède au plus haut degré celle du monde; il s'est instruit par ses lectures, ses voyages (1) et ses grandes entreprises; sa longue expérience jointe au commerce fréquent des hommes éclairés, une mémoire prodigieuse, un discernement sain, un jugement solide, lui ont acquis des connaissances générales et le rendent un homme vraiment extraordinaire.

La Reine est âgée de *quarante-un* ans;

(1) Le Roi a servi dans les guerres des Etats-Unis d'Amérique, il a été blessé au siége de Savanah.

taille

taille moyenne, yeux expressifs, physionomie heureuse, portant l'empreinte de la douceur et de la bonté; épouse sage et vertueuse, bonne mère de famille, douée d'une âme sensible, humaine, charitable et compatissante, digne en un mot du trône et du haut rang qu'elle occupe par ses vertus.

Victor Henry, prince royal d'Hayti, est dans sa *seizième* année; déjà il a presque la taille et la corpulence de son auguste père, et les traits et la physionomie de sa mère; un mélange heureux du caractère du Roi et de la Reine paraît former le sien; son esprit cultivé par les lettres et nourri de la lecture des anciens et des modernes, joint à l'étude des langues et des sciences auxquelles il se livre, promet aux haytiens un prince accompli, sage, juste et bienfaisant.

Mesdames Première et Athénaïre, princesses royales d'Hayti, l'une âgée de *vingt-un* ans et l'autre de *dix-neuf*, sont également douées d'esprit, de talens, de grâces et de beauté; elles sont les plus beaux, les plus rares modèles de piété filiale dont Hayti puisse se glorifier.

Tel est le tableau de la famille royale d'Hayti ; jamais on ne vit un plus bel accord de vertus ni une plus parfaite union, de plus beaux exemples, de meilleurs parens et des enfans plus tendres, plus soumis et plus respectueux.

Je m'arrête, je crains d'être taxé de flatterie; mais tous ceux qui connaissent la famille Royale, et qui ont le bonheur d'en approcher, me rendront justice et trouveront que j'ai rendu un bien faible hommage à la vérité.

A peine l'on avait fini d'organiser toutes les parties du gouvernement royal, que toujours entièrement livré aux affaires publiques, Henry, se jetta dans une nouvelle sphère qui devait ajouter à sa gloire militaire, celle du législateur.

Jusqu'alors le peuple haytien avait été régi par les anciennes lois françaises, qui ne pouvaient plus lui convenir ; il lui fallait un Code de Lois simples, sages, qui consacrât d'une manière solennelle ses droits, ses devoirs, et qui fut analogue au climat, à ses mœurs, à

ses besoins, et principalement adapté à notre situation agricole et guerrière.

Pour atteindre ce but, Henry jetta les yeux sur les hommes les plus sages et les plus éclairés du Royaume, les réunit auprès de lui dans la capitale; il en composa une commission législative, chargée de présenter les projets de loi, qui devaient être ensuite discutés dans son conseil privé et dans le grand conseil d'état.

Le 31 Juillet 1811, cette commission commença ses travaux législatifs; j'étais un des secrétaires, je ne le dis pas par ostentation, mais pour donner plus de poids à mon témoignage.

Henry assistait assidûment au conseil; aussi matinal que nous pouvions l'être, nous le trouvions le premier rendu; la discussion s'ouvrait en sa présence; souvent il l'éclairait, levait les difficultés avec un discernement profond, une justice et une impartialité admirables; et j'ai plus d'une fois remarqué qu'Henry, était un des plus zélés défenseurs des droits du peuple.

Sur la fin de 1812, les lois civiles, de commerce, des prises, de la procédure civile, de la police correctionnelle, celles de cultures et militaires, furent achevées; toutes ces lois réunies en un seul corps, formèrent le *Code Henry*, ainsi nommé afin de perpétuer le souvenir de son immortel fondateur.

Dès que ce *Code* fut promulgué et publié, les anciennes lois, édits, ordonnances, réglemens, arrêtés etc. qui nous retraçaient le souvenir de nos anciens oppresseurs, furent immédiatement abrogés, et défenses furent faites de les citer ou d'y avoir recours en justice.

Ainsi la fondation de la royauté, nous entraîna à faire de grandes choses; nous fîmes des efforts incroyables, pour organiser le gouvernement royal, et nous créer des lois stables et régulières. Nous avions en nous mêmes des ressources immenses et nous les ignorions; la mîne était abondante, mais elle n'avait jamais été exploitée; animé par le génie d'Henry, poussé par la nécessité la plus dure et la plus impérieuse de toutes les lois, nous osâmes!..

Soudain nos facultés intellectuelles, et nos idées se dévéloppèrent avec une force et une rapidité extraordinaires; nous vîmes avec joie et avec reconnaissance, que le Créateur qui nous a doué de la force physique, avec laquelle nous avons revendiqué nos droits, nous avait également pourvus de moyens moraux pour nous gouverner en état de société, à l'instar des autres peuples civilisés.

Toussaint Louverture fut le principal fondateur de la liberté; Jean-Jacques Dessalines de l'indépendance; Henry après avoir puissamment contribué sous ces deux chefs à asseoir leur empire à Hayti, est le premier législateur du peuple haytien, le créateur de ses institutions politiques et guerrières et le réformateur de ses mœurs; aussi c'est de son règne glorieux que dateront notre civilisation et nos lumières; tant de titres à la gloire méritent notre reconnaissance et l'admiration de nos derniers neveux!

Tandis que le Royaume se consolidait, la République tombait de plus en plus en décadence; nous avons vu dans le chapitre précédent, que Pétion s'était fait réélire à la

présidence pour quatre autres années, et qu'il ne lui était resté sous son commandement immédiat que la ville de Port-au-Prince et son arrondissement, la province du Sud était sous les ordres immédiats de Rigaud. Nous allons suivre maintenant les événemens de cette partie d'Hayti.

La république était pauvre, grevée de dettes envers les étrangers, ses finances entièrement délabrées; croyant pouvoir se tirer de ses cruels embarras, Pétion eut recours à la triste et déloyale ressource de l'altération des monnaies. Par une loi du 27 Juin 1811, il ordonna que toutes les pièces d'argent, ayant cours, seraient percées au milieu par une emporte-pièce, et que néanmoins les pièces ainsi altérées continueraient d'avoir cours pour la même valeur qu'auparavant; du morceau enlevé des pièces, il fit composer un alliage et fabriquer un nombre immense de petites monnaies qui avaient cours au moins dix fois au-dessus de leur valeur intrinsèque; c'était un vol manifeste plutôt qu'un impôt levé sur tous les individus.

Dans le Sud, Rigaud ne restait pas oisif,

il visait à faire chasser Pétion du Port-au-Prince, pour se saisir de l'autorité; il fit faire par son conseil un écrit adressé aux citoyens du département de l'Ouest, par lequel il accusait Pétion d'être l'auteur de la chûte du Môle, de sa mauvaise administration, d'avoir laissé délabrer les finances de la république, d'avoir dissout le sénat et mis *à mort la constitution* que Pétion n'avait fait *ressusciter qu'au besoin*, (je me sers de ses propres expressions) *pour se faire renommer à la présidence;* Rigaud et son conseil concluaient que Pétion était la cause de tous les malheurs qu'avait éprouvé la république, et motivaient la démarche qu'ils avaient prise de déclarer le département du Sud indépendant de celui de l'Ouest, pour éviter d'être entraîné dans le même précipice.

Pétion qui visait également à renverser Rigaud et à le faire chasser du Sud, lui fit répondre, par une adresse *des citoyens du département de l'Ouest à leurs frères du Sud.*

Dans cette adresse, Pétion reprochait à Rigaud son ambition et son ingratitude à son égard, et d'être un agent des français; comme

si lui Pétion fût exempt de tous ces reproches ; il poussait l'impudence jusqu'à citer à Rigaud un passage de l'Ecriture Sainte, qui était sa propre condamnation.

« L'Ecriture nous peint (dit Pétion) un » homme qui voyait la paille dans l'œil de » son voisin et qui ne s'appercevait pas de la » poutre qui obscurcissait sa vue ».

Ensuite, Pétion continue ses reproches contre son ancien complice et dévoile leurs anciens forfaits.

» L'administration du général Rigaud n'est » pas exempte de censure ni de reproche ; » (dit la Gazette du Port-au-Prince, du 9 » Juin 1811, an 8ème) ; nous nous ressouve- » nons très-bien de l'arrestation du général » Montbrun et de la bonne foi violée à son » égard ; de l'insurrection de la Valée pro- » tégée par des soldats du 2ème régiment » revêtus d'habits de cultivateurs et conduits » par Bouchard, afin d'expulser le général » Beauvais de son commandement de Jacmel.

Ainsi Pétion, dans sa fureur aveugle contre Rigaud, oubliait que les reproches qu'il lui faisait retournaient contre lui-même ; il

oubliait

oubliait qu'il avait été profondément ingrat et ambitieux, qu'il avait trahi tour à tour tous les chefs et tous les partis; il oubliait que Toussaint Louverture, J. J. Dessalines et Henry Christophe avaient éprouvés tous les effets de son excessive ambition et de sa perfidie; dans son délire, il voyait bien la paille qui était dans l'œil de son voisin, mais il ne s'apercevait pas de la poutre qui obscurcissait sa vue: ainsi ce passage de l'Ecriture lui était bien plus applicable qu'à Rigaud.

Cependant Pétion minait son rival sourdement; lorsqu'il se fût assuré qu'il avait un parti puissant dans la ville des Cayes, il insurgea, par le moyen de ses agens, le 17ème régiment; les partisans de Pétion, dans la ville des Cayes, se joignirent à ce corps et attaquèrent Rigaud dans son propre gouvernement; un combat opiniâtre s'engagea, Rigaud allait succomber sous le nombre des attaquans, si Borgella n'était accouru d'Aquin avec son corps de cavalerie, pour le délivrer; les partisans de Pétion furent taillés en pièces par les vainqueurs; si le

général Borgella n'était arrivé fort heureusement à son secours, Rigaud eût éprouvé le même sort de Gérin ; il eût été immolé par les siens propres, à la vengeance et à l'ambition de Pétion. Les complices de Pétion, qui avaient échappés pendant l'action, furent recherchés et mis à mort par ordre de Rigaud.

Tels furent, dans tous les temps, les résultats des complots machinés par Pétion ; c'est ainsi que cet homme pervers et artificieux, des extrémités du Sud aux extrémités du Nord, faisait massacrer ses partisans, en les excitant à la révolte contre leurs chefs, et ensuite il avait l'hypocrisie et la scélératesse de les plaindre et de s'apitoyer sur leur triste sort.

Après cet événement désastreux, Rigaud attaqué d'une maladie de langueur, se retira dans la plaine des Cayes, sur la ci-devant habitation Laborde ; sa maladie jetta la terreur, le trouble et la consternation parmi ceux qui lui étaient affectionnés, ils craignaient après sa mort d'être les victimes de la vengeance de Pétion, et l'avenir a fait voir que leur crainte n'était que trop fondée.

Rigaud se sentant près de sa fin, convoqua

auprès de lui son conseil et les généraux sous ses ordres ; parmi les plus marquans étaient Borgella, Francisque, Vaval et Wagnac, les deux premiers de couleur et les deux derniers noirs. Rigaud choisit pour successeur Borgella qui lui avait rendu d'éminens services, et qu'il jugeait plus digne et plus capable de commander que Francisque qui était le plus ancien ; quant aux deux généraux noirs, leur épiderme était, depuis long-temps, un titre d'exclusion dans le Sud-Ouest, pour parvenir à la première autorité.

Borgella, par sa conduite, n'a pas justifié la confiance que Rigaud avait en lui ; il eut la faiblesse de se livrer, lui et les siens, à la discrétion de Pétion. Il est probable que le général Francisque se serait conduit avec plus de fermeté et de vigueur, et aurait peut-être agi différemment. Le général Borgella n'a pas connu sa vraie position : il pouvait devenir tout à coup un des grands hommes d'Hayti, éteindre la guerre civile et être le bienfaiteur de ses frères et de son pays ; d'un seul mot, il pouvait, en rendant hommage à la justice et à la raison, reconnaître le gou-

vernement royal, qui se serait empressé de le maintenir dans le commandement du Sud, en lui fournissant des secours puissans, en hommes et en argent; mais ce général a manqué de sagesse et de politique, entraîné par une injuste prévention et dominé par une fausse crainte.

Rigaud, après avoir langui quelque temps, et malgré tous les secours de l'art, termina sa carrière, non pas sans avoir laissé le soupçon d'avoir été empoisonné, ce bruit s'était accrédité, parce que Pétion avait déjà tenté de le faire détruire par les armes, et du caractère dissimulé et artificieux dont on le connaissait, on le jugeait capable de se souiller de ce crime; ce qui a dû encore fortifier ce soupçon, il s'était répandu qu'à la nouvelle de la mort de Rigaud, Pétion feignit une douleur affectée, au travers de laquelle on voyait percer, malgré lui, la joie intérieure qu'il éprouvait de se voir débarrassé d'un rival aussi à craindre qu'il était dangereux. Néanmoins, après la mort de Rigaud, Borgella se saisit d'une main faible et chancelante des rênes encore mal affermies du gouvernement du Sud: les

généraux sous ses ordres étaient, comme nous l'avons dit, Francisque à Jérémie, mécontent de s'être vu délaissé par Rigaud; Bruny Leblanc à l'Anse-à-Veau, d'un caractère équivoque, sur lequel on ne pouvait guerre compter; Vaval à Aquin, être nul et insignifiant, véritable machine, un des complices des assassins du général Guillaume Lafleur, son propre frère; Wagnac était malade aux Cayes sans commandement.

Les affaires étaient dans cet état dans le Sud, il ne fut pas difficile au rusé Pétion de jeter la division parmi les généraux et de se créer des partisans, afin de renverser Borgella. Francisque fut sa première victime, il était puissant à Jérémie, Pétion usa des mêmes manœuvres qu'il avait employées contre Gérin et Rigaud, pour le renverser, en lui suscitant un rival, le colonel Henry: un combat sanglant s'engage entre les deux régimens qui composaient la garnison de Jérémie, Francisque vaincu est obligé de prendre la fuite aux Cayes, pour sauver sa vie; ce colonel est récompensé par Pétion du grade de général, mais il n'en jouit pas long-temps; il

porta ombrage à Pétion qui lui opposa un nouveau rival ; il périt par la main du colonel Titye qui fut aussi détruit à son tour par le colonel Bruneau, maintenant chef du 18ème régiment ; en même-temps que Pétion faisait chasser Francisque de Jérémie, il gagnait les troupes de Bruny Leblanc à l'Anse-à-Veau.

Pendant que tous ces événemens malheureux se passaient dans le Sud-Ouest, nous avons vu que la plus grande tranquillité régnait dans le Nord-Ouest, et que le gouvernement royal se consolidait sur des bases solides et durables.

Pétion voyait avec douleur notre état de prospérité qui n'avait été qu'en croissant depuis la chûte du Môle ; la fondation de la monarchie héréditaire, détruisait toutes ses espérances, il ne pouvait plus compter sur les révolutions ou des changemens qui auraient pu réunir l'autorité dans ses mains.

La République se trouvait dans une situation critique, une proclamation du gouvernement royal avait déclaré en état de blocus, tous les ports du Sud-Ouest ; notre marine était infiniment supérieure à celle de Pétion,

nos vaisseaux croisaient devant ses ports, et empêchaient les bâtimens étrangers de pouvoir faire le commerce. Dans cet état de choses, le Roi avait les plus grandes et les plus justes espérances, de voir bientôt terminer la guerre civile, et la fin des malheurs du peuple haytien. Son plan était noble, magnanime, digne de son grand cœur; il voulait, en faisant régner la tranquillité, les lois et la justice dans le Royaume, convaincre le peuple du Sud-Ouest, par notre état de bonheur et de prospérité, s'il était plus avantageux pour lui, ou de se ranger sous un gouvernement juste et paternel, ou de persister à demeurer toujours plongé dans une funeste anarchie. « laissez-les faire, disait Henry : l'excès de leurs propres maux les ramenera à la raison et à leurs véritables intérêts; nous n'avons besoin pour les vaincre que de rester tranquille; d'être sage et juste, et nous ne serons pas réduits à la cruelle et triste nécessité de répandre le sang des haytiens nos frères et nos concitoyens ».

Pétion, sentit le danger imminent de cette sage politique; il sentit, que cet état de paix

lui était mille fois plus funeste que les troubles et la guerre, sans lesquelles il ne pouvait se maintenir ; il résolut donc de se retirer de cette situation critique et de nous forcer à changer notre système politique, en nous contraignant de prendre l'offensif.

Pour parvenir à ses desseins, en même-temps qu'il faisait chasser Francisque de Jérémie, qu'il gagnait les troupes de Bruny Leblanc, à l'Anse-à-Veau, il corrompait les équipages de notre escadre, et s'occupait des moyens d'exciter de nouveaux troubles et d'allumer la guerre civile dans notre propre sein.

Le baron de Papalier, major général, homme de couleur, natif des Cayes, qui jouissait de la plus grande confiance du Roi, fut un des principaux conspirateurs, que Pétion choisit pour exécuter ses criminels desseins.

Ce Papalier était le même homme qui commandait aux Cayes lors de l'insurrection contre l'empereur Dessalines, qui avait placé en lui toute sa confiance ; Papalier avait pu étouffer les progrès de cette insurrection

dès

dès sa naissance ; les troupes restées fidèles à l'Empereur, demandaient à marcher contre les insurgés ; mais Papalier s'y refusa, donna tout le temps à l'insurrection de se propager, et fut la cause première de la mort de l'empereur Dessalines.

Fait ensuite prisonnier à la bataille de Cibert le premier de Janvier 1807, Henry le conserva dans son grade de major général, l'employa et l'admit dans son intimité ; lors de la fondation de la Monarchie, il fut créé Baron ; précédemment, il avait été marié à une demoiselle amie de la Reine, et il eut des bontés du Roi une fortune considérable, qui lui donna les moyens de se faire des partisans et de trahir son bienfaiteur.

Insinuant, fourbe, adroit ; les charmes de sa conversation et la douceur de ses paroles, lui donnaient le talent de capter les cœurs ; bientôt il se fit un grand nombre de partisans ; il s'attacha à corrompre et à gagner les marins de la flotte ; il leur faisait faire par ses complices, des distributions d'habits et d'argent ; cachant ainsi ses projets sous le masque du patriotisme et d'un homme généreux et bienfaisant.

Dans cette circonstance une partie de l'escadre mit à la voile pour aller établir sa croisière sur les côtes du Sud-Ouest, c'était ce que demandaient les conspirateurs; le gouvernement était plongé dans la plus parfaite sécurité, entièrement livré à la confection des lois qui devaient composer le Code Henry; rien de la conspiration n'avait encore transpiré, l'on ne portait aucune attention à ce qui se passait. Vers ce temps plusieurs partisans des français s'étaient introduits et établis dans le royaume, Bunel, Montorsier, Viart, les deux premiers français de nation et le troisième homme de couleur, de la peau seulement, mais blanc français par ses principes. Ce Bunel avait été trésorier sous le Gouverneur Toussaint; pour faire sa fortune et se mettre en faveur, il avait épousé une femme noire; il était rentré dans le pays avec un certain chevalier Lacauve, envoyé à Hayti par le comte de Willot, aujourd'hui Gouverneur de l'île de Corse, à l'effet d'intriguer auprès du gouvernement.

Ce Bunel après avoir contribué à faire saisir injustement une somme assez considérable, appartenante au gouvernement royal, aux Etats-Unis d'Amérique, s'était ensuite ligué avec Papalier et Grandjean père et fils; ces deux derniers, parens ou alliés de Bunel.

Montorsier avait été pris par nos croiseurs avec quelques autres français; Henry le distingua, le combla de ses faveurs et fut l'auteur de la fortune considérable qu'il fit en un très-peu de temps; mais il devait bientôt nous donner des marques de son ingratitude.

Viart avait été secrétaire de l'assemblée centrale au Port-au-Prince sous le gouverneur Toussaint, lorsque ce général fit cette constitution qui acheva de lui attirer la haine de Bonaparte; Viart trahit indignement le gouverneur Toussaint qui l'avait comblé de ses bienfaits, lors de l'arrivée des français.

Il venait d'arriver de France par la voie des Etats-Unis d'Amérique; Henry l'accueillit froidement comme il le méritait; le souvenir de sa trahison était encore empreinte dans l'imagination de Henry. « *Voilà une figure désagréable* » dit le roi, en voyant Viart pour la première fois. Cependant d'après de pressantes sollicitations qui furent faites à Sa Majesté, quelques temps après il fut nommé à la place éminente de procureur général du roi de la province de l'Ouest, où il alla exercer ses fonctions; bientôt nous éprouverons les effets de cette condescendance.

Les français pouvaient s'établir dans nos

villes à l'instar des sujets des autres nations; ils avaient des maisons de commerce au Cap-Henry et aux Gonaïves, dans cette dernière ville était établi un français nommé Belcour, associé de Caze et Montorsier ; il faisait de fréquens voyages dans le Sud, et était un des conspirateurs qui agitaient la province de l'Ouest.

Un grand nombre de négocians étrangers anglais, américains, allemands, hollandais, etc. habitaient aussi nos villes, ne s'occupaient paisiblement que des affaires de négoce, et vivaient dans la plus parfaite union avec les haytiens; tandis qu'une demi-douzaine de français tout au plus faisaient leurs efforts pour troubler le pays et exciter la guerre civile; quelle leçon pour l'avenir !

Malgré tout ce qui était arrivé au gouverneur Toussaint et à l'empereur Dessalines pour avoir accueilli et favorisé particulièrement les partisans des français, nous tombions déjà sans nous en apercevoir dans les mêmes pièges qui avaient entraînés ces deux chefs à leur perte ; tant il est vrai que la haine et la méfiance ne sont pas des sentimens durables, dans le cœur de l'homme ; tout s'efface avec le temps; la haine s'éteint, la confiance s'établit, les leçons de l'expérience sont perdues et deviennent inutiles et l'on se trouve entraîné comme

par une fatalité à faire précisément tout ce qu'il faut pour se perdre ! . . . . . . il n'y a de durable et de stable que des principes de gouvernement fondés sur une sage politique.

Delà résulte la nécessité des conseils permanens où l'on trouve la réunion des lumières et la connaissance approfondie des vrais intérêts du pays; les affaires publiques doivent être toujours débattues avec toute la lenteur de la réflexion ; la sagesse est ennemie de la précipitation , et souvent on a vu une simple mesure que l'on avait cru être de peu d'importance , occasionner des troubles et renverser l'état.

Montorsier sortait d'arriver d'un de ses voyages de la Jamaïque ; il annonce l'événement arrivé à la flotte : la conspiration avait d'abord éclatée à bord de la frégate *La Princesse royale Améthiste ;* les conspirateurs après s'être emparés de l'amiral Pierre Saint-Jean, comte de la Presqu'île et des officiers qui n'avaient pas voulu prendre part au complot entrèrent aussitôt dans le port de Miragoane.

Le commandant de ce lieu, après avoir fait descendre les personnes qui lui étaient suspectes du bord de la frégate, fit embarquer les colonel Bigot, Gaspard et Monperous,

avec une foule de militaires du 16ème régiment pour aller à la poursuite des autres bâtimens de l'escadre, qui furent ainsi pris et livrés par la plus infâme trahison.

Quelques jours après, cette frégate fut rencontrée par la frégate anglaise le Southampton, commandée par Sir James Lucas Yeo; *hellé* par cette frégate, elle ne voulut pas répondre, et ces hommes inexpérimentés eurent l'imprudence de livrer un combat à la suite duquel la frégate fut prise et conduite à la Jamaïque, après avoir eu 96 hommes de son équipage tant tués que blessés.

Dès que cette nouvelle nous était parvenue presqu'aussitôt que l'événement, Papalier s'en indigna, s'emporta en reproches contre Montorsier, qu'il traita de *colporteur de nouvelles*. En effet depuis quelques jours le gouvernement était dans les plus grandes inquiétudes, de ne pas recevoir aucune nouvelle de l'escadre; il n'y a pas de doute, que Papalier espérait que le gouvernement inquiet sur le sort de l'escadre, aurait envoyé le reste de ses bâtimens à sa recherche, et que ces mêmes bâtiment eussent encore été perdus pour nous; ainsi le rapport de Montorsier fait trop tôt au gré de Papalier, détruisait ses projets, nous

mettait sur nos gardes, et pouvait arrêter l'entier effet de la conspiration.

Avant l'événement que je rapporte, Papalier et Montorsier avaient été constamment liés d'affaires d'intérêts et d'amitié; Papalier s'était servi de lui pour faire passer ses lettres au Port-au-Prince, par la voie de la Jamaïque; le tort donc que pouvait avoir Montorsier à ses yeux, était de s'être trop empressé d'annoncer cet événement, qui était aussi avantageux et aussi agréable à l'un qu'à l'autre; mais Mortorsier dans son impatience n'avait pu vaincre le plaisir qu'il éprouvait en nous apprenant une nouvelle désagréable qui nous plongeait dans la douleur.

Telle est donc la perversité où le cœur humain peut se porter, qu'il faut avoir une grande sagacité d'esprit et de jugement pour pouvoir en sonder la profondeur, y découvrir la noirceur du crime, dans des actions qui paraissent au vulgaire indifférentes, mais qui servent de fil à l'homme de génie, pour pénétrer dans le labyrinthe tortueux de scélératesse qu'il peut renfermer! Papalier paraissait indigné d'apprendre une nouvelle qui cependant, dans le fond de son âme, le

comblait de joie, et sa plus cruelle peine n'était que le regret de voir qu'il ne nous était pas encore arrivé assez de mal ! et Montorsier, en s'empressant de nous annoncer cette nouvelle qui le comblait aussi intérieurement de joie, poussait la perfidie jusqu'à paraître s'affubler du masque de nos intérêts ; par sa feinte douleur, il nous montrait de la bienveillance, captait notre confiance et acquérait le droit de nous conseiller de marcher contre le Port-au-Prince, pour assouvir ses projets de vengeance et de guerre civile.

C'est ainsi que dans tous les temps, les blancs français nous ont toujours trompés et qu'ils comptent pouvoir nous tromper encore. *Pour reprendre Saint-Domingue*, (dit M. le comte Beugnot, ex ministre de la marine de France, présentement membre de la chambre des Députés) *il n'y a qu'une seule manière, c'est de montrer aux haytiens de la bienveillance* (1) ; ce qui veut dire, en d'autres termes, d'user de la perfidie pour tromper notre bonne foi et nous entraîner dans le

(1) Lettre de M. le comte Beugnot à M. Leborgne de Boigne.

précipice.

précipice. *Peu de paroles et beaucoup de franchise*, (dit un autre ex-grand planteur, dans une de ses lettres à un de ses amis), *c'est le moyen de réussir*.

Tels sont la logique, la morale et les principes de M. le comte Beugnot et des ex-colons !

Cependant, la conspiration avait bien plus d'étendue et de ramifications qu'on se l'était d'abord imaginé ; elle s'étendait dans tout le Royaume : Papalier, Bunel, Montorsier et leurs complices s'étaient chargés de révolutionner le Nord ; et Viart, Malvoisin, Belcour et leurs complices s'étaient chargés de révolutionner l'Ouest. Enfin c'était le parti français, armé du poignard de la trahison et couvert du masque de l'hypocrisie qui s'agitait de nouveau dans notre sein, et qui faisait des deux côtés des efforts incroyables, pour exciter encore le feu de la discorde et de la guerre civile.

Depuis ces événemens malheureux, nous apprîmes que des personnages qui étaient au-dessus de tout soupçon par leur dignité et leurs fonctions éminentes auprès du gouvernement, avaient pris une part malheureusement trop active dans cette conspiration.

Cependant Papalier fut arrêté et mené provisoirement à la maison d'arrêt, étant le seul des conspirateurs qui se fut alors montré ouvertement et à découvert.

Le Roi était agité par des sentimens divers, la guerre civile repugnait à son cœur, et il se voyait entraîné comme par une fatalité dans la nécessité de la faire; dans cette alternative, il convoqua son conseil pour savoir ce qu'il était urgent de faire, le plus grand nombre des membres indignés de l'infâme trahison qui avait eu lieu, opinèrent de marcher incessamment contre le Port-au-Prince, avant que l'ennemi aurait pu tirer aucun avantage de l'événement.

L'avis du conseil satisfaisait le désir des factieux; ils comptaient de pouvoir tirer parti des circonstances; ils prévoyaient que le Roi ne pouvait être par-tout, qu'il se verrait forcer de s'absenter, soit de l'armée ou de l'intérieur, et dans l'un ou l'autre cas, pendant l'absence du Roi, ils espéraient de pouvoir mettre à exécution leurs complots, soit dans l'armée ou dans l'intérieur du Royaume. Hélas! leurs espérances ne se sont que trop réalisées!..

Il fut donc résolu unanimement dans le

Conseil et sans opposition, que l'on marcherait de suite contre le Port-au-Prince.

Les préparatifs de guerre se firent avec une activité incroyable; l'événement de l'escadre avait eu lieu dans le mois de Février, et vers le milieu de Mars l'armée était en campagne.

Le gros de l'armée dirigea sa marche par le Mirebalais, devant déboucher dans la plaine du Cul-de-Sac, par les défilés du *Pensez-y-Bien*, et le Roi avec sa Maison Militaire, prirent le grand chemin de l'Arcahaye, qui conduit directement au Port au-Prince.

Les deux corps d'armée devaient faire jonction dans la plaine du Cul-de-Sac.

L'escadre côtoyait la côte, ayant à bord des vivres, des munitions de guerre et tout le matériel de l'armée pour la campagne. Malgré que la trahison avait livré une partie de nos bâtimens, notre marine était encore supérieure à celle de l'ennemi.

Pétion était instruit d'avance de tous nos mouvemens par les conspirateurs et les espions qu'il avait dans notre sein; il savait que nous faisions des préparatifs pour l'attaquer; mais sur ces entrefaites, ayant appris que des

mouvemens avaient éclaté dans le Sud en sa faveur, il se hâta de se rendre au Pont de Miragoane avec quelques troupes, pour aider ses partisans. A son départ, il laissa le commandement au général Boyer, avec ordre de se hâter de mettre en état de défense les forts de Cibert et de la Croix-des-Bouquets, pour arrêter les premiers efforts de nos armées et lui donner du temps.

Depuis la révolution, c'était la première fois que nous voyions figurer le nom du général Boyer; dans nos fastes militaires, il avait été toujours le secrétaire du général Pétion; il parvint rapidement au grade de général; c'est le même aujourd'hui qui est le Président de la république. Lorsque nous envisageons sa carrière et le haut rang où il se trouve placé, nous serions tentés de croire, avec les anciens, qu'il existe une fatalité injuste, aveugle et bizarre, qui préside à la destinée des humains; si d'ailleurs nous n'étions entièrement convaincus que Dieu gouverne le monde par une providence juste et par des voies impénétrables aux faibles mortels.

A la nouvelle de notre marche, Boyer

s'était placé avec ses troupes sur la ci-devant habitation *Santo*, dans cette position intermédiaire entre les forts de *Cibert* et de la *Croix-des-Bouquets* ; il interceptait les deux routes qui conduisent au *Port-au-Prince*, et couvrait cette ville qui était sur ses derrières, il avait au front de son armée la savanne *Houblon*, sa droite appuyée sur le fort de la Croix-des-Bouquets et sa gauche sur celui de Cibert.

Le Roi rallentissait à dessein sa marche, pour donner le temps à l'armée qui avait fait un long détour par le Mirebalais de se rendre en même temps que lui dans la plaine du Cul-de-Sac.

Déjà notre vue s'étendait dans la plaine, nous n'étions plus qu'à deux petites lieues de Cibert, lorsque le bruit du canon et de la mousqueterie nous annoncèrent la bataille de *Santo* : Nous précitâmes notre marche ; bientôt les tirailleurs de notre avant-garde engagèrent le feu avec l'ennemi qui se hâta de se renfermer dans le fort de Cibert.

Dans la même journée nous communiquâmes avec l'armée, et nous apprîmes le résultat de la bataille de *Santo*.

Boyer, après une vigoureuse résistance, avait été vaincu; il précipita sa retraite sur le Port-au-Prince avec le débris de ses troupes qui avaient été taillées en pièces; les nôtres irritées de la résistance et des pertes qu'elles avaient éprouvées, ne firent, dans la chaleur du combat, qu'un très-petit nombre de prisonniers, qui furent envoyés au Roi, qui les fit acheminer immédiatement pour le Nord, où ils sont encore maintenant.

Après la bataille de *Santo* l'armée se porta devant le Port-au-Prince.

Le fort de Cibert ne pouvait pas être enlevé de vive force; il fallait l'assiéger dans les règles. Au milieu d'une grêle de balles et de boulets, nous fîmes nos approches, et nous établîmes nos batteries, à demi-porté de fusil de la place: déjà les remparts du fort foudroyés par notre artillerie tombaient en ruines; presque toutes ses pièces étaient démontées; Henry touché de la triste position des assiégés, voyant qu'ils ne pouvaient plus tenir davantage et qu'ils avaient dû éprouver une perte considérable, se rendit en personne dans une des batteries qui était le plus près de la place, dans

l'intention de faire parler aux assiégés et de les exhorter à se rendre.

Le Roi fit cesser le feu; l'on annonça aux assiégés que l'on allait leur parler; ils cessèrent également leur feu, et soudain le plus grand silence régna de part et d'autre.

Alors Henry voulant se montrer aux assiégés pour mieux les persuader, monta sur la tranchée environné de ses aides de camp; il portait ses décorations militaires afin qu'il fut reconnu des officiers et soldats de la garnison de Cibert; le Roi donna ses ordres au comte de Limonade qui exprima les intentions de S. M., d'une voix forte et intelligible, dans ces termes:

« Généraux, officiers, sous-officiers et sol-
» dats, c'est au nom du Roi, notre bien-aimé
» souverain, qui est ici présent que je vous
» parle. Rendez-vous; vous serez maintenus
» dans vos grades et dans vos emplois; vous
» êtes dans l'erreur, vous avez été trompés;
» cessez de continuer une guerre injuste et
» barbare; vous êtes réduits à la dernière
» extrémité, vous ne pouvez plus vous défendre.
» Rendez-vous donc; rien ne vous sera fait;
» nous vous en conjurons pour vous-mêmes
» et au nom de la patrie ».

Ce discours qui avait été écouté dans le plus grand silence, fit une vive impression sur l'esprit de la garnison ; déjà les mieux intentionnés voulaient que l'on se rendit, et les plus mutins ne le voulaient pas. Le général Métellus, leur commandant, voyant qu'il ne pourrait plus être le maître de l'esprit de ses troupes, pour faire cesser cette dispute, fit recommencer le feu. Le commandant de notre batterie fut percé de plusieurs balles à quelques pas du Roi ; alors le combat recommença de part et d'autre avec un nouvel acharnement, et se prolongea jusqu'à la nuit.

L'ennemi profita des ténèbres pour évacuer le fort ; il voulut forcer nos retranchemens et s'ouvrir un passage au travers de nos lignes ; partout il fut vigoureusement repoussé ; alors ses troupes se dispersèrent et se mêlèrent parmi les nôtres ; dans cette confusion et à la faveur de la nuit, elles se sauvèrent comme elles purent.

Au jour nous fûmes témoins des désastres de la nuit et des horreurs de la guerre ; le général Métellus avait été tué à quelque distance

tance du fort ; il périt victime de son endurcissement et à la fleur de son âge ; en se rendant, il eût été utile à sa patrie, et il eût épargné le sang de ses frères et de ses concitoyens.

Le fort de Cibert commande la plaine, il intercepte la grande route du Nord qui conduit au Port-au-Prince ; il fallait que nous occupassions ce point important ; pour le rendre salubre et habitable, il était urgent de purifier ses alentours ; l'on fit brûler les cadavres déjà putréfiés qui environnaient le fort et en comblaient les fossés. Colombel a profité de cette circonstance pour lancer une calomnie atroce contre nous, comme si dans tous les pays du monde, l'on n'employait pas de semblables moyens pour empêcher la contagion et la peste.

Après la prise du fort de Cibert, le Roi joignit l'armée avec sa maison militaire, et fit aussitôt ses dispositions pour commencer le siége du Port-au-Prince.

Nous avons déjà vu que Pétion était allé au Pont de Miragoane, pour seconder, dans le Sud, les efforts que ses partisans faisaient en sa faveur.

Borgella se trouvait à Aquin avec quelques troupes, dans une situation critique et embarrassante ; les Cayes, Jérémie et l'Anse-à-Veau s'étaient déclarés en faveur de Pétion, qui employait les mêmes artifices envers Borgella, qu'il avait usés envers Rigaud, pour l'engager à se rendre : « L'armée du Nord (dit-il) est en marche, elle est déjà dans la plaine du Cul-de-Sac, comment ferons-nous, pour lui résister, si nous sommes divisés ? » Il n'en fallait pas davantage pour décider Borgella à se rendre ; Pétion pour mieux encore le persuader, se hâta de lui envoyer *Fremond et Panayoti*, anciens amis de Borgella, qui achevèrent de le déterminer à se rendre avec ses troupes.

Il est bon de remarquer en passant, qu'à chaque fois que le Nord a fait une tentative, soit de guerre ou de négociation, le Sud et l'Ouest divisés se sont réunis ; il faut en conclure, que la crainte qu'ils ont du Nord l'emporte sur leur mutuelle animosité.

Pétion se hâta de rallier les troupes du Sud, et de se rendre avec elles au Port-au-Prince, où il arriva avant que nous ayons eu le temps de former le siège de cette ville.

Il est impossible que je puisse donner en ce moment les détails des opérations de ce siége ; cela me détournerait de mon sujet : je dirai seulement, qu'il se fit de part et d'autre des prodiges de valeur ; déjà nos retranchemens touchaient avec ceux de l'ennemi ; la ville était réduite à la dernière extrémité, et ne pouvait encore tenir tout au plus que huit jours, lorsqu'un événement malheureux vint changer la face des choses.

Pendant le siége, Pétion s'était ménagé des intelligences dans l'armée ; il avait fait dans le plus grand secret tous ses efforts pour corrompre et embaucher les troupes. Reduit dans la situation la plus critique, pour s'en retirer, il eut recours à ses armes favorites, la *trahison et la perfidie.*

Le Roi s'était rendu à St-Marc, où des affaires de services l'appellaient ; pendant son absence, il avait laissé le commandement de l'armée au Grand Maréchal Prince du Limbé, et le commandement de sa Maison Militaire à son beau-frère, le Prince Noël, Colonel-Général des Gardes Haytiennes.

C'était le moment favorable pour les con-

jurés; ils attendaient l'absence du Roi pour mettre à exécution leurs complots; étant à Saint-Marc, Henry reçoit la nouvelle par un courrier, que les troupes de la division commandée par le duc de Plaisance s'étaient révoltées contre leur général, l'avait fait prisonnier et était entrées avec lui dans la ville du Port-au-Prince.

Le Roi se mit aussitôt en route pour l'armée, et à son arrivée, il convoqua un conseil de guerre des généraux; l'événement qui sortait d'avoir lieu pouvait avoir des suites encore plus majeures, notre intérieur n'était pas tranquille, les conspirateurs s'agitaient dans le Nord et dans l'Ouest; il fut résolu dans le conseil qu'on leverait le siége du Port-au-Prince.

Le départ de l'armée se fit dans le plus grand ordre, sans que l'ennemi osa nous attaquer dans notre retraite; le siége avait duré *deux* mois et *quinze* jours.

Il était temps que nous arrivassions dans le Nord-Ouest; tout le pays allait être mis en combustion; les conspirateurs n'attendaient que le signal de l'événement arrivé au Port-au-Prince pour frapper un coup décisif. Déjà

les montagnes de Saint-Marc avaient été insurgées par les instigations de Viart; celles des grand et petit Cahos étaient en mouvement : quelques jours après le Mirebalais se revolta et le général Almanjor, commandant pour le Roi cet arrondissement, fut assassiné; des troubles avaient éclaté dans le Nord. Pétion, instruit de tous les mouvemens par les conspirateurs, faisait des préparatifs pour marcher à l'effet de seconder ses partisans dans leur révolte.

Il est un principe éternel que de deux maux, il faut choisir le moins grand; l'état était rendu au bord du précipice, il fallait le sauver ou périr avec lui, que dis-je? il ne s'agissait même plus pour Henry de la conservation de son trône; il s'agissait de sauver sa propre vie, celle de sa famille, et des serviteurs fidèles qui lui étaient attachés, et celles de ses concitoyens qui n'attendent leur bonheur que de la consolidation de l'ordre des choses qu'il a su établir; dans cette extrémité désespérante, le conseil du gouvernement se vit contraint de prendre des mesures promptes et énergiques de salut public; les généraux de province, de

division et d'arrondissement reçurent ordre d'arrêter les progrès de la sédition, et de rétablir le calme par tous les moyens qui seraient en leur pouvoir.

Sans doute il s'est commis des excès dans ces temps malheureux, comme il est toujours arrivé dans les temps d'effervescence et de guerres civiles; une fois que les haines, les vengeances, les jalousies, l'ambition, l'impudicité, la cupidité et le pillage; une fois dis-je! que toutes ces passions hideuses sont déchainées, il est bien difficile de pouvoir les contenir!

Henry était plongé dans la plus grande douleur; à chaque nouvelle trahison que l'on venait lui annoncer, je l'ai entendu s'écrier avec l'accent de la douleur : *Ah les cruels! que leur ai-je donc fait?* O vous qui calomniez ce Prince malheureux, mais doué d'un cœur bon, sensible et généreux! le connaissez-vous? Avez-vous entendu comme moi ces cris douloureux, qui peignaient si bien ce qui se passait dans son âme? l'avez-vous surpris dans son cabinet à répandre de secrètes larmes et à s'affliger sur les maux de sa patrie?

Vous êtes vous mis en son lieu et place, avant de le juger avec autant de sévérité ? que vouliez-vous qu'il fît ? fallait-il qu'il se laissât renverser de son trône, égorger lui et sa famille, et tous ceux qui lui étaient dévoués et fidèlement attachés ?

Pour moi, de quelle manière que les contemporains et la postérité jugeront des événemens de son règne, je rendrai témoignage à la vérité; je dirai avec un cœur pénétré d'une intime conviction et du fond de ma conscience, que Henry est parfaitement innocent des maux de la guerre civile, qu'ils appartiennent au temps malheureux où il s'est trouvé placé et ne proviennent pas de son propre fait.

Comme Auguste et Henry IV, Henry monta sur un trône ensanglanté par les guerres civiles; jamais Prince ne fut plus malheureux, à peine prend-il les rènes du gouvernement, qu'il rencontre un injuste ambitieux qui les lui dispute! tout-à-coup, il se voit environné de pièges et de trahison, il est trompé par des intrigans et des ingrats comblés de ses bienfaits; il voit son trône, sa vie,

celle de sa famille et de ses amis exposés aux plus grands dangers ; au milieu des troubles, des désastres et des calamités, à tant d'adversités, on le voit opposer une constance et un courage héroïques ; on le voit persévérer à faire tout ce qu'il peut pour faire le bien de son pays ; dans le sein des troubles, il crée des lois, fait régner l'ordre dans le désordre et la paix au milieu de la guerre. Il est facile de juger par tout ce que Henry a pu faire dans des temps orageux et difficiles, s'il était parvenu au gouvernement sans éprouver d'opposition, s'il n'avait pas rencontré des traitres, des ambitieux, des ingrats et des parjures, et que son esprit ne se fut point aigri par les malheurs, il est facile, dis-je, de juger tout le bien qu'il aurait fait à son pays !

Pétion comptant sur la réussite de la conspiration se mit en marche avec son armée pour secourir les séditieux ; mais arrivé aux Verrettes, il apprend que le Roi en personne, marche contre lui, que ses complices avaient péris ou échoués dans leurs complots, il se hâta de faire sa retraite sur le Port-au-Prince.

La

La prise d'assaut du fort du Boucassin à l'Arcahaye en 1813 par nos troupes, fut le dernier événement militaire de cette malheureuse guerre civile; dès cette époque toutes les hostilités cessèrent de part et d'autre.

Cette année nous vîmes achever entièrement le palais de Sans-Souci et l'Eglise Royale de cette ville; ces deux édifices construits par les descendans des affricains, démontrent que nous avons conservé le goût et le génie de nos ancêtres pour l'architecture; eux qui ont couvert de leurs superbes monumens, l'Éthiopie, l'Égypte, Carthage et la vieille Espagne!

Le 25 Décembre de la même année, est mort *André Vernet*, Prince des Gonaïves, Grand Maréchal d'Hayti, Ministre des Finances et de l'Intérieur à l'âge de *soixante-douze ans*, universellement pleuré et regretté; il avait servi sous le Gouverneur Toussaint, dont il avait épousé la nièce; ensuite, il fut Ministre des Finances et de l'Intérieur sous l'empereur Dessalines et le roi Henry. Le prince des Gonaïves termina sa longue carrière dans ses hautes fonctions de Ministre;

citoyen vertueux, rempli d'honneur; il était d'une probité rigide. Henry le regretta comme un de ses anciens compagnons d'armes, et lui fit faire des funérailles magnifiques; son corps après avoir été embaumé, a été déposé au Panthéon haytien, à l'église royale de Sans-Souci; plus de six mille personnes ont assisté à ses funérailles (1), c'est le même que Colombel affirme avoir été tué par les ordres du Roi.

Après sa mort, sa veuve, Eléonore Chancy, épousa le neveu du Roi, le Prince Jean, duc du Port-Margot, qui est aussi décédé; la duchesse sa veuve, est maintenant la Dame d'Honneur de Sa Majesté la Reine.

A l'époque dont nous parlons, la guerre se faisait en Europe avec acharnement; nous vîmes avec satisfaction le triomphe des puissances alliées et le rétablissement de S. M. Louis XVIII; durant nos dissentions civiles nous avions comme perdu la France de vue, et elle même semblait nous avoir oublié; mais elle ne tarda pas à nous faire ressouvenir qu'elle était-là, et que désormais c'était d'elle que nous aurions le plus à nous occuper.

---

(1) J'ai été le principal Secrétaire du Prince des Gonaïves, pendant sept ans, au département des Finances et de l'Intérieur.

Le rétablissement de Louis XVIII, ou le changement de gouvernement qui venait d'avoir lieu, ne pouvait changer nos rapports politiques avec la France; nous étions comme dès le premier jour que nous avions proclamé notre indépendance, en état de guerre avec elle ; nous pouvions donc seulement supposer que S. M. Louis XVIII eût agi envers nous avec plus de justice, de générosité et d'humanité, que Bonaparte ne l'avait fait. Mais d'un autre côté, nous avions des raisons de supposer que le retour de l'ancien régime en France, la renaissance des préjugés, qu'avait aboli la révolution, et sur-tout l'influence des *ultra colons* dans le nouveau gouvernement, ne pouvait être que très-contraire à nos intérêts.

Le changement de gouvernement ne change pas la politique et les intérêts des peuples; l'expérience nous a démontré, que nos conjectures étaient fondées. A peine que Louis XVIII est-il monté sur le trône de ses pères, que les mêmes hommes qui avaient induits Bonaparte dans l'erreur par leurs perfides conseils, et l'avaient entraîné à faire cette fameuse expédition de Saint-Domingue; les ex-colons, dis-je, l'entourent et l'obsèdent de leurs clameurs.

Alors le porte-feuille de la marine et des colonies était confié à M. Malouet, vieillard, ex-colon, encroûté de ses préjugés coloniaux; la première pensée de ce Ministre, fut d'aviser aux moyens de pouvoir ramener Saint-Domingue sous le joug de la France, et d'y rétablir l'esclavage comme en 1789. Un Malouet ne pouvait se détacher de l'empire des souvenirs; son plan était le comble où le délire et l'extravagance humaine peuvent se porter.

Son début fut d'envoyer trois émissaires avec des instructions secrètes, à St-Domingue, pour sonder les dispositions des chefs et prendre des informations sur notre situation intérieure; c'était un véritable espionnage.

Il choisit pour chef de cette mission un nommé Dauxion Lavaysse, ancien terroriste, agent de Robespierre, sous le comité de Salut Public; un de ces être immoraux et flétris dans l'opinion, qui, depuis son retour en France, a été condamné à vingt années de chaînes et de travaux forcés, pour avoir commis le crime de bigamie; le second était un rénégat espagnol, nommé Agoustine Franco, dit Médina, anciennement chargé de la police des contre-bandes à Bannique,

ensuite nommé adjudant-général commandant le département de *Cibao*, par Ferrand; il se signala par ses cruautés en faisant massacrer les femmes et les enfans dans une attaque qu'il fit contre le bourg d'Ouanaminthe; le troisième enfin, était un vieillard de Bordeaux nommé Dravermann, choisi comme ayant des rapports avec Borgella dans le Sud.

Cet espionnage organisé, ces trois individus partent, s'embarquent à Boulogne, touchent à Douvres, visitent Londres, se rembarquent à Falmouth, descendent à la Barbade, ensuite à Sainte-Lucie, après à la Martinique, de là à Curaçao; enfin ils arrivent à la Jamaïque, lieu où ils devaient s'arrêter pour prendre langue, et combiner leur espionnage de concert avec les ex-colons français réfugiés dans cette île.

L'arrivée de ces émissaires fut un sujet de joie pour tous les français; ils firent une adresse à S. M. Louis XVIII pour la solliciter de reprendre possession de sa colonie de Saint-Domingue; dans leur délire, ils se croyaient déjà en possession de leurs ci-devant habitations et de leurs esclaves.

Dauxion Lavaysse choisit pour son secrétaire un ex-colon Lafond Ladebat, ex-conventionnel; Montorsier qui se trouvait à la Jamaïque fut un homme précieux, pour lui donner tous les renseignemens qu'il pouvait désirer avoir sur le Nord-Ouest.

Après que Dauxion Lavaysse eût recueilli tous les renseignemens qu'il croyait avoir besoin, il fit rédiger un écrit qu'il fit imprimer sous le nom emprunté de H. Henry, intitulé: *Considérations offertes aux Habitans d'Hayti, sur leur situation actuelle et sur le sort présumé qui les attend.* Ce pamphlet était rédigé dans l'intention de préparer les voies, et devait précéder l'arrivée des émissaires à Hayti.

Cependant Dauxion Lavaysse ne se dissimulait pas qu'il jouait un rôle très-dangereux; il n'était pas muni de lettres de créances pour se rendre auprès des chefs d'Hayti; il voulut s'accréditer lui-même, de crainte d'aventurer sa personne; il écrivit au général Pétion de la Jamaïque le 6 Septembre, et au Roi d'Hayti le Ier Octobre suivant, en se conformant à ses instructions qui lui prescrivaient de se

mettre premièrement en rapport avec le général Pétion, et dans les 25 jours d'intervalle qu'il y a entre les deux lettres, Dauxion Lavaysse avait eu le temps de recevoir la réponse de Pétion, et de combiner la lettre qu'il devait écrire au Roi, de manière à produire les effets qu'il s'était flatter d'obtenir.

Pétion lui ayant fait une réponse favorable, Dauxion Lavaysse se disposa aussitôt d'aller au Port-au-Prince; avant son départ il fit partir Franco Médina pour la partie espagnole d'Hayti, d'où il devait s'introduire dans le Nord, et chargea Montorsier de ses dépêches pour le Roi d'Hayti.

Jusqu'alors nous n'avions eu aucune défiance contre Montorsier, bien au contraire il avait notre confiance; dans l'affaire de la conspiration de Papalier, il nous avait montré de la *bienveillance* et de la *franchise*, il nous trompait et servait ses projets; mais nous ne pouvions deviner la perfidie de son cœur; il était comblé des bienfaits du Roi, il était aimé, fêté et chéri de tout le monde.

Il arrive de la Jamaïque, se donne un air important, se déclare porteur de paquets

intéressans pour le pays, ne veut les remettre qu'au Roi en main propre ; S. M. était à Sans-Souci, Montorsier est notifié d'avoir à remettre les paquets, dont il était porteur, au baron de Dupuy qui les fit acheminer à S. M.

Le Roi convoqua aussitôt son Conseil Privé pour en prendre connaissance. Il y avait alors dix ans, que nous n'avions eu aucune communication quelconque avec la France, une foule de sentimens divers vinrent nous assiéger à la fois; que nous veut donc la France, que nous propose-t-elle ? veut-elle notre indépendance ou veut-elle nous réasservir ? veut-elle réparer ses injustices ? ne nous a-t-elle pas fait assez de mal, pour chercher à nous en faire encore ? Les paquets étaient encore sur le tapis cachetés, et nous en avions déjà horreur.

Enfin le Ministre d'Etat rompt le cachet et donne lecture de la lettre de Dauxion Lavaysse; nous écoutons un tissu d'insultes, de forfanteries et de mensonges ; l'odieux pamphlet de H. Henry était couché dans les mêmes termes ; au résumé l'on nous proposait de choisir entre *l'esclavage* ou *la mort*.

Le sentiment de la plus profonde indignation était peint sur tous les visages; plusieurs membres du conseil ne pouvant plus se contenir opinaient à ce que l'on criât aux armes, d'autres voulaient que l'on prit encore, sur-le-champ, des mesures plus énergiques. Henry, concentrait son courroux dans son âme; maître de lui-même, il écoutait en silence les diverses opinions : entr'autres, un membre en émit une que la vérité historique me porte à consigner : *Avant*, dit-il, *de répondre, ne serait-il pas prudent de savoir quelle sera la conduite que tiendront le général Pétion et le peuple du Sud-Ouest*. Alors Henry rompit le silence et dit: *Non, commençons par faire notre devoir ; si le général Pétion et le peuple du Sud-Ouest font le leur, ils agiront comme nous! S'ils veulent se perdre ou se déshonorer, voudrions nous les imiter?*

Henry dit ensuite au conseil, qu'il n'avait aucun secret à garder envers ses concitoyens, que son intention était que toutes les affaires concernant les français et qui auraient rapport à la liberté et à l'indépendance du peuple

haytien, seraient traitées toujours publiquement, étant le seul moyen d'empêcher l'intrigue des français et d'éclairer le peuple sur ses vrais intérêts. Tel a été, dit-il, dans tous les temps, la règle de ma conduite et de ma politique invariable : je suis résolu de ne pas m'écarter de ces principes et d'y persévérer plus que jamais.

Alors immédiatement, sans désemparer, le conseil expédia des lettres closes aux autorités civiles, administratives et militaires du Royaume, pour les convoquer en *Conseil Général de la Nation.*

Cependant, Montorsier persistait à voir le Roi, pour l'entretenir et essayer à le gagner.

Henry se rendit dans la capitale et lui donna une audience ; là, ce scélérat, qui croyait déjà voir les français maîtres à Hayti, et qui pensait que les pièces dont il était porteur avaient intimidé le grand cœur du Roi, se mit à dévoiler tous les plans et les projets des français : *Vous aurez*, dit-il, *en souveraineté et en propriété l'île de la Tortue ; vous y resterez ou il vous sera loisible de vous retirer, soit en France, soit*

aux Etats-Unis et partout où vous voudrez aller ; les bienfaits du roi Louis XVIII vous suivront.

Henry contint son ressentiment pour lui donner le temps de dévoiler entièrement ses projets : *Je ne tiens nullement au trône ni à la couronne*, lui répondit-il, *j'y descendrais tranquillement et y renoncerais sans peine, si je pouvais me flatter de couler des jours paisibles au sein de ma famille. Et c'est cela même que l'on demande*, ajouta Montorsier, en interrompant le Roi et en lui serrant la main avec force ; *c'était le plus grand obstacle que nous craignons, maintenant le voilà levé. Mais*, reprit Henry, *que diront mes officiers généraux, les membres du conseil, les ministres, mes secrétaires ; ils m'absorbent journellement, ils s'opposeront immanquablement à ce projet. Détruisez ceux qui vous embarrassent*, reprit Montorsier, *il faut vous en défaire au plutôt!!!....* A ces affreuses paroles qui dépeignaient si bien toute la noirceur d'âme de ce français, Henry ne put contenir son indignation ; il se lève et s'écrie à haute voix :

A moi mes officiers ; on veut ravir la liberté aux haytiens ; on ose me proposer de vous détruire, de vous anéantir, vous mes soutiens, les plus fermes défenseurs de la patrie!

Les officiers qui étaient dans la chambre voisine accourent tumultueusement à la voix d'Henry; Montorsier, était tremblant, consterné, pâle et blême..... Le premier mouvement des officiers fut de précipiter ce monstre du haut du balcon dans la rue, mais Henry les retint; non, dit-il, laissez-le aller, ses affreux projets sont découverts. Montorsier confus, la terreur, le désespoir et la mort dans le cœur, se retira en silence.

Ce trait d'histoire renferme une foule de choses et de réflexions, qui ne pourront échapper à nos lecteurs judicieux.

Le 21 Octobre 1814, le Conseil Général de la Nation, était assemblé au Palais du Conseil de Sans-Souci.

Il est impossible de pouvoir décrire les sentimens d'indignation qui animèrent les membres du Conseil, lorsqu'ils eurent entendu la lecture de la lettre de Dauxion Lavaysse et du pamphlet de H. Henry. Parmi les

membres, il y en avait qui avaient porté les fers des français ; les marques encore empreintes sur leurs membres mutilés, attestaient leurs longues et cruelles souffrances, et la barbarie de nos tyrans ; d'autres se ressouvenaient d'avoir vu pendre, brûler, noyer ou manger par les chiens, pères, mères, frères, sœurs, parens ou amis ; et l'on venait proposer à ces vieux guerriers, couverts de nobles cicatrices, et qui avaient vu fuir devant eux, les hordes sanguinaires des Leclerc et des Rochambeau, de retourner sous le joug de ces odieux tyrans, de choisir entre l'esclavage ou la mort! à l'instant toutes les haines et les vengeances qui avaient été comme assoupies par le temps, se réveillèrent avec une force et une énergie incroyables. Les membres du conseil se levèrent spontanément, et jurèrent sur la pointe de leurs épées, au nom du peuple haytien, d'être exterminés jusqu'au dernier, plutôt que de renoncer à la liberté et à l'indépendance, et de se soumettre à la France!

A l'instant il fut arrêté qu'il serait fait une adresse au Roi, pour manifester à Sa Majesté les sentimens dont le conseil général de

la nation était animés et la résolution qu'il avait prise.

Cette adresse, forte de choses, de principes et de raisonnemens a dû convaincre la France, quelles étaient l'énergie et la volonté du peuple haytien.

Mais bientôt les sentimens d'indignation qui animaient le conseil se changèrent en enthousiasme et en cris d'allégresse, lorsque le Roi vint en personne, ayant à son côté son fils le Prince Royal, donner de vive voix sa sanction à l'adresse du conseil.

A peine Henry avait-il achevé son discours, que l'on entendit les cris mille fois répétés de *vive le Roi ! vive le Prince Royal ! vive l'indépendance ! liberté ou la mort ! guerre à mort aux tyrans !* ces cris rétentissaient dans l'enceinte du conseil et étaient répétés dans les avenues du palais par le concours du peuple et des troupes.

Il faut lire cette généreuse, magnanime et à jamais mémorable résolution sanctionnée par le Roi, où la nation préféra de s'ensevelir sous les ruines et les décombres de la patrie, plutôt que de courber la tête sous le joug des tyrans;

pour être pénétrés d'un saint enthousiasme ! Aussi elle imprima l'effroi et la terreur dans l'âme de nos ennemis ; ils durent dès-lors être convaincus que tout espoir de nous réasservir leur était interdit à jamais ! quel beau jour ! ce jour de gloire et de triomphe pour Henry et le peuple haytien ; ce jour où nous prîmes cette immortelle résolution ; nous eûmes alors la mesure de notre énergie, de notre esprit national, et du patriotisme qui nous caractérisent, et nous eûmes l'intime conviction que nous étions invincibles !

La résolution du conseil général de la nation est à peine connue dans les provinces, que le peuple est debout prêt à combattre ; de tous côtés l'on court aux armes ; on dirait que les français viennent de mettre pied à terre sur nos plages ; chacun prépare des torches pour incendier sa propre maison ; l'un aiguise le tranchant de son sabre, l'autre la pointe de sa lance, celui-ci nétoye son fusil, celui-là prépare son sac de campagne ; déjà la femme industrieuse et prévoyante met de côté le gros linge, les objets utiles et indispensables qui doivent être conservés, et range de l'autre les

richesses, les objets de luxe et de superfluités; désormais inutiles, et destinés à être la proie des flammes.

Mes lecteurs me pardonneront ces détails qui peignent les mœurs, le caractère et l'esprit de ma nation. Tous ces préparatifs se font avec joie; la destruction de sa maison, de ses richesses, de ses propriétés, n'est rien pour l'haytien et ne l'affecte nullement; la liberté, voilà ce qu'il préfère à tout! c'est le premier de tous les biens, sans elle tous les autres ne sont rien! L'enfant écoute, imite sa mère, fait aussi gaiement son petit paquet, et montre du doigt le sommet de la montagne, comme le dernier refuge de la liberté! ....

La lettre de Dauxion Lavaysse et le pamphlet de H. Henry nous avaient suffisamment instruits sur les projets atroces du cabinet français, lorsque par un événement miraculeux de la providence divine, qui vient toujours au secours du faible et de l'opprimé, et qui déjoue les complots des méchans, dans l'instant qu'ils se croyent bien assurés de leur réussite, Franco Médina, un des émissaires français, tomba

tomba dans nos mains; les instructions secrètes du ministre de la marine et des colonies, dont il était porteur, sont les preuves incontestables de la perfidie du cabinet français à l'égard du peuple haytien !

Henry, dont la sollicitude paternelle s'étend sur tous les haytiens en général, tant ceux du Sud-Ouest que du Nord-Ouest, fit imprimer les instructions secrètes de M. Malouet à ses trois émissaires, *Dauxion Lavaysse*, *Médina* et *Dravermann*, pour leur donner toute la publicité possible, et afin déclairer le peuple haytien sur les projets de ses ennemis ; Henry fit accompagner ces instructions de sa Proclamation du 11 Novembre 1814, qui annonce au peuple l'arrestation de l'*espion* français Franco Médina.

Ensuite le Roi se rendit dans sa capitale avec la cour, pour assister au *Te Deum* qui fut chanté en action de grâces au Tout-Puissant, pour remercier sa bonté divine de nous avoir pleinement dévoilé les projets criminels de nos implacables ennemis.

Médina était présent à ce *Te Deum*; debout

sur un banc, afin que sa face fusse vue du peuple et des troupes; et pendant que nous adressions des hymnes de reconnaissance à l'Eternel, il faisait amende honorable pour ses crimes; il entendit la lecture des instructions dont il était porteur, ainsi que de la lettre de Dauxion Lavaysse et du pamphlet de H. Henry, qui furent lus au peuple avec les réponses qui leur étaient faites. A l'issue du *Te Deum*, toutes ces pièces imprimées, furent distribuées aux assistans et à tous les officiers de l'armée.

Que l'on se figure la position de cet espion, au milieu d'un peuple immense, environné d'une foule de guerriers qui le considérait comme une bête curieuse et féroce, qui venait leur proposer l'esclavage ou la mort, les chaînes ou la destruction de leur génération jusqu'aux enfans de l'âge de six ans; à moins qu'il ne fut un insensé, dans quel pays de l'Europe on ne l'eut pas écharpé? cependant on ne lui fit pas une égratignure. O français! de quel côté sont les barbares, ceux qui veulent détruire un peuple entier, parce qu'il veut être libre, ou ceux qui ont eu l'humanité

d'épargner la vie d'un scélérat, qu'ils pouvaient livrer au dernier supplice comme un espion (1).

Cependant nous avions toujours l'esprit préoccupé, sur ce qui devait se passer dans le Sud-Ouest, malgré que nous avions la conviction, que la masse des haytiens de cette partie, ne consentirait jamais à courber leurs têtes sous le joug de l'esclavage et à renoncer à l'indépendance ; nous n'étions pas moins sans avoir des inquiétudes sur les machinations des français et de quelques uns de leurs partisans, qui pouvaient, par des conseils perfides, entraîner le peuple dans de fausses démarches. Hélas! nos craintes n'étaient réellement que trop fondées, alors Pétion mar-

---

(1) Nous disons humanité, ce n'est pas précisément ce sentiment; car il ne peut exister aucune humanité pour un *espion;* mais il en coute toujours de verser le sang des hommes, et nous avons voulu prouver à nos ennemis que ce n'était pas pour avoir le plaisir barbare de supplicier un espion, que nous l'avions arrêté, mais pour notre conservation et l'empêcher de nous faire un tort manifeste ; que cette manière d'agir et de penser est différente de celle de nos ennemis !

chandait avec un vil espion les droits civils et politiques du peuple haytien !

Dans cette circonstance nous fûmes instruits que Dauxion Lavaysse, le complice de Médina, était arrivé au Port-au-Prince, qu'il y avait été reçu avec tous les honneurs militaires ; nous en fûmes indignés.

Henry résolut d'éclairer les haytiens du Sud-Ouest, sur les dangers qu'ils courraient; la patrie menacée, les intérêts de la nation, l'obligeaient de prendre des mesures pour opérer promptement la réunion générale des haytiens, à l'effet de repousser l'ennemi commun qui nous proposait les fers de l'esclavage ou la mort.

En vain plusieurs personnes représentèrent au Roi, que puisque le général Pétion, s'était oublié au point de manquer à ses devoirs les plus sacrés, à ses concitoyens et à son pays, pour ne nous avoir pas donné connaissance des propositions qui lui avaient été faites, nous ne devions pas non plus l'instruire de ce qui s'était passé dans le Nord-Ouest. Henry répondait : *quelque tort que puisse avoir le général Pétion à mon égard, cela ne doit pas*

m'enpêcher d'éclairer mes concitoyens et de les empêcher de tomber dans les piéges de nos tyrans! ce sont des haytiens comme nous, ce sont mes enfans, je dois tout oublier pour ne songer qu'à les sauver du danger qui les menace.

Henry fit aussitôt faire des paquets pour le Port-au-Prince, et les envoya par trois militaires du 20ème régiment, qui en furent les porteurs.

Pendant que tout ceci se passait dans le Nord-Ouest, et que Henry se couvrait d'une gloire immortelle, en se montrant le père du peuple et le plus grand défenseur de ses droits, Pétion se vautrait dans la fange, et se couvrait dans le Sud-Ouest d'une éternelle infamie, commettait le crime de haute-trahison et de lèze-humanité, un suicide politique crime encore plus horrible et plus détestable que l'affreux régicide dont il s'était déjà souillé, puisque, ici, il voulait l'esclavage, l'assassinat ou la destruction d'un peuple entier!

Mais avant que je rapporte les événemens qui se passaient dans le Sud-Ouest, il est essentiel que j'entre dans quelques développe-

mens préliminaires, pour introduire mes lecteurs dans mon sujet; ils n'oublieront pas que j'écris pour éclairer la masse de mes concitoyens, trop long-temps abusés par des traîtres et des fourbes vendus aux français, pour réfuter leurs calomnies, éclairer l'opinion publique, et assurer le triomphe de la justice et de la vérité.

Mes lecteurs étrangers me pardonneront la méthode que j'ai adoptée et la manière de m'énoncer; je me suis conformé à la connaissance que j'ai du génie, du caractère, des lumières de ma nation; d'un peuple encore nouveau, qui n'a pas assez vécu dans la civilisation pour posséder la connaissance des lettres; je suis donc dans la nécessité, dans des écrits politiques faits pour éclairer le peuple, de me mettre à la portée de la masse de mes compatriotes, de me répéter, de me rendre clair et intelligible à leur entendement, et de donner, si je puis m'exprimer ainsi, à ma construction grammaticale, une tournure haytienne.

Je n'écris donc que pour éclairer l'universalité de mes concitoyens; ceux d'entr'eux,

qui ont autant et plus de lumières que moi, n'en ont pas de besoin ; ils connaissent aussi bien que moi les événemens qui se sont passés à Hayti ; ils ont comme moi sous les yeux les écrits de Pétion et des français ses complices; ils ont pu donc se convaincre de sa perfidie et de son infâme trahison envers le peuple haytien. Si *Colombel*, *Milcent* et leurs pareils, feignent de l'ignorer ou de ne s'en être pas apperçus, c'est qu'ils sont eux-mêmes des traitres, des complices de Pétion, qui ont le plus grand intérêt à étouffer la vérité à leurs concitoyens, pour les égarer et les plonger dans les horreurs de l'esclavage.

Cette digression n'est pas inutile ; elle instruit mes lecteurs étrangers, que les mêmes motifs qui me portent à me rendre clair et intelligible à mes compatriotes, étaient aussi les mèmes qui portaient le général Pétion à se rendre dans ses écrits obscur et inintelligible au peuple, de lui cacher la vérité, et le livrer, pour ainsi dire, à son insçu aux français.

Oui, certes, c'est cette connaissance parfaite que Pétion avait du génie, du caractère

et des lumières du peuple, qui lui a porté à se servir dans ses écrits de *phrases amphibologiques, double sens, de mots équivoques, scientifiques, de sous-entendus, d'allusions et de comparaisons* qui n'ont aucun rapport à la situation morale et politique du peuple haytien, mais qui cependant étaient parfaitement entendus par ses complices, et impénétrables à la multitude, aux lecteurs bénévoles qui lisent en courant sans refléchir, aux étrangers mêmes, instruits et éclairés, qui ne peuvent être initiés dans ce machiavélisme infernal, dans ce mystère d'iniquité ; le plan infernal de Pétion était celui des ex-colons, le même que l'on compte encore de faire usage contre nous ; profiter de notre peu de lumières pour tromper notre bonne foi et nous asservir, en employant contre nous, un système de perfidies et de mensonges, un manège d'hypocrisie combiné sur des *mots*, pour embrouiller la matière ; nous attirer dans le piége et aveugler les infortunés haytiens !

Si d'un côté, Pétion servait la cause des français, de l'autre il craignait de se montrer

ouvertement

ouvertement leur partisan et de trop s'aventurer envers le peuple; il savait aussi que Henry observait ses actions; il craignait donc de se montrer trop à découvert; de-là résulte l'obscurité qui régnait dans ses écrits et rendait leur rédaction entortillée et difficile: au raisonnement de l'*haytien*, à la page suivante succédait le raisonnement du *français*, de cet amalgame d'opinion, de principe et d'intérêt incohérens de crainte et d'espérance qui se repoussaient, résultait cette confusion que l'on trouve dans ses écrits, qui vous faisait échapper des mains pour un moment le fil de la conspiration, mais que vous retrouviez bientôt après; voilà ce que j'ai toujours trouvé dans les écrits de Petion, à chaque fois que je me suis livré à en faire leur examen.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date sa trahison; dès le commencement de la révolution il s'était montré traître à sa patrie et à ses concitoyens; *pompon blanc*, sous le colonel Mauduit, il s'était enrolé sous les bannières des ex-colons grands planteurs. Nous l'avons vu ensuite trahir le général Toussaint,

fuir en France avec Rigaud et revenir dans le pays, lors de l'expédition de Leclerc, pour faire la guerre à ses concitoyens; nous l'avons vu lors de la guerre de l'indépendance, se faire haytien malgré lui, pour éviter la mort dont il était menacé; nous l'avons vu trahir l'empereur Dessalines, conspirer la mort de son chef et de son bienfaiteur, allumer la guerre civile, morcéler le territoire et la population du pays, uniquement pour satisfaire ses projets ambitieux; nous l'avons vu détruire successivement tous les sénateurs, généraux, ses compagnons d'armes, qui lui avaient servi de marche-pied pour parvenir à la puissance; Rigaud même, son ancien chef et son complice, n'avait pas été exempt de sa perfidie et de sa vengeance; nous l'avons vu mettre tout son art et son machiavélisme pour exciter la guerre civile et faire couler des flots de sang de ses concitoyens; nous l'avons vu entretenir des liaisons criminelles avec les français, correspondre avec Ferrand à Santo-Domingo, recevoir Liot au Port-au-Prince, envoyer Tapiau en France traiter avec Bonaparte; nous avons vu lorsque l'Europe était armée contre la France

et que les vaisseaux anglais couvraient les mers, qu'il n'avait osé se déclarer ouvertement en faveur de la France, de crainte de s'attirer les forces anglaises jointes avec les nôtres sur les bras, ce qui l'avait obligé jusqu'alors de conspirer sourdement, et dans l'obscurité la ruine de sa patrie.

Nous verrons bientôt à découvert les trames odieuses de cet homme criminel ; nous verrons ce fier républicain, cet ange de bonté, ce père de la patrie, comme l'appellent Colombel et Milcent, prosterné aux pieds d'un vil espion, conspirer contre l'état et se rendre coupable du crime de haute-trahison !

Pétion ne pouvait donc voir le rétablissement de Louis XVIII que comme l'instant favorable où il pourrait mettre à exécution ses desseins de faire retourner Hayti sous le joug de la France.

L'Europe était pacifiée ; il n'avait plus rien à craindre des anglais, et il pouvait communiquer librement avec la France et se faire appuyer, au besoin, de ses forces ; il vit donc avec joie l'arrivée des envoyés français à la Jamaïque, qui allaient lui en faciliter les moyens.

Pétion était déjà d'accord avec les français sur le point principal qui était, qu'Hayti retournerait dans l'état de colonie française; mais il différait sur divers points et sur les moyens d'exécution; le ministre Malouet et les ex-colons voulaient qu'aussitôt que l'acte de l'indépendance eut été aboli, que l'esclavage eut été rétabli, immédiatement comme en 1789; leur éloignement du pays, vingt-cinq années d'absence, la tenacité de leurs principes coloniaux, leurs préjugés, leur orgueil et leur avarice ne leur avaient pas permis de voir différemment.

Au lieu que Pétion qui avait une connaissance plus exacte des choses, était effrayé du danger et de l'impossibilité qu'il y avait de replonger la population noire dans l'esclavage, il voulait que l'on eût accordé aux haytiens, *les droits de sujets et de citoyens francais*, et quand au rétablissement de l'esclavage, que celá se fusse fait lentement, sans secousses violentes, avec le secours du temps; il voyait donc avec chagrin et inquiétude, lorsqu'il eut pris lecture du pamphlet de H. Henry, que les français s'étaient mal pris, et qu'ils

s'étaient égarés de la vraie route qu'ils auraient dù prendre, pour reu ir. Pour les remettre sur la voie, il fit répondre à ce pamphlet par un autre intitulé : *Colombus* (1). La réponse était délicate, il fallait emprunter un nom étranger pour en tenir le langage, se mettre à couvert de tout soupçon et atteindre le but qu'il s'était proposé.

Par cet écrit, Pétion avait un double objet à remplir, le premier était de préparer le peuple à recevoir les émissaires français et à faire le sacrifice de son indépendance, sans murmurer ; pour y parvenir, il commença par corrompre l'esprit public, et vouloir réveiller l'ancien attachement que nous avions à la France.

« C'est ainsi (dit Pétion, dans l'écrit de
» Colombus) que j'ai jugé l'esprit public à
» Hayti, lorsque l'arrivée à la Jamaïque
» d'une délégation envoyée par S. M. Louis
» XVIII, chargée de traiter avec ce gouver-

(1) Le pamphlet intitulé *Colombus* est officiel ; le général Pétion l'a reconnu pour être un écrit du gouvernement. *Voyez la pièce justificative page* 5.

» nement a été annoncée. Cette nouvelle n'a
» produit aucune impression défavorable chez
» les haytiens ; leurs yeux ont été souvent
» tournés vers le rivage pour voir arriver les
» députés : des dispositions honorables ont été
» faites pour les recevoir, et une communica-
» tion électrique, de sensibilité, d'égards, de
» prévenance et de tout ce que le droit des
» gens a de plus sacré, s'est insinué dans
» tous les cœurs ».

C'est ainsi qu'il corrompait l'esprit public ; et son second objet étant de faire connaître ses intentions aux français, et de leur démontrer qu'ils s'étaient mal pris, qu'il était impossible, dangereux et contre les intérêts de la France de brusquer le rétablissement de l'esclavage ; il poursuit ainsi : « Cette attente jusqu'à présent a été trompée, et je le regrette d'après la sensation qu'a produite l'écrit de M. H. Henry ». J'y ai vu (dit-il) un acte peu propre à ramener les esprits sur-tout dans la circonstance actuelle ». C'est dans cet écrit, chef-d'œuvre de perfidie de la part de Pétion, ou sous le faux nom de Colombus, qu'il traçait aux français et aux ex-colons la conduite qu'ils

devaient suivre; de peur qu'ils ne s'égarassent, Pétion les prenait pour ainsi dire, par la main les initiait dans sa politique infernale, leur donnait des conseils, que le génie du mal aurait pu seul inventer, pour replonger ses concitoyens, ses frères, par succession de temps dans les horreurs de l'esclavage.

« Vous n'avez pas (leur disait Pétion)
» vous n'avez pas une connaissance exacte
» sur le véritable état des choses actuelles,
» vous ne pouvez pas avoir une *omniscience*
» certaine de tout ce qui s'est passé, après
» une longue série d'année d'absence et d'in-
» terruption de communication à deux mille
» lieues de ce pays; vous devez donc com-
» mencer par vous instruire à fond de tout ce
» que vous avez à faire, pour ne pas vous
» tromper; sans quoi vous serez sujet à com-
» mettre de grandes erreurs, et vous apporte-
» rez *des remèdes* souvent pires que le mal;
» comme cela est toujours arrivé au gouver-
» nement français dans tout le cours de la
» révolution des colonies, particulièrement
« lors de l'expédition de Leclerc. Si vous
» n'aviez pas été si pressé à prendre des me-

» sures hostiles et prématurées ; si vous aviez
» eu la précaution de montrer de la franchise
» et de la bienveillance, d'écarter avec soin
» les haines et les préventions, et sur-tout
» toute idée d'esclavage ; si vous n'aviez pas
» fait brûler, pendre, noyer et manger par
» les chiens les indigènes, vous eussiez réussi
» peu-à-peu à ramener l'ancien ordre des
» choses ; fiez-vous donc aujourd'hui à ma
» longue expérience ; laissez-moi la faculté de
» pouvoir agir et d'employer les moyens les
» plus convenables pour ramener le peuple
» haytien sous la domination de la France,
» contentez-vous de cela ; pour le présent
» laissez jouir aux indigènes provisoirement de
» la liberté ».

Remarquez bien que, dans le dessein de se faire mieux comprendre par les émissaires français, Pétion employait le mot *omnisciencé, terme dont les théologiens se servent pour exprimer la connaissance infinie de Dieu*, et en même-temps, qu'il éclairait les ex-colons, il se rendait savant, obscur et inintelligible à la multitude, qui ne peut avoir assez de connaissance et d'érudition, pour connaître

connaître et juger la propriété des mots scientifiques. Tous les mots qu'il avait enchassés dans l'écrit que j'analyse, *de crises politiques*, de *soyons sages*, *soyons-unis*, *ayons confiance en nous-mêmes, en la justice de notre cause etc. etc*, n'étaient placés que pour embrouiller la diction et se rendre impénétrable au peuple, qui n'avait pas assez de lumières et de discernement, pour voir que Pétion était à les vendre aux français, publiquement et même par écrit. Infortunés haytiens du Sud-Ouest! mes frères ! sans l'énergie et le patriotisme du Roi d'Hayti, sans le génie de ce grand homme qui a sauvé le peuple, qui est devenu pour cela même, l'objet de la haine des français et de leurs partisans, vous n'auriez reconnu la profondeur de la scélératesse de Pétion, que lorsque vous auriez vu de nouveau les chaînes des français ; oui vous n'auriez été éclariés que par les flammes des bûchers, puisque vous n'avez pu voir dans ses écrits et dans sa conduite, qu'il n'était plus haytien, qu'il était français, que vous étiez vendus, qu'il ne lui restait plus que de vous livrer à vos bourreaux et aux supplices !

Dans tout l'écrit de Colombus, il n'avait pas été question d'un seul mot sur *l'indépendance*, ce qui corrobore la preuve qu'elle était sacrifiée et mise hors de la question.

Au résumé, dans le mois de Septembre 1814, Pétion voulait :

1o. La réunion d'Hayti à la France, comme colonie française.

2o. La jouissance des droits de sujets et de citoyens français pour tous les haytiens.

3o. Et les français voulaient le retour de l'ancien régime, les préjugés de couleurs et l'esclavage comme en 1789.

Nous avions laissé Dauxion Lavaysse à la Jamaïque le premier Octobre, faisant ses préparatifs de départ pour le Port-au-Prince; il avait alors reçu la réponse de Pétion à sa lettre du 6 Septembre.

Dans cette lettre, Dauxion avait mis un monologue insultant pour Pétion et la nation entière; il lui faisait dire ces mots, parlant de Louis XVIII : « il nous fera partager les droits de sujets et de citoyens français; ce qui certes est préférable au sort d'être traités comme des sauvages malfaisans, ou traqués comme des

nègres marrons ». Le 24 Septembre, Pétion répondit à Dauxion Lavaysse, et en retour de ses insultes, il le sollicite de se rendre au Port-au-Prince, *où Son Excellence* (parlant de l'espion), *aurait trouvé cette urbanité, ces égards, ces respects dûs à sa personne et au caractère distingué dont elle était revêtue.* A sa lettre Pétion avait joint le pamphlet de Colombus pour éclairer Dauxion Lavaysse et diriger sa conduite. Colombel et Milcent répondez-moi ? Pétion votre corriphée, celui auquel vous avez comme décerné les honneurs de l'apothéose, et que vous avez comme déifié par vos plates et viles adulations; Pétion, dis-je, n'avait-il pas des devoirs à remplir lorsqu'il reçut la lettre de Dauxion Lavaysse ? le pays était menacé d'un envahissement, et allait devenir bientôt le théâtre d'une guerre destructive et barbare; la liberté, l'indépendance du peuple haytien, allaient être attaquées de nouveau par son implacable ennemi; la nation était avilie et outragée, elle devait être *traitée comme des sauvages malfaisans et traquée comme des négres marrons :* le premier magistrat de la République, la sentinelle placée pour defendre

la liberté, l'indépendance et les droits du peuple haytien, n'aurait-il pas dû faire éclater sa juste indignation ? Son patriotisme et sa prudence allarmés sur le sort de ses concitoyens, n'auraient-ils pas dû le porter à prendre toutes les mesures de sûreté et de salut public, pour garantir son pays des désastres dont il était menacé? aurait-il dû souffrir qu'un ennemi de sa patrie, un vil espion eut osé insulter et outrager impunément son gouvernement et ses concitoyens à ses propres yeux ? aurait-il dû souffrir cet excès d'indignité? que dis-je? il a fait encore bien plus ; après avoir sollicité cet ennemi de sa patrie, dans les termes les plus respectueux de se rendre au Port-au-Prince, il l'a accueilli et logé dans sa plus belle maison ; il a fait rendre à ce vil espion les mêmes honneurs que l'on rend aux ambassadeurs, il a tramé et conspiré avec lui le renversement de l'état, l'esclavage des noirs, la ruine et la destruction de ses concitoyens ; leur affreux complot découvert, il n'en a pas moins fait à la France des propositions humiliantes et honteuses, qu'il s'est vu forcé de rétracter par la suite ; après avoir comblé son

complice de ses largesses et de ses bienfaits, n'a-t-il pas favorisé sa fuite ? ne lui a-t-il pas chargé de poursuivre en France, l'exécution de leurs projets criminels ? Colombel et Milcent, vils républicains ! il faut enfin l'avouer et que la force de la vérité vous arrache donc cet aveu, avouez donc avec moi que votre avorton de république, était gouvernée par un magistrat aussi fidèle qu'il était rempli d'honneur !

Dans les premiers jours de Novembre, Dauxion Lavaysse se rendit au Port-au-Prince d'après l'invitation qu'il en avait reçu de Pétion. Cet espion arrivait sur un terrein qui lui avait été préparé par son complice ; il avait alors une connaissance approfondie des choses, ne pouvait plus s'égarer, ne courait aucun danger ; il avait pour son protecteur, son guide et son complice le chef du gouvernement; il pouvait en toute sûreté pousser aussi loin qu'il l'aurait désiré son audacieuse entreprise ; l'un et l'autre pouvaient s'entendre, se parler, s'écrire, se vendre et se marchander le peuple haytien, à *demi-mot* et à ses propres yeux, sans craindre de se trahir et de se com-

promettre, comme il est facile de s'en convaincre par la correspondance qu'ils eurent alors (1).

Pour voiler cette conspiration infernale, ils l'avaient environnée de formes diplomatiques ; c'était pour mieux fasciner les yeux du peuple sur leurs horribles attentats ; après s'être entendus dans des conciliabules, ils s'imaginèrent de négocier par écrit ; il leur était facile en se servant de l'amphibologie, et de l'emploi des *mots* déjà convenus, pour s'expliquer et s'entendre sur des points adoptés et discutés dans le secret du cabinet.

Ainsi Pétion, par un crime horrible encore sans exemple dans les annales des nations, vendait le peuple haytien, par écrit et sous ses propres yeux, tout en ayant l'air de défendre sa cause et de discuter ses droits : quelle affreuse perversité ! quelle monstrueuse hypocrisie !

Dans les temps, j'ai donné les détails de cette conspiration dans un de mes écrits intitulé : *Le Cri de la Conscience*. Dans un essai comme

---

(1) Voyez les pièces justificatives imprimées à la fin de l'ouvrage.

celui-ci, destiné à servir de matériaux pour l'histoire d'Hayti, j'ai cru devoir encore consigner à notre postérité des faits aussi importans ; puisse-t-elle, plus heureuse que nous, n'être pas le témoin des crimes aussi épouvantables, que ceux qui ont souillé et avili notre caractère national !

Je reprends ma narration.

Le 9 Novembre, Dauxion Lavaysse notifie officiellement à Pétion *de restaurer la colonie française dans l'île d'Hayti, de se constituer et les principaux chefs, le président et les membres du gouvernement provisoire d'Hayti, au nom de S. M. Louis XVIII.* Dans la même note, l'espion invita Pétion d'employer son influence pour *préparer le peuple à faire le sacrifice de sa liberté et de son indépendance ;* il poussa l'insolence jusqu'à lui dire que les haytiens qui ne voudraient pas se ployer sous le joug de l'esclavage seraient envoyés à l'île de *Ratau* (1), *comme des hommes violens et incorrigibles, dont les préjugés étaient incompatibles à la tranquillité de la colonie ;* il

(1) Expression inventée par M. Malouet pour désigner le fond de la mer.

prononçait d'avance leur arrêt de mort et le genre de leur supplice.

A qui ce vil brigand aurait-il osé faire de semblables propositions, si ce n'avait été à son abominable complice? Proposer la restauration de la colonie française dans l'île d'Hayti, n'était-ce pas demander l'abolition de l'acte de l'indépendance? rien cependant n'était plus évident. Le Président de la république pouvait-il négocier un instant sur de semblables bases? devait-il admettre de pareilles propositions? en avait-il le droit? certainement non; il ne l'avait pas, et ne pouvait l'avoir; Pétion trahissait la république; voilà ce qui explique sa conduite.

A cette note infamante, Pétion répondit le 12 de Novembre; il parjurait son serment, violait l'acte de l'indépendance et la constitution; il insultait à la souveraineté du peuple et se soumettait à marchander par écrit la liberté et l'indépendance du peuple haytien; il dit à Dauxion Lavaysse dans des termes non équivoques *qu'il s'était fait haytien malgré lui, par nécessité absolue quand il n'avait*

pu

pu faire différemment. Et notez bien que du 6 Septembre au 20 Novembre, jour où la conspiration fut découverte, Pétion avait évité soigneusement de mentionner dans tous ses écrits le mot d'*indépendance*; ce qui corroborait encore la preuve que le traître avait déjà sacrifié cette garantie de nos droits et de notre existence, que nous avons conquise au prix de tant de sang. Un tel *oubli* ne pouvait provenir que de l'effet de la trahison! on le voyait au contraire mendier à Dauxion Lavaysse, dans ses écrits, les droits de sujet et de citoyen français; on le voyait demander *la fixité du pouvoir* dans ses mains; *l'oubli du passé, les sacrifices et les faveurs du roi de France*; on le voyait dire à cet espion, qu'il n'était pas éloigné de l'idée de *s'entendre*, mais pour cela qu'il était nécessaire que l'on lui accordât ses demandes; *car s'il fallait mettre de suite les noirs dans l'esclavage, cela entrainerait une révolution subite et générale qui compromettrait sa sécurité et son existence, et ne serait pas à l'avantage du systême politique que l'on voudrait suivre* (le systême de M. Malouet).

Voilà ce que j'ai trouvé en scrutant les écrits de Pétion à Dauxion Lavaysse, quelquefois implicitement et souvent textuellement.

Cependant le peuple et les troupes du Port-au-Prince murmuraient; ils étaient indignés de l'accueil que Pétion avait fait à ce français, qui parcourait librement les rues de cette ville, inspectait les troupes sur les rangs et les insultait; ils auraient mille fois immolé cet ennemi de leur patrie, s'ils n'avaient été retenus par le frein de la discipline.

Les négocians anglais et américains établis au Port-au-Prince indignés de ce qui se passait, faisaient circuler des nouvelles qui contrariaient les vues de Pétion et de l'espion.

Le 19 Novembre, Dauxion Lavaysse écrivit à Pétion une lettre insultante et pleine d'invectives contre ces étrangers; le comblait en retour de louanges, le qualifiait de français et de compatriote! « Nous sommes tous français, (disait-» il à Pétion) que le nom auguste de Bourbon » soit le signal de notre ralliement; que la » sagesse et la fermeté avec lesquelles vous » avez long-temps gouverné ce pays, durant » les orages révolutionnaires soient encore sa

» boussole et son ancre. Que la France et son
» excellent monarque ne doivent pas la posses-
» sion de ce pays à la nécessité, mais aux senti-
» mens vraiment français, et à la loyauté de ses
» habitans. Votre excellence est digne d'opérer
» ce grand œuvre. Puisse-t-il vous devoir la
» reconnaissance de votre souverain et de vos
» compatriotes des deux mondes ».

Pétion répondit à cette lettre le 20 Novembre au matin, et il acquiesça par son silence implicitement à toutes les insultes et flagorneries de ce vil espion.

Le 21 était le jour que Pétion avait fixé pour consommer son attentat, et le dimanche 20, dans l'après-midi, il reçoit par les envoyés du Roi, les instructions imprimées du ministre Malouet à ses trois émissaires, la résolution du Conseil Général de la Nation et la proclamation du 11 Novembre 1814.

On dit qu'à la lecture de ces pièces, Pétion et Dauxion Lavaysse en furent frappés comme d'un coup de tonnerre; ils demeurèrent confondus et attérés; leurs complots étaient découverts, Dauxion Lavaysse tomba dans un état de syncope; Pétion frémit du danger où sa

perfidie l'avait plongé ; il aurait changé dès-lors de sentiment, si son cœur corrompu avait pu changer. Voyant ses complots découverts par le Roi d'Hayti, et rendus publics par la voie de l'impression ; il étouffa au peuple la connaissance des instructions de Malouet et des pièces qu'il sortait de recevoir, renvoya l'assemblée des généraux qui devait se tenir le 21 au 27 Novembre ; sans doute, c'était pour avoir le temps de prendre de nouvelles mesures et de se reconnaître.

Le 27, malgré qu'il y avait sept jours que Pétion avait en main les preuves incontestables, que Dauxion Lavaysse était un véritable espion, qu'il ne pouvait être muni d'aucun pouvoir, le 27, dis-je, Pétion avait encore le front et la bassesse de proposer aux généraux et magistrats assemblés, la principale proposition de Dauxion Lavaysse, qui était d'abolir l'indépendance, et de former un gouvernement provisoire au nom de S. M. Louis XVIII. . . . . Il voulait consommer son attentat à tel prix que ce fût ; il trompait la bonne foi des généraux et magistrats, il éludait leurs vraies intentions ; Pétion ne demandait à

Louis XVIII pour les haytiens, *que l'indépendance de leurs droits*, c'est-à-dire, que les *droits de sujets et de citoyens français*; au lieu de demander l'indépendance d'Hayti, comme l'entendaient et le voulaient les généraux et magistrats du peuple, et qui sans doute croient encore de bonne foi, que Pétion l'avait réellement demandée; ainsi, par une tournure perfide et amphibologique, il renonçait de même à l'indépendance *réelle*, pour ne conserver qu'une *espèce d'indépendance*; c'est-à-dire, l'administration intérieure et les droits de sujets et de citoyens français, voilà ce que Pétion entendait par l'*indépendance des droits*.

Après avoir indignement trompé les généraux et magistrats de la République, en leur faisant renoncer à l'indépendance d'Hayti, il leur faisait proposer d'établir les bases d'une *indemnité* convenue, qu'il s'engageait de payer avec toute garantie juste qu'on exigerait d'eux; il offrait le commerce exclusif à la France, comme en 1789, qui, disait-il, *faisait le bonheur des deux contrées*, et terminait cet acte d'ignominie, par prier Dauxion Lavaysse,

d'appuyer ses propositions auprès de S. M. Louis XVIII, et qu'il était (lui Pétion) *sans aigreur ni prévention contre la nation française !*

Ainsi, les douleurs et les longues souffrances du peuple haytien, les injustices et les horribles calamités, qu'il avait éprouvées des français ; tout cela n'avait pu faire aucune impression sur l'esprit et le cœur de Pétion ; il était *sans aigreur ni prévention* contre la nation qui avait fait, il n'y a pas encore douze ans, brûler, pendre, noyer et manger par des chiens, ses frères et ses compatriotes. Le commerce de 1789, l'esclavage et la traite des nègres faisaient selon lui, le bonheur des deux contrées ; et il avait dans ses poches les instructions du ministre Malouet, il savait que le cabinet français voulait le rétablissement de l'esclavage, et il osait tenir un pareil langage ; je le demande à tous les hommes impartiaux, pouvait-il exister un homme plus *français, plus traître, plus scélérat* qu'était ce Pétion ?

Après avoir ainsi consommé son crime ouvertement aux yeux du peuple, et y avoir

fait tremper les généraux et magistrats de la République, il chargea Dauxion Lavaysse de ses instructions secrèttes, où il enseignait au gouvernement français, les moyens de s'y prendre pour subjuguer le peuple haytien, comme nous le verrons par la suite; il récompensa son complice de quelques milliers de gourdes, et dans les premiers jours de Décembre, il le fit partir sur une goëlette haytienne.

Jamais crime de haute-trahison, fut-il plus prouvé et plus manifeste? Jamais fut-il accompagné de circonstances plus déshonorantes et plus abominables?

Dès l'arrivée de Dauxion Lavaysse au Port-au-Prince, à son premier début, l'on voit paraître le fil de cette perfide conspiration, qui devait se nouer par des combinaisons de *mots* et des tournures de phrases amphibologiques, avec lesquelles nos tyrans comptent pouvoir tromper notre bonne foi, et nous attirer dans leurs pièges. Ce système de perfidie et d'iniquité, prend sa source dans les préjugés coloniaux; il est fondé sur notre ignorance et sur le profond mépris qu'ont les ex-colons pour la race noire.

C'est à Malouet, à ce Nestor des ex-colons, que nous sommes redevables de l'invention de ce système de duplicité et de mensonge; c'est lui qui avait premièrement dit: « puisque le mot esclave nous représente un homme enchaîné, que l'appellation de non libre lui soit subsistuée! qu'on achète le travail, les services, et non la personne morale de l'africain (1) ».

Dans les premiers jours de notre liberté, c'était avec un pareil sophisme, que les ex-colons prétendaient que l'on pouvait alors nous séduire et nous aveugler; sous leur génie inventif et infernal, ce système s'est perfectionné; et à mesure qu'ils se sont apperçus que nous avançions dans les lumières, ils se sont aussi rafinés en ruse et en perfidie.

Bonaparte fut le premier qui mit en usage ce système de duplicité et de mensonge contre nous; c'est lui qui nous disait: *vous êtes tous égaux devant Dieu et devant la République;* il savait qu'il blasphémait horriblement, mais il nous trompait et nous séduisait, et cela lui était égal.

---

(1) Tom 4, page 23 de ses mémoires.

En

En 1801, Malouet avait été un des conseillers de Bonaparte ; et en 1814, Pétion et Dauxion Lavaysse suivaient ses conseils et mettaient en pratique les leçons qu'ils avaient reçues de leur illustre maître. D'abord, on voit Pétion employer le mot scientifique d'*omniscience*, pour se faire comprendre par Dauxion Lavaysse et se rendre incompréhensible à la multitude ; ensuite l'on voit Dauxion Lavaysse demander à son complice, de *restaurer la colonie française dans l'île d'Hayti*, au lieu de demander purement et simplement l'abolition de l'indépendance et le rétablissement de la colonie française dans son ancien état, comme il le voulait et l'entendait, parce que le mot *restaurer* représentait à l'idée du vulgaire l'action de réparer et rétablir l'état, tant qu'il le renversait et le détruisait. L'on voit après Pétion demander pour les haytiens *l'indépendance de leurs droits ;* tandis qu'il était si simple, si naturel, de demander *l'indépendance d'Hayti ;* mais Pétion trompait et abusait le peuple, et en employant cette tournure amphibologique,

il ne demandait effectivement que les droits de sujets et de citoyens français, et il faisait accroire au peuple, aux généraux et magistrats, qu'il avait demandé l'indépendance d'Hayti. Ainsi, il renonçait à l'indépendance du pays, à l'indépendauce réelle, pour ne conserver qu'une indépendance fictive, l'indépendance des droits; ou autrement, pour nous exprimer en termes clairs et précis, Pétion voulait que la souveraineté du pays, appartint à la France, mais qu'il aurait conservé l'administration intérieure, et que le peuple aurait joui des droits de sujets et de citoyens français; ce qui nous aurait reconduits en peu de temps, dans les mêmes horreurs, que nous avons essuyés, pour asseoir notre liberté et notre indépendance, ou à une extermination totale!

D'après de tels faits, de tels crimes et une trahison aussi notoire, quels jugemens nos contemporains et la postérité porteront sur les généraux et magistrats de la république, pour n'avoir pas déposé et jugé Pétion, sur sa conduite criminelle, sa trahison infâme, consignée dans les actes publics et pièces officielles, signées de sa propre main? Comment ces

généraux et magistrats, qui se sont laissés aussi indignement tromper, seront-ils jugés ? Seront-ils considérés comme des traîtres ou comme des imbéciles ? Que l'on nous cite dans les temps anciens et nouveaux quel peuple et même quelle horde de sauvages les moins civilisés eussent jamais voulus s'avilir à se laisser gouverner par un tel chef, une fois que ses trames et ses complots eussent été pleinement découverts ? Que l'on parcoure l'histoire du monde, si riche d'exemples de crimes et d'attentats ; que l'on nous trouve un chef de nation, de peuple et même de bandes les plus féroces, qui eût voulu combiner avec les ennemis de sa patrie, l'esclavage et la destruction de ses concitoyens : Catillina, Cromwell, Robespierre, ambitionnaient le souverain pouvoir ; mais ont-ils jamais voulu faire entrer leur patrie sous le joug de l'étranger, plonger leurs concitoyens dans l'esclavage et les entraîner dans une destruction certaine ?

Brave Coriolan ! infortuné Barnevelt ! et vous généreux d'Essex ! vos têtes ont tombé sur un simple soupçon ! pour l'erreur d'un moment !..

et Pétion est mort dans son lit ! les cendres de ce monstre ont été accompagnées des pleurs et des regrets de ses concitoyens ! ô que je me sens humilié en traçant ces lignes ! haytiens serions-nous donc reservés dans notre régénération à donner au monde les plus grands contrastes ? A côté de ce qu'il y a d'honorable et de grand, faut-il que nos yeux soient témoins de ce qu'il y a de plus bas et de plus vil ?....

La trahison de Pétion n'a pu avoir son effet ; mais ses complots perfides n'en ont pas moins fait un tort manifeste au peuple haytien ; il a fortifié le système de duplicité et de mensonge des ex-colons, qui égarent et trompent de nouveau l'opinion publique en France ! il les a enhardis dans leur croyance criminelle qu'ils peuvent réussir à nous tromper et à nous séduire, en employant un système de perfidie, de mots et de phrases amphibologiques ; et leur machiavélisme est devenu tel à notre égard, que désormais nous serons obligés d'inventer un nouveau vocabulaire pour pouvoir les comprendre ; autrefois *non-libre* était le synonime *d'esclave*, cela pouvait assez s'entendre ; mais aujourd'hui c'est bien autre chose ; *restaurer* signifie *détruire* ; bienveillance est

devenue synonime de perfidie, franchise de trahir, vérité de mensonge, vertu de crime, civilisation d'ignorance, morale de corruption ; eh ! la religion même, la religion donnée aux mortels pour les consoler dans leurs afflictions, la source épurée de la morale, d'où découlent tous les biens et toutes les vertus ; la religion est devenue dans les mains de ces hommes pervers un instrument de crime et de séduction !

C'est dans ce sens que ceux-mêmes qui nous montrent de la franchise et de la bienveillance, nous disent présentement que la France n'a plus besoin de faire la conquête de St-Domingue, mais qu'elle doit travailler dans les vues d'y faire naître la civilisation et la morale, et un nouvel ordre de choses plus convenable à la nature, à la justice et à l'humanité ! c'est dans ce sens qu'ils comptent d'envoyer des prêtres à Hayti, pour séduire et corrompre la population ; comme si nous étions assez ignorans pour ne pas savoir que l'on conquérait les peuples aussi bien et même encore mieux, par la civilisation, la persuation et la séduction, que par la force des armes !

Pour mieux parvenir à ses desseins, Pétion

fit accompagner en France Dauxion Lavaysse, par un français du nom de Pradère, qui possédait sa confiance, et du traitre Colombel, le même que nous réfutons, créol de la montagne du Rochelois, haytien de la couleur la plus rapprochée du blanc, mais français par ses principes, un élève de Pétion, son secrétaire particulier, un instrument des français, et initié dans leurs coupables projets, un ennemi implacable de la liberté des noirs et de l'indépendance du pays ; ce lâche transfuge et le français Pradère, étaient envoyés expressément pour appuyer les propositions faites à Dauxion Lavaysse, et pour donner les renseignemens que le cabinet français pouvait avoir besoin sur la situation intérieure du pays (1).

En même-temps que Pétion envoyait ses agens secrets auprès du gouvernement français, pour masquer ses véritables projets, il envoyait à Londres un certain, Garbage aussi

---

(1) Voyez dans les pièces justificatives la traduction du *Colombian*, Gazette de New-Yorck du 19 Novembre 1816, page 85 et 86, articles imprimés sous la rubrique de Pétion !

son secrétaire, et Méronné son neveu; le premier est mort en Angleterre, et le second retourné à Hayti, est tombé dans un état de démence et de folie.

Aussitôt après le départ de Dauxion Lavaysse, Pétion mesura l'énormité des attentats qu'il avait commis envers le peuple haytien; ce peuple que l'on pouvait tromper un instant par l'emploi des mots scientifiques et de phrases amphibologiques hors de sa portée, avait failli s'insurger et incendier la ville du Port-au-Prince, en apprenant la résolution du Conseil Général de la Nation, et l'arrestation de Franco Médina, le complice de Dauxion Lavaysse.

Pétion vit alors malgré la connaissance parfaite qu'il avait du pays, combien il s'était mépris, et qu'il avait mal jugé l'esprit public des haytiens; il vit le danger imminent qu'il aurait couru, s'il avait eu le temps de proclamer au Port-au-Prince l'autorité de Louis XVIII, comme il se l'était proposé avant la découverte de la conspiration; il vit qu'il aurait été perdu sans ressource, parce que le peuple se serait levé en masse pour revendi-

quer ses droits, sa liberté et son indépendance. Cette sainte, généreuse et magnanime insurrection, aurait changée sur le champ, la guerre civile en une guerre nationale ; les haytiens du Nord-Ouest eûssent volés au secours et dans les bras des haytiens du Sud-Ouest leurs frères et leurs compatriotes ! Pétion avec quelques vils satellites partisans des français, rangés sous le drapeau blanc, combattant pour l'esclavage et l'asservissement de leur pays, auraient-ils pu résister contre un peuple entier ? contre *cent mille* guerriers ralliés sous les couleurs nationales, combattant pour la défense de leurs droits, de leurs vies et de leurs propriétés, pour la libération de leur pays, sous les étendarts de la liberté et de l'indépendance ? aurait-il eu *cinquante mille* français dans ses rangs, il aurait fini par être vaincu et précipité dans la mer ?

Pétion dans cette circonstance, comme dans bien d'autres a dû son salut au caractère héroïque du roi d'Hayti, à son énergie, à son patriotisme et à son entier dévouement pour le peuple haytien ; à sa franchise et à sa

loyauté

loyauté, qui l'ont porté à s'allarmer sur le danger que pouvaient courir ses concitoyens du Sud-Ouest, et à les éclairer sur leurs vrais intérêts; danger qui ne peut exister en réalité, qui n'était que dans l'imagination d'un mal que l'on redoute, et qui est si grand par lui-même qu'il ne peut exister; car quel est le chef à Hayti si puissant qu'il puisse être, qui pourrait entraîner les haytiens à faire l'abandon de leur liberté et de leur indépendance pour retourner sous le joug de la France et de l'esclavage? Or donc, une chose qui est moralement et phisyquement impossible ne peut exister, il en est de même de toutes les tentatives que les ex-colons pourraient suggérer encore au gouvernement français, soit pour nous diviser, nous tromper, nous induire dans l'erreur ou nous faire tomber dans quelques piéges; cela est également impossible, ils ne réussiront jamais; si le gouvernement français persistait à suivre les conseils et les plans des ex-colons, il lui arriverait encore ce qui lui est déjà arrivé. Au résultat il ne recueillerait de toutes ses démarches que la honte et le regret de les avoir inutilement tentés; et toute expédition armée que la France pourrait être entraîné de faire contre

Hayti, dirigée soit contre le Nord-Ouest, soit contre le Sud-Ouest, ne produirait aussi au résultat qu'une *guerre nationale;* et nous pouvons prédire hardiment que la France ne recueillerait de cette expédition, que les mêmes fruits qu'elle a recueillis de la fameuse expédition de Bonaparte, sous les Leclerc et les Rochambeau? . . .

Le soleil d'Hayti est toujours le même, son climat et sa température ne sont pas changés, et ses habitans ont bien plus de moyens physiques et moraux qu'ils n'avaient alors!

Pétion vit donc le danger imminent où sa perfidie allait le plonger, si les événemens du Nord ne lui avaient dessillés les yeux et montrés le précipice où il allait s'engouffrer; pour se justifier aux yeux du peuple d'avoir négocié avec un vil espion et avoir favorisé sa fuite, il sentit la nécessité de mettre à jour sa correspondance avec Dauxion Lavaysse, que nous avons analysée et qu'il fit accompagner de sa proclamation du 3 Décembre, chef-d'œuvre de duplicité et d'absurdité; sa ruse étant de montrer la médaille du beau côté pour cacher sa perfidie et ses crimes (1). Il fallait tromper le peuple et donner du relief à ce

(1) A l'impression de ces pièces, nous ignorons ce qui a pu être retranché, mais, par ce que nous voyons, nous pouvons juger du reste!

honteux événement, Pétion le représentait comme une époque qui devait à jamais illustrer les fastes de la République ; il avait sacrifié l'indépendance d'Hayti, pour l'indépendance des droits, et il disait au peuple, *sans l'indépendance point de sécurité, point de garantie de notre régénération ;* il avait eu la bassesse de rendre le peuple tributaire, et il lui disait que c'était *une action généreuse* qui *l'honorait*, et en même temps qu'il déshonorait le peuple et le couvrait d'infamie, il lui disait : *vous avez fait ce que vous avez dû faire ;* il vendait le pays, ses frères et ses concitoyens aux français, il aliénait déjà leurs propriétés et il leur disait : *le droit des armes à mis le pays dans vos mains il est votre propriété.* Au lieu d'avoir arrêté Dauxion Lavaysse comme espion, et comme son devoir, la sûreté de l'état, les lois des nations l'obligeaient de le faire, il parlait *de son caractère* et *du droit des gens*, comme s'il pouvait y avoir un droit des gens pour les espions ; mais dans la confusion où il était, il balbutiait et chantait à tue-tête la palinodie. Nous demanderons à Colombel et à Milcent, si d'après les principes de la loi naturelle et du droit des gens, *le salut du peuple*

est la suprême loi, comment Pétion avait-il pu préférer le salut d'un espion au salut du peuple ? Comment avait-il pu violer le droit des gens et les plus sacrés des devoirs, pour sauver un espion au détriment de son pays et de la sûreté du peuple ?

Pétion, au départ de Dauxion Lavaysse, couvrait sa trahison d'un prétexte spécieux ; il ne parlait que du droit des gens, il n'avait dans la bouche que le respect dû au droit des gens, c'est parce qu'il l'avait violé lui-même, et les plus sacrés de ses devoirs ; mais qu'est-ce donc que ce droit des gens ? dans quelle source a-t-il été puisé ? n'a-t-il pas ses limites ? ses règles ne sont-elles pas écrites, ne sont elles pas gravées dans le cœur de l'homme ? Puisque nos adversaires n'ont pas jugés à propos de le définir, pour leur ôter à l'avenir tous les moyens de pouvoir encore abuser le peuple, de le tromper, pour ensuite couvrir leur infâme trahison du manteau de ce droit sacré ; je tacherais de remplir ce devoir ; je le répète, c'est pour la masse de mes compatriotes que j'écris, qu'il me soit permis de les éclairer.

Le droit des gens n'est autre chose que le

droit naturel : *ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fît à toi-même;* voilà ses bâses et son principe invariables ; mais comme tout le genre humain forme une société universelle, partagée en divers peuples qui n'ont pas le pouvoir de s'imposer des lois l'un à l'autre, il a été nécessaire, pour entretenir entr'eux un commerce indispensable, d'établir de certaines *conventions* ou *expresses* ou *tacites* qui servissent de lois réciproques : ces conventions sont fondées sur le droit naturel et dérivent de l'utilité générale de toutes les nations. Or, la loi naturelle, l'utilité commune des peuples, les exemples de tous les siècles, s'accordent non-seulement pour la nécessité des légations, mais aussi pour donner à tout ministre public trois sortes de prérogatives, 1o *de le recevoir et de le reconnaître en cette qualité*, 2o *de lui procurer une entière sûreté, non-seulement pour sa personne, mais aussi pour sa suite*, 3o *de lui accorder les honneurs et les distinctions dûs à son caractère et au souverain qui l'envoie.*

Trois causes légitimes peuvent aussi donner

le droit de récuser un ambassadeur ou autre envoyé ; la première dérive *de celui qui envoie un ministre ;* la seconde *de la personne du ministre même ;* et la troisième *de l'objet de sa mission.*

« Ce n'est point, disent les plus célèbres publicistes, agir contre le droit des gens que de refuser un ministre qui vient de la part d'un ennemi armé contre nous, ou d'un prince dont on a sujet de craindre le ressentiment ou bien quelque surprise ».

Les hollandais ne voulurent recevoir aucun ministre du roi d'Espagne avant qu'il eût reconnu leur état pour une république libre et indépendante; les Etats-Unis ont suivi le même principe envers l'Angleterre ; le roi d'Hayti en a fait de même envers la France, et j'ose espérer que son gouvernement ne dérogera jamais de ce principe, d'où dépend le salut du Royaume d'Hayti. On peut également refuser un Ministre qui a été autrefois notre sujet, et à plus forte raison, les haytiens doivent récuser les ex-colons qui ont été autrefois leurs maîtres , et lorsque le cabinet français nous envoya la dernière fois des com-

missaires choisis, tous ex-colons, qui étaient accompagnés de quelques transfuges haytiens, pour notifier les volontés du roi de France, c'était une insulte, double et directe, faite au peuple haytien et à son gouvernement; parce que les ordres du gouvernement français, nous étaient notifiés, par des hommes autrefois nos maîtres, que nous pouvions refuser, et par des hommes sujets d'Hayti, que nous pouvions réclamer et punir comme des transfuges et des traitres.

Ce n'était pas sans calcul qu'un tel choix avait été fait par M. le vicomte du Bouchage; ceux qui ont reçu et accueilli ces Commissaires et les transfuges qui étaient avec eux, se sont abreuvés de cette insulte; mais nous anticipons sur l'ordre des temps....

On peut donc refuser un ministre public, qui a quelque rancune contre nous, ou qui est pris de la lie du peuple, ou qui est reconnu pour un mal-honnête homme, pour un aventurier, un fourbe ou un imposteur; enfin, un ministre qui vient protester contre nos droits ou nos entreprises, ou qui est chargé de nous faire des propositions odieuses, de fomenter des séditions dans l'état, ou en

un mot, de nous faire un mal manifeste; on ne saurait dire qu'on viole le droit des gens à son égard, lorsqu'on lui réfuse l'entrée du pays et qu'on le renvoi dès son arrivée sur les frontières.

Un minstre public perd aussi ses droits, dès qu'il ne conserve pas son caractère; parce que le même droit des gens qui établit la sûreté du ministre étranger, doit aussi assurer le souverain ou le gouvernement du pays, vers lequel il est envoyé, contre tous les attentats qu'il pourrait former contre la personne du Prince, ou contre l'autorité qui y est reconnue. Que deviendraient, disent encore ces publicistes, les rois, les états et les peuples, si d'autres souverains pouvaient envoyer des assassins, des perturbateurs du repos public, des gens capables de tramer des desseins sinistres dans un pays, avec le caractère de ministre public, et qu'il y put, à l'ombre de ce caractère, commettre impunément des crimes, violer les devoirs les plus sacrés; en pareil cas, tout souverain est en droit de faire arrêter un ministre public, de

le

le châtier avec la dernière rigueur, et de le punir même du dernier supplice, si son crime le mérite.

Voilà les règles du droit des gens, pour le ministre public; voyons pour les gouvernemens.

Les communications diplomatiques, de gouvernement à gouvernement, se règlent toujours suivant les circonstances politiques où ils se trouvent placés; elles s'interrompent, se relâchent ou se ressèrent, suivant la bonne ou mauvaise intelligence qui existe entre les cours.

Or, à l'époque de la négociation dont il est ici question, il ne pouvait exister aucun rapport politique entre le gouvernement haytien et le gouvernement français, puisque les deux pays étaient en état de guerre ouverte et déclarée, par le fait même de l'acte de l'indépendance du premier Janvier 1804.

Le gouvernement haytien ne pouvait donc considérer la France, que comme une puissance ennemie, jusqu'à ce qu'elle eut par un acte public ou dans un traité formel, reconnue l'indépendance du peuple haytien.

Le gouvernement haytien que le peuple avait institué, n'avait ni le droit, ni le pouvoir de toucher et de rien changer à la loi fondamentale de l'état ; il était au contraire dans l'obligation expresse de la maintenir, de la défendre et de gouverner dans le sens et suivant les intérêts politiques du peuple, exprimés dans la loi constitutionnelle de l'état ; les changemens résultant de nos dissentions civiles n'avaient rien changé à ces principes fondamentaux, sur lesquels reposent nos constitutions respectives.

Le rétablissement de Louis XVIII n'avait non plus rien changé à nos rapports politiques avec la France ; comme nous l'avons déjà dit, ils étaient toujours les mêmes ; comme dès le premier jour où nous avions proclamé notre indépendance ; comme nous le sommes jusqu'aujourd'hui, en état de guerre ouverte et déclarée avec la France, et jusqu'à ce que le cabinet français n'eût reconnu notre indépendance, il ne pouvait nous considérer que comme des insurgens ; et comme *des insurgens ne sauraient recevoir ni envoyer de ministre public*, il ne pouvait exister aucune communication entre les deux gouver-

nemens, à moins que le cabinet français n'eût préalablement reconnu notre indépendance.

Le cabinet français ne voulant pas la reconnaître, nous considérant comme des insurgens, ne pouvait donc envoyer un négociateur revêtu d'un caractère public; c'eût été reconnaître par ce fait notre indépendance, *parce que tout état ou corps politique, qui reçoit des ambassadeurs, a aussi le droit d'en envoyer, et vice versa* : le cabinet français ne pouvant pas entrer en communication directe avec le gouvernement haytien ne pouvait donc employer que des émissaires secrets, sans caractère public, pour s'introduire dans le pays, sous de faux prétextes, pour sonder le terrein, et lui donner tous les renseignemens nécessaires pour se préparer à la guerre ; ces sortes de gens sont considérés comme de véritables espions; ceux qui se dévouent à jouer ce rôle dangereux, s'ils sont découverts, peuvent être arrêtés et châtiés du dernier supplice, sans pour cela qu'on viole le droit des gens.

Il restait au cabinet français un autre moyen, c'était d'envoyer des commissaires pour notifier ses ordres au gouvernement

haytien de rentrer sous son obéissance; on ne pouvait non plus les recevoir sans violer la constitution de l'état ; c'est ce dernier moyen que le cabinet français a employé; mais n'anticipons pas. . . . .

Dauxion Lavaysse, comme je l'ai déjà fait voir, était un homme vil et flétri depuis long-temps dans l'opinion publique, et il n'avait en outre, aucun pouvoir quelconque, comme les instructions de M. Malouet, ministre de la marine et des colonies le prouvent : ces émissaires *ne pouvaient se montrer à Saint-Domingue que comme gens qui venaient préparer pour leur compte ou pour celui de quelque maison de commerce des opérations de ce genre. Ils devaient sonder adroitement les dispositions des chefs, après avoir pris connaissance de leurs moyens intérieurs, de leur plus ou moins de prépondérance dans l'île ; ils ne pouvaient signer aucun traité formel, ce qui n'aurait pas été de la dignité du roi de France ; ils ne pouvaient que discuter avec les chefs de la colonie un plan d'organisation politique pour le rétablissement des préjugés et de l'escla-*

vage comme en 1789 (1). Et voilà précisément ce que Pétion et Dauxion Lavaysse ont fait au Port-au-Prince.

D'après tous les principes du droit des gens, je demande à Colombel et à Milcent, si Pétion aurait dû accueillir Dauxion Lavaysse au Port-au-Prince ? Et quand même il aurait été un ambassadeur ou un envoyé accrédité, il avait perdu son caractère de ministre public, par la mission odieuse dont il s'était chargé, et par sa conduite, ses insultes et ses outrages; un envoyé étant toujours un ministre de paix, mais il n'était qu'un véritable espion, et nous ne sachons pas qu'il existe un droit des gens pour les espions. Il serait singulier que dans cette République, il existerait un droit des gens pour de semblables scélérats, et qu'il n'en existerait pas pour la sûreté et la sauve-garde du peuple.

Mais ses partisans pourraient m'alléguer pour sa défense, qu'une fois qu'il avait sollicité Dauxion Lavaysse de se rendre au Port-au-

(1) Voyez les instructions du ministre Malouet à Dauxion Lavaysse, Medina et Draverman, imprimées sous le N° 3.

Prince, qu'il n'avait pu faire différemment que de le recevoir et de le renvoyer; à cela, je leur répondrai que la première faute du magistrat de la République, a été d'avoir répondu à des insultes et à des outrages, d'une manière aussi plate et aussi déshonorante qu'il a faite; dans cette hypothèse il n'y aurait donc eu, dans la conduite du premier magistrat de la République, qu'incapacité, qu'imprévoyance et faiblesse impardonnables; eh! plût à Dieu que les choses fussent ainsi, et que le président Pétion n'eût failli que par ignorance; mais malheureusement il n'y a jamais eu dans sa conduite ni incapacité, ni imprévoyance, ni faute, ni faiblesse; il y a toujours eu crime de haute-trahison, avec connaissance de cause, préméditation et science certaine.

Je demanderai encore à mes antagonistes, comment à l'arrivée de Dauxion Lavaysse au Port-au-Prince, Pétion avait-il rempli les devoirs de sa place et comment avait-il observé les régles du droit des gens ?

N'aurait-il pas dû, suivant l'usage établi pour les communications diplomatiques, faire exhiber de Dauxion-Lavaysse ses lettres de

créance? N'aurait-il pas dû comme cela se pratique dans tous les gouvernemens, commencer par s'assurer si elles étaient faites et adressées dans les formes usitées ; si elles ne contenaient pas des termes offensans et injurieux, des propositions odieuses, inadmissibles et contraires aux lois de son pays ? N'aurait-il pas dû, enfin, se convaincre si la personne qui lui était envoyée avait le caractère et les pouvoirs suffisans pour pouvoir entamer avec lui une négociation qui touchait de si près le salut de l'état ? si Pétion avait fait son devoir et consulté les intérêts de son pays, il aurait rempli ces formalités d'usage et indispensables pour la réception d'un ministre public ; il se serait alors convaincu que Dauxion Lavaysse n'avait aucun caractère public, ni aucun pouvoir quelconque, qu'il n'était qu'un émissaire secret du ministre Malouet, chargé de prendre des renseignemens sur la situation intérieure du pays, et il se serait convaincu que le cabinet français ne le considérait (lui Pétion) que comme un chef des insurgés de Saint-Domingue ; il n'aurait pas entré en négociation avec Dauxion Lavaysse, et ne se serait pas exposé à la

honte de voir désavouer solennellement par S. M. Louis XVIII, cette mission d'espionnage, qui fera à jamais la honte et le déshonneur du ministre qui l'avait ordonnée, et qui couvre d'un opprobre éternel le président Pétion, pour y avoir trempé d'une manière aussi infâme que criminelle.

Si Pétion n'avait pas été un traitre, et qu'il n'eût pas voulu mettre Dauxion Lavaysse à mort, ne pouvait-il pas l'arrêter, pour l'empêcher de retourner en France, apporter les renseignemens nécessaires, que le cabinet français pouvait avoir besoin, pour diriger ses opérations contre Hayti? Ne pouvait-il pas concilier ce qu'il devait au droit des gens, à l'humanité, au plus sacré de ses devoirs, à la sûreté de l'état et au salut du peuple? était-il plus humain de sauver la vie d'un homme, que d'exposer l'existence d'un peuple entier? Ne pouvait-il pas faire comme le Roi d'Hayti, qui a satisfait à la fois à ce qu'il devait au droit des gens, à la sûreté et au salut de son peuple; Franco Médina, le complice de Dauxion, n'a-t-il pas été arrêté et mis en détention?

a-t-il pu retourner en France, donner les renseignemens nécessaires sur l'état de la colonie? en l'arrêtant, avons-nous pour cela violé le droit de gens, manqué à l'humanité et à ce que nous nous devions à nous-mêmes? qui peut nous en blâmer? pourquoi le cabinet français n'a-t-il pas réclamé Franco Médina comme son envoyé? Il n'y a point de milieu ni d'alternative dans la question qui se présente; d'une chose l'autre, il faut que ce soit le roi d'Hayti qui ait violé le droit des gens pour avoir fait arrêter un espion, et pourvu à la sûreté de l'état et au salut du peuple, ou il faut que ce soit le président Pétion qui l'ait violé, en favorisant sa fuite, en trahissant l'état et le peuple, et le plus sacré de ses devoirs. Mais je m'arrête, c'en est assez. Je prie les complices de Pétion de résoudre la question.... hâtons-nous de détourner nos regards sur des scènes aussi honteuses qu'affligeantes, pour les porter dans le Nord-Ouest, sur un théâtre plus satisfaisant et plus consolant pour les amis de la liberté et de l'indépendance.

Nous avons vu que le cabinet français

sortait de proposer au peuple haytien par ses émissaires, de choisir entre l'esclavage ou la mort ; jamais insultes et outrages plus sanglants, n'avaient été encore faits à aucun peuple du monde ; les ex-colons publiaient en France, sous les yeux de S. M. Très-Chrétienne, que la population d'Hayti devait être exterminée, à la réserve des enfans de l'âge de six ans qui eûssent été conservés pour porter les chaînes de l'esclavage ; ces jeunes victimes pouvaient vivre sans danger, parce qu'elles n'avaient pu encore recevoir les premières impressions de la liberté ! c'est du sein d'une nation vieillie dans la civilisation et les lumières, que de semblables horreurs s'écrivaient ! c'est sous les regards du Monarque Très-Chrétien, sous la censure d'un gouvernement policé, d'un peuple éclairé, qu'elles s'imprimaient (1) !

Le Roi, indigné de tant de crimes et de perversité, à ces odieuses propositions du cabinet français, à ces projets de crimes et de destruc-

---

(1) Voyez les ouvrages des ex-colons imprimés en 1814, des Drouin de Bercy et des Charrault, etc.

tion des ex-colons, fit publier le plan général de défense du Royaume.

D'après les principes de la loi naturelle, qui autorise de soutenir et de défendre ses droits par les mêmes moyens dont on se sert pour les attaquer ; on ne pouvait leur faire une réponse plus convenable, ni leur opposer de meilleurs argumens.

Les projets de nos implacables ennemis (dit Henry) sont connus ; ils veulent notre esclavage ou notre entière destruction ; nous avons à combattre pour notre liberté, notre indépendance ; nous avons à défendre notre vie, celles de nos femmes et de nos enfans ; nous devons employer contre nos ennemis tous les moyens de destruction qu'ils comptent employer contre nous ; nous devons faire usage d'un système de défense mesuré au genre de l'attaque, en harmonie avec nos localités, et déployer toute notre énergie pour vaincre nos tyrans ; ensuite par l'article 1er, Henry recommandait aux généraux commandans de provinces, de divisions et d'arrondissemens du Royaume, d'avoir à se munir dès à présent même, de bois de chandelle, en

forme de torche, et de matières combustibles, propres à incendier.

L'article 2 prescrivait qu'au débarquement de l'armée française, toutes les villes, bourgs, habitations, manufactures et tous autres établissemens situés dans les plaines fussent incendiés de fond en comble, pour ôter à l'ennemi toute espèce d'abri contre l'influence du climat et des injures du temps ; que toute la population fut retirée dans les montagnes, les ponts cassés et détruits, les digues des fleuves, rivières et étangs rompues, les eaux détournées et jetées dans les grands chemins, toutes les routes carabinées et rendues impraticables, les bestiaux et bêtes cavalines poussés dans les endroits les plus reculés et les plus inaccessibles, les chariots, voitures, cabrouets, tous autres objets indistinctement qui auraient pu servir de ressource à l'ennemi, détruits et mis hors d'état de ne pouvoir lui être jamais d'aucune utilité ; afin qu'il n'eût trouvé en débarquant que des décombres et des ruines, un terrein dévasté dans tous les lieux où les villes, bourgs, habitations, etc. auraient existés.

L'article 3 prescrivait la guerre d'embuscade

et de chicane, de s'attacher à attirer l'ennemi dans les défilés et les gorges des montagnes pour le combattre avec succès; de continuer d'exercer les troupes à tirer juste et de diriger principalement les coups sur les chefs et les guides; qu'il ne partit un seul coup de fusil des embuscades qui n'eût tué un ennemi; de s'attacher à lui faire beaucoup de mal et d'en éprouver peu, d'observer attentivement ses mouvemens, de lui tendre piéges sur piéges, de saisir avec promptitude toutes les occasions pour lui faire des surprises; de le harceler sans cesse, d'interrompre son repos, particulièrement les nuits; de le tenir dans des allarmes continuelles, et lorsque fatigué de la perte de son sommeil inutilement, il aurait négligé de se tenir sur la défensive, de tomber à l'improviste sur le camp, avec des forces dix fois plus nombreuses et de l'égorger tout entier; les troupes haytiennes devant également s'attacher à épuiser les armées ennemies, en s'attachant à intercepter ses convois de vivres et de munitions, etc.; tous les lieux devant servir à établir les embuscades devaient être désignés et marqués d'avance; chacun

devait connaître le poste qui lui était assigné pour combattre.

Les articles 4 et 5 ordonnaient que toutes les milices du royaume seraient organisées en bataillons et escadrons de *Royal Dahomets ;* les quartiers du 1er rang devaient fournir six bataillons et un escadron, de 2e rang quatre bataillons et un escadron, de 3e rang trois bataillons ; ces troupes ainsi organisées, l'infanterie devait combattre dans les pieds des mornes, dans les gorges des ravines et des défilés en embuscades, et la cavalerie devait pénétrer dans les plaines pour observer et instruire des mouvemens de l'ennemi, tomber sur ses traineurs et intercepter ses couriers.

L'armée de ligne devait défendre les forteresses, et se former en colonnes mobiles pour se porter sur tous les points qui seraient menacés d'être attaqués par l'ennemi.

L'article 6 recommandait l'ensemble dans les opérations parmi les troupes de toutes armes, de se concerter pour obtenir un succès complet.

L'article 7 prescrivait de placer des vigistes sur les lieux les plus élevés, sur les plus

grands arbres, pour découvrir les manœuvres de l'ennemi, et aussitôt qu'il aurait paru, de corner des *lambis*, et de faire la musique *Cararou* qui devait se répéter de montagne en montagne et avertir dans la minute de la présence de l'ennemi à plus de dix lieues à la ronde.

L'article 9 portait que la lutte sanglante dans laquelle le peuple d'Hayti allait se trouver bientôt engagée, devant être une guerre d'extermination, Sa Majesté ordonnait et enjoignait aux généraux et officiers commandans les troupes de toutes armes, artillerie, infanterie et cavalerie, de ne point faire aucun quartier à tous les prisonniers que le sort des armes aurait fait tomber en leur pouvoir, quels que soient le grade, l'âge et le sexe, qu'ils seraient tous immolés, sans pitié et sans rémission dans des genres de supplices les plus horribles, que tous les moyens qu'ils mettraient en usage pour détruire et exterminer l'ennemi étaient un devoir sacré, le triomphe de la cause des haytiens et le salut de la patrie leur en imposait la plus impérieuse loi.

L'article 12 corroborrait les dispositions de

l'article 9, les généraux et officiers commandant les troupes de toutes armes, devaient pénétrer la Nation de ses grands intérêts, et faire sentir individuellement à chaque haytien, la nécessité où il était de concourir de toutes ses forces et facultés à la défense de la cause commune, qu'il ne devait pas hésiter d'employer tous les moyens de destruction imaginables, mêmes ceux défendus par les lois des nations, pour exterminer un ennemi qui voulait le plonger dans l'esclavage; que tous les genres de supplices qu'il pourrait inventer devenaient légitimes, qu'il n'existait point d'exemple de peuple qui s'était trouvé dans la même situation du peuple haytien. Les généraux et commandans devaient nourrir et fortifier dans la nation, cet esprit de haine qu'elle avait vouée à ses tyrans, à ces vils suppots de l'esclavage; ils devaient les prémunir contre les artifices de ses tigres sanguinaires, qui n'auraient pas manqué selon leur coupable et criminelle habitude, de faire usage de leurs armes favorites la trahison et la perfidie, de tromper par des paroles insidieuses et des proclamations perfides comme ils avaient toujours fait, particulièrement lors de l'expédition de Leclerc.

Par

Par l'article 13, il était recommandé aux dits généraux et officiers, d'exciter au plus haut degré l'enthousiasme parmi les haytiens, et de leur faire entrevoir, combien était peu redoutable l'ennemi qu'ils auraient à combattre : et pour le leur démontrer d'une manière efficace, leur disait Henry : « vous n'avez besoin que de leur rappeller les actions glorieuses qui eurent lieu dans la guerre de l'indépendance; qu'alors les trois quarts de la population et de l'armée haytienne, étaient soumis aux français, que l'autre restant, cette poignée de braves, réduits à lutter corps à corps, et à combattre quelquefois à coup de roches avaient tenu tête, et résisté à tous les efforts des français ».

« Qu'en dernier lieu, lorsque les haytiens s'étaient levés unanimement, ils avaient été réduits à la seule ressource d'employer des piques, des vieilles armes rongées de rouille, des cercles de fer en guise de sabre pour combattre, lors même qu'ils étaient obligés de compter sur les propres armes et les munitions des ennemis qu'ils

auraient tués sur-le-champ de bataille, pour détruire ceux qui restaient encore; ils étaient parvenus à expulser ces tyrans de leur patrie; enfin, qu'aujourd'hui, ils étaient abondamment pourvu d'armes de toutes espèces etc., etc. que tout le peuple n'avait qu'une seule et même volonté, celle d'exterminer ses ennemis, cette lutte ne pouvait tourner qu'à leur avantage ; qu'importait leurs nombreuses armées, les haytiens ne comptaient point le nombre de leurs ennemis, plus il y en aurait, plus ils en immoleraient !.... »

Immédiatement après la publication du plan général de défense du Royaume, tous les régimens de ligne furent portés au grand complet, et la population entière en état de porter les armes, organisée en bataillons et escadrons de royal dahomets ; toutes les vieilles armes furent retirées et remplacées par des armes neuves qui étaient en réserve dans les citadelles.

Bientôt nos magasins et nos arsenaux furent remplis d'objets d'habillemens et d'équipemens, de poudre à feu et des armes de toutes espèces; le gouvernement fit des acquisitions immenses, qui s'élevaient à plusieurs millions de gourdes, et qui furent payées comptant.

Toutes les citadelles et forteresses du Royaume, situées sur les sommets des montagnes les plus inaccessibles, furent mises dans un état complet de défense; des magasins immenses se remplissaient de sel, de comestibles, de médicamens de toutes espèces pour les hôpitaux, et autres besoins urgens. L'armée et toute la population travaillaient avec une ardeur inconcevable, avec un zèle au-dessus de toute admiration; les pièces de canons de gros calibres, gravissaient au travers des précipices, les montagnes les plus inaccessibles, et étaient placées sur leurs sommets; le transport du matériel, des boulets, des munitions de bouche et de guerre, se faisait avec des chants de joie et d'allégresse; on travaillait jour et nuit dans les arsenaux, souvent les dimanches et les fêtes; Henry se portait partout; dans l'ardeur du soleil et dans la pluie, il activait les travaux, encourageait les travailleurs, et souvent il y mettait lui-même la main: « mes enfans, disait le Roi aux haytiens: dans la première guerre de l'indépendance, nous avions eu à lutter contre toutes sortes de privations; cette fois-ci, nous

ne manquerons de rien, j'ai pourvu à tout ; tandis que vous ferez la guerre à l'ennemi, vos femmes et vos enfans seront en sûreté, ils seront protégés par ces citadelles inexpugnables dont jai couvert le pays ; vous aurez pour vous et vos familles, des secours de tout genre que j'accumule pour les besoins du peuple et de l'armée. « Autrefois, leur disait-il encore, nous étions obligés d'aller d'un morne à un autre, de parcourir les montagnes ; nos munitions de guerre, nos trésors, nos butins étaient à la merci de l'ennemi, aujourd'hui ce n'est plus cela, nous pouvons les défendre de pied ferme dans ces citadelles imprenables » !

Quelle différence entre Henry, sacrifiant son repos, sa vie, s'oubliant lui-même, pour ne songer qu'au salut du peuple ; et Pétion, intrigant et faisant tous ses efforts pour le tromper et l'entraîner dans une destruction certaine.....

Tandis que la population faisait les préparatifs de guerre, les écrivains du Nord, indignés de voir que le peuple du Sud-Ouest, avait été abusé et entraîné dans des démarches honteuses par leur gouvernement, faisaient gémir

les presses de leurs productions, pour éclairer l'esprit public de cette partie, et contraindre Pétion à changer de système ; lui-même était tellement confondu et honteux, de la conduite qu'il avait tenue, qu'il était obligé malgré lui, malgré sa haine, et son excessive ambition, de rendre hommage au patriotisme du roi d'Hayti.

Dans des repas qu'il avait donnés au Port-au-Prince, il avait dit avec une feinte satisfaction : « Messieurs, nous avons la paix avec le Roi d'Hayti. » il avait bu même à la réunion des haytiens ! En montrant un si beau dehors, son calcul était de faire oublier sa conduite perfide, qui l'avait comme dépopularisé ; il prônait donc la *paix et la réunion*, il berçait les haytiens vertueux et bien intentionnés, de ces douces et flatteuses espérances ; le traitre ! son cœur en était loin !.... un calme, heureux précurseur de la paix se faisait sentir ; les menaces des français avaient achevé d'appaiser les flots et de calmer la tempête ; toutes les hostilités avaient cessé depuis longtemps de part et d'antre ; le roi d'Hayti était revenu à son plan favori, de s'entendre, de faire une fusion des intérêts, plutôt que de voir

une guerre barbare et destructive, contraire aux vrais intérêts du peuple haytien ; plan dont Sa Majesté est résolue de ne point s'écarter, malgré tous les efforts et les intrigues qu'emploient les ennemis intérieurs et extérieurs d'Hayti, pour le porter à prendre l'offensive !

Tout semblait donc être disposé vers la paix et l'union ; les personnes du territoire de Pétion, qui avaient été prises par nos patrouilles, avaient été relaxées de suite avec de bons traitemens ; on leur avait donné des papiers publics pour en faire part à leurs concitoyens ; dans la même circonstance, une de nos barges fut prise et conduite au-Port-au-Prince, Pétion la renvoya aussi, et confia au capitaine de la barge des papiers publics, et il dit à ce capitaine, qu'il désirait la paix et l'union ; de notre côté nous ne le désirions pas moins.

Alors Henry toujours dirigé par un désir ardent de la paix et de ramener le calme et l'union parmi le peuple haytien, se décida pour la seconde fois à faire une démarche conciliatoire ; pour cet effet, Henry choisit pour envoyer au Port-au-Prince deux hommes

de couleur, le comte du Trou et le baron de Ferrier, et deux noirs, le baron de Dessalines et le chevalier d'Edouard Michaux, pour apporter l'olivier de la paix à nos compatriotes du Sud-Ouest.

Ces quatre envoyés étaient porteurs d'une dépêche du comte de Limonade, ministre et secrétaire d'état, au général Pétion, où le ministre lui proposait au nom du Roi; 1o l'oubli total du passé; 2o réunion franche et sincère; 3o conservation du grade et commandement du général Pétion; 4o conservation des grades et emplois aux officiers généraux, magistrats, commandans milil itaires, officiers, sous-officiers des troupes; 5o admission dans l'ordre de la noblesse héréditaire du Royaume, selon l'échelle des grades; 6o garanties des propriétés à tous les haytiens généralement propriétaires.

Le Roi s'engageait de maintenir les officiers généraux, magistrats et officiers de tous grades dans les places et emplois qu'ils jouissaient et exerçaient; il était loisible aux haytiens du Nord-Ouest qui avaient pu se trouver dans le Sud-Ouest par les événemens de la guerre, de rentrer dans leurs foyers; la même réciprocité

devait avoir lieu à l'égard des haytiens du Sud-Ouest, qui avait pu se trouver dans le Nord.

Dans sa dépêche le ministre d'état insinuait au général Pétion, qu'il était accusé de servir la cause des français, et il était urgent disait-il, qu'il se justifiât de ces graves accusations.

Les quatre envoyés partirent : arrivés aux avants-postes à la Source-Puante, le comte du Trou, chef de la mission, écrivit au général Pétion, pour lui annoncer son arrivée et l'objet de sa mission ; Pétion répondit avec empressement que les envoyés seraient reçus avec tous les égards que l'on devait à des compatriotes, et il leur envoyait un de ses aides de camp pour accompagner les envoyés au Port-au-Prince.

Jusqu'ici, il paraît que les intentions de Pétion étaient donc de traiter avec nous.

Les envoyés arrivèrent au Port-au-Prince le 18 Février 1815 ; le peuple s'était porté en foule hors des barrières de cette ville à leur rencontre, ils furent accueillis avec des transports de joie et des cris de *la paix ! la paix ! nous avons la paix !* Les envoyés du Roi, par

les

les dispositions favorables du peuple, auguraient déjà bien de la réussite de leur mission; mais le lendemain quel fut leur étonnement, après que Pétion eût fait l'ouverture de la dépêche dont ils étaient porteurs, de le voir devenir comme un furieux et faire éclater toute son indignation ; il trouvait que la lettre du comte de Limonade était insultante et fallacieuse ; il trouvait mauvais de ce qu'on lui parlait de *paix*, d'*union*, d'*oubli du passé* ; il poussait même ses scrupules jusqu'à s'indigner que la députation eut été composée de deux hommes de couleur et de deux noirs.

Que voulait donc Pétion ? Que désirait-il ? il demandait la paix et la rejettait lorsqu'on la lui offrait ; il désirait la réunion des haytiens, et il devenait furieux dès qu'on la lui proposait : il savait bien que la guerre civile ne pouvait s'éteindre que par la réconciliation des deux couleurs, et il s'indignait de ce que la députation était composée de manière à concilier les intérêts des deux couleurs.

La politique de cet homme artificieux et rusé était renfermée dans ce seul paragraphe;

il trompait tout le monde : foncièrement, il ne voulait ni la paix, ni la réunion, ni l'extinction de la guerre civile ; il voulait bien un arrangement, mais un arrangement qui aurait pu convenir à l'exécution de ses desseins.

Je vais encore essayer de soulever le voile qui couvrait la politique infernale de cet homme qui a fait le malheur de son pays.

La cause du peuple haytien et son territoire étant une et indivisible, le but du roi d'Hayti, en proposant la paix et la réunion, était d'établir l'*unité* de gouvernement comme l'exigeaient les intérêts nationaux du peuple haytien.

Le général Pétion, en conservant son grade et son commandement, aurait eu par ce moyen l'administration intérieure du Sud-Ouest, et il aurait eu dans ses mains toutes les garanties qu'il aurait pu désirer, et le roi d'Hayti aurait pu stipuler pour les intérêts généraux du peuple haytien.

Cet arrangement conciliait tous les droits, tous les intérêts, assurait toutes les garanties, applanissait tous les obstacles qui pouvaient entraver la reconnaissance de l'indépendance ; il ôtait à l'étranger tout prétexte de l'éluder, et

de chercher à négocier d'un côté, au détriment de l'autre.

Un tel arrangement eut été honorable et glorieux aux deux partis, et précieux pour les intérêts généraux du peuple haytien ; si le général Pétion eut été réellement un patriote, un ami de ses frères et de son pays, il se serait empressé d'accepter avec joie un mezzo-termine, pour accommoder heureusement et à la satisfaction mutuelle des partis, nos déplorables différens; mais cet arrangement ne pouvait convenir au général Pétion, parce qu'il lui ôtait les moyens de pouvoir servir la cause des français et trahir ses concitoyens, d'autant plus qu'à cette même époque, il négociait en France et attendait l'arrivée des commissaires et d'une législation coloniale qui devait lui apporter le brevet de gouverneur-général de la colonie. Or, l'*unité* de gouvernement et la paix établie sur cette bâse ne pouvaient pas convenir à l'exécution de ses projets criminels; il est clair et évident que la paix et l'arrangement proposés n'étant pas comme il l'entendait et le voulait, il ne pouvait plus

voir qu'avec horreur cette paix et cette réunion qu'il prônait peu de jours auparavant.

Il est encore évident que la guerre civile n'étant faite et alimentée que par les hommes de couleur, c'était sapper sa politique par sa base, que de se servir des hommes de couleur pour l'éteindre; c'est pourquoi il s'en indignait, et il prévoyait qu'en faisant cesser la cause, les effets devaient cesser aussi: telle a été toujours sa politique de n'avoir pas l'air de s'inquiéter des hommes de couleur, qu'il considérait comme à lui et obligé de servir sa cause, dont il avait fait la leur; au lieu que les noirs qui devaient être ses ennemis, il les caressait et les flattait, parce qu'il les craignait et sentait le besoin de se les attacher; aussi en avait-il fait des Séïdes; c'est pourquoi il avait abandonné la population noire à la licence et à l'oisiveté, et la laissait faire sa volonté et suivre ses passions; il trompait ses malheureux concitoyens, pour se les attacher et se donner une réputation de bonté parmi eux.

La patrie, la gloire, le bonheur de son pays, tout cela n'était rien à ses yeux; la corrup-

tion de la morale, la dégradation de ses concitoyens avilis et flétris par des vices ignobles, tout cela lui était indifférent, pourvu qu'il parvint à ses fins, qui étaient la domination entière du pays et le souverain pouvoir !

Telle était la politique de cet homme artificieux, elle reposait sur la perfidie, la mauvaise foi, l'ambition, et l'hypocrisie !

Au lieu qu'Henry, ami de l'ordre, de la justice et du travail, suivait une route opposée, sévissait indistinctement sur les individus qui s'écartaient de leurs devoirs, maintenait rigoureusement l'exécution des lois, ne voulait et ne voyait fortement que le bonheur de son pays et le bien être de ses concitoyens; il marchait droit et sans détours à son but, sans avoir égard, ni aux couleurs, ni aux individus, ni aux circonstances, ni au temps où il se trouvait placé.

Ce qui lui a fait donner par ses détracteurs une réputation de sévérité, et son caractère franc, probe et rigide, ses vertus, son patriotisme, son amour ardent pour son pays, et l'avancement de ses compatriotes vers l'ordre

social, la morale et la civilisation (il faut le dire à la honte de l'humanité) ont souvent tourné contre lui, et ont été nuisibles à ses intérêts; et la raison en est toute simple, un peuple ignorant, encore dans son enfance, a pu aisément se laisser séduire et tromper par une main qui le flatte, le caresse et le conduit à sa perte, mais le jour viendra où il reconnaîtra son erreur; ce jour n'est pas éloigné, je l'espère, où le peuple haytien animé par des sentimens de justice et de reconnaissance, bénira et chérira le héros, qui aura corrigé les vices et réformé les mœurs de sa nation, conservé intacte sa réputation et sa gloire nationale, et fait son bien être.

Voilà la politique de Henry; elle repose sur la justice, l'honneur et la probité!

Un homme tel que Pétion, pour qui les noms de gloire; honneur, patrie, n'étaient que de vains simulacres, ne pouvait accepter les conditions d'une paix, qui aurait fait le bonheur du peuple, mais qui mettait des bornes à son ambition, et l'empêchait d'exécuter ses projets criminels.

La présence des députés du Roi, au Port-au-Prince, l'importunait, il se hâta de les renvoyer, et à des propositions honorables et généreuses de paix, qui lui étaient faites, il répondit par des invectives et des impostures.

Pétion vit que sa trahison l'avait placé dans une situation critique, l'esprit public changeait journellement au Port-au-Prince ; et penchait vers la réunion et la paix ; il résolut de faire prendre une autre tournure aux affaires, et de sortir de cet état pénible par un coup d'éclat, pour remonter les esprits, les disposer à la haine et à la guerre civile.

Aussitôt il employa toutes ses vieilles ruses, pour nous faire prendre le change et tomber dans ses nouveaux pièges ; pour détourner nos pensées sur le présent, qui seul nous occupait ; pour nous faire perdre de vue sa conspiration avec Dauxion Lavaysse, il déterait tous les lambeaux de nos guerres civiles, qui étaient enfouis dans l'oubli depuis plusieurs années. Cet homme perfide, ne voulait plus vivre que dans le souvenir du passé ; le présent lui était odieux et trop à craindre ; il ne repaissait son imagi-

nation que sur les malheurs publics passés, dont lui-même avait été le premier moteur.

Pétion ne vit plus, mais il a laissé sa tactique à ses complices. . . . .

Tel qu'un énergumène, le 20 Février 1815, il lança une furieuse proclamation, où il appelait à grands cris les haytiens au carnage et à la guerre civile, et il provoquait le roi d'Hayti, par des insultes directes; son but était de nous faire marcher une troisième fois contre le Port-au-Prince, où il aurait cherché à mettre encore en usage contre nous ses armes favorites, la trahison et la perfidie, qui lui avaient déjà si bien réussi, et ensuite cela lui aurait donné les moyens de nous discréditer dans l'étranger, de nous représenter comme des agresseurs injustes, comme des hommes absurdes et extravagans, qui l'attaquaient dans l'instant que nous étions menacés par l'ennemi commun, de choisir entre l'esclavage ou la mort!... il voulait aussi arracher du Roi une proclamation semblable à la sienne, pour ensuite en faire usage; mais toutes les ruses et tous les artifices de Pétion étaient usés, ses insultes et ses vociférations furent souverainement

souverainement méprisés par le roi d'Hayti, et Pétion parut alors à nos yeux, tel que l'âne de la fable qui s'était revêtu de la peau du lion et qui voulait épouvanter les autres animaux par ses brayemens.

Le 9 Mars 1815, les quatre années de la présidence étant révolues, Pétion se fit réélire pour la troisième fois, et il se disait sans ambition! plusieurs témoins oculaires m'ont rapporté de la manière que ces farces démagogiques se jouaient au Port-au-Prince; je craindrai de priver mes lecteurs, si je les passai sous silence.

« Le moment arrive où Pétion devait se » démettre de sa dictature éternelle; chacun » se préparait à bien jouer son rôle pour plaire » au tyran. *Imbert*, secrétaire d'état, qui » devait jouer le simulacre de président pendant » vingt-quatre heures, *Imbert* s'étudiait aussi à » faire sa cour à l'hypocrite. Enfin le moment » arrive où il fallait paraître sur la scène, » Pétion faisait semblant de vouloir se dé- » mettre de l'autorité en faveur d'*Imbert*, » qui s'écriait soudain : Non, non, je ne

» puis accepter cette charge ; il n'y a que « vous seul, Président, qui puissiez sauver » la république ! Et dans l'instant, tous les » gens qui avaient été apostés exprès s'avan» çaient, environnaient le tartuffe et s'écriaient » unanimement : Oui, oui, il n'y a que vous » Président qui puisse sauver la république ; » Et Imbert toujours prompt à saisir là-propos » s'écriait, vive le Président ! vive la Répu» blique, une et indivisible et impérissable ! » Et toute la cohue répétait les mêmes » acclamations ! »

Cependant, au retour des députés du Roi, du Port-au-Prince, le comte de Limonade répondit aux insultes et aux invectives de Pétion, par une lettre adressée à ses concitoyens du Sud-Ouest, pleine de raison, d'onction et d'humanité, j'accompagnai cette lettre par une brochure intitulée : *Le Cri de la Patrie*, où je commençai dès-lors à dévoiler la turpitude, la trahison et l'excessive ambition de Pétion.

Cet homme pervers et rusé, voyant que nos écrits dirigés contre lui, ne s'adressait qu'au peuple du Sud-Ouest ; fit répondre par un écrit intitulé : *Le Peuple de la République*

d'Hayti, à Messîeurs Vastey et Limonade; cet écrit ne contenait que des injures et des extravagances!

Pétion voulait nous faire changer de batterie; il voulait que nous l'eussions mis de côté, et que nous eussions répondu au peuple par dés insultes et des outrages, mais il fut encore déjoué dans son attente; au lieu de répondre au peuple, comme il s'était attendu; je dirigeai contre lui une brochure, ayant pour titre: *Le Cri de la Conscience*, où j'accusai le général Pétion du crime de haute-trahison; convaincu de complicité avec Dauxion Lavaysse, espion français, de complots et d'intelligence criminelle avec les ennemis d'Hayti, tendant à renverser l'état, et à plonger la population dans l'esclavage et les préjugés de 1789; ce qui éiait prouvé par quinze chefs d'accusation dressés sur des preuves légales et authentiques, sur des piéces signées de la propre main du général Pétion; il fut tellement étourdi et confondu de ces graves accusations, qu'il garda depuis le plus profond silence; le chagrin de voir ses complots découverts, la flétrissure et l'ignominie répandues à jamais sur sa vie, le conduisirent dans bien peu de temps au tombeau.....

Le Cri de la Conscience, n'a donc jamais été répondu par nos antagonistes, dans les derniers écrits du Port-au-Prince, ils se sont bornés à dire, que c'était une plate diatribe, fabriquée à Sans-Souci ; je conviens avec eux, qu'il est bien plus facile de lui donner cette épithète que de pouvoir y répondre ; mais je crois devoir observer à Colombel et à Milcent, qu'ils étaient dans l'obligation de réfuter un tel écrit, la gratitude et la reconnaissance qu'ils devaient à leur héros, leur en faisaient une loi, et leur propre honneur s'ils en avaient eu, leur en faisait un devoir impérieux.

J'ai déjà eu occasion de faire connaître à mes lecteurs M. Colombel ; il n'est pas ici hors de propos que je leur fasse connaître aussi quelle espèce d'homme est ce M. Milcent, qui occupe depuis si long-temps notre attention : M. *Milcent* est à peu près un homme du même *acabit* de M. Colombel, un créol de la Grande-Rivière du Nord, haytien de la peau seulement, mais français par ses principes ; comme Colombel un de leurs instrumens et initiés dans leurs coupables projets, un ennemi implacable de la liberté des noirs et de l'indépendance du

pays, un lâche transfuge soudoyé par le cabinet français, et envoyé récemment de France au Port-au-Prince, pour infester la République de ses écrits, corrupteur de l'esprit national et de la morale publique, un de ces esprits forts, un athée, qui écrit au détriment de la race noire, ainsi qu'il en a été accusé par les écrivains même du Port-au-Prince (1).

Ce *Milcent* qui n'a jamais rien fait pour son pays, qui n'a jamais tiré un seul coup de fusil pour la cause de la liberté et de l'indépendance, ce Milcent, dis-je, dont l'esprit n'est malheureusement qu'nne torche incendiaire, s'est érigé en pédagogue de la République; là, il écrase les autres écrivains du poids de sa science et de son érudition; avec sa plume méchante et badine, il fait sourire de plaisir ses amis les ex-colons, répand l'ironie la plus amère sur les productions des haytiens, qu'il à l'impudence de traiter de rapsodies.

Voilà les hommes qui écrivent contre nous, un Milcent et un Colombel! Voilà les hommes

---

(1) Voyez l'Abeille Haytienne N. 3, page 8, journal imprimé par Milcent au Port-au-Prince en 1818.

qui se sont constitués les défenseurs de la République, hommes immoraux qui n'ont eu même aucun égard ni aucun respect, pour leur propres concitoyens; des ennemis des noirs, de la liberté et de l'indépendance!

Dans l'instant que je rédigeai *le Cri de la Conscience*, des lettres et paquets adressés au général Pétion, par Catineau Laroche ex-colon, un de ses agens à Paris, tombèrent dans les mains du gouvernement; ils achevèrent de nous dévoiler entièrement la conspiration de Pétion (1).

Suivant ces pièces, Pétion devait être le gouverneur général de la Colonie, les ex-colons devaient rentrer en possession de leurs biens, l'esclavage devait être rétabli dans quelques années, la France devait avoir le commerce exclusif comme en 1789, des abris pour ses vaisseaux et corsaires dans les ports d'Hayti; et dans le cas d'une guerre maritime, Pétion devait fournir un contingent de troupes régulières, et devait se mettre à la tête des troupes françaises pour faire la guerre au roi d'Hayti,

---

(1) Voyez les pièces justificatives page 72.

pour réduire la population sous le joug de la France et de l'esclavage.

Nous nous hatâmes alors de rendre ces nouvelles publiques par la voie de l'impression, et nous expédiâmes un grand nombre de paquets pour le Sud-Ouest, à l'effet d'éclairer nos concitoyens ; mais Pétion avait établi une police si rigoureuse, qu'il était difficile que ces papiers pussent pénétrer ; ils étaient brûlés aussitôt qu'ils tombaient dans les mains des agens de la police.

Pendant que tout ceci se passait à Hayti, Dauxion Lavaysse était arrivé en France avec les agens de Pétion dans le courant du mois de Février 1815 ; les lettres de Dauxion Lavaysse du 6 Septembre et du 1er Octobre avaient devancé son arrivée, par la voie des papiers publics, et avaient été déjà mis sous les yeux de Louis XVIII, par M. le comte Beugnot, successeur de M. Malouet dans le ministère de la marine et des colonies ; ce ministre fit imprimer dans le moniteur de France, du 19 Janvier : *Que la mission du colonel Dauxion Lavaysse, avait eu pour but de recueillir et de transmettre au gouverne-*

ment des renseignemens sur l'état de la colonie, et n'était nullement autorisé à faire des communications, aussi contraires à l'objet de cette mission. Le Roi (disait M. le comte Beugnot) *en a témoigné un profond mécontentement, et a ordonné de rendre publique sa désaprobation.*

Ainsi, M. le comte Beugnot confirmait l'espionnage de Dauxion Lavaysse, au lieu de le désavouer, car envoyer des gens dans un pays sous de faux prétextes, sans caractère, pour recueillir et transmettre des renseignemens était un véritable *espionnage*.

Cet acte de M. le Comte Beugnot, couvrait Pétion de honte et de ridicule, mais il en était dédommagé par les louanges que lui prodiguaient des gazettiers français. On lisait dans le Journal des Débats de Paris, du 16 Janvier 1815, le passage suivant: « La résolution de Christophe ne doit influer en rien sur le plan qui seul peut rendre St-Domingue à la France. C'est le parti que prendra Pétion qui décidera du sort de cette colonie. Si ce chef, que l'on dit exempt d'ambition, d'un caractère doux,

doux, et plus éclairé que son rival Christophe, consulte les intérêts de la caste des hommes de couleur, dont il fait partie, il traitera avec la France. Il sera facile de démontrer aux hommes de couleur, qu'étant propriétaires comme les blancs, et ne pouvant conserver leurs propriétés qu'autant qu'elles sont cultivées par des nègres, ils ont intérêt de se réunir aux blancs propriétaires et au gouvernement qui les protège. Les hommes de couleur savent que leur nombre ne les protége pas suffisamment contre les nègres, qui les extermineront tôt ou tard si le royaume d'Hayti n'est pas détruit. Pour r'attacher les hommes de couleur au gouvernement français, il ne faut que leur accorder les droits qu'ils réclament comme propriétaires ; et si les armées des provinces de l'Ouest et du Sud étaient réunies à un corps d'armée française, Christophe n'existerait pas dans six semaines ».

L'ex-colon Jean Regnier, rédacteur de la gazette française, dit le *Courrier d'Angleterre*, du 27 Janvier 1815, faisait ainsi l'apologie de la conduite de Pétion ; « conduite (disait-il)

conforme aux intérêts de St-Domingue, et qui justifie l'opinion qu'on a de la modération du caractère de Pétion et des motifs qui l'ont engagé à affranchir une partie de cette île du joug de Christophe ».

Le cabinet français se préparait à appuyer ces odieuses menaces par ses armes, les vaisseaux qui devaient porter les troupes et les commissaires au Port-au-Prince s'appareillaient: *on avait nommé* (dit le Mémorial Bordelais, dont nous avons extrait ce passage) *on avait nommé les pacificateurs, dont la sagesse devait régler de concert avec Pétion, une législation coloniale, qui nous aurait bien vîte gagné la partie du Nord.* » (1)

Bonaparte échappé de l'île d'Elbe, dans le mois de Mars 1815, arrêta le départ de cette expédition; Pétion dut encore son salut dans cette circonstance au plus grand des hasards; si Bonaparte avait tardé encore un mois, l'expédition partait et s'en était fait de Pétion et de l'expédition française.

---

(1) Voyez le Mémorial Bordelais, feuille politique, litéraire et maritime, N. 372. du samedi, premier Avril 1815.

Un des premiers actes de Bonaparte à son retour en France, fut d'abolir la traite des nègres; la Convention Nationale avait aboli la traite et l'esclavage en 1793, sept ans après, sous le ministère de M. Talleyrand, Bonaparte avait rétabli la traite et l'esclavage; et en 1814, M. de Talleyrand, ministre de Louis XVIII, avait élevé des obstacles insurmontables à l'abolition de la traite; c'était suivant ce Ministre, une *idée* toute nouvelle en France et *impopulaire*; enfin, il avait obtenu à force de sollicitations des puissances alliées, un répit de cinq années pour continuer la traite; et en 1815, Bonaparte l'abolissait sans opposition pour se *populariser*; cent jours après, Louis XVIII maintenait le seul acte de Bonaparte, qu'il ait conservé comme un grand acte de morale et de justice.

Il est évident qu'en 1814, le cabinet de Louis XVIII, influencé et dirigé par les ex-colons, voulait réduire la population d'Hayti dans l'esclavage ou la détruire; les cinq années de traite qu'il s'était réservé, n'étaient que pour se donner les moyens de remplacer la population indigène, dans le cas où elle eût

été détruite, par d'autres infortunés africains! Lorsque l'on considère la manière que les divers gouvernemens qui se sont succédés en France, se sont joués de la vie et de la liberté des hommes, une pensée pénible vient nous affecter douloureusement; ne dirait-on pas que le genre humain est une race maudite, plus enclin au mal qu'au bien, toujours prêt à s'entre haïr, se déchirer et se détruire?

Le retour de Bonaparte en France fit éclater de nouveau la guerre en Europe; ce fut un coup de foudre pour Pétion, il se trouvait abandonné par la France et environné d'ennemis; à la première restauration de Louis XVIII, il avait levé le masque et s'était montré ouvertement en faveur de la France; il redoutait que cette guerre lui aurait attiré sur les bras les anglais et le Roi d'Hayti; si Bonaparte n'eut pas été vaincu à Waterloo, la guerre se prolongeait en Europe, et Pétion comme français aurait immanquablement succombé sous les efforts de nos armes.

Les haytiens du Nord-Ouest et quelques uns mêmes du Sud-Ouest avaient par leurs écrits patriotiques, rallumé l'amour de la

patrie, le feu sacré de la liberté et de l'indépendance que le traître Pétion s'était efforcé d'éteindre dans le cœur des haytiens du Sud-Ouest; à notre cri de ralliement *liberté, indépendance* ou la *mort!* ils étaient sortis de l'état de stupeur ou la trahison de leur chef les avait plongés; ils avaient comme recouvré cette ancienne énergie qui les caractérisait lors de la guerre de l'indépendance! l'ombre des Geffrard, des Férou et des Jean-Louis François, leur avait apparue pour ranimer leur courage et leur reprocher leur lâcheté; de jour en jour Pétion devenait plus impopulaire, des symptomes d'insurrection se manifestaient de toutes parts; il était devenu un objet de haine et de mépris pour les haytiens qui n'avaient pas renoncé à l'honneur et à la patrie! En Août 1815 une conjuration se forma au Port-au-Prince; elle s'étendait dans la plaine du Cul-de-Sac et avait ses ramifications jusqu'à Jacmel; le complot fut découvert le même jour que Pétion devait être assassiné; plusieurs des conjurés martyrs de la liberté et de l'indépendance de leurs pays, furent fusillés au Port-au-Prince, au lieu appellé le Morne-à-

Tuffe ; parmi eux était le capitaine Célestin Maneville ; le lieutenant-colonel Louis Lerebourg, un des chefs de la conjuration, eut le bonheur de s'esquiver du Port-au-Prince, et il alla insurger les montagnes du Fond Verrettes jusqu'au Sale-Trou.

Les conjurés avaient eu des armes et des munitions, des arsenaux du Port-au-Prince même.

Dans le mois de Décembre suivant, le lieutenant-colonel Louis Lerebourg fut livré par trahison au pouvoir de Pétion; ce brave officier eut la tête tranchée à Jacmel ; j'ignore si l'on arracha de lui quelques révélations ; mais peu de jour après sa mort il se commît un crime horrible au Port-au-Prince.

J'avais omis de rapporter dans son temps que le général Delvare, le même qui avait marché contre Rigaud, au Pont de Miragoane en 1810 (1), avait été arrêté et accusé de conspiration contre Pétion en 1811 ; on débitait alors que Delvare lui avait tiré un coup de pistolet qui avait brûlé fausse amorce ; j'ignore

---

(1) Page 130 et 131.

si le fait est vrai, mais ce qui est constant et réel ce général avait manifesté hautement son opinion sur la nécessité où étaient les haytiens de s'entendre, et de terminer promptement leurs dissentions civiles.

Delvare avait été traduit pardevant un conseil de guerre et condamné à la peine de mort; mais comme il était noir, il était impolitique de le mettre à mort; sur les représentations d'un nommé *Archibald Kane*, négociant des Etats-Unis, un ami intime de Pétion, la peine de mort fût commuée en cinq années de détention!

Delvare avait subi sa peine; les cinq années de détention étant révolues, Pétion avait promis solennellement qu'il allait le faire mettre en liberté; l'infortuné attendait du fond de son cachot, qu'on l'eût rendu à la liberté, à une épouse et à des enfans adorés, à sa famille et à ses nombreux amis; il entend ouvrir les portes de son cachot, l'espérance luit dans son cœur et vient ranimer ses sens abattus: il se lève, au lieu de libérateurs qu'il attendait, il ne rencontre que d'impitoyables bourreaux; il est égorgé, son corps traîné

hors de la ville, est jeté dans le cimétière sans sépulture ; son épouse éplorée et ses nombreux amis, eurent bien de la peine d'obtenir du féroce Pétion, la permission de rendre à cet infortuné ce dernier devoir, que l'homme est tenu de rendre à l'homme ! Pétion était retiré sur l'habitation Letort., où il avait fixé sa résidence ; c'est de cette nouvelle Caprée où il ordonnait ces exécutions. En écrivant ces lignes, je me crois être transporté sous le règne du dissimulé et cruel Tibère.

Après la mort de Delvare le bruit courut au Port-au-Prince, qu'une conspiration devait éclater dans cette ville,.ce général devait être retiré de sa prison par les conjurés pour être placé à leurs têtes ; je n'ai aucune certitude si ce bruit était fondé ou non ; il est possible que Pétion l'ait fait courir exprès, pour se donner un prétexte et diminuer l'horreur que ce crime avait inspiré généralement, particuliérement parmi les hommes de couleur du Port-au-Prince, qui manifestèrent leur indignation ; ils prévoyaient que Pétion en sacrifiant les noirs les conduisaient à leur perte.

La

La force des choses avait obligé Pétion de déroger à sa politique ; son caractère était tellement changé, que ses meilleurs amis ne le reconnaissaient plus ; il était devenu bourru et despote, brutalisait tous ceux qui s'approchaient de lui ; il n'existait plus que dans un état d'anxiété, rongé de craintes et d'inquiétudes ; il ne voyait que des conspirations et des conspirateurs prêts à le frapper, pour le punir de ses attentats contre la liberté et l'indépendance de sa patrie. Pétion mesura la profondeur du danger où il s'était précipité, il vit que tous les efforts qu'il pourrait faire en faveur de la France seraient inutiles, et l'entraîneraient dans une perte certaine et inévitable ; il résolut de redevenir encore haytien malgré lui, pour ramener l'opinion publique en sa faveur.

L'anniversaire de la 13ème année de notre immortelle indépendance allait avoir lieu ; Pétion saisit avidement cette heureuse circonstance, qui lui procurait l'occasion de montrer au peuple son patriotisme et son prétendu amour pour la liberté et l'indépendance !

Tout fut calculé pour célébrer cette fête au

Port au-Prince et dans tout le Sud-Ouest, avec la plus grande pompe et la plus grande magnificence; Pétion parut dans la cérémonie, tenant par les mains deux enfans, un noir à sa droite et un de couleur à sa gauche, comme un signe d'union entre les deux couleurs. Rendu sous l'arbre de la liberté, en présence du peuple et de l'armée, qu'il avait si indignement trahis, l'on vit l'homme qui avait refusé de mentionner le mot d'indépendance dans ses actes, et qui avait consigné dans ses lettres qu'il était *sans aigreur ni prévention contre la nation française*, on le vit, dis-je, prononcer hardiment le serment de *haine à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination!*

Après avoir ainsi joué cette comédie, il affectait dans ses conversations de ne parler que de sa haine et de sa méfiance contre les français; dans ses proclamations, il n'écrivait plus l'indépendance des droits, mais il écrivait en toutes lettres l'indépendance d'Hayti.

Pour tacher de remonter les ressorts de son gouvernement, il s'imagina de faire réviser la

constitution, cette constitution qu'il avait si méprisée et avilie! cette révision se fit le 2 Juin 1816, dans un lieu désert au Grand-Goave; dans cette solitude, les législateurs ne pouvaient avoir aucune distraction qui aurait pu troubler leurs sérieuses méditations; néanmoins, il ne faut que jetter un simple coup d'œil sur les articles révisés, pour se convaincre du principal motif qui avait nécessité cette soi-disant révision.

L'article 105 de la constitution portait: *Le Président est nommé pour quatre années*, et cet article révisé, en l'article 142, porte: *Le Président d'Hayti est à vie.*

Certainement, ce n'était pas là une révision, mais c'était bien changer et renverser la forme du gouvernement républicain, établie par la constitution du 27 Décembre 1806. En se faisant *nommer à vie*, Pétion violait le principe des gouvernemens républicains, qui n'admettent point la durée des fonctions de la première magistrature; pour s'en convaincre, il n'avait besoin que de jetter les yeux sur l'histoire des républiques, particulièrement sur celle des États-Unis;

d'Amérique, sur laquelle il voulait se modeler; s'il avait voulu s'éviter de se donner le ridicule, de se faire toujours nommer de quatre ans en quatre ans, comme il l'avait fait déjà trois fois, il avait un moyen bien simple, c'était d'imiter l'exemple de l'immortel Washington, de remettre la place à un autre; il en est de même du droit qu'il s'était fait donner par la constitution, article 164, de choisir et de nommer son successeur; c'était encore un principe anti-républicain, *arbitraire* et *despotique*, une vile adulation du Sénat qui lui concédait les droits du peuple.

Dans une monarchie, l'hérédité est conforme aux lois de la nature, un fils doit succéder à son père; mais dans une république, donner au premier magistrat le droit de choisir et de nommer son successeur, c'est abandonner le gouvernement de l'état au pouvoir, à la volonté et aux caprices de l'homme; alors ce n'est plus le peuple qui choisit et proclame son chef, c'est un homme, c'est un individu qui, dans son choix, peut se laisser gouverner par ses goûts, ses penchans et ses affections particulières.

Pétion le démagogue n'était pas même républicain ; qui l'aurait jamais cru, si ces observations et l'expérience ne l'eussent démontré ; pendant toute sa vie, il n'a suivi que la voie de ses passions ; il ne visait qu'à son but, au souverain pouvoir ; nous sommes étonnés que les apologistes de cette constitution n'aient pas fait ces remarques avant nous ; elles sont cependant assez saillantes et méritent bien la peine d'attirer l'attention des républicains du Sud-Ouest, qui se croient tout bonnement gouvernés par une république *archi-démocratico.*

Quelques autres articles de cette constitution, soi-disant révisés, nous ont aussi paru dignes de remarques ; tout ce qui intéresse nos concitoyens doit aussi nous intéresser ; tout ce qui peut leur être préjudiciables doit aussi nous inquiéter : c'est dans cette intention que j'adresse aux haytiens du Sud-Ouest les observations suivantes.

L'article 38 de la constitution révisée, porte : *Aucun blanc quelle que soit sa nation ne pourra mettre les pieds sur ce territoire à titre de maître ou de propriétaire.*

Puisqu'il était question de réviser la consti-

tution, il me semble que vous eussiez bien fait, de réviser cet article ainsi : *Aucun français quelle que soit sa couleur ne pourra mettre les pieds sur ce territoire, sous aucun titre que ce soit, jusqu'à ce que le gouvernement français ait reconnu l'indépendance d'Hayti.*

De cette manière vous n'eussiez donné que l'exclusion aux français, noirs, jaunes et blancs seulement ; et encore pour un temps déterminé ; ce qui aurait été, à la fois, très-juste, très-politique et très-conséquent ; et vous n'eussiez blessé ni choqué les préjugés de couleurs, au lieu que par l'article 38, tel que vous l'avez conservé, vous avez donné une exclusion générale à tous les blancs de toutes les nations, ce qui est bien loin d'être raisonnable, mais qui est injuste, impolitique, inconséquent, contraire aux lois des nations policées : interdisons aux français de mettre les pieds sur notre territoire, tant qu'ils resteront nos ennemis, rien de plus juste et de plus naturel, car il n'y a pas de loi au monde qui puisse nous obliger de recevoir, dans notre sein, des ennemis qui pourraient

nous faire un tort manifeste ; mais vouloir étendre cette loi sur tous les blancs en général, vouloir confondre les amis avec les ennemis, serait plus même qu'une injustice, ce serait un acte de folie et d'extravagance inexcusable !

A mes objections, vous me répondrez qu'il ne faut pas s'arrêter sur cet article 38, de la constitution, qui a été mis là, comme tant d'autres, pour la forme seulement, puisqu'il est vrai que l'on reçoit au Port-au-Prince indifféremment, non-seulement les blancs de toutes les nations, mais encore les français noirs, jaunes et blancs ; témoins Louis Labelinaie, Colombel, Milcent, Pradère, Sureau, etc. etc.

Je vous répondrai à cela, que la constitution de la république n'est donc qu'un vain simulacre ; je veux bien le croire, vous n'y tenez pas. J'admets encore tout ce que vous me dites comme certain ; les blancs en général sont reçus au Port-au-Prince, sans distinction de nation ; mais cet avantage ne compense pas l'exclusion injurieuse que donne à la couleur blanche la constitution, et l'objection reste dans toute sa force.

L'acte de l'indépendance n'exclue effectivement que les français du territoire d'Hayti ; mais comme il répugnait au cœur de Pétion, de n'exclure qu'eux seulement, il avait trouvé qu'il était plus juste d'étendre cette exclusion sur tous les blancs en général, sans distinction de nation.

Je ne puis non plus passer sous silence l'article 44 qui est une conséquence de l'art. 38, le voici tel qu'il est conçu : » Tout africain, » indien et ceux issue de leur sang, nés des » colonies ou pays étrangers, qui viendraient » résider dans la République, seront reconnus » haytiens, mais ne jouiront des droits de » citoyens qu'après une année de résidence ».

Cet article de la constitution est inconstitutionnel, c'est une violation des principes contenus dans l'acte de l'indépendance, qui nous prescrit formellement de ne pas troubler la paix et le régime intérieure de nos voisins, soit directement ou indirectement ; cet article est en outre en opposition avec l'article 5 de votre constitution, qui maintient les principes établis par l'acte de l'indépendance.

Or par l'article 44, vous faites un appel

direct

direct à la population noire et jaune des colonies ou pays étrangers, de venir s'établir dans la République, vous leur offrez le droit d'asile, *qui est sacré et inviolable dans la République*, suivant l'article 3 de la constitution, et la perspective de pouvoir jouir du droit de citoyen après une année de résidence; ce qui tend directement, à troubler la paix et le régime intérieure auxquels ces coloniesou pays étrangers sont assujettis; ce n'est certainement pas votre intention, mais le fait est que les articles 142, 164, 38 et 44 de la constitution soi-disant révisée sont inconstitutionels, injustes et impolitiques, contraires aux intérêts généraux du peuple haytien.

Cette constitution ne consacre aucun droit et ne donne aucune garantie ni au dedans ni au dehors; les articles 142 et 164 livrent le peuple et l'état au pouvoir, à la volonté et au caprice de l'homme! les articles 38 et 44 n'offrent rien de rassurant aux colonies et aux pays étrangers. Je me suis suffisamment expliqué, je craindrai d'en dire davantage; c'est pour mettre sous les yeux de mes concitoyens

du Sud-Ouest, les vices de leur constitution qui peuvent leur faire un tort si préjudiciable; c'est pour répondre aux observations qui nous ont été faites, que je me suis cru autorisé à faire ces remarques, sans quoi je m'en serai abstenu.

Telle est la position difficile où nous nous trouvons souvent placé, nous n'avons que le choix des maux; si nous nous taisons le mal se propage, on ne peut ni l'arrêter ni le corriger; notre silence même est interprété contre nous; si nous parlons, nous froissons bien des intérêts, on le trouve mauvais, on s'en offense, que faire à cela, de deux maux il faut choisir le moindre.

Pétion se voyait donc râmené par le peuple haÿtien, et par la force des choses à la cause de la liberté et de l'indépendance; dans la révision de la constitution, il avait été même au delà du but auquel il devait s'arrêter, tant ses tribulations avaient été fortes; il était accusé par le peuple de vouloir vendre le pays aux blancs français, pour se justifier de ce reproche il étend l'exclusion des français sur tous les blancs en général; il était accusé d'être l'ennemi des noirs, pour démontrer le contraire il fait

un appel aux noirs de tous les pays de venir résider dans la République ; c'est ainsi, lorsque l'on s'est écarté de la vraie route, qu'il est difficile d'y revenir ; un excès entraîne toujours dans un autre.

Cependant M. le Vicomte du Bouchage, qui avait remplacé M. le comte de Beugnot dans le ministère de la marine et des colonies, comptant sur les offres et les promesses de Pétion, prenait ses mesures pour envoyer des commissaires à Hayti.

Les événemens qui étaient survenus en Europe, la France occupée par les armées alliés, forcèrent le cabinet français de changer ses premières dispositions, au lieu d'envoyer une armée expéditionnaire pour appuyer la négociation, comme il avait été déterminé auparavant, il fut arrêté que l'on enverrait seulement des commissaires pour notifier aux chefs de Saint-Domingue, les intentions et les prétentions de la France.

Nous avons déjà vu que M. Malouet, ministre de la marine et des colonies avait choisi pour être ses émissaires à Hayti, un terroriste, agent de Robespierre, noté d'infamie, ensuite condamné aux galères pour crimes de bigamie;

un renégat espagnol, ancien contrebandier; et un vieillard inconnu à Hayti et en France même, pour être les exécuteurs de ses projets honteux.

M. le vicomte du Bouchage, qui était imbu des mêmes préjugés et des mêmes principes de M. Malouet, fit un aussi mauvais choix en nous envoyant des commissaires tous ex-colons; le cabinet français toujours trompé et influencé par les ex-colons, croyait que ces hommes pervers et artificieux avaient encore conservés quelque influence dans le pays.

M. le Vicomte du Bouchage, crut donc qu'il avait fait un coup de maître, en choisissant six ex-colons pour nous notifier les ordres de Louis XVIII.

Nos lecteurs ne seront pas sans doute fâchés, que nous leur fassions connaître, les noms et qualités de ces ci-devant maîtres, que l'on envoyait pour déshonorer, tromper et entraîner dans le piége leurs ci-devant esclaves.

M. le vicomte de Fontanges, le chef de la mission, est un vieillard, ex-colon des Gonaïves, ex-colonel du régiment du Cap, ex-

commandant du cordon de la Marmelade, il y a de cela vingt-huit ans, lorsqu'il faisait la guerre aux généraux Jean-François et Biassou contre la liberté.

M. le vicomte de Fontanges, pendant la guerre de la révolution de St-Domingue, avait une grande influence sur les hommes de couleur, qu'il avait flatté et caressé pour leur faire faire la guerre aux noirs, contre les généraux Jean-François et Biassou; c'est pourquoi on l'avait expressément choisi pour être envoyé au général Pétion, *étant au fait de cette pratique*, par sa longue expérience.

Le nommé Esmangart, ex-colon, grand planteur de la plaine des Cayes, maintenant conseiller d'état, est un homme (dit-on) qui se crispe au seul nom de la *liberté!* que l'on dit avoir de l'influence dans le Sud-Ouest.

George du Petit-Houars, ex-colon du bas Limbé, était connu dans le pays, pour être imbu de tous les préjugés de l'ancien régime, qui exécrait les noirs et les hommes de couleur.

Laujon, était un ex-colon, un ex-procureur du Roi à St-Marc; il avait été choisi pour

avoir écrit des mémoires, où il enseigne de la manière que les blancs doivent s'y prendre, pour faire les hommes de couleur détruire les noirs, et les noirs, les hommes de couleur.

Jouette, ex-colon de la Montagne des Arcahayes, avait été un des satellites de Leclerc et de Rochambeau.

Enfin, le sixième, Cotelle Laboulatrie, était un ex-colon, ex-procureur du roi, au Port-au-Prince, un homme approfondi dans les crimes, les ruses et les perfidies des ex-colons.

Ces commissaires devaient aussi amener avec eux quelques transfuges haytiens pour faire montre de leur bonne foi, de leur franchise et de leur bienveillance.

M. le vicomte du Bouchage, pour mieux encore assurer la réussite des commissaires, fit rassembler de toutes les parties de la France, les traîtres et les transfuges haytiens qui avaient suivi les armées françaises, lors de l'évacuation de Rochambeau, pour les envoyer précéder à Hayti l'arrivée des commissaires pour préparer les esprits à bien les recevoir tant dans le Nord-Ouest que dans le Sud-Ouest.

Ces traîtres venaient d'arriver à l'île de Saint-Thomas sur un bâtiment français ; là, ils apprennent le sort qui les espérait, s'ils avaient l'audace de souiller de leurs pieds sacriléges le territoire du Nord-Ouest ; ils se hâtèrent de se rendre au Port-au-Prince, auprès de leur complice le traître Pétion ; le droit d'asile était sacré et inviolable dans la République, surtout pour des traîtres et des espions ; l'on vit arriver dans cette ville une foule de ces lâches transfuges, les ennemis les plus dangereux, les fléaux les plus cruels de leur patrie ; parmi eux, l'on distinguait le traître Bellegarde, qui avait trahi le gouverneur Toussaint, un Louis Labelinaie, homme barbare et cruel jusqu'à la stupidité, le Séïde de Rochambeau, un homme qui avait fait pendre, dans un seul jour, en présence du général Pétion, pendant qu'il était à la Petite-Anse, vingt-cinq malheureuses femmes des habitations Saint-Michel et Madeline ; un homme à qui l'on pouvait reprocher la destruction et la mort de 4 ou 500 créatures humaines, ses frères et ses concitoyens, qu'il avait livrés aux français pour être pendus,

égorgés, noyés, brûlés et mangés par des chiens; de tels scélérats, encore tout dégoutants du sang de leurs compatriotes, étaient reçus et accueillis par Pétion au Port-au-Prince.

Malgré que ces transfuges savaient le sort qui les attendait dans le royaume, il y en a eu d'assez hardis pour oser s'y introduire, mais ils furent aussitôt arrêtés et ils éprouvèrent le châtiment réservé aux traitres et aux espions.

Pendant que tous ces événemens se passaient dans le cours des années 1814, 1815 et 1816, Henry n'avait pas perdu un seul instant pour mettre le Royaume en état de défense, et nous étions prets à recevoir les commissaires et l'armée française, de quelque manière qu'ils se présentassent.

Malgré nos immenses préparatifs de guerre, le Roi n'avait pas cessé de fixer son attention sur la prospérité publique. La guerre, l'agriculture, le commerce, l'instruction publique tout fixait son attention; il faut, disait-il, que tout marche ensemble, l'un n'empêche pas l'autre; plus il rencontrait d'obstacle plus

plus il acquerrait de nouvelle forces, plus ses ressources se developpaient.

Henry observait attentivement les desseins des français sur Hayti, et sa principale étude était de chercher les moyens de pouvoir les déjouer; il vit par ce qui s'était passé dans le Sud-Ouest, que les français comptaient plus sur les moyens de séduction et de corruption pour nous vaincre, que sur la force des armes; dès ce moment, Henry sentit plus que jamais le besoin d'éclairer le peuple sur la connaissance de ses droits et de ses devoirs; il résolut de propager l'instruction et les lumières dans l'universalité des citoyens.

Après le changement de religion, le plus puissant moyen pour changer les mœurs et le caractère d'une nation, c'est de changer la langue; il fut résolu en conseil qu'il serait fondé dans toutes les villes et paroisses du Royaume des écoles d'enseignement mutuel, des académies et colléges royaux; que l'éducation serait donnée dans la langue anglaise et d'après le système anglais; il fut aussi arrêté que l'instruction publique à Hayti aurait lieu

gratis, aux frais de la nation : immédiatement après le gouvernement s'occupa des moyens de faire venir de l'étranger des maîtres, professeurs et artistes, et donna des ordres pour construire les édifices devant servir à l'établissement des maisons d'éducation.

Dans la même année 1816, nous vîmes s'élever l'école nationale de la capitale, et l'annee suivante, les villes de Sans-Souci, Port-de Paix, Gonaïves et St-Marc, eurent aussi des écoles nationales d'établies dans leur sein, et ouvertes au public *gratuitement*.

L'imprimerie, cet art précieux, qui répand les connaissances humaines, nous avait rendu de grands et de signalés services; dans moins de six mois, le gouvernement fit établir trois imprimeries, au Cap-Henry, à Sans-Souci, et à la Citadelle Henry ; il nous serait bien facile, par la suite, d'en établir dans toutes les villes du Royaume.

Par le moyen de ces imprimeries, les écrivains, les journalistes du Nord-Ouest, faisaient pleuvoir un déluge de papiers dans le pays, et sur-tout dans le Sud-Ouest ; toutes les nouvelles d'Europe circulaient et étaient

mis sous les yeux du peuple; tous les écrits des ex-colons étaient réfutés et commentés, toutes les communications directes ou indirectes que l'on recevait des français, étaient immédiatement publiés et répandus dans le pays, cette publicité les déjouait et leur portait la mort dans le cœur; il y avait déjà trois mois, que nous avions annoncé à nos concitoyens du Sud-Ouest, l'arrivée incessamment des commissaires, qui devaient leur être envoyés, nous les avions prévenus, de se tenir sur leurs gardes......

Pétion attendait donc au Port-au-Prince, l'arrivée de ces commissaires avec anxiété; il était réduit dans l'impuissance de ne pouvoir rien faire pour eux; sans doute il aurait même bien voulu ne pas les recevoir, mais comme il avait reçu et accueilli un espion, il ne pouvait plus faire différemment que de recevoir des commissaires; s'il les eût renvoyés, il condamnait lui-même la conduite qu'il avait tenue envers Dauxion Lavaysse; il avait donc résolu qu'il les recevrait; il s'était déjà déshonoré, il ne lui en coûtait pas davantage!

Enfin, le 5 Octobre 1816, parut en vue du

Port-au-Prince, la frégate la Flore, précédée du brick le Railleur, ayant à bord cette commission coloniale et législative, si attendue, dont la sagesse devait de concert avec Pétion, gagner la partie du Nord à la France.

Le vicomte de Fontanges, était encore en mer, qu'il annonça à Pétion, par sa lettre du 2 Octobre son arrivée, et lui déclara quels étaient l'objet et le but de la mission.

Dès ce moment Pétion n'avait plus besoin de communiquer avec les commissaires, il en savait assez; il devait les récuser et leur défendre l'entrée des ports de la République.

1o Leur qualité de commissaires annonçait une puissance supérieure qui les avait commis, pour notifier des ordres à des sujets.

2o Leur qualité d'ex-colons, d'hommes orgueilleux, vindicatifs et tyrans, de ci-devant maîtres, ennemis naturels et implacables des haytiens.

3o L'objet de leur mission qui était de faire reconnaître la souveraineté de la France, par la République.

Ces trois causes obligeaient Pétion de refuser les commissaires et de les notifier d'avoir à se retirer; mais Pétion ne pouvait plus avoir le sen-

timent de la dignité d'homme; il n'était plus qu'un être avili et dégradé à ses propres yeux, tout sentiment d'honneur, de justice et d'humanité, était banni de son cœur, il avait bu sa honte, il n'en était plus susceptible.

Le vicomte de Fontanges débute dans sa lettre par annoncer à Pétion, que le drapeau blanc qu'il avait défendu long-temps avec courage, avait été arboré avec enthousiasme depuis plus de deux ans sur toutes les terres de l'ancienne obéissance du Roi; que *Saint-Domingue seul était en retard*. Le Vicomte n'avait aucun doute sur la réception qui serait faite aux commissaires du roi, il était plein de confiance dans la *loyauté* de Pétion : « Nous vous expédions (lui dit-il) M. le colonel chevalier de Jouette, M. le chevalier Dominge chef d'escadron, qui sont porteurs de cette lettre, et M. le Dué l'un de vos compatriote qui nous a témoigné le désir de les accompagner ».

Voulant ensuite rappeller au souvenir de Pétion leurs anciennes connivences, lorsqu'ils combattaient contre la liberté des noirs, ce commissaire ex-colon termine sa lettre ainsi :

» *Votre vieux, votre ancien général, le vicomte de Fontanges, celui sous les ordres*

duquel vous et vos compatriotes avez défendu avec honneur la cause du Roi, quand des sujets parjures osaient l'attaquer, est le chef de cette mission toute pacifique (1).

Le vicomte de Fontanges proposait à Pétion d'arborer le drapeau *blanc* et de trahir les couleurs nationales; de recevoir des commissaires tous ex-colons, ci-devant propriétaires d'hommes à Saint-Domingue, les ennemis naturels et implacables des haytiens, qui venaient pour leur notifier les ordres du Roi de France: qu'est-ce que Pétion avait à répondre à une semblable ouverture? que l'acte de l'indépendance, la constitution et les devoirs de sa place l'empêchaient d'entamer aucune négociation sur des bases contraires à la liberté et à l'indépendance de son pays; que la république, libre et indépendante, ne pouvait recevoir des commissaires d'une puissance étrangère qui venaient pour lui notifier des ordres; que c'était une insulte faite à la majesté de la République; que le vicomte de Fontanges et les commissaires qui l'accompa-

(1) Voyez les pièces justificatives, page 88.

gnaient étant en outre tous ex-colons, les ennemis naturels des haytiens. L'acte de l'indépendance et l'article 38 de la constitution les proscrivaient du territoire, que s'ils ne pouvaient mettre les pieds dans le pays, comme de simples individus, ils le pouvaient encore bien moins, étant revêtus d'un caractère hostile et insultant envers la République ; que c'était l'outrage le plus sanglant que le cabinet français pouvait faire au peuple haytien, que de lui envoyer des ci-devant maîtres pour notifier l'ordre aux ci-devant esclaves de retourner sous le joug de la France, et qu'en conséquence des motifs ci-dessus expliqués, le Président de la République se voyait dans le devoir de signifier aux commissaires français d'avoir à se retirer, que les ports de la République leur étaient fermés, et que quand à ce qui concernait le nommé *Le Dué*, comme sujet haytien, il serait arrêté, et comme transfuge, livré au glaive des lois, pour éprouver le sort réservé aux traîtres et aux espions !

Voilà la réponse que Pétion aurait dû faire aux commissaires ex-colons, s'il eut été pénétré

des devoirs de sa place et de la dignité de la République ! mais il n'était qu'un traître vendu aux français ; il s'était déjà déshonoré en recevant et en traitant avec un vil espion ; il pouvait donc bien recevoir des commissaires ex-colons ! Voici en substance la réponse qu'il fit au vicomte de Fontanges.

Nous avons (dit Pétion) à la vérité défendu avec beaucoup de courage, et *un dévouement sans bornes le drapeau français ;* il ne voulait pas dire le drapeau *blanc*, il craignait de choquer les idées du peuple ; ensuite, après s'être rabattu sur des lieux communs, sur les événemens de la révolution, cette révolution que Pétion haïssait parcequ'elle avait rendu les noirs à la liberté (1) ; sur le caractère connu de Sa Majesté Très-Chrétienne, ses principes modérés, ses malheurs inouis, ceux de sa famille, une lutte aussi longue qu'elle avait été

(1) Voyez page 32, 35 et 36 de la correspondance de Pétion avec Dauxion Lavaysse ; la haine de Pétion contre la révolution éclate à chaque ligne, il se vante que sous le colonel Mauduit, il avait défendu la cocarde blanche !

cruelle

cruelle et sanguinaire, l'incertitude de son sort, etc. etc. Enfin, après bien des niaiseries débitées dans un style lâche et plat; il en fallait absolument venir à l'espionnage de Dauxion Lavaysse; je craindrais d'affaiblir ce chef-d'œuvre de turpitudes et de scélératesse, si je ne le copiais littéralement, après j'en ferai un léger commentaire.

« Dans cet intervalle, le général Dauxion Lavaysse arriva à la Jamaïque et prit la qualité de Commissaire du Roi. Un écrit, publié sous son influence, semblait un brandon de discorde lancé pour nous désunir, séparer les chefs de la famille, ou la famille de ses chefs: l'esclavage modéré y était peint sous des couleurs spécieuses; le peuple y était doucement rappelé; le sort des chefs était celui des sauvages malfaisans, *la mort ou l'exil dans l'île de Ratau*, après avoir aidé à séduire et à enchaîner leurs frères, leurs amis, les compagnons de leurs armes et de leur gloire; malgré cela le général Lavaysse osa se présenter au Port-au-Prince, et y fut reçu avec bonté, les actes de sa mission ont été rendus publics,

ses instructions dévoilées et avouées par lui, sous quel rapport sa mission pouvait-elle être considérée? *comme un espionnage*. Dans ce cas quels risques n'eût-il pas courus? Cependant elle était signée et sanctionnée par un Ministre influant près du Roi; elle portait en cela l'empreinte de l'authenticité. Quel sujet de réflexion pour nous? Toutes ces pièces, nous en avons la certitude, ont resté long-temps sous les yeux de Sa Majesté Très-Chrétienne, et Elle les a, sans doute, mûrement examinées. Les papiers publics de toute l'Europe en ont retenti, et elles ont été publiées à plusieurs reprises, avec des observations qui nous font honneur, et où notre sagesse et notre modération ont été approuvées. Le général Lavaysse a retourné en France, *après avoir reçu tous les témoignages de la plus sainte hospitalité* ».

J'en appelle à tous les hommes impartiaux, aux amis mêmes de Pétion, à ses défenseurs, à Colombel et Milcent; chaque mot, chaque ligne de ce passage, ne contiennent-ils pas une foule de turpitudes, de mensonges et de perfidies les plus avérés? Allons il faut encore débrouiller cette logomachie.

Dans cet intervalle; de quel intervalle dont Pétion veut parler? est-ce entre l'envoi de Dauxion Lavaysse à Hayti, et le retour de Bonaparte en France de l'île d'Elbe? c'est-ce que Pétion entend, et il n'y a pas eu d'intervalle entre ces deux événemens; la première opération du ministre Malouet, a été d'envoyer Dauxion Lavaysse à Hayti, et il était arrivé en France en Février 1815, avant le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe. Or donc, il n'y a pas eu d'intervalle entre l'envoi de cet espion à Hayti, et le retour de Napoléon en France; ce premier faux qui ne paraît rien d'abord a été commis à dessein, pour diminuer la culpabilité de Pétion aux yeux du peuple; *le général Dauxion Lavaysse arriva à la Jamaïque et prit la qualité de commissaire du Roi;* c'est encore une imposture: le ministre Malouet dans ses instructions qualifia Dauxion Lavaysse d'agent secret, le comte Beugnot de colonel; ce Dauxion Lavaysse prit à la Jamaïque impudemment, le titre de général et d'agent principal du Ministre de la marine et des colonies; mais c'est bien Pétion lui-même qui avait bien voulu dans ses actes publics,

qualifier cet espion de *député de S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre* (1); encore un autre faux et une perfidie. *Un écrit publié sous son influence, semblait un brandon de discorde lancé pour nous désunir séparer les chefs de la famille ou la famille de ses chefs: l'esclavage modéré y était peint sous des couleurs spécieuses; le peuple y était doucement rappellé.* L'écrit dont il est ici question, est celui de H. Henry, le même que Pétion avait fait répondre, par celui intitulé Colombus; nos lecteurs se rappeleront que c'est dans cette brochure, que Pétion donnait aux ex-colons une *omniscience* certaine sur ce qu'il fallait faire pour réduire les noirs dans l'esclavage, et il avait encore la scélératesse d'en parler. *Le sort des chefs était celui des sauvages malfaisans:* autre scélératessse, autre perfidie de la part de Pétion! Lisez la lettre de Dauxion Lavaysse au général Pétion du 6 Septembre et les instructions du ministre Malouet, les chefs devaient recevoir des récompenses pour prix de leurs perfidies, mais c'est

(1) Voyez les pièces justificatives imprimées au Port-au-Prince en 1814.

le peuple qui devait être *traité comme des sauvages malfaisans et traqués comme des nègres marrons.* Admirez avec moi un instant comme Pétion trompait le peuple ; il retranche le dernier membre de la phrase *traqués comme des nègres marrons*, parce qu'il cragnait de froisser les oreilles des noirs, qu'il avait vendus sans pouvoir les livrer, et il faisait rapporter ces insultes et ces outrages aux chefs, tandis qu'ils ne se rapportaient qu'au peuple ; il est aisé d'en concevoir le motif. Autres crimes, autres scélératesses ! *la mort ou l'exil dans l'île de Ratau, après avoir aidé à séduire et à enchaîner leurs frères, leurs amis, les compagnons de leurs armes et de leur gloire ;* l'on a vu que Pétion s'était attaché à tronquer tous les passages, qu'il en avait fait une logomachie, un galimathias, dans le dessein de tout embrouiller ; ici, il voudrait comme donner à entendre, que ces expressions : *la mort ou l'exil dans l'île de Ratau,* appartenaient à l'écrit de H. Henry, tandis que ces expressions se trouvent textuellement dans les instructions du ministre Malouet, et implicitement dans les lettres de Dauxion Lavaysse au général Pétion, tandis

que c'est Pétion lui-même, qui devait donner la mort aux haytiens et envoyer dans l'île de Ratau ou ailleurs, ceux qui n'auraient pas voulu rentrer sous le joug de l'esclavage; comme on voit la thèse était bien changée; ces sauvages malfaisans, ces nègres marrons, ces hommes violens et incorrigibles, étaient redevenus les frères, les amis, les compagnons d'armes et de la gloire de ce traître; je manque d'épithètes pour qualifier des aveux aussi honteux et aussi ignominieux que ceux-ci. *Dauxion Lavaysse malgré cela ósa se présenter au Port-au-Prince et y fut reçu avec bonté! les actes de sa mission ont été rendu publics, ses instructions dévoilées et avouées par lui, sous quel rapport sa mission pouvait-elle être considérée?* et Pétion répond lui-même, *comme un espionnage!* quel aveu! et il avait l'impudence d'écrire et de signer ces lignes! et il ajoute, *dans ce cas quels risques n'eut-il pas courus?* nous achèverons le sens de la phrase, puisqu'il n'a pas voulu la finir, *s'il n'avait trouvé dans le chef du gouvernement son protecteur et son complice?* Pétion après avoir parlé de sa sagesse et de sa modération, termine cet assemblage de turpitudes, de scélératesse et de mensonges, en disant que l'espion est retourné

en France, après avoir reçu les témoignages de la plus sainte *hospitalité ;* comme si les lois de l'hospitalité pouvaient s'étendre sur un espion.

Ces derniers aveux de Pétion complètent toutes les preuves du crime de haute-trahison dont il est accusé ; ce qui répand une tâche indélébile sur sa vie, et couvre sa mémoire d'un opprobre et d'une ignominie éternels !

Enfin, Pétion pour mettre le sceau à toutes ses absurdités, ses crimes et ses attentats, termine sa lettre au vicomte de Fontanges, ainsi : « Les commissaires (dit-il) qu'il a plu » à S. M. d'envoyer auprès de cette républi- » que, en mettant le pied à terre s'apperce- » vront bientôt combien le *droit des gens* est » sacré dans ce gouvernement, et que tout » le monde, *sans exception de couleur ni* « *de nation* y respire sous la protection des » lois, dans la plus parfaite *égalité* ». La » fin couronne l'œuvre : *finis coronat opus.*

C'est ainsi que Pétion, pour parvenir à tromper et à égarer le peuple, confondait toutes les notions du juste avec l'injuste ; que par un

bouleversement général de la nature des choses, toutes les idées de morale, de justice et d'humanité se trouvaient perverties, détruites ou renversées! Au milieu de cette confusion on voit une ignorance complette du droit des gens et du droit public des nations, une violation de leurs principes et de leurs règles et un profond mépris des lois fondamentales du pays !

Ici, les principes de la morale et de l'honneté publique avait été violés par le cabinet français ; il s'agissait d'un espionnage honteux, accompagné de circonstances les plus criminelles ; au lieu de voir le chef de la République irrité de cette infamie, s'en indigner, ne parler que de supplices et d'échafauds, vous l'entendez dire que l'espion est retourné en France, après avoir reçu les témoignages de la *plus sainte hospitalité*, comme si les devoirs et les droits sacrés de l'hospitalité pouvaient s'étendre sur un criminel, sur un vil espion! Là, le cabinet français foule aux pieds toutes les règles du droits des gens et du droit public des nations, par l'envoi des commissaires, tous ex-colons,

pour

pour notifier des ordres à la République ; le peuple est insulté dans ses droits, la constitution est violée, méprisée et avilie ; au lieu de repousser avec dignité ces insultes et ces outrages, le président répond : les commissaires qu'il *à plu* à Sa Majesté d'envoyer auprès de cette République, en mettant le pied à terre s'appercevront bientôt combien *le droit des gens est sacré dans ce gouvernement.*

L'acte de l'indépendance exclut les français du pays, l'article 38 de la constitution étend cette exclusion sur les blancs quelles que soient leurs nations ; l'article 44, n'admet dans la République, que les africains, indiens ou ceux issus de leurs sang, etc. etc. et Pétion avait assez d'impudence pour écrire aux commissaires, ex-colons, que tout le monde sans exception de *couleur ni de nation* y respirait sous *la protection des lois dans la plus parfaite égalité.* Quel galimatias ! de quelle loi, de quelle égalité entendait-il donc parler ? C'est ainsi que Pétion violait la constitution, la tournait en ridicule par une ironie, la critique la plus amère !....

En écrivant ces lignes, j'en ai honte moi-même ! A quoi devons-nous donc attribuer tant d'inconséquences et d'absurdités ? est-ce à l'effet

de l'ignorance ou à celui de la trahison? . . . . C'est à l'un et à l'autre, à la trahison des gouvernans, et à l'ignorance des gouvernés. Si les gouvernans avaient été patriotes et de bonne foi, ils avaient assez de lumières pour se diriger, se respecter eux-mêmes et faire respecter les lois de la République; et si les gouvernés ou autrement la masse du peuple avaient eu assez de lumières, ils auraient su lire et discerner dans les actes du gouvernement et dans ses actions les preuves incontestables de son infâme trahison; et ils auraient eu assez de force et d'énergie pour chasser ou mettre en jugement les traîtres qui les avaient déshonoré et vendu aux français.

Mais dans tout cela, ce qu'il y a de vraiment pénible et de douloureux pour les cœurs vraiment haytiens, et dont il nous est impossible de nous le dissimuler, c'est que la trahison, la lâcheté, l'ignorance et la versatilité du gouvernement du Sud-Ouest, jointes au peu d'énergie et à l'aveuglément des haytiens de cette partie qui ont montré un abandon honteux de leurs plus chers intérêts, ont dû singulièrement nuire à la cause, à la liberté et à l'indépendance du peuple haytien! Ce coupable

oubli de leurs devoirs n'a pas laissé que d'enhardir les ex-colons dans leur système de duplicité et de mensonge ! Cependant le gouvernement du Sud-Ouest est composé d'un *sénat* et d'une chambre de *représentans* où siègent, sans doute, des hommes éclairés, de bons observateurs qui veillent aux intérêts du peuple !

Que faisiez-vous donc alors pères conscrits, assis sur vos chaises curules, lorsque le président de la République, tramait sous vos yeux et par écrit, l'esclavage des noirs, la ruine de votre patrie et la destruction de vos concitoyens ? vous dormiez, sans doute, hélas ! d'un sommeil bien profond ? car tous les cris de sauvages malfaisans, de nègres marrons, d'île de Ratau qui rétentissaient dans vos oreilles n'ont pu vous retirer dans cette profonde l'éthargie ? vous étiez donc dans un entier renoncement de vous mêmes, dans un parfait oubli des affaires de ce monde ? car vous vous seriez inquiétés du sort de votre patrie et de vos infortunés concitoyens ; vous auriez pu lire dans les actes et dans les actions de Pétion, combien il vous avait indignement trompés, trahis et

avilis ; et au lieu de vous atteler, comme vous avez fait, dans son char mortuaire, comme d'indignes républicains, vous eussiez jetté le cadavre de ce traître à la voierie ! mais pères conscrits vous dormiez alors; vous étiez dans un entier renoncement de vous mêmes, dans un parfait oubli des affaires de ce monde ? néanmoins vous avez péchés; mais c'est sans connaissance de cause et sans préméditation, vous êtes donc bien excusables, et nous vous excusons ! . . . .

Le 6 Octobre le vicomte de Fontanges notifie à Pétion l'ordonnance de Louis XVIII, qui nommait ses commissaires à St-Domingue : « Cette ordonnance (dit Fontanges) doit calmer toutes les inquiétudes et remplir tous les cœurs d'espérance, elle vous fera connaître aussi, Général, quelle est l'étendue de nos pouvoirs ».

Par l'ordonnance en question, les commissaires devaient s'entendre avec les administrateurs actuels, sur tout ce qui tient à la législation de la colonie, au régime intérieur et d'ordre public, aux fonctionnaires civils et militaires, à l'état des personnes et au rétablissement des relations commerciales avec la métropole, etc.

Or, qu'est-ce que Pétion avait besoin d'en savoir davantage? N'avait-il pas sous les yeux toute l'étendue des pouvoirs de ces commissaires? Toutes les propositions les plus avantageuses qui pouvaient lui être faites, ne se réduisaient-elles pas à reconnaître la souveraineté de la France? le pouvait-il? en avait-il le droit et le pouvoir? Il ne pouvait donc entamer une ouverture sur des bases inadmissibles; c'est cependant ce qu'il a fait.

Il paraît par la correspondance que j'ai sous les yeux, que Pétion avait eu des entretiens secrets avec le vieux vicomte de Fontanges; avant qu'il en ait eu de publiques, où sans doute, il lui avait fait savoir toutes les difficultés de sa position; ce n'est qu'après avoir eu ces entretiens particuliers, que Pétion donna à ces commissaires ex-colons, une audience à sept heures du soir, en présence des principales autorités de la République.

Cette audience nocturne à la lueur des flambeaux devait présenter une scène assez curieuse, plaisante même! les maîtres d'un côté faisant valoir leurs anciennes prétentions, et les sujets de l'autre qui avaient la bassesse de

les écouter ; il fut question de l'espionnage de Dauxion Lavaysse ; ensuite, il fut sans doute convenu entre Pétion et les ex-colons qu'il était essentiel de sonder les dispositions du Nord-Ouest, avant que de pouvoir rien entamer.

Si dans cette circonstance le malheur avait voulu que les rênes du gouvernement du Nord-Ouest eussent été aussi bien confiées à un chef aussi vil qu'était celui du Sud-Ouest l'on aurait vu à la honte de l'espèce humaine, ces deux gouvernemens se disputer de bassesse pour rentrer sous le joug de ces maîtres orgueilleux ; et le peuple indignement sacrifié eut été encore obligé de révendiquer de nouveau ses droits, par la force en accourant aux armes !

Heureusement pour le peuple haytien, pour son honneur et sa gloire, qu'Henry tenait les rênes du gouvernement du Nord-Ouest, d'une main ferme et sage ; son énergie, son patriotisme, ses principes invariables d'honneur et de probité, ont été le régulateur qui a tout ramené à la cause de la liberté et de l'indépendance !

Les commissaires ex-colons partirent donc

pour le Nord, dans l'intention de retourner au Port-au-Prince, s'aboucher avec Pétion, après qu'ils auraient toutefois sondé les dispositions du Roi d'Hayti.

Voici comme la Gazette Royale d'Hayti du 27 Octobre, rend compte de cet événement; je ne pourrais le faire d'une manière plus exacte et plus fidèle.

« Pour la première fois, (dit la Gazette Royale) depuis vingt-sept ans, le pavillon blanc vient de se montrer sur nos côtes d'une manière aussi peu honorable que ridicule pour le gouvernement français; la vue de ce pavillon méprisable, symbole de l'esclavage, sous lequel nous avons gémi pendant des siècles, a excité dans tous les cœurs la plus profonde indignation.

» La cause d'un peuple juste, brave et généreux qui résiste à la persécution et à la plus monstrueuse de toutes les tyrannies, dont il n'existe aucun exemple dans les annales des peuples; cette cause, dis-je, ne peut être indifférente à l'universalité des hommes : nous ne devons donc jamais nous lasser de faire entendre notre voix, discuter nos droits et plaider la plus juste des causes au tribunal du

monde entier. Si les passions, l'injustice et la cupidité parvenaient à étouffer notre voix et à paralyser nos généreux efforts, si nos contemporains restent sourds et insensibles aux cris de l'humanité et de la justice, du moins la postérité, plus juste, recueillèra les matériaux que nous lui transmettons ; elle jugera les hommes et les lumières du siècle où nous vivons ; elle reconnaîtra les droits de l'innocence opprimée, et déversera la coupe de l'ignominie sur les oppresseurs. »

Après cette exorde énergique, le rédacteur rend compte de l'événement qui était le sujet de ses réflexions, de la manière suivante :

« Dans la matinée du 17 Octobre 1816, la vigie du Cap-Henry signala deux bâtimens, une frégate et un brick, louvoyant dans le large, reconnus pour être des bâtimens de guerre ; à leurs manœuvres, ils furent suspectés pour être des bâtimens ennemis qui croisaient devant le port et qui n'osaient s'en approcher de trop près.

» Le lendemain au matin, ils s'approchèrent du port et se tinrent à une distance à peu près de quatre lieues.

Le

» Le duc de la Marmelade, Gouverneur de la capitale, se rendit au fort de Picolet pour observer les manœuvres de ces bâtimens; à leurs pavillons ils furent reconnus pour être des bâtimens français.

» Vers deux heures de l'après-midi, la frégate fit le signal au brick qui était dans le large de s'aprocher d'elle, le canot du brick se rendit à bord de la frégate, apparemment peur prendre des ordres; et une demi-heure après, il s'en retourna à bord du brick; la frégate et le brick hissèrent le pavillon haytien au mât de misaine, et pavillon blanc au grand mât et au mât d'artimon, et firent pleines voiles sur le fort de Picolet.

» Alors le Gouverneur, présumant que ce pouvait être des bâtimens parlementaires, ordonna de faire approcher le bateau du pilote, sous la volée du fort, pour être prêt à faire entrer les bâtimens, dans le cas qu'ils l'eussent demandé.

» A cette manœuvre chacun crut qu'ils allaient entrer incessamment dans le port.

» Le pilote se tenait devant le fort, ayant pavillon haytien, à les attendre.

» Le brick s'approcha à deux lieues environ du fort, se mit en panne, vira de bord et tira un coup de canon.

» L'on s'attendait à chaque instant qu'il aurait mis son canot à la mer, avec son pavillon de parlementaire pour venir parler au commandant du fort, et faire connaître l'objet de sa mission, ou demander le pilote s'il voulait entrer dans le port, comme cela se pratique chez toutes les nations ; point du tout, le brick continua à faire des manœuvres et tira plusieurs coups de canon.

» La frégate et le brick, fatigués d'attendre vainement que nous eussions envoyé à leurs bords, s'éloignèrent et firent route dans le canal de la Tortue. Le même jour, la vigie signala un brigantin faisant route dans l'Ouest, le brick français porta dessus, l'aborda et le parla pendant long-temps, et ensuite il s'éloigna; le brigantin que l'on reconnut pour être un américain, changea sa destination et vint rôder aux environs du port, pendant plusieurs jours ; il fit mine de vouloir entrer ; un soir il s'approcha tellement, qu'on crut qu'il allait le faire : le pilote s'avança et au grand étonnement de tout

le monde, le brigantin s'éloigna; enfin après avoir rodé pendant six jours devant le port, il se détermina à entrer.

» L'interprête du Cap-Henry se rendit de suite à bord, pour remplir les formalités d'usages; il reconnut, que le brigantin était le Sidney Crispin de New-Yorck, capitaine Elesha Kenn, ayant le Sieur Jacob M. King, pour subrecargue. Ces deux messieurs déclarèrent qu'ils étaient porteurs de deux lettres pour Sa Majesté le Roi d'Hayti, qui leur avaient été remises par le Capitaine du brick Français *le Railleur*.

» L'interprête s'empressa de faire son rapport au Gouverneur, qui se rendit immédiatement sur la cale du Roi, pour interroger le Capitaine et le subrecargue, et savoir ce que c'étaient que ces lettres; mais quels furent l'étonnement et l'indignation du Gouverneur, lorsque le Capitaine et le subrecargue américains lui présentèrent deux lettres, sans contre-seing, dont la suscription était insultante et injurieuse au gouvernement d'Hayti, étant dans des formes inusitées: *A Monsieur le Général Christophe, au Cap-Français*. Le

Gouverneur manifesta sa surprise et son extrême indignation ; et il dit au Capitaine et au subrecargue qu'il était étonné que des Américains qui commercent avec Hayti depuis tant d'années, qui jouissent de la protection du gouvernement, et qui, comme nous, étaient parvenus à la liberté et à l'indépendance, avaient pu se charger d'une commission aussi déshonorante qu'elle était déplacée, pour des hommes qui appartiennent à une nation amie des haytiens; le Gouverneur leur fit la remise de suite des deux lettres sans les décacheter, et leur signifia l'ordre d'avoir à les rapporter à ceux qui leur en avaient fait la remise, et d'avoir à sortir du port sur-le-champ : ce qui fut exécuté ; tous les canots du port remorquèrent le brigantin, qui fut mis dehors immédiatement.

» Le brick le *Spéculant*, sortant du Cap-Henry, allant aux Gonaïves, rencontra la frégate et le brick français en vue du Cap-à-Foux.

» Les Commissaires se doutant bien, que leurs lettres ne seraient point acceptées, si elles n'étaient adressées dans les formes usitées, profitèrent de l'occasion de ce bâtiment pour faire

passer un paquet sous le couvert du Commandant du port des Gonaïves, qui contenait la lettre et l'ordonnance.

» Il est bon d'observer que par la lettre des Commissaires, datée en vue du Cap-à-Foux, le 12 Octobre, on voit qu'ils nous annoncent devoir aller au Port-au-Prince, comme point central, pour communiquer de là, avec le Sud et le Nord; tandis que nous étions parfaitement instruits que dès le 5 Octobre, au soir, la frégate la *Flore* et le brick le *Railleur* avaient touché au Port-au-Prince, ayant à leurs bords lesdits Commissaires. Les perfides! ils n'avaient pas mêmes commencé à s'aboucher avec nous, qu'ils usaient déjà de ruse et de mensonge pour pouvoir nous tromper » !

Pétion attendait le retour des commissaires ex-colons avec impatience, prêt à céder ou à roidir, suivant la réception qui leur aurait été faite par le Roi d'Hayti. L'arrivée de ces commissaires ex-colons, annoncée et attendue depuis si long-temps avait causé de cruelles inquiétudes au général Pétion, et il était dans une telle anxiété, que les commissaires, à leur retour au Port-au-Prince, le trouvèrent malade.

Je rendrai compte de ce qui s'est passé au Port-au-Prince jusqu'au départ des commissaires ex-colons ; ensuite, je me transporterai dans le Nord-Ouest, pour rendre compte des mesures que leur apparition sur nos côtes fit prendre au roi d'Hayti.

Aussitôt son retour dans la rade du Port-au-Prince, le vicomte de Fontanges écrivit au général Pétion, pour lui annoncer qu'il n'avait pu communiquer avec le Nord, que l'entrée des ports lui avait été refusée ; il envoyait à Pétion copie de la lettre qu'il avait écrite au général Christophe, sous le couvert du commandant des Gonaïves, et qu'étant de retour, il s'empressait de reprendre les communications qui étaient l'objet de sa mission ; dans le cours de sa lettre, il dit à Pétion, que Louis XVIII avait désavoué la mission de Dauxion Lavaysse, aussi bien que la conduite qu'il avait tenue ; il mande à Pétion dans la même lettre, par un *P. S.*, de lui accuser réception de l'ordonnance du Roi qui les nommait ses commissaires à St-Domingue.

Les nouvelles du Nord-Ouest avaient entièrement rassuré Pétion, il n'était plus le même

homme ; après avoir accusé réception au vicomte de Fontanges de sa lettre, de copie de celle adressée au général Christophe et de l'ordonnance de Louis XVIII ; voici comme il entre en matière avec cet ex-colon :

« Après de crimes épouvantables commis par des français : crimes qui rougissent les pages de l'histoire, l'Indépendance d'Hayti a été solennellement jurée sur les restes encore fumants de nos infortunés compatriotes, par les guerriers intrépides qui venaient de la conquérir. Ce serment sacré, prononcé pour la première fois par un peuple indigné, n'a jamais cessé de retentir dans tous les cœurs ; chaque année il est renouvellé avec un nouvel enthousiasme, il est le paladium de la liberté publique ; le retracter ou en concevoir la coupable pensée, serait un déshonneur et une infamie dont aucun haytien n'est capable ; l'altérer serait attirer snr nous des malheurs mérités ; nos lois nous le défendent impérieusement, et comme Premier Magistrat de la République, la plus sacrée de mes obligations est de la faire respecter ; je l'ai juré à la face du ciel et des hommes et *je n'ai jamais*

juré en vain. Nous faire revenir sur cette sainte résolution est au-dessus de toute force humaine ; nous la possédons , nous nous croyons dignes de la conserver ; pour nous l'enlever , il faudrait donc nous exterminer tous. Eh bien ! si la chose était même possible, nous nous y déterminerions plutôt que de reculer ».

Il est inutile de pousser plus loin ; mes lecteurs s'appercevront aisément par ce style fier , vigoureux et imposant, que ce n'était plus Pétion le *francais* qui parlait, mais c'était Pétion l'*haytien* malgré lui qui tenait ce langage! quel homme! quel Protée! en combien de formes ne s'est-il pas métamorphosé en sa vie.

Cependant l'espionnage de Dauxion Lavaysse revenait toujours dans l'esprit de Pétion, et l'occupait d'une manière désagréable; pour en finir et n'en plus parler, il s'adresse, dans sa lettre , au vicomte de Fontanges et lui dit: « Vous me faites l'honneur de me répéter, que cette mission a été désavouée par Sa Majesté , j'en demeure d'accord et par conséquent de la nullité de tous les actes qu'elle

qu'elle a produits ; je n'en parlerai donc plus ». Pétion qui avait consenti dans les actes, dont il est ici question, comme je prie mes lecteurs de s'en ressouvenir, de payer *une indemnité* à la France, ou autrement un tribut ; de lui accorder le commerce exclusif comme en 1789, et de reconnaître la souveraineté de la France, moyennant qu'elle aurait reconnu *l'indépendance des droits* aux haytiens, ou autrement dit, les droits civils et politiques de sujets et de citoyens français ; Pétion était bien aise de saisir l'occasion pour se retracter de ses promesses ; promesses qui étaient bien au-delà de ce qu'il pouvait tenir, et malgré que dans les individus mêmes une retractation quelconque suppose erreur, ignorance ou manque de foi, et porte l'empreinte d'une action honteuse, Pétion, dis-je, n'en était pas moins bien aise de demeurer d'accord de la nullité des actes de son gouvernement et de ne plus jamais en parler.

C'est une chose bien digne de remarque et de fixer l'attention, de voir que le cabinet français diminuait de ses prétentions, pour

faire au général Pétion, par ses commissaires, les mêmes offres que Dauxion Lavaysse n'avait pu lui accorder en premier lieu, et de voir qu'avec le temps les prétentions du général Pétion s'étaient augmentées, et il refusait en dernier lieu, les mêmes propositions qu'il avait premièrement sollicitées et demandées, pour lesquelles il avait fait les plus grands efforts, afin de les obtenir.

Ce qui explique le changement forcé du général Pétion; ce qu'il avait cru possible en 1814, se trouvait impossible en 1816, et il avait alors l'air de dédaigner les mêmes faveurs qu'il avait sollicité et demandé avec tant d'ardeur.

Mais que l'on ne se trompe point sur ce changement apparent, amené et nécessité par la force des choses; Pétion n'en suivait pas moins l'exécution de ses projets; il n'était seulement réduit que dans la nécessité d'employer un chemin différent, plus long, plus détourné, pour parvenir à son but.

Malheur aux aveugles et aux incrédules, qui croiraient différemment!! Dans les entretiens que Fontanges et Esmangart eurent avec le traitre Pétion, j'ai la conviction qu'ils ont

dû trâmer le nouveau plan que le cabinet français devait employer de concert avec Pétion, pour renverser le royaume d'Hayti, et réduire les noirs dans l'esclavage.

Pétion est mort, mais son plan et ses projets ne le sont pas ; je n'ai besoin que de jeter les yeux sur tout ce qui se passe d'intrigues des ex-colons en France, et ce qui se passe à l'instant que j'écris dans le Sud-Ouest ; pour me convaincre de l'existence de ce plan ; tous ces procès verbaux de fêtes d'indépendance, de sermens prêtés à dessein dans toutes les paroisses, loin de m'éblouir, sont pour moi des preuves incontestables de l'existence de ce plan; la guerre fait à Gomand dans le Sud, pour débarrasser ses derrières d'un ennemi dangereux, dévoile suffisamment les vues ultérieures du successeur de Pétion, qui marche sur ses mêmes traces, qui a l'air de prôner la liberté et l'indépendance, qui ne sont dans ses mains que des moyens qu'il employe pour parvenir à l'asservissement du pays et à l'esclavage du peuple haytien.

L'indépendance, disent les ex-colons, est la *marotte* de ce peuple, avec une indépendance

nominale, on peut le conduire à tout; eh bien accordons le ce qu'il demande! ensuite nous le conduirons là où nous voudrons. Comme on voit les leçons des ex-colons ont germé et sont mises en usage dans la République, ce plan est le *nec plus ultra* de la perfidie des ex-colons et de leurs partisans du Sud-Ouest..

Nous en avons assez dit, pour leur faire entendre que nous avons pénétré dans leurs perfides projets, et que nous saurons les déjouer (1).

Pétion ne pouvant pas faire différemment,

---

(1) (*Paris, le 7 Septembre.*) Le bruit a couru que le général Boyer, président de la République d'Hayti, a envoyé un agent au gouvernement français, avec l'offre de payer une somme annuelle à la France, et de placer cette puissance sur le pied le plus favorable pour le commerce, si la cour des Tuileries veut reconnaître l'indépendance de la partie de St-Domingue qu'il gouverne. « Le mot *indépendance* est la marotte du peuple, dit l'agent en question (2), aucune autorité ne peut l'emporter sur ce sentiment, et il n'y a guères de conditions auxquelles il ne consentît, si cette concession nominale lui était faite ».

Extrait de l'Ambigu, numéro 520, page 537.

(2) Cet agent doit être M. Colombel.

demanda au vicomte de Fontanges, de considérer son gouvernement comme *libre* et *indépendant*. Après qu'il avait reçu l'ordonnance de Louis XVIII, qui contenait l'étendue des pouvoirs des commissaires ex-colons ; c'était vouloir leur faire une demande aussi inconvenante qu'elle était inadmissible ; une supposition, que ces commissaires ex-colons eussent été des envoyés, revêtus du caractère de ministre public, avant de communiquer avec eux, c'était la proposition *sine quanon* qu'il fallait leur faire, de *reconnaitre l'indépendance d'Hayti* pour base, avant que de passer outre ; mais Pétion avait si bien commencé, il fallait bien qu'il allât de sottises en sottises.

Cependant, le peuple et les troupes du Port-au-Prince, murmuraient hautement de voir ces ex-colons prolonger leurs communications ; des remueurs se manifestaient dans la ville. la moindre risque qui aurait pu survenir dans ce moment entre un matelot français et un haytien, aurait pu faire éclater une insurrection générale.

Les commissaires ex-colons, manifestèrent

des craintes, et sous le prétexte que leurs matelots étaient embauchés par les mexicains et les carthaginois, qui se trouvaient alors au Port-au-Prince, ils écrivirent pour réclamer le droit des gens et la protection de Pétion.

Enfin, après bien des pourparlers, de correspondance et d'entrevues, qui n'étaient pas sans objets; il fallait venir à une explication définitive et mettre un terme à la négociation.

Pétion, soit à dessein ou on ne sait comment, avait fourni des armes victorieuses aux ex-colons pour le combattre, ils ne manquèrent pas d'en profiter.

Le 30 Octobre, Fontanges lui écrivit: « Quand on lit de sang froid et sans passions, les premières pages de l'acte qui fait la base de vos institutions, on reconnaît bientôt, que cet acte porte avec lui le germe de votre propre destruction ».

Et pour démontrer à Pétion cette vérité, il lui mettait sous les yeux les articles 38, 39 et 44 de la constitution, soi-disant révisée.

Je m'abstiendrai de faire mention des observations que lui fit cet ex-colon, on peut

les lire dans sa lettre (1); je me suis d'ailleurs déjà expliqué sur le contenu de ces articles; je dirai donc seulement en passant, Pétion meritait bien que des ennemis de sa patrie vinssent l'insulter jusques dans son propre gouvernement, en comparant et en assimillant sa République aux puissances barbaresques; il le méritait bien, dis-je, pour avoir eu la bassesse de trahir ses devoirs pour accueillir ces commissaires ex-colons, au mépris de cette même constitution qui leur fournissait des armes pour le combattre, et au mépris du droit des gens qui les bannissaient du territoire de la République!

Et comment répond-il à ces insultes? par des mensonges et des absurdités. Ces articles, dit-il, n'ont donc jamais cessés d'être en vigueur et n'ont d'autre but que notre garantie; et pour donner la preuve comme ils sont bien exécutés et en vigueur, il dit: vous avez dû voir dans cette ville beaucoup d'européens faisant le commerce, et la proscription de couleur ne frappe sur aucun d'eux; et la pré-

(1) Voyez page 113 de pièces justificatives.

sence seule de ces ex-colons, de ces ennemis de sa patrie, attestait encore bien mieux que tout ce qu'il pouvait dire, combien ces articles étaient en vigueur, et combien la constitution était exécutée dans la République !

Haytiens du Sud-Ouest, d'une chose l'autre, exécutez votre constitution si vous la croyez nécessaire à votre sécurité et à votre garantie, ou si elle est absurde, et qu'en cela même, elle est inexécutable, abolissez donc la, et vous ferez bien ! abolissez ce simulacre de constitution qui ne vous assure aucun droit, qui ne vous présente aucune garantie, ni au dedans ni au dehors; anéantissez cette démagogie, qui ne tend qu'à vous déshonorer et à vous avilir aux yeux des nations ! anéantissez-la, dis-je ! elle n'étend dans l'intérieur qu'à vous perdre et à vous désunir, à vous plonger dans une anarchie complette, et à vous entraîner dans une destruction certaine et inévitable; dans l'extérieur elle ne tend qu'à vous rendre le jouet, la risée et la victime des ennemis d'Hayti ! que dis-je, ceux-mêmes qui étaient vos amis, elle en a peut-être fait des ennemis redoutables.

Croyez

Croyez moi, mes frères et chers compatriotes ; écoutez la voix de la nature et de la raison qui vous crie et vous conseille de vous réunir à nous, plutôt que la voix des passions qui vous porte à vous en éloigner ! Croyez moi, ne formons qu'un seul et même corps de nation ! sommes-nous trop nombreux ? notre territoire est-il trop étendue ? n'avons-nous pas les mêmes intérêts et la même cause à défendre ? Pourquoi resterions-nous donc divisés ? pourquoi toujours cette cruelle séparation, qui est tout à la fois si impolitique et si contraire à nos vrais intérêts ?

N'avons-nous pas commis assez d'erreurs et assez de fautes en politique ? que le bon sens et la raison soient donc notre guide ; faisons une fusion de tous nos droits et de tous nos intérêts ; commençons par nous entendre ; c'est le premier point, tout le reste viendra après....

Pétion, forcé par le peuple de demander la reconnaissance de l'indépendance d'Hayti, ne pouvait tomber d'accord avec les commissaires ex-colons, qui n'avaient ni le pouvoir, ni l'intention de traiter sur cette base ; ils se

séparèrent donc sans avoir rien conclu, du moins publiquement; mais nous avons une forte présomption qu'ils avaient arrêtés les conditions d'un traité *secret*.

Transportons-nous maintenant dans le Nord-Ouest. Nous avons vu que la lettre des commissaires ex-colons et l'ordonnance de Louis XVIII étaient parvenues au gouvernement, sous le couvert du commandant des Gonaïves.

Pour mettre un terme aux insultes et aux outrages sanglans que le cabinet français n'avait cessé de faire au peuple haytien, indigné de voir l'obstination que ce cabinet avait mis à poursuivre ses projets injustes et barbares contre Hayti, et les moyens perfides et détournés qu'il faisait usage, pour parvenir à son but, Henry fit sa Déclaration du 20 Novembre 1816.

« Le Souverain de la France (a dit le Roi
» d'Hayti dans cette Déclaration) le Souve-
» rain de la France a déclaré de ne devoir
» rien faire, en traitant avec nous, qui puisse
» manquer à ce *qu'il doit à la dignité de sa*
» *couronne, à la justice et aux intérêts*

» *de ses peuples !* Et nous aussi, nous décla-
» rons ne pas devoir manquer à ce que nous
» devons aux intérêts de nos peuples, à la
» justice et à la dignité de notre couronne ».

« Les grands intérêts du peuple haytien (dit encore Henry, dans cet acte à jamais mémorable) et nos devoirs nous obligent à faire connaître au monde les puissans motifs qui nous ont porté à prendre cette résolution, pour faire cesser toutes les aggressions, les injures et les sanglans outrages que le gouvernement français n'a cessé de faire au peuple haytien, et faire cesser également toutes les prétentions injustes et illusoires de souveraineté, que le gouvernement français pourrait encore conserver sur le Royaume libre et indépendant d'Hayti.

» A ces Causes, nous avons déclaré et nous déclarons solennellement que :

» Article Ier. Nous ne traiterons avec le gouvernement français que sur le même pied, de puissance à puissance, de souverain à souverain; qu'aucune négociation ne sera entamée par nous avec cette puissance, qui n'aurait eu pour base préalable l'indépendance du Royaume d'Hayti, tant en matière de gouvernement que de commerce, et qu'aucun traité définitif ne

sera conclu par nous avec ce gouvernement, sans que préalablement nous ayons obtenu les bons offices et la médiation d'une grande puissance maritime qui nous garantirait que la foi du traité ne serait pas violée par le cabinet français ;

» 2. Lorsque nous traiterons, nous ne consentirons à aucun traité quelconque, qui ne comprendrait pas la liberté et l'indépendance de la généralité des haytiens qui habitent les trois provinces du Royaume, connues sous la dénomination du Nord, de l'Ouest et du Sud, notre territoire, la cause du peuple haytien étant une et indivisible ;

» 3. Toutes les ouvertures ou communications qui pourraient être faites par le gouvernement français au gouvernement haytien, soit par écrit ou de vive voix, ne seront reçues qu'autant qu'elles seront faites dans les formes et suivant l'usage établi dans le Royaume, pour les communications diplomatiques ;

» 4. Le pavillon français ne sera point admis dans aucun des ports du Royaume, ni aucun individu de cette nation, jusqu'à ce que l'indépendance d'Hayti soit définitivement reconnue par le gouvernement français :

» 5. Nous déclarons de nouveau, que nos intentions invariables sont de ne pas nous mêler soit directement ou indirectement dans les affaires hors du Royaume ;

» 6. Que nos constans efforts auront toujours pour but de vivre en bonne intelligence et en bonne harmonie avec les puissances amies et leurs colonies qui nous avoisinent, de conserver la plus exacte neutralité, et de leur démontrer, par la sagesse de notre conduite, de nos lois et de nos travaux, que nous sommes dignes de la liberté et de l'indépendance ;

» Nous déclarons et nous protestons en face du Tout-Puissant, des Souverains et des Peuples, que nous n'avons été mûs à faire cette Déclaration, que par l'intérêt général du peuple haytien, pour la conservation de ses droits et de son existence ;

» Nous déclarons et nous protestons, quelles que soient les menaces des français pour nous intimider, quelles que soient leurs entreprises pour nous subjuguer, le genre d'attaque, de crime et de barbarie qu'ils comptent pouvoir exercer contre nous pour y parvenir, que rien ne pourra ébranler un seul instant notre

résolution. Dussions-nous être exterminés par l'univers conjuré, le dernier des haytiens rendra son dernier soupir, plutôt que de cesser d'être libre et indépendant.

» Nous remettons la justice de notre cause dans les mains de Dieu, qui punit toujours les injustes et les aggresseurs. Nous soutiendrons la dignité de notre couronne, les droits et les intérêts du peuple haytien, et nous nous reposons avec confiance sur sa bravoure, son zèle et son amour pour la patrie, afin de nous seconder, de tous ses efforts, dans la défense de ses droits, de sa liberté et de son indépendance » !

Cette déclaration sage et prudente du Roi d'Hayti, a mis un terme aux insultes et aux aggressions du cabinet français, et un obstacle invincible à l'exécution de ses projets ultérieures contre la liberté et l'indépendance du peuple haytien.

Cette déclaration qui renverse et détruit toutes les espérances des ex-colons a été l'objet de leur commentaire et de leurs réflexions.

La condition expresse et *sine qua non* de reconnaître l'indépendance d'Hayti, tant en

matière de gouvernement que de commerce, avant de pouvoir négocier, les gènent si singulièrement, que pour nous faire déroger de cette base, ils ont inventé des prétextes, des absurdités et des allégations aussi ridicules qu'ils sont dénués de toute espèce de fondemens. Désormais, ont-ils dit, tout rapprochement est impossible entre les deux gouvernemens, puisqu'il faut accorder tout d'un côté avant de rien obtenir de l'autre ; et puis, que d'observations inutiles, que de ci, que de là, comme si le gouvernement français avait à nous faire de grandes concessions et de grands sacrifices, en reconnaissant *une indépendance* dont nous sommes en pleine possession de *fait* et de *droit* depuis seize ans ; comme si toutes ces concessions et ces sacrifices prétendus, ne sont pas déjà consommés par la conquête que nous en avons faite, et par la force des choses.

Comme la politique de mon gouvernement est franche et droite, et que nous n'avons ni l'intention d'induire en erreur, ni de tromper qui que ce soit, je crois pouvoir donner aux ex-colons une ample et entière satisfaction,

en commentant les principes qui ont basé cette déclaration du Roi, qui forme aujourd'hui l'objet de leurs alarmes et de leurs inquiétudes.

Nous ne nous écarterons pas dans ce commentaire, des règles et des principes du droit des gens et du droit public des nations civilisées, auxquels le gouvernement d'Hayti n'entend certainement pas déroger, et sans doute le gouvernement français non plus.

Nous ferons tous nos efforts pour nous rendre le plus clair et le plus intelligible possible ; nous serons même minutieux, afin de ne laisser rien à désirer aux ex-colons.

Nous ferons le commentaire en question, article par article ; paragraphe par paragraphe, en commençant par le premier paragraphe de l'article premier.

« Nous ne traiterons (c'est le Roi d'Hayti qui parle) avec le gouvernement français que sur le même pied de puissance à puissance, de souverain à souverain ».

Dans ce premier paragraphe, il n'y a rien de contraire aux droits des gens, car selon le droit

droit naturel et politique, tous les peuples, tous les états, tous les Souverains grands et petits sont égaux en droits; or, la justice politique qui gouverne le monde policé, et qui est fondé sur la justice naturelle, nous parle et nous dit assez, que le Roi d'Hayti est l'égal et le frère, s'il vous plaît, Messieurs les ex-colons, du Roi de France, et que S. M. Haytienne, ne peut et ne doit traiter, avec Sa Majesté Très-Chrétienne, que sur le même pied d'égal à égal, de Souverain à Souverain!! Et il est bien clair et bien entendu que le Roi d'un peuple libre et indépendant, ne peut être, et ne doit être, le tributaire, le vassal et encore bien moins le sujet, d'un Roi comme lui son frère et son égal. Voilà les principes et les régles qui gouvernent les nations policées et civilisées de l'Europe. Nous savons bien que ces principes sacrés et éternels du droit naturel et du droit politique des peuples, blessent et offensent les préjugés des orgueilleux ex-colons; mais ce n'est pas nous qui les avons créés et établies, ces lois sacrées et éternelles; elles viennent

de plus loin et de plus haut que nous : c'est en vain que les ennemis de l'humanité voudraient les pervertir et les anéantir, elles existent, elles sont universelles et indestructibles, elles sont gravées en lettres ineffaçables dans le cœur de tous les hommes, dans le cœur des *noirs* comme des *blancs* ; elles existent et nous les invoquons chaque jour ! nous en avons fait la règle de notre conduite et de nos principes invariables ; nous sommes résolus de ne jamais nous en écarter ! Le droit des gens et la justice politique sont fondés sur la réciprocité ; le roi d'Hayti n'est pas plus obligé envers le roi de France, que le roi de France ne l'est envers lui !

Passons au 2eme paragraphe du même article : *Qu'aucune négociation ne sera entamée par nous avec cette puissance* (la France), *qui n'aurait eu pour base préalable l'indépendance du royaume d'Hayti.*

Voilà cette condition *expresse* et *sine quanon* qui arrête court les ex-colons dans leurs combinaisons diaboliques contre Hayti, elle est encore conforme aux règles et aux principes du droit des gens et du droit public des na-

tions. Depuis seize ans, le peuple haytien est indépendant de fait et de droit ; jamais cause ne fut plus juste ni plus fondée que la sienne ; or, comme il n'est pas permis par les lois des nations à aucune nation de proposer à une autre de renoncer à ses droits de souveraineté pour entrer sous sa domination, nous avons donc bien fait d'admettre pour base, avant d'entrer en traité, la condition *sine quanon* de reconnaitre l'indépendance d'Hayti : les Etats Généraux de Hollande et les Etats-Unis d'Amérique l'ont admis avant nous, et personne ne les en ont blâmé.

Si le gouvernement français est dans l'intention de reconnaître l'indépendance d'Hayti, il ne doit nullement hésiter d'admettre cette base préalable et indispensable, toutes autres conditions devant être l'objet d'un traité subséquent ! si au contraire, il nous considère comme des insurgens, nous ne devons pas communiquer avec lui, sous aucun rapport ou prétexte que ce soit ; déroger à ces principes, ce serait vouloir nous égarer et nous déshonorer, sans aucun avantage pour nous ! Toute mission secrète, tout *traité clandestin*, ne

pourrait nous faire qu'un tort des plus préjudiciables.

3eme paragraphe du même article, *tant en matière de gouvernement que de commerce*.

C'est à dire que nous ne voulons pas d'une indépendance *nominale*, d'une indépendance *fictive*, mais que nous voulons être libres et indépendans, dans toute l'étendue et la signification du mot, clairement et formellement, exprimé dans un traité solennel, que nous n'entendons nous engager sous aucune espèce de suprématie quelconque de tributaire ou de vassalité, que nous entendons également que notre commerce soit libre, c'est à dire, que nous ne voulons accorder ni l'exclusif ni ni l'exclusion à aucune nation : tout ceci est bien clair et bien exprimé dans la Déclaration du Roi et n'avait pas besoin d'explication.

Passons maintenant à l'article 2.

Lorsque nous traiterons, nous ne consentirons, etc. (voyez l'article 2).

C'est une base de l'acte de l'indépendance et des constitutions d'Hayti ; la cause et le territoire du peuple haytien sont un et indivisible ; la séparation momentanée du pays

en deux gouvernemens, n'est que le résultat d'une guerre civile, ce qui ne concerne nullement un gouvernement étranger.

Le gouvernement d'Hayti ne pouvant pas déroger aux bases constitutionnelles du Royaume, toutes questions ou toutes propositions tendantes à s'immiscer dans les affaires résultant de nos dissensions civiles, je présume seraient soigneusement écartées comme inadmissibles; la cause et le territoire du peuple haytien étant un et indivisible !

Voyons l'article 3, *Toutes les ouvertures, etc.* (voyez l'article 3).

Les formes et les usages établis dans le Royaume d'Hayti pour les communications diplomatiques, sont les mêmes que ceux que l'on observe dans toutes les cours de l'Europe.

Ceci est clair comme le jour, et n'a pas besoin de commentaire; il est très-inutile de dire aux diplomates français, de ne point nous envoyer des terroristes, des contrebandiers, des imposteurs et des ex-colons etc. etc. Ce n'est pas à nous à leur enseigner les règles de la diplomatie; s'ils veulent communiquer avec nous comme cela se pratique

entre les gouvernemens, ils sauront bien comment s'y prendre.

Passons à l'article 4, *Le pavillon français ne sera point admis, etc.* (voyez l'article 4).

Cette exclusion ne s'étend que sur le pavillon français et les individus de cette nation, encore pour un temps déterminé, jusqu'à ce que l'indépendance d'Hayti soit définitivement reconnue par le gouvernement français ; cette réserve seule indique qu'une fois l'indépendance sera reconnue, le pavillon français et les individus de cette nation pourront être admis.

Cette exclusion est bien différente de celle de l'article 38 de la constitution du Sud-Ouest, qui exclu tous les blancs en général ; nous excluons les français, parce que nous sommes en état de guerre avec eux, ce qui est sage, juste et politique.

Les principes contenus dans les articles 5 et 6, sont conformes à nos lois fondamentales, qui nous prescrivent de ne pas nous immiscer directement ni indirectement dans les affaires de nos voisins.

C'est d'après ces principes de nos lois et

de bon voisinage, que le Roi d'Hayti a rendu sa proclamation du 23 Mai 1819, qui ordonne que tout sujet anglais, reconnu pour s'être esquivé des îles voisines, pour venir se réfugier ou chercher un asile dans le Royaume serait arrêté, pour être renvoyé sur les premiers bâtimens dans les lieux où ils serait sorti ; S. M. Haytienne, étant fermement résolue de ne jamais se départir du système de neutralité et de bon voisinage qu'Elle a toujours observé ; ce qui est bien l'opposé de l'article 44 de la constitution du Sud-Ouest.

Nous nous sommes suffisamment expliqués dans le cours de cet écrit, pour être bien compris des ex-colons ; qu'ils sachent donc qu'ils n'ont rien à revoir, à demander, ni à démêler avec nous ; qu'ils jugent d'après tout ce que nous leur avons dit, si nous pouvons *renouer avec la France des liaisons qui n'auraient que le caractère d'une indépendance non contestée, alors même que l'étrange situation politique de la France, ne pourrait encore permettre d'avouer publiquement toute la signification du mot.*

Quels verbiages, quels entortillages, pour ne pas dire une indépendance *nominale !* une

espèce d'indépendance! que nous importe l'étrange situation politique de la France! qu'avons-nous de commun avec ses liaisons de familles, et les intérêts de ses colonies des îles du vent; nous ne voulons point de tous ces chemins détournés; point de missions secrètes, point de traité *clandestin*, nous voulons être *libres et indépendans* en face de l'univers et dans toute l'étendue et la signification du mot; voilà notre *sine qua non*.

Forcé de m'arrêter au milieu de ma course, pour ne pas laisser manquer là-propos, j'éprouve le plus grand regret d'être dans la nécessité de passer sur les années 1817, 1818 et 1819, malgré qu'il ne soye pas survenu dans le pays aucun événement important durant ce temps, j'aurais pu encore intéresser mes lecteurs, en leur mettant sous les yeux les grandes améliorations qui ont eu lieu dans le Royaume,

Comme la vente des biens domaniaux, la vente de ces ci-devant biens, de ces ci-devant colons; la distribution des terres à tous les militaires de l'armée, la multiplication d'un

d'un grand nombre de propriétaires, le droit de propriété respecté, l'industrie et le travail encouragé et protégé; un grand nombre de mariages, l'amélioration des mœurs, l'instruction étendue et propagée, la création d'une Chambre Royale d'Instruction Publique, les différens progrès des écoles nationales et des académies; j'aurais aussi pu suivre Henry dans une de ses tournées, le peindre au milieu du peuple, répendant ses largesses et causant familièrement avec les habitans des campagnes; j'aurais entré avec mon lecteur dans la caze de ce bon cultivateur, jadis si à plaindre et si malheureux, nous nous serions rejouis ensemble en le voyant environné de son épouse et de ses enfans, vivant dans une honnête aisance, de bons meubles, à la place de ces vieux bancs, de ces vieux couis, un bon lit au lieu d'un grabat, et jouissant par-dessus tout, du plus précieux de tous les biens, la liberté! O que nous avons perdu! pourquoi que le temps me fui et m'enlève cette douce jouissance, le seul qui puisse soutenir mon courage et me dédommager de mes travaux, la vue et la contemplation du bonheur de mes concitoyens!

J'aurais été heureux de terminer ici, mais j'ai à rendre compte de l'événement important qui est survenu dans le Sud-Ouest.

Dans le courant d'Avril 1818, le traître Pétion mourut, rongé de remords et de chagrin ; dégouté d'une vie odieuse, il se laissa mourir d'inanition, sans avoir voulu prendre aucun aliment et aucun remède, jusqu'à son dernier moment.

Les papiers publics du Port-au-Prince ont donné les détails de sa mort et des cérémonies de ses funérailles ; les honneurs et les viles et plates adulations qui ont eu lieu dans cette circonstance, ne pourront jamais laver sa mémoire du crime de haute-trahison dont elle est entachée.

Le général Boyer, qui avait été son secrétaire, se fit nommer à la charge de Président de la République ; quelques jours aprés sa mort, il fut élu à peu près comme les gardes prétoriennes nommaient les empereurs romains.

On ne sait comment que l'on ne trouva point dans la précieuse cassette, fermante à deux clefs, le précieux dépôt qui devait y être enfermé, et qui désignait le successeur

de Pétion; on ne sait comment, dis-je, que la lettre autographe, cachetée et adressée au Sénat, a pu être escamotée; ce qu'il y a de bien certain, Pétion avait désigné son successeur et ce successeur n'était pas Boyer ! ....

Dans les mois de Mai et de Juin 1818, le roi d'Hayti, faisait sa tournée dans le Royaume avec la famille royale et accompagné de sa cour; il était au Port-de-Paix, lorsqu'il apprit la mort de Pétion.

Arrivée à Saint-Marc, Henry fit sa Proclamation du 9 Juin, adressée aux haytiens du Sud-Ouest, pour tacher d'en venir à un arrangement juste, honorable et convenable aux intérêts de tous les haytiens.

Le Roi envoya trois personnes notables au Port-au-Prince: MM. les barons de Dessalines, de Bottex et le commissaire Armand, qui étaient chargés de remettre aux Généraux et Magistrats la Proclamation de Sa Majesté et la lettre qui anonçaient ses intentions pacifiques.

Nos lecteurs ont sous les yeux, dans les pièces justificatives, la Proclamation du Roi et sa lettre, ainsi que la réponse absurde et extravagante qui fut faite à Sa Majesté.

C'est cette démarche conciliatoire, ce sont

ces paroles de *paix*, d'*union* et d'*intérêt général*, qui nous ont attiré les pamphlets contenant les plates diatribes et les impostures des Colombel et des Milcent, qui ne sont que les instrumens employés par les ex-colons; nous avons répondu à leurs infâmes calomnies, qui avaient pour but de diffamer la monarchie haytienne et le Souverain qui la gouverne, avec autant de sagesse que de justice!



CONCLUSION.

La révolution française de 1789, est la cause première des révolutions d'Hayti, le droit de l'homme proclamé en face de l'univers, devait retentir dans le cœur des *noirs* comme des *blancs*.

Il était naturel que la population blanche du pays, comme celle de la France, se partagea en royaliste et en républicaine.

La population haytienne, mise en mouvement, devait aussi prendre une part active entre les deux partis, suivant l'impulsion qui lui était donnée.

Un esprit d'égoïsme et des préjugés coloniaux, régnaient dans toutes les classes blanche, jaune et noire.

Dans les différens concordats entre les blancs et les hommes de couleur, les noirs furent toujours sacrifiés par les deux partis; delà lorigine de nos guerres civiles.

Les blancs royalistes insurgèrent les noirs au nom du Roi, pour les opposer à la Répu-

blique Française, et les républicains se virent contraints de proclamer la liberté générale des noirs, pour les opposer aux Rois et aux planteurs.

Blancs royalistes et blancs républicains, voulaient l'esclavage, divisés d'opinions politiques, ils marchaient à un même but, ils voulaient se servir d'un parti pour écraser l'autre.

Les haytiens des deux couleurs devaient être egalement l'instrument, le jouet et la victime des maîtres.

Les services signalés, les efforts et les exploits de Toussaint rendirent la République triomphante.

Les blancs royalistes et républicains se réunissent pour rérablir l'esclavage, il fallait affaiblir la population haytienne, avant de tenter à l'asservir, les blancs opposent les hommes de couleur aux noirs, Rigaud est l'instrument employé contre Toussaint; les blancs se partagent des deux côtés et sont les champions les plus ardens de la guerre civile.

Pétion trahit Tonssaint et se joint à Rigaud qui succombe, ainsi succomberont toujours les traîtres et les lâches.

Les blancs de tous les parties se rallient autour de Toussaint victorieux, le comble d'adu-

lation, il est le *Spartacus* du siècle! l'homme prédit par *Raynal !* et en même temps ils conjurent et trament sa perte.

Les blancs ex-colons dans le pays et ceux en France s'entendent pour y réussir, ceux dans le pays l'entraînent à prendre de fausses mesures pour lui aliéner le cœur et l'esprit de ses concitoyens; ceux de France intrigues contre lui, l'armée française lui tombe sur les bras lorsqu'il s'attendait le moins.

Les blancs de tous les partis se réunissent à Leclerc contre l'infortuné Toussaint; alors ils étaient tous d'accords ils s'agissaient de l'esclavage des noirs.

La population haytienne se partagea en deux partis, l'une pour Toussaint combattant pour la liberté, l'autre pour les blancs combattant pour l'esclavage.

L'infortuné Toussaint traite avec les français; il est victime de sa confiance, arrêté, embarqué, il périt dans les borreurs d'un cachot; sa mort déplorable est encore utile à sa patrie, elle avertit les chefs qui seraient tenté d'imiter son exemple!

Les ex-colons redevenus maîtres et victorieux

se livrent à toutes leurs haines et à toutes leurs vengeances, demandent, sollicitent et conseillent aux français de commettre des crimes et des cruautés qui font frémir la nature épouvantée.

L'esclavage est proclamé, après dix ans de liberté toutes ses horreurs sont rétablies ; tous rentrent, tous ployent sous le joug des maîtres, leur inflexibilité, leurs injustices et l'excès de leurs barbaries nous sauvent.

Les serviteurs des blancs comme ceux qui les avaient combattus sont indistinctement immolés, pendus, noyés, brûlés et mangés par des chiens de sang.

Les haytiens reprennent leurs armes pour défendre leur existence, celle de leurs femmes et de leurs enfans, pour révendiquer leurs droits naturels et politiques.

Pétion abandonne les français, se fait haytien malgré lui et se rend au général en chef des indigènes qui l'accueille et l'admet dans son intimité.

Le général Dessalines réunit tous les partis; les haytiens volent unanimement aux armes,

la

la guerre devient *nationale*, les français sont vaincus, chassés de notre territoire.

L'indépendance est proclamée en face de l'univers !

Par ce qui précède, l'on voit que les blancs royalistes et républicains, voulaient se servir de nous comme des instrumens, et que sans le vouloir, ils nous conduisirent à la liberté ! ils voulurent nous ravir la liberté, et sans le vouloir encore, ils nous conduisirent à l'indépendance !

C'est aux ex-colons que la France doit la perte de la plus belle de ses possessions d'outre-mer !

Nous errâmes dès nos premiers pas dans la carrière législative, nous ne sûmes pas d'abord bien nous constituer ; guerrier et patriote, Dessalines n'était pas législateur.

Il rappelle imprudemment les haytiens qui avaient fui avec les français ; ces transfuges se joignent à Pétion, trament sa mort et l'assassinent lâchement.

Henry Christophe prend les rènes du gouvernement, elles lui sont dévolues par le

peuple, comme général en chef et le plus ancien des générauxde l'armée.

Henry est reconnu unanimement par le peuple et les troupes des trois provinces, le Nord, l'Ouest et le Sud; Pétion se révolte et lui dispute ses droits au gouvernement.

La guerre civile éclate, les blancs français se rangent de chaque côté, excitent le carnage et sèment les brandons de la discorde.

Henry combat son compétiteur sans détour, franchement, de bonne foi, et par la force des armes.

Pétion, joint à ses armes la perfidie, la trahison, les ruses et les détours; il fomente des troubles et des conspirations, qui font couler des flots de sang de ses concitoyens.

La première guerre civile est occasionnée par Rigaud, la seconde par Pétion. Ces guerres sont l'ouvrage des français; ces deux traîtres n'en ont eté que les instrumens.

Le pays se sépare; l'*unité* de force et de gouvernement est rompue.

Le Nord-Ouest se constitue d'abord sous le titre d'*État* d'*Hayti*, ensuite, il se forme

en monarchie constitutionnelle, pour assurer la durée et la stabilité du gouvernement.

Henry réunit les hommes les plus instruits de son royaume auprès de lui, crée des lois, s'applique aux affaires publiques.

Le Sud-Ouest, se constitue en République démocratique, en suite le chef ambitieux de cette République renverse, la constitution, change le gouvernement républicain en un gouvernement *despotique* et *arbitraire* mêlé de *démocratie*.

Amis ou ennemis, Pétion fait détruire tout ce qui porte obstacle à ses projets ambitieux !

Goman se déclare dans le Sud en faveur du Roi d'Hayti, et se maintient dans les montagnes de la Hotte.

Rigaud, envoyé pour seconder Pétion dans sa révolte, arrive de France; deux traîtres et deux ambitieux ne peuvent long-temps s'accorder; le Sud fait scission avec l'Ouest, Rigaud meurt, et laisse le champ libre à l'ambition de Pétion; Borgella qui succède à Rigaud, ne fait que paraître et disparaître.

Touché des malheurs du Sud-Ouest, et de l'anarchie qui règne dans cette partie, Henry fait une démarche conciliatoire pour rétablir la paix et l'union.

Pétion rejette cette démarche généreuse, il voit avec douleur l'état de stabilité et de prospérité de la monarchie ; il s'en indigne, fomente des conspirations et des troubles et attire Henry, malgré lui sur le champ de bataille.

Pétion trame avec les français à *Santo-Domingo*, envoi des agens en France, et en reçoit dans le pays ; la guerre maritime met un obstacle à l'exécution de ses projets.

Henry fournit aux espagnols de *Santo-Domingo*, des armes et des munitions pour chasser les français de leur territoire.

La paix générale présente à Pétion l'occasion d'exécuter son projet, de faire retourner Hayti dans l'état de colonie française, il fait ses efforts pour y parvenir.

Le cabinet français propose à Henry, de choisir entre la mort et l'esclavage, il s'en indigne ; il assemble le conseil général de la nation. . . . .

Le conseil général de la nation resout que

le peuple haytien se ferait exterminer jusqu'au dernier, plutôt que de renoncer à la liberté et à l'indépendance !

Henry sanctionne cette génereuse résolution !

Franco Médina se présente, il est arrêté comme espion.

Pétion reçoit au Port-au-Prince Dauxion Lavaysse, espion français, conspire avec lui par écrit la ruine de l'état et de ses concitoyens; consent de payer tribut à la France, de lui accorder le commerce exclusif et de reconnaître sa souveraineté; la France demande le rétablissement des préjugés et de l'esclavage.

Henry fait prédominer dans le Sud-Ouest la cause de la liberté et de l'indépendance; sa conduite sage, héroïque et patriotique, oblige Pétion de redevenir haytien malgré lui.

Henry fait une seconde démarche conciliatoire pour proposer à Pétion la réunion et la paix.

Pétion endurci dans le crime, refuse les propositions génereuses qui lui sont faites, et qui mettent obstacle à ses desseins en faveur des français.

Pétion veut rallumer la guerre civile, et nous faire prendre l'offensive; il emploi ses vieilles ruses, le Roi d'Hayti méprise ses provocations et ses insultes

Louis XVIII, désavoue la mission de Dauxion Lavaysse, et son ministre le comte de Beugnot, confirme son espionnage.

Le cabinet français prépare une expédition contre Hayti.

Par le plus grand des hasards, l'arrivée de Bonaparte en France, sauve cette expédition et Pétion d'une destruction certaine et inévitable.

Bonaparte abolit la traite.

Louis XVIII confirme l'abolition, comme un grand acte de morale et de justice.

Pétion devient impopulaire, plusieurs conspirations éclatent contre lui, il fête l'indépendance avec pompe pour se populariser et fait réviser la constitution; pour se faire *nommer à vie*.

La constitution du Sud-Ouest devient un vain simulacre, elle est tellement remplie d'absurdité et d'extravagance qu'elle est inexécutable.

Pétion reçoit les commissaires français tous ex-colons, au mépris du droit des gens et de la constitution de la République ; tient un conseil nocturne ; les maîtres d'un côté réclament leurs droits, de l'autre les sujets ont la bassesse de les écouter.

Les commissaires ex-colons tentent inutilement de communiquer avec le Nord-Ouest, retournent au Port-au-Prince.

Pétion avoue solennellement l'espionnage de Dauxion Lavaysse, et retracte ensuite les actes qu'il avait passé avec cet espion.

Les commissaires ex-colons comparent la République aux états barbaresques, et partent sans avoir conclu rien de public avec ce traitre.

Le Roi d'Hayti met un terme aux insultes et aux outrages du cabinet français envers le peuple haytien, par sa déclaration du 20 Novembre 1816.

De grandes améliorations avaient eu lieu dans le Royaume, la vente des biens domaniaux;

la distribution des terres aux militaires, l'augmentation des cultures, la multiplication des propriétaires, l'encouragement donné au travail et à l'industrie, l'établissement des écoles nationales, les progrès de l'instruction publique, la restauration des mœurs, tout concourre au bonheur public.

Pétion meurt d'inanition et de remords ; sa mémoire est entachée de la flétrissure du crime de haute-trahison.

Henry fait une troisième démarche conciliatoire pour engager les haytiens du Sud-Ouest à la paix et à la réunion ! ses offres généreuses sont repoussées par des absurdités et des extravagances.

Boyer parvient à la présidence d'une manière étrange et singulière!

D'après l'exposition qne nous venons de faire, nos lecteurs verrons que le parti misérable, composé de quelques hommes de couleurs et noirs, haytiens de nom seulement, français ex-colons par caractère et par principes ; ce parti que nous avons,

tant

tant de fois signalé et que nous avons désigné sous le nom d'instrumens volontaires, nos lecteurs, dis-je, verrons que ce parti a survécu aux orages et aux guerres civiles qui ont affligés notre malheureuse patrie.

Ce parti qui a eu pour chef Rigaud et Pétion, a fait cause commune avec les ex-colons, et s'est attaché comme une furie à poursuivre et à persécuter ses compatriotes; c'est ce parti qui a été le principal auteur de toutes les calamités que nous avons éprouvées; c'est lui qui a constamment trompé et égaré le cabinet français, et qui l'a entraîné dans des démarches fausses et désastreuses tant pour la France que pour le peuple haytien.

Nous avons démontré que la France se tromperait et s'égarerait toujours en écoutant et en suivant les conseils et les insinuations de ces hommes pervers qui ne connaissent que leurs intérêts privés et qui n'ont d'autre guide que la voix des passions.

Nous avons démontré jusqu'à l'évidence que toutes tentatives que le cabinet français pourrait faire, soit pour nous tromper ou nous diviser seraient inutiles, et que toutes propositions qui ne porteraient point la condition *expresse* et *sine quanon* de *reconnaître* l'indépendance d'Hayti, tant en matière de gouvernement que de commerce seraient rejettées, et que toutes expéditions, armées dirigées contre Hayti, soit contre le Nord-Ouest ou le Sud-Ouest, ne produiraient au résultat qu'une guerre *nationale*, dont les français et quelques lâches transfuges qui les trompent, ne recueilleraient que les mêmes fruits qu'ils ont recueillis de la fameuse expédition de Bonaparte sous les Leclerc et les Rochambeau.

La France doit au surplus connaître ses véritables intérêts, ce n'est pas à nous à lui tracer la conduite qu'elle doit tenir, c'est à elle de savoir s'il lui est plus avantageux de participer à notre commerce à l'instar des autres nations, ou si elle préfère de laisser les choses telles quelles sont, ou encore si elle veut

se livrer à faire une guerre désastreuse et dispendieuse, injuste et barbare dans toutes ces circonstances, et dont elle ne pourrait recueillir quelqu'en soit l'issue, que de déplorables et de tristes résultats !

F I N.




Österreichische Nationalbibliothek
+Z162549102







